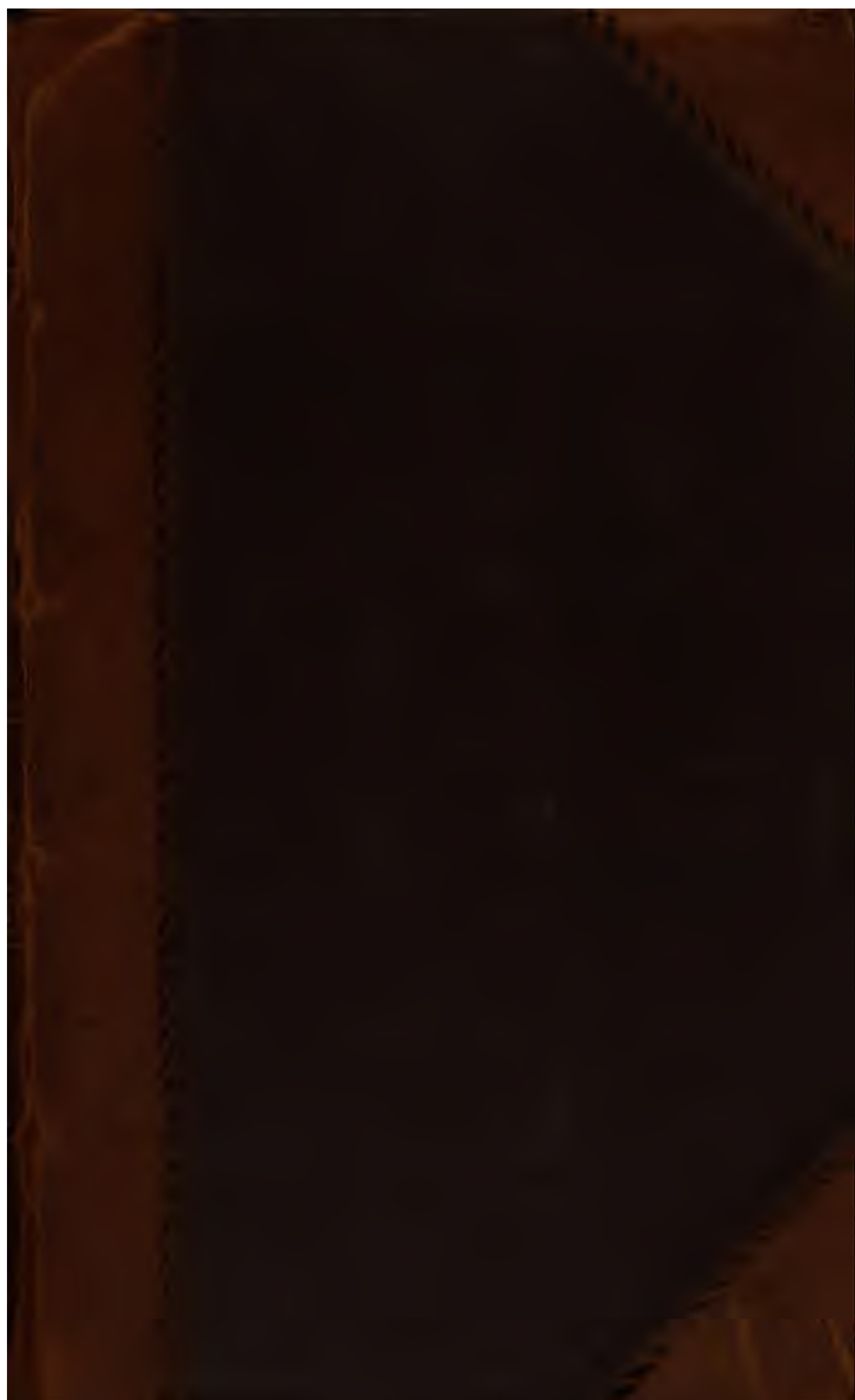


ANNUAIRE

STATISTIQUE & HISTORIQUE BELGE.

BRUXELLES. — TYP. DE J. VANBUGGENHOUDT,
rue de Schaerbeek, 12.

ANNUAIRE

STATISTIQUE & HISTORIQUE

BELGE,

SUIVI D'UN PRÉCIS DE STATISTIQUE UNIVERSELLE

Par **Aug. Scheler,** Dr. Phil.,

Bibliothécaire du Roi,
et agrégé à l'Université de Liége, chevalier de l'ordre du Christ
et décoré de la croix du Mérite de la Saxe-Ernestine.

—

QUATRIÈME ANNÉE.

1857.

BRUXELLES,

AUG. SCHNÉE ET Cie,
rue Villa-Hermosa, 1.

—

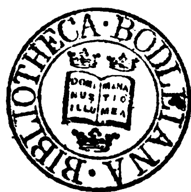
LEIPZIG,
AUG. SCHNÉE ET Cie.

A. JAMAR, ÉDITEUR,
rue des Minimes, 10.

—

BONN,
AD. MARCUS.

1857


BIBLIOTHECA·BODLEIANA·
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA

PRÉFACE.

—

Nous n'avons pas de notables améliorations à signaler dans cette quatrième année de notre *Annuaire;* le cadre a été, dès le début, tracé d'une manière assez large, pour que l'auteur puisse déjà se compter pour satisfait, quand il a réussi à le remplir. Et sous ce dernier rapport, nous pensons ne pas avoir démérité de nos abonnés. Dans la plupart des rubriques, ils trouveront de nouveaux renseignements, et nous tiendront compte aussi de notre désir de ne pas inutilement épaissir le volume par la reproduction des articles anciens, au sujet desquels des données

plus récentes nous ont fait défaut. De fréquents renvois aux années précédentes suffiront au besoin des recherches.

Dans la partie historique nous avons donné, comme suite aux notices du même genre que renferment les deux derniers volumes, quelques relevés statistiques sur les élections faites en 1830 pour le *Congrès national* et une nomenclature alphabétique de tous les membres de cette illustre assemblée, qui a jeté les fondements de la nationalité belge. Cette nomenclature est accompagnée des indications que nous avons été à même de nous procurer sur la carrière publique des membres du Congrès, avant et après 1830.

La troisième section, *Précis de statistique universelle*, a été l'objet d'un soin constant. Il ne s'y trouve guère un article qui, grâce à nos glanures journalières dans les écrits spéciaux et périodiques, n'ait subi un remaniement partiel. Aussi nous nous flattons d'être, quant à la nouveauté des renseignements, en avance sur les publications analogues les mieux accréditées.

L'accueil fait au dernier volume a dû nous affermir dans la conviction que notre livre répond à un besoin senti du public; que les critiques qui ont bien voulu dire qu'il reflétait, sans éclat et tranquillement, sèchement si l'on veut, mais avec vérité et avec ordre, tout le mouvement moral, tout le travail matériel et social du pays, n'ont pas fait de la creuse réclame. Mais tout heureux que nous sommes du succès croissant de notre entreprise et des bienveillants encouragements de la critique littéraire, nous sommes bien loin de nous en laisser éblouir, et nous venons humblement solliciter de nouveaux suffrages auprès du public, et réclamer pour l'avenir, comme nous les en remercions pour le passé, l'appui de nos amis et de nos protecteurs.

AUG. SCHELER.

Bruxelles, 20 mars 1857.

PREMIÈRE SECTION.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR LA BELGIQUE.



ÉTENDUE SUPERFICIELLE. — MAISONS.

1. L'aréal de la Belgique comprend 2,945,593 hectares, soit 29,456 kilomètres carrés, ou 1,178 lieues carrées métriques, ou 536 milles carrés géographiques (1). Ce chiffre se décompose, selon les neuf provinces, de la manière suivante:

	Hect.	M. c. g.
Luxembourg.	441,704	80.50
Hainaut.	372,206	67.75
Namur.	366,180	66.50
Brabant	328,323	59.75

(1) D'après son étendue superficielle, la Belgique occupe, parmi les 54 États d'Europe, le 19e rang. Les pays qui viennent avant elle sont, en dehors des cinq grandes puissances, la Turquie, la Suède, l'Espagne, le Danemark, les Deux-Siciles, le Portugal, la Bavière, la Sardaigne, la Grèce, les États de l'Église, la Suisse, le Hanovre et les Pays-Bas.

Flandre occidentale. .	323,449	58.75
Flandre orientale . . .	299,787	54.73
Liége	289,319	52.50
Anvers.	283,310	51.50
Limbourg	241,335	44.00

2. Nous renvoyons aux années précédentes de cet *Annuaire*, pour ce qui concerne la répartition du territoire belge d'après la nature des *cultures*. Nous rappelons seulement que 1,463,663 hectares, soit 49.68 p. c. de l'étendue superficielle, constituent les terres labourables. Maximum relatif : Flandre orientale et Brabant (69.92 et 69.42 p. c.) ; minimum relatif: Luxembourg (22.14 p. c.).

3. Lors du recensement de 1846, la Belgique comptait 799,848 maisons habitées, dont 170,455 dans les villes et 629,393 dans les communes rurales. En cherchant le rapport entre les habitants et les maisons, on a trouvé que les villes logeaient 641 habitants dans 100 maisons, les communes 516 ; en d'autres termes, que la population moyenne d'une maison s'élevait dans les villes à 6.41 , dans les communes rurales à 5.16 hab. (1). Ci-après nous donnons le nombre des maisons dans les neuf provinces, et pour chacune d'elles, le nombre d'habitants par 100 maisons.

(1) Lors du recensement de 1851, on comptait en Angleterre 3,670,192 maisons habitées sur 20,959,477 habitants. Cela donne un rapport de 5.71 hab. par maison. Ce rapport ne présente pas d'amélioration ; puisque en 1801 déjà on comptait 5.61 ; en 1831, 5.70 ; en 1841, 5.37 hab. par maison ; et cependant dans l'espace de 56 ans le nombre des maisons habitées a presque doublé. En Prusse, il y avait en 1849, 5.55 ; en Hollande, à la même époque, 6.25 ; en France, en 1835, 5.00 hab. par maison.

PROVINCES.	VILLES.		COMMUNES RURALES.	
	MAISONS.	HABITANTS sur 100 MAISONS.	MAISONS.	HABITANTS sur 100 MAISONS.
Anvers	21,968	667	49,016	530
Brabant.	26,209	756	92,002	536
Flandre occ. . .	32,464	568	90,370	507
Flandre or. . . .	36,841	567	109,742	533
Hainaut.	24,930	572	116,738	490
Liége	14,918	804	64,360	517
Limbourg. . . .	4,795	654	29,346	527
Luxembourg . .	3,548	637	32,925	497
Namur	4,782	802	44,894	501
LE ROYAUME. .	170,455	641	629,393	516

Il résulte de ce tableau que, en ce qui concerne les villes, Liége et Namur ont le plus d'habitants par maison, les deux Flandres, le moins; en ce qui concerne les communes rurales, le maximum est tenu par le Brabant et la Flandre orientale, le minimum par le Luxembourg et le Hainaut.

Pour tirer de ces faits des conclusions quant au bien-être des populations, il faudrait examiner la nature des maisons, chercher, comme l'a fait M. Horn, dans ses *Bevölkerungswissenschaftlische Studien aus Belgien* (Leipzig, 1854), d'après le nombre des chambres établi lors du recensement de 1846 (2,758,966), le rapport des chambres au nombre d'habitants. Nous ne suivrons pas le célèbre statisticien dans tous les détails de son étude intitulée *Wohnlichkeit*, d'autant plus que l'époque, à

laquelle elle se rattache, est déjà un peu arriérée et que nous espérons avoir bientôt de nouvelles données sur ce sujet. Nous nous bornerons donc, afin d'avoir plus tard des termes de comparaison, ou plutôt des points de départ, à mentionner brièvement que M. Horn a trouvé pour la Belgique un rapport de 63 chambres par 100 personnes. En distinguant les villes et les campagnes, il a trouvé par 100 personnes, dans les premières, 66 chambres (maximum, Luxembourg et Hainaut; minimum, Anvers), dans les dernières, 62 chambres (maximum, Luxembourg; minimum, Anvers). Les données font défaut pour faire des rapprochements avec l'état des choses dans d'autres pays, la Belgique étant le seul pays qui jusqu'ici ait compris le nombre des chambres dans les éléments de ses recensements officiels.



DIVISION ADMINISTRATIVE.

» Sous le rapport administratif, les neuf provinces sont divisées en 40 arrondissements. Le tableau ci-dessous en indique : 1. les noms et le rang d'importance qu'ils occupent d'après les trois éléments réunis, population, nombre des communes et étendue superficielle ; — 2. l'étendue superficielle en hectares ; — 3. la population au 31 décembre 1855 ; — 4. la proportion d'accroissement ou de décroissance de la population depuis le recensement du 15 octobre 1846. Quant au nombre des communes de chaque arrondissement, nous renvoyons à l'*Annuaire* de 1854, pp. 4 et 5.

Province d'Anvers.

		Hect.	Hab.	p. c.
Anvers	9	97,206	216,923	14.4
Malines	32	50,368	120,099	3.3
Turnhout	12	133,737	104,139	3.5

Province de Brabant.

		Hect.	Hab.	p. c.
Bruxelles	1	110,769	437,529	21,3
Louvain	5	112,717	181,401	4.2
Nivelles	8	104,837	147,448	4.5

Province de la Flandre occidentale.

		Hect.	Hab.	ACCR. p. c.	DÉCR.
Bruges	10	95,090	122,321	2.5	»
Ostende			46,466	5.5	»
Courtrai	24	44,307	139,756	»	1.4
Dixmude	30	62,733	45,926	»	2.3
Furnes			32,158	4.6	»
Roulers	22	60,266	80,072	»	5.4
Thielt			67,409	»	6.3
Ypres	28	61,050	106,474	2.0	

Province de la Flandre orientale.

		Hect.	Hab.	ACCR. p. c.	DÉCR. p. c.
Alost	17	47,114	136,140	»	9.0
Audenarde	26	41,245	100,024	»	6.1
Eecloo	2	126,863	54,310	»	3.2
Gand			281,563	1.4	»
Saint-Nicolas	34	49,578	122,003	3.7	»
Termonde	35	34,985	97,837	0.9	»

Province de Hainaut.

		Hect.	Hab.	ACCR. p. c.	DÉCR. p. c.
Ath	25	49,348	92,943	»	0.[illegible]
Charleroi	20	56,151	161,213	2.3	»
Mons.	13	61,123	174,182	9.5	»
Soignies.	27	54,775	99,435	3.6	»
Thuin.	16	90,810	91,137	6 6	»
Tournai	11	59,998	151,781	1.4	»

Province de Liége.

		Hect.	Hab.	p. c.
Huy (1).	23	72,130	72,893	10.4
Liége	6	73,671	231,844	12.8
Verviers (1). . . .	15	99,630	119,990	5.7
Waremme.	31	41,868	52,919	5.5

Province de Limbourg.

		Hect.	Hab.	p. c.
Hasselt	3	177,326	81 086	4.1
Maeseyck			38,748	4.6
Tongres.	19	63,789	73,823	3.8

Province de Luxembourg.

		Hect.	Hab.	p. c.
Arlon	21	104,134	28,178	5.5
Virton.			45,808	2.5
Bastogne	33	98,979	34,918	6.2
Marche	29	93,684	40,367	7.1
Neufchâteau. . . .	14	144,906	49,906	6.6

(1) Une loi du 1er mai 1848 a détaché de l'arrondissement de Huy le canton de Stavelot et l'a réuni à celui de Verviers. Nous avons tenu compte de ce changement.

Province de Namur.

		Hect.	Hab.	p. c.
Dinant.	4	157,110	77,580	10.0
Namur	7	112,570	152,603	8.3
Philippeville . . .	18	96,966	56,966	9.2

La moyenne d'accroissement pour tout le pays étant, depuis le dernier recensement, 15 octobre 1846, jusqu'au 31 décembre 1855, donc en un espace de 9 ans et 2 1/2 mois, de 6.2 p. c., on voit par le tableau ci-dessus :

1. Que 28 arrondiss. sont au-dessous de la moyenne.

2. Que sept de ces arrondissements, savoir ; Courtrai, Dixmude, Roulers, Thielt, Alost, Audenarde, Eecloo et Ath ont vu leur population décroître dans une proportion qui varie de 1.4 (Courtrai) à 9.0 p. c. (Alost).

3. Que dans 11 arrondissements l'accroissement de population dépasse la moyenne ; savoir, dans l'ordre de l'élévation de leur chiffre d'accroisement : Charleroi (23 p. c.), Bruxelles (21.5 p. c.), Anvers, Liége, Huy, Dinant, Mons, Philippeville, Namur, Marche, Thuin et Neufchâteau (6.6 p. c.)

4. Que Bastogne représente la moyenne du royaume.

A la tête de chaque arrondissement se trouve un fonctionnaire appelé *commissaire d'arrondissement ;* cinq arrondissements, toutefois, sont annexés à cinq autres arrondissements, comme l'indiquent les accolades du tableau ci-dessus. Suivant l'importance des arrondissements, ceux-ci sont divisés en 4 classes, auxquelles correspondent autant de variations dans le traitement des commissaires. Appartiennent à la

1re classe, nos 1 2 6 9 (Bruxelles, Gand, Liége, Anvers.)
2e » » 3 5 7 11 à 13.
3e » » 4 8 12 14 à 24
4e » » 25 à 35.



POPULATION. — MOUVEMENT DE 1855.

I. — Observations générales.

1. Le chiffre officiel de lá population belge avait été arrêté au 31 décembre 1854 à 4,584,922 ; le mouvement de 1855 l'a fait monter, à la date correspondante de cette année, à 4,607,065, ce qui constitue un accroissement de 22,143 habitants.

Pour bien apprécier le ralentissement qui se remarque depuis un certain nombre d'années dans la progression du chiffre de la population, il suffit de jeter un coup d'œil sur le relevé suivant. La population s'est accrue en

1851	de	46,973	hab.,	soit de	1,05	p. c.
1852	»	43,286	»	»	0,98	»
1853	»	32,146	»	»	0,71	»
1854	»	36,415	»	»	0,80	»
1855	»	22,143	»	»	0,48	»

La dépression successive de ces chiffres, dépression frappante pour l'année dernière (1), correspond-elle à

(1) L'année moyenne 1832-51 présentait un accroissement de 91 p. c.

un décroissement analogue dans la prospérité publique, ou n'est-il que l'effet de causes particulières et passagères? Ce n'est pas à nous qu'il appartient de traiter cette question. Nous constatons simplement les faits.

L'accroissement de 22,143 habitants est dû exclusivement à l'excédant des naissances sur les décès, car depuis longtemps l'émigration l'emporte sur l'immigration. Ce sont donc l'élévation de cet excédant d'émigration (4,390; l'an précédent, il n'était que de 2,960), la dépression du chiffre des naissances, et l'augmentation de celui des décès, les causes numériques du résultat déplorable que nous venons de signaler pour 1855, quant à l'accroissement de la population belge.

2. Ci-dessous nous allons faire connaître les variations du chiffre moyen de 0,48 p. c. que nous venons d'établir pour exprimer la proportion dans laquelle l'accroissement en question s'est produit dans le royaume en général, d'abord quant à la distinction des villes et des campagnes, puis à l'égard des différentes provinces.

Le chiffre de la population s'est augmenté dans les villes de 7,275 habitants, soit de 0,60 p. c.; dans les campagnes de 14,868 habitants soit de 0,44 p. c. L'augmentation relative est donc plus forte dans les premières que dans les dernières, conséquence naturelle du déversement considérable des campagnes sur les villes.

Pour les provinces, voici les résultats de 1854 comparés à ceux de l'année antérieure. Les chiffres proportionnels d'accroissement étaient :

	1854.	1855.	Écart entre les deux années en moins.
Anvers.	1.00	0.55	0.45
Brabant. . . .	1.31	0.82	0.49
Flandre occid.	0.45	0.07	0.38

Flandre orient.	0.20	— 0.05	0.25
Hainaut	1.02	0.99	0.03
Liége	1.15	0.57	0.58
Limbourg . . .	0.38	0.05	0.33
Luxembourg. .	0.10	0.56	En plus 0.46
Namur.	1.21	0.53	0.68
Le royaume.	0.80	0.48	0.32

Toutes les provinces, on le voit, présentent une diminution sur 1854, sauf le Luxembourg, qui, au rebours de l'an dernier, présente cette fois le chiffre d'écart le plus favorable, puisque cette contrée est la seule où il y ait un *plus* à signaler. La dépression la plus forte porte sur Namur, Liége et Brabant; la plus légère, pour ne pas mentionner le Hainaut, où la variation n'est guère sensible, sur la Flandre orientale : néanmoins, si légère qu'elle soit, elle a suffi pour amener cette dernière province à un état de dépopulation, qui va jusqu'à 5 par 10,000 habitants. Abstraction faite de l'an dernier, l'accroissement le plus fort, constaté en 1855, concerne le Hainaut; puis viennent Brabant, Luxembourg, Anvers: le moins sensible se rencontre dans les provinces de Flandre occidentale et de Limbourg. Comme nous venons de le dire, il n'est plus question d'accroissement pour la Flandre orientale.

3. Nous l'avons déjà indiqué, l'année 1855 a moins donné de naissances et plus de décès que sa devancière.

En effet, le nombre des *naissances*, qui en 1854 était de 137,872, est descendu à 131,643, diminution de 4,52 p. c. Ce chiffre est inférieur à celui de toutes les années précédentes depuis 1833, à l'exception des années calamiteuses 1846, 1847 et 1848 (voir l'*Annuaire* de 1854, pp. 9 et 10), où il flottait entre 123,000 et 125,000. Toutefois, en mesurant la distance qui existe entre 1855 et ces années quant aux chiffres des nais-

sances, il ne faut pas négliger l'augmentation de la population qui s'est produite depuis. Nous avons fait un calcul d'où il résulte qu'en tenant compte de cette augmentation, l'année 1855 n'est en avance sur 1847 que de 1452 naissances.

4. Quant aux *décès*, leur nombre, s'élevant à 118,404, excède non-seulement de 9,103 celui de l'année précédente (augmentation de 8,3 p. c.), mais encore celui de la fatale période quinquennale 1847-51, où il s'élevait, année moyenne, à 113,364. En ayant égard aux chiffres de population respectifs, l'écart entre ces deux termes diminuera de beaucoup, et nous éprouvons encore une certaine satisfaction à rappeler que 1855 est loin d'avoir atteint aux nombres de 1847 et de 1849, qui vont jusqu'à 125,215 et 127,660.

D'après ce qui précède, l'*excédant des naissances*, qui

avait été en	1852	de	38,426
»	1853	»	27,395
»	1854	»	28,571
n'est plus en	1855	que de	13,239

Quoique nous n'ayons pas à signaler des résultats aussi pénibles que ceux de 1847 (101 décès sur 100 naissances), la distance entre les rapports constatés en 1852 (72 décès sur 100 naissances) et ceux de 1855 (89 décès sur 100 naissances) est trop forte, pour qu'on ne s'effraye point de la dépression qu'a subie l'excédant dont nous parlons. La cherté des subsistances exercera-t-elle longtemps encore ses effets destructeurs?

Nous passons à l'analyse des principaux éléments du mouvement de la population pendant l'année 1855.

II. — Naissances.

6. Dans le nombre des naissances ci-dessus établi, 36,832, soit 20,37 p. c., appartiennent aux villes; 94,111,

soit 79,63 p.c. aux communes rurales (1). L'année précédente les naissances se répartissaient entre les villes et les campagnes, dans une proportion quelque peu différente; la variation est au profit des dernières, qui, relativement, ont ainsi moins éprouvé l'abaissement du nombre général.

Cet avantage est fort léger; mais, enfin, nous le constatons. Il se déduit également de la comparaison des deux chiffres absolus dans les deux années, ainsi que du rapport respectif entre les habitants et les naissances. En effet, l'année que nous traitons présente sur la précédente pour :

Les villes	une diminution de	1936,	soit	4.99 °/o
Les campagnes	»	4993	»	4.33 »

De même nous avons calculé que le nombre d'habitants correspondant à une naissance est dans les :

	1854.	1855.	Différence.
Campagnes .	33.8	35.6	1.8
Villes	30.7	32.6	1.9

Ce dernier relevé montre en outre que les villes étaient

(1) Nombre des naissances, avec distinction du lieu d'habitation depuis le dernier recensement :

	Villes.	Communes rurales.
1846	35,344	89,452
1847	34,986	88,167
1848	34,890	90,940
1849	37,978	101,325
1850	38,721	99,015
1851	39,643	100,979
1852	39,404	101,434
1853	38,226	95,395
1854	38,768	99,104
1855	36,832	94,811
Moyenne décennale. . .	37,478	96,062

en avance sur les campagnes en 1854 de 3.1, en 1855, de 3.0 habitants par naissance.

7. Ci-dessous nous donnons la répartition des naissances par province et par lieu d'habitation. Nous y avons joint les nombres correspondants de 1854.

PROVINCES.	NOUVEAU-NÉS EN 1855.			NOUVEAU-NÉS EN 1854.
	VILLES.	COMMUNES RURALES.	Ensemble.	
Anvers	5278	7473	12751	13360
Brabant	7791	15190	22981	24420
Flandre occidentale.	5567	12817	18384	19206
Flandre orientale	7356	14669	22025	23017
Hainaut	4090	18128	22218	22502
Liége	4182	10779	14961	15911
Limbourg	839	4194	5033	5463
Luxembourg	607	4618	5225	5413
Namur	1122	6943	8065	8580
TOTAUX	36832	94811	131643	137872

La différence absolue et relative entre les deux années se présente ainsi qu'il suit :

PROVINCES.	DIMINUTION EN 1855	
	ABSOLUE.	POUR CENT.
Anvers	609	4.56
Brabant.	1439	5.88
Flandre occidentale.	822	4.28
Flandre orientale.	992	4:31
Hainaut	284	1.26
Liége	950	5 97
Limbourg.	430	7.87
Luxembourg	188	3.44
Namur.	515	6.00
TOTAL ET TERME MOYEN p. c. . .	6229	4.52

Ces tableaux nous montrent que la diminution est générale, et qu'elle varie entre un *maximum* de 6.00 (Namur) et un *minimum* de 3.44 (Luxembourg). L'an dernier le Luxembourg se distinguait en mal de toutes les autres provinces; cette fois il l'emporte sur toutes dans un sens contraire. Namur, en 1854, présentait l'augmentation la plus élevée; cette fois, la diminution la plus forte. Les oppositions se rencontrent fréquemment, d'année en année; l'excédant de l'une est neutralisé par le déficit de l'autre.

8. Au point de vue du *sexe*, le chiffre des nouveau-nés de 1855 se décompose de la manière suivante :

	Garçons.	Filles.
Dans les villes.	18,962	17,870
Dans les communes rurales. .	48,963	45,848
Dans le royaume.	67,925	63,718

Il résulte de ces chiffres qu'il y a, en 1855, sur 1,000 filles :

	Garçons.
Dans les villes.	1,061
Dans les campagnes. . .	1,068
En général.	1,066

La règle générale, celle d'une prépondérance de naissances masculines plus forte dans les campagnes, s'est reproduite en 1855 comme en 1854. Sans distinction du lieu d'habitation, l'excédant des naissances masculines se présente à peu près dans la même proportion (1,066 garçons sur 1,000 filles) qu'en 1853 (1,067 sur 1,000). Seulement dans cette dernière année, nous avons à signaler l'anomalie d'un excédant plus fort dans les villes que dans les campagnes.

Comparativement à 1854, le chiffre relatif s'est élevé de 1,046 à 1,066 (différence, 20) ; l'augmentation pour les villes porte de 1,031 à 1061 (différence, 30), pour les campagnes, de 1,052 à 1,068 (différence, 16).

9. Quant à *l'état civil* des nouveau-nés, on a constaté en 1855 les nombres suivants :

		NAISSANCES Légitimes.	NAISSANCES Illégitimes.	NAISSANCES ILLÉGITIMES sur 1,000 enfants.
Villes	Garçons	16424	2538	134
	Filles	15350	2520	141
	Ensemble	31774	5038	137
Campagnes	Garçons	46180	2782	57
	Filles	43266	2582	56
	Ensemble	89446	5364	57
Le royaume	Garçons	62604	5320	78
	Filles	58616	5102	80
	Ensemble	121220	10422	79

Par rapport à l'année précédente, nous constatons une amélioration considérable tant pour les villes que pour les campagnes : cette amélioration pourra mieux être appréciée par l'assemblage des chiffres proportionnels des dernières années. Il y avait sur 1,000 enfants nouveau-nés le nombre suivant d'enfants illégitimes :

		Villes.	Camp.	Royaume.
Année (moyen.)	1841-50	145	50	82 (1).
	1852	150	59	84
	1853	139	58	82

(1) Pour prévenir toute accusation d'erreur, nous devons observer ici que ce chiffre 82 diffère de celui établi à la page 21 de la 2e partie de l'*Exposé décennal* publié par le gouvernement. Cela provient de ce que nous comprenons, dans nos calculs relatifs aux naissances, les mort-nés, qui sont exclus des tableaux correspondants de l'*Exposé*.

1854	144	60	84
1855	137	57	79 (1)

Ce qui frappe le plus, c'est que pour les villes le dernier chiffre descend au-dessous de la moyenne annuelle de la période décennale 1841-50, tandis que les campagnes sont loin d'offrir un mouvement de recul analogue. De même que nous avons relevé le fait que dans les campagnes les progrès de l'immoralité (pour autant que le concubinage peut servir de critérium de la situation morale des peuples) étaient plus rapides que dans les villes, nous voyons que le retour vers le bien s'y opère aussi avec plus de lenteur.

Nous sommes dépourvu de données suffisantes pour établir les rapports des naissances légitimes et illégitimes dans les diverses provinces, au point de vue de la distinction des villes et des campagnes. Nous devons réserver ces comparaisons pour l'année prochaine, où nous espérons pouvoir mettre à profit une publication officielle qui se prépare, et qui aura pour objet le mouvement de la population pendant la période quinquennale 1851-55.

Plus haut (§ 8), nous avons fixé, pour 1855, le rapport entre les naissances masculines et les naissances féminines, en général, à 1,066 garçons sur 1,000 filles. Comme toujours, nous observons, quant aux naissances illégitimes, une dépression considérable du surplus des garçons ; ledit chiffre de 1,066 se réduit à 1,042.

10. *Mort-nés* en 1855. Leur nombre a été cette année

de 1,767 dans les villes;
de 3,921 dans les communes rurales;
de 5,688 dans le royaume.

(1) En France, le nombre des enfants naturels s'élève, dans l'année moyenne 1826-33, à 70,130. Ce chiffre, balancé avec celui des naissances en général, qui est de 27,145,528, donne une proportion de

L'année précédente il y en avait eu :

1,953 dans les villes;
4,082 dans les communes rurales;
6,035 dans le royaume.

Voici les chiffres proportionnels pour les deux années. Sur 1,000 naissances, on comptait en

		Villes.	Campagnes.	Royaume.
1854	mort-nés,	50.38	40.78	43.80
1855	»	47.97	41.35	41.25

On le voit, le rapport s'est en général amélioré ; le mieux toutefois ne concerne que les villes et neutralise le résultat désavantageux des campagnes. Le chiffre 41.25 est légèrement inférieur à celui de la période décennale 1841-50. Comme toujours, la viabilité s'est montrée moins forte parmi les naissances masculines que parmi les féminines, parmi les illégitimes que parmi les légitimes, ce que prouveront les relevés suivants.

Le chiffre des mort-nés se divisant, d'un côté, en 3,295 garçons et 3,393 filles, et, d'un autre, en 5,124 légitimes et 564 illégitimes, nous trouvons qu'il y a eu sur 1,000 nouveau-nés de chaque catégorie, dans les

Garçons,	51,	dans les filles,	39	mort-nés,
Légitimes,	44,	» illégitimes	57	»

La différence entre les deux chiffres comparés des deux groupes est la même que celle constatée l'an dernier. D'un côté, elle est de 12; de l'autre, de 13.

11. Voici comment les *naissances* se répartissent *par province*, au point de vue du sexe, de l'état civil et de la viabilité :

72 enfants naturels sur 1,000 naissances, soit 1 sur 13 1/2. Ce rapprochement n'est pas flatteur pour la Belgique.

PROVINCES.	SEXE.		ÉTAT CIVIL.		VIABILITÉ.	
	GARÇONS.	FILLES.	LÉGITIMES.	ILLÉGITIMES.	VIVANTS.	MORT-NÉS.
Anvers	6575	6178	11762	989	12164	587
Brabant.	11744	11237	19792	3189	21989	992
Flandre occidentale.	9447	8937	17328	1056	17514	870
Flandre orientale. .	11462	10563	20434	1591	20995	1030
Hainaut.	11415	10803	20305	1913	21361	857
Liége	7738	7223	14019	942	14262	699
Limbourg.	2634	2399	4828	215	4824	209
Luxembourg	2740	2485	5087	138	5046	179
Namur	4172	3893	7675	390	7800	265
Royaume . .	67925	63718	121220	10423	125955	5688

Après nos observations générales, faites au § 8, sur le rapport sexuel des naissances de 1855, nous pouvons nous dispenser de le préciser pour les différentes provinces; il suffit de se convaincre que dans toutes il y a plus de garçons que de filles. Nous attachons plus d'importance à examiner les oscillations du nombre proportionnel des mort-nés et des enfants naturels, qui se remarquent d'année en année dans les différentes provinces, ainsi que de province à province dans le cours de la même année. Le tableau suivant a été dressé dans ce but.

Sur 1,000 naissances, nous avons trouvé, dans la province de :

	Mort-nés.		Enfants illégitimes.	
	1854.	**1855.**	**1854.**	**1855.**
	—	—	—	—
Anvers.	45	46	88	78
Brabant	44	43	137	139
Flandre occidentale .	48	47	64	57
Flandre orientale . .	48	47	79	72
Hainaut	37	39	90	86
Liége.	51	47	68	63
Limbourg	48	41	45	43
Luxembourg.	30	34	27	27
Namur.	32	·33	48	48

Quant à la *viabilité*, nous voyons en 1855 la moyenne du royaume (41.25 mort-nés sur 1,000 naissances) flotter entre un maximum de 47 (les deux Flandres et Liége) et un minimum de 33 (Namur). Il n'y a diminution de mort-nés que dans les provinces de Brabant, des deux Flandres, de Liége et de Limbourg; les quatre autres provinces en ont vu leur nombre s'augmenter dans une proportion qui varie de 1 à 4 pour mille. L'an dernier, Liége avait le triste avantage du plus haut chiffre; il le partage cette fois avec les deux Flandres, en réduisant son chiffre de 3 pour mille. Namur et Luxembourg, tout en élevant leur chiffre, présentent encore les meilleurs résultats.

Pour les *naissances extra-conjugales*, nous voyons partout un déclin plus ou moins considérable, sauf dans le Brabant qui a produit un plus de 2 p. m. et les provinces de Luxembourg et de Limbourg qui sont restées stationnaires. La moyenne du royaume (79 sur 1,000) se meut entre un maximum de 139 (Brabant) et un minimum de 27 (Luxembourg). Ces deux provinces occupaient le même rang l'année dernière. En général, l'ordre établi pour celle-ci se maintient, à un léger changement près, pour 1855, en se produisant ainsi : Brabant, Hainaut, An-

vers, Flandre orientale, Liége, Flandre occidentale, Namur, Limbourg, Luxembourg. En présence de ces résultats, on ne contestera guère le fait que les contrées agricoles produisent moins d'enfants naturels que celles où prédomine l'industrie technique ou commerciale.

III. — Décès.

12. Le nombre des décès de l'année 1855 s'élevant à 118,404, il est supérieur de 9,103 à celui de l'année précédente et de 12,178 à celui de 1853.

En nombres proportionnels, nous trouvons pour

1853	un rapport de 1 décès	sur	42.5	habitants.
1854	»	»	41.6	»
1855	»	»	38.7	»

ou bien, pour 1853 sur 10,000 hab. 235 décès.

ou bien, pour	1853	sur 10,000 hab.	235	décès.
»	1854	»	243	»
»	1855	»	258	»

13. Les totaux des années 1854 et 1855 se décomposent, par *lieu d'habitation*, de la manière suivante :

	Villes.	Communes rurales.
1855.	37,026	81,378
1854.	35,493	73,808
Augmentation. . .	1,533	7,570

Il résulte du rapprochement de ces nombres avec l'état de la population aux époques correspondantes, qu'il y a eu sur 10,000 habitants en :

1854	dans les villes	298,	dans les campagnes	219 décès.
1855	»	307,	»	240

On remarque ainsi du côté des villes une augmentation de 9 décès; du côté des campagnes, une augmenta-

tion de 21 décès par 10,000 habitants. Ce fait a fait fléchir l'excédant des décès urbains de 79 à 67 par 10,000.

14. Quant aux *décès par sexe*, 59,660, soit 50,2 p. c., appartiennent au sexe masculin, 58,744, soit 49,8 p. c., au sexe féminin. Cette prépondérance des décès masculins sur les décès féminins, équivalente à 1,015 décès masculins sur 1,000 décès féminins, est loin de balancer le surplus de naissances masculines, qui s'est élevé, comme nous avons vu, à 1,066 sur 1,000.

15. Le tableau qui suit donne la répartition des *décès par province*, au double point de vue du sexe et du lieu d'habitation.

PROVINCES.	DÉCÈS PAR PROVINCE.			
	SEXE.		LIEU D'HABITATION.	
	HOMMES.	FEMMES.	VILLES.	COMMUNES RURALES.
Anvers	5788	5546	4991	6343
Brabant.	10613	10357	7905	13065
Flandre occidentale. .	9049	9224	5993	12280
Flandre orientale. . .	10209	10525	6821	13913
Hainaut.	9314	8725	3975	14064
Liége	7000	6766	4583	9183
Limbourg.	2477	2502	923	4056
Luxembourg	2044	2047	545	3546
Namur	3166	3052	1290	4928
LE ROYAUME	59660	58744	37026	81378

Nous nous bornons aux chiffres absolus, laissant aux lecteurs le soin d'en tirer les rapprochements avec la moyenne proportionnelle établie, sous le double rapport du sexe et du lieu d'habitation, aux §§ 13 et 14.

16. Ci-dessous nous donnons, pour les neuf provinces, les totaux des décès tant pour 1854 que pour 1855, afin de pouvoir mesurer, pour chacune, l'augmentation ou la diminution absolue et relative qui s'y est produite pendant la dernière de ces années.

PROVINCES.	TOTAL DES DÉCÈS.		AUGMENTATION DE 1855.	
	1854.	1855.	Absolue.	Pour cent.
Anvers	10391	11334	943	9.0
Brabant	17888	20970	3082	17 2
Flandre occidentale	17942	18273	331	1.9
Flandre orientale	20587	20734	147	0.7
Hainaut	16058	18039	1981	12 3
Liége	11851	13766	1915	16.1
Limbourg	4823	4979	156	3.2
Luxembourg	4623	4091	— 532	— 11.0
Namur	5138	6218	1080	21.0
LE ROYAUME	109501	118404	9103	8.3

La moyenne d'augmentation, 8.3 p. c., est dépassée par les provinces d'Anvers, Hainaut, Liége, Brabant et Namur; la mortalité n'a guère augmenté dansla Flandre orientale, peu dans les provinces de la Flandre occidentale et du Limbourg; elle a diminué même dans le Luxem-

bourg, et cela dans la même proportion qu'elle s'y était accrue en 1854.

Sous le rapport de la *mortalité* en général, voici l'ordre dans lequel les neuf provinces se suivent en 1854 et 1855. Le chiffre qui s'y trouve apposé exprime le nombre des décès par 10,000 habitants.

1854.		1855.	
Namur.	182	Luxembourg. . . .	208
Hainaut.	212	Namur.	217
Brabant.	232	Hainaut.	236
Luxembourg. . . .	236	Limbourg.	257
Anvers.	239	Anvers.	258
Liége	242	Flandre orientale .	261
Limbourg.	250	Brabant.	268
Flandre orientale .	260	Liége	278
Flandre occident. .	281	Flandre occident. .	285
LE ROYAUME. . .	243	LE ROYAUME. . .	258

Il est curieux de voir la Flandre occidentale persister au dernier rang, le Luxembourg monter du 4e au 1er, le Brabant tomber du 3e au 7e.

17. En faisant la balance entre les décès et les naissances, nous obtenons les nombres suivants pour exprimer l'*excédant des naissances* dans les différentes provinces. Nous les mettons en regard des nombres analogues établis pour 1854.

	1854.	1855.
Anvers.	2,969	1,417
Brabant.	6,532	2,011
Flandre occidentale . .	1,264	111
Flandre orientale . . .	2,430	1,291
A reporter. . .	13,195	4,830

Report . .	13,195	4,830
Hainaut	6,444	4,179
Liége.	4,060	1,195
Limbourg	640	54
Luxembourg.	790	1,134
Namur.	3,442	1,847
Le royaume.	28,571	13,239

Les naissances ayant été partout moins nombreuses, et les décès plus nombreux en 1855 qu'en 1854, sauf, en ce qui concerne les décès, dans la province de Luxembourg, les excédants se présentent partout, sauf cette province, en déficit sur l'année précédente. Celui de 1855 n'atteint pour tout le royaume pas à la moitié de celui de 1854.

18. Quant au rapport des naissances aux décès, voici comment les provinces sont rangées en 1855. Il y a eu sur 1,000 décès dans la province de :

	Naissances.	Différence d'avec 1854.
Hainaut	1,509	+ 198
Namur.	1,299	— 369
Luxembourg.	1,277	+ 106
Anvers.	1,125	— 161
Brabant	1,096	— 270
Liége	1,087	— 256
Flandre orientale	1,062	— 51
Limbourg	1,011	— 112
Flandre occidentale . . .	1,006	— 64
Le royaume.	1,112	— 131

Hainaut l'emporte cette fois sur Namur, relégué au 2e rang; Luxembourg se déplace du 6e au 3e; Brabant et Liége sont devancés par Anvers; la Flandre occidentale continue de figurer au plus bas de l'échelle, et présente sur le maximum de Hainaut un *moins* de 503 naissances par 1,000 décès.

19. Sous le rapport de *l'état civil*, les 112,716 morts restants après défalcation des 5,688 mort-nés, se répartissent ainsi qu'il suit :

Célibataires :

	Hommes.	Femmes.	Ensemble.
Villes.	11,347	11,014	22,361
Communes rurales.	22,931	21,535	44,466
ROYAUME. . . .	34,278	32,549	66,827

Mariés :

	Hommes.	Femmes.	Ensemble.
Villes.	4,218	3,496	7,714
Communes rurales.	10,391	8,779	19,170
ROYAUME. . . .	14,609	12,275	26,884

Veufs et veuves :

	Hommes.	Femmes.	Ensemble.
Villes.	1,969	3,215	5,184
Communes rurales.	5,509	8,312	13,821
ROYAUME. . . .	7,478	11,527	19,005

En calculant les rapports entre ces chiffres, on trouve que sur 1,000 décès il y a eu

	Célibataires.	Mariés.	Veufs.
Villes.	633	218	149
Communes rurales .	574	248	178
Dans le pays.	593	238	169

Il résulte de ces tableaux : 1. que, ainsi que nous l'avons observé l'an dernier, la mort a enlevé dans les villes plus de célibataires et moins de mariés et de veufs que dans les campagnes, ce qui provient essentiellement du nombre des célibataires relativement plus élevé dans les premières que dans les dernières ; 2. que, compara-

tivement à 1854 (voir l'*Annuaire* précédent, p. 23), elle s'est appesantie davantage en 1855, dans les villes, sur les veufs, le chiffre proportionnel des célibataires n'ayant pas varié et celui des mariés n'ayant fléchi que de 10; dans les campagnes, sur les célibataires, celui des deux autres classes ayant considérablement baissé.

Sans distinction du lieu d'habitation le chiffre proportionnel des décès de 1855, comparé à celui de 1854, présente dans la colonne des :

Célibataires,	une	diminution	de	5	p. m.
Mariés,	»	»	»	5	»
Veufs,	»	»	»	10	»

En rapprochant l'état civil des morts de leur sexe, sans distinction de lieu d'habitation, on trouve que sur 1,000 décès masculins ou féminins il y a eu :

Masc.	608 célibataires	259 mariés et	133 veufs.
Fémin.	577 filles	218 mariées »	205 veuves.
Différence	—31	—41	+72

L'année précédente, les filles et les femmes mariées présentaient une différence en moins respectivement de 34 et de 32; les veuves, un excédant de 66.

20. Relevé des décès de 1855 *par âge*. (Voir le tableau à la page suivante.) Pour l'année prochaine, nous comptons donner les chiffres proportionnels que nous établissons cette fois relativement aux décès en général, pour chaque sexe séparément, cette division offrant incontestablement un très-haut intérêt.

Relevé des décès par âge.

AGE.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	LES DEUX SEXES.	PROPORTION SUR CENT.
Au dessous d'un an . . .	11809	9453	21262	18.86
De 1 an à 2 ans acc. . .	4339	4014	8353	7.41
» 2 » 3 » »	2336	2193	4529	4.02
» 3 » 4 » »	1492	1578	3070	2.73
» 4 » 5 » »	1068	1111	2179	1.94
» 5 » 6 » »	774	822	1596	1.42
» 6 » 7 » »	573	648	1221	1.09
» 7 » 8 » »	415	480	895	0.79
» 8 » 9 » »	339	423	762	0.67
» 9 » 10 » »	364	389	753	0.66
» 10 » 15 » »	1343	1748	3091	2.75
» 15 » 20 » »	1397	1858	3255	2.89
» 20 » 25 » »	1909	1820	3729	3.30
» 25 » 30 » »	1559	1775	3334	2.96
» 30 » 35 » »	1477	1735	3212	2.84
» 35 » 40 » »	1519	1692	3211	2.86
» 40 » 45 » »	1678	1727	3405	3.03
» 45 » 50 » »	2012	1668	3680	3 26
» 50 » 55 » »	2442	1961	4403	3.91
» 55 » 60 » »	2875	2249	5124	4.55
» 60 » 65 » »	2500	2704	5204	4.62
» 65 » 70 » »	2777	3509	6286	5.58
» 70 » 75 » »	3202	3698	6900	6.07
» 75 » 80 » »	3017	3371	6388	5.67
» 80 » 85 » »	1940	2269	4209	3 74
» 85 » 90 » »	900	1098	1998	1.78
» 90 » 95 » »	265	332	597	0.52
» 95 » 100 » »	42	80	122	0.10
100 et au-dessus . . .	2	6	8	0.00
	56365	56351		100.00
	112716		112716	

Il résulte de ces chiffres que le contingent des enfants au-dessous de 2 ans accomplis s'élève à plus d'un quart

du chiffre total des décès; le second quart comprend environ les âges de 2 à 30 ans; le troisième, ceux de 30 à 65 ans; le quatrième, ceux de 65 à 100 ans et au-dessus.

Les variations de l'année 1855 comparativement aux résultats de l'année précédente (voy. *Annuaire*, 1856, p. 24), sont peu sensibles; toutefois, nous remarquons que la quote-part des âges passé 50 est un peu plus forte que l'année avant. A aucun échelon, la différence, soit en plus ou en moins, ne va jusqu'à un demi pour cent.

IV. — Mariages.

21. Le chiffre des *mariages* conclus en 1855 se monte à 29,815. Ayant été

En 1854 de.	29,485
» 1853 de.	30,636
» 1852 de.	31,251
» 1851 de.	33,169

il y aurait à constater pour l'année que nous traitons une augmentation de 330 mariages. Mais en tenant compte de l'accroissement de la population, en d'autres termes, en recherchant le rapport entre la population et les mariages contractés chaque année, on verra que cette augmentation se réduit à peu de chose. Nos calculs portent qu'il y a eu un mariage

En 1851	sur	133.4	habitants.
» 1852	»	143.1	»
» 1853	»	147.4	»
» 1854	»	154.2	»
» 1855	»	153.3	» (1).

(1) Comme terme de comparaison, nous insérons ici le fait que la

Le léger avantage qui résulte pour la dernière année, comparativement à sa devancière, s'évanouit entièrement quand on recherche le rapport entre les mariages dissous par la mort et les nouveaux mariages contractés.

D'après le relevé donné ci-dessus au § 19, il est mort en 1855, en état de mariage, 14,609 hommes et 12,275 femmes, ce qui fait un ensemble de 26,884 unions conjugales détruites. (1). Rapproché du nombre renseigné plus haut des mariages contractés pendant la même époque, ce chiffre produit un rapport de 1109 nouveaux mariages sur 1,000 mariages détruits. Mettons ce rapport en regard de ceux établis pour les trois années précédentes, nous aurons sur 1,000 mariages détruits :

1852.	1,367	nouveaux mariages.
1853.	1,230	»
1854.	1,176	»
1855.	1,109	»

Ne négligeons pas toutefois d'observer que si en 1844 nous avons vu se produire un rapport de 1,259, en 1850 un de 1,500 nouveaux mariages sur 1,000 détruits, nous avons vu des chiffres bien inférieurs à ceux de 1855 se produire en 1846, 1847 et 1849, savoir, ceux de 971, 747 et 997.

22. Par *lieu d'habitation*, les mariages de 1855 se décomposent en 8,427 contractés dans les villes, soit 1 mariage sur 142.8 hab., et 21,388 dans les communes rurales, soit 1 mariage sur 158.3 habitants.

Statistique officielle de la France nous apprend : qu'il y a eu dans ce pays sur un mariage

De 1836 à 1840	en moyenne	124.12	habitants.
» 1841 à 1845	»	125.31	»
» 1846 à 1850	»	128.20	»

(1) Le fait exceptionnel, que mari et femme meurent dans la même année, ne peut guère influencer la justesse de nos conclusions.

Sur 1,000 mariages dissous par la mort, on compte

	Villes.	Commun. rural.
En 1852, mariages nouveaux :	1,444	1,319
» 1853 »	1,267	1,216
» 1854 »	1,078	1,290
» 1855 »	1,093	1,160

Ces rapprochements nous apprennent : 1° que la fréquence des mariages a été plus forte dans les villes en 1852 et 1853, moins forte dans les deux années suivantes ; 2° que le nombre des mariages en 1855 présente, relativement à celui de l'année précédente, dans les villes une augmentation de 15, dans les campagnes un abaissement de 130 p. m. Par une curieuse opposition, l'an 1854 offrait, quant à 1853, un *minus* de 189 pour les villes et un *plus* de 74 pour les campagnes. Comme toujours, nous nous abstenons de tirer aucune conclusion économique ou morale de nos résultats, d'autant plus que nous pensons que des conclusions ne doivent être assises que sur des périodes plus longues que celles d'une ou deux années. Néanmoins nous ne renonçons pas à faire, an pour an, tous ces calculs de détail. Si, par exemple, nos résultats belges, en fait de mariages, coïncidaient, pour la même année, avec la plupart de ceux obtenus dans d'autres pays, ou s'ils s'en écartaient d'une manière frappante, il y aurait dans nos détails, ce nous semble, matière à occuper l'attention de quelque investigateur économique, qui nous saurait gré de les avoir recueillis. C'est l'occasion pour nous de dire que nous ne reculons pas devant le reproche de minutie, sachant que les observations minutieuses ont leur haute valeur aux yeux de la science, et qu'en statistique les faits les moins apparents ne sont jamais à dédaigner : ils impliquent toujours une révélation sur quelque côté, quelque aspect particulier de l'existence ou de l'activité humaines.

23. Le tableau ci-après présente la répartition du chiffre des *mariages par province*, au point de vue de la distinction des *villes* et des *communes rurales*.

PROVINCES.	NOMBRE DES MARIAGES DANS LES		
	VILLES.	COMMUNES RURALES.	ENSEMBLE.
Anvers	1330	1630	2960
Brabant	1894	3447	5341
Flandre occidentale	1110	2748	3858
Flandre orientale	1506	3121	4627
Hainaut	986	4483	5486
Liége	989	2319	3308
Limbourg	210	924	1134
Luxembourg	137	989	1126
Namur	268	1730	1998
Le royaume	8430	21388	29818

Nous nous sommes donné la peine de tirer de ces nombres absolus les chiffres proportionnels de la fréquence relative des mariages dans les villes et les campagnes. Voici ce que nous obtenons. Il y a eu, dans les diverses provinces, par mille habitants, le nombre de mariages ci-dessous déterminé.

PROVINCES.	VILLES.	COMMUNES RURALES.	PLUS OU MOINS DES VILLES.
Anvers.	8.0	6.0	+ 2.0
Brabant	7.7	5.9	+ 1.8
Flandre occidentale. .	5.8	6.0	— 0.2
Flandre orientale. . .	6.7	5.5	+ 1.2
Hainaut	6.5	7.3	— 0.8
Liége.	7.4	6.4	+ 1.0
Limbourg	6.3	5.4	+ 0.9
Luxembourg.	5 6	5.7	— 0.1
Namur.	6.3	7.1	— 0.8
Le royaume	7.0	6.3	+ 0.7

Nous voyons par ces calculs que la fréquence des mariages ne varie pas sensiblement de la ville à la campagne. La plus forte différence en faveur des villes est de 2 p. m. (Anvers), la plus forte en faveur des campagnes, de 0.8 p. m. (Namur et Hainaut).

La plus haute fréquence de mariages se rencontre, quant aux villes, dans la province d'Anvers (1 p. m. au delà du chiffre moyen du royaume); quant aux communes rurales, dans le Hainaut (également 1 p. m. au delà du chiffre moyen). Le minimum est fourni d'un côté par le Luxembourg (1.4 au dessous de la moyenne), d'un autre par le Limbourg (0.9 au-dessous de la moyenne).

24. Le tableau ci-après décompose le nombre des mariages dans les neuf provinces par état civil.

PROVINCES.	MARIAGES ENTRE			
	Garçons et filles.	Garçons et veuves.	Veufs et filles.	Veufs et veuves.
Anvers.	2363	183	325	89
Brabant.	4312	279	593	157
Flandre orientale.	5002	238	523	93
Flandre occid. . .	3693	275	526	131
Hainaut	4681	212	438	135
Liége	2793	137	293	81
Limbourg.	903	53	139	34
Luxembourg . . .	947	30	117	32
Namur.	1771	47	142	38
Le royaume. . .	24471	1454	3098	792

Chiffres pour cent dans les quatre catégories :

	1854.	**1855.**
	—	—
Garçons et filles. . . .	82.4	82.1
Garçons et veuves . .	4.8	4.9
Veufs et filles.	10.2	10.4
Veufs et veuves. . . .	2.6	2.6
	100.0	100,0

On voit que les mariages se répartissent, dans les deux années, à peu près dans les mêmes proportions.

25. Nombre des *divorces* prononcés en 1855 :

Provinces.	Villes.	Communes rurales.	Total.
Anvers.	2	»	2
Brabant	17	3	20
Flandre occidentale. .	»	»	»
Flandre orientale. . . .	3	1	4
Hainaut	»	1	1
Liége.	6	2	8
Limbourg	»	»	»
Luxembourg.	»	»	»
Namur.	»	2	2
TOTAL.	28	9	37

Les totaux respectifs étaient, l'année précédente :

Villes, 27; communes rurales, 17; royaume, 44. Nous avons donc une amélioration sensible à constater pour les campagnes. — Depuis 1832 à 1854, le chiffre annuel moyen des divorces ne s'élève pas tout à fait à 21; cette moyenne est inférieure de 16 au nombre de l'an 1855.

V. — État de la population.

26. Au § 1 de cette notice, nous avons vu que le chiffre officiel de la population belge avait été arrêté le 31 décembre 1855 à la somme de 4,607,065 habitants.

En nous appuyant d'une note obligeamment communiquée par le directeur de la statistique au ministère de l'intérieur, M. X. Heuschling, nous avons démontré, l'an dernier, en quoi et pourquoi ce chiffre officiel s'écartait de la réalité, et fourni en même temps les éléments nécessaires pour le rectifier. D'après ces éléments et ceux qui nous ont été soumis relativement à 1855, nous arrivons au chiffre véritable de la population au 31 décembre de cette année, par la voie suivante :

Population, selon le chiffre rectifié, au 31 décembre 1854.	4,521,632
A ajouter l'excédant des naissances sur les décès, se montant, après avoir défalqué de la somme des décès, les décès des personnes étrangères aux communes (5,111) et ajouté les transcriptions faites en vertu de l'art. 80 du Code civil, ci. . .	15,060
	4,536,692
A défalquer :	
L'excédant des imigrations (8,546) sur les immigrations (5,156)	3,390
Population au 31 décembre 1855	4,533,302

L'écart entre notre chiffre et le chiffre officiel s'élève à la somme de 73,763 habitants, représentant ainsi les erreurs (c'est-à-dire les doubles emplois) accumulées depuis le dernier recensement jusqu'à la fin de 1855.

Cette différence, répartie sur 10 années, n'est pas assez considérable pour gêner ou discréditer les recherches et les calculs de la statistique, ni pour entraver les opérations ou les combinaisons de l'administration, si ce n'est, quant à celle-ci, lorsqu'il s'agit de fixer le nombre de certains corps électifs, dont la force numérique est basée sur le chiffre de la population. Quoi qu'il en soit, le nouveau recensement qui s'est opéré il y a quelques jours, joint aux nouvelles mesures prises par la législature pour prévenir le retour des inconvénients signalés, nous dispensera désormais d'aller à la recherche de la situation exacte, en opposition avec celle à laquelle le gouvernement, suivant ses éléments à lui, doit nécessairement s'arrêter.

Nous remercions, à cette occasion, le chef actuel du département de l'intérieur d'avoir accueilli avec empres-

sement les propositions faites par la commission royale de statistique à l'effet de faire entrer la tenue des registres de l'état civil dans une voie plus régulière, et d'asseoir la statistique de la population, si bien organisée dans notre pays, sur des bases plus solides encore (1).

Le nombre d'habitants arrêté officiellement pour le 31 décembre 1855 se répartissait de la manière suivante entre les villes et les communes rurales :

Villes.	1,210,791	soit 263 pour mille.
Campagnes. . .	3,396,274	» 737 »
TOTAL. . . .	4,607,065	

La force relative des deux éléments variait, l'année précédente, d'un pour mille au profit des campagnes. Au 15 octobre 1846, le rapport des campagnes était de 748; en 1829, de 755 pour mille : décroissance en 27 ans, 18 pour mille.

28. Les tableaux ci-après font connaître : le premier, *l'état de la population urbaine et rurale* au 31 décembre 1855, dans les neuf provinces, en chiffres absolus et proportionnels ; le deuxième établit les totaux de la population dans chaque province, sans distinction de lieu d'habitation, pour 1854 et 1855, ainsi que la différence en plus que présente la dernière de ces années.

(1) Nous prions nos abonnés de corriger, à la page 33 de l'*Annuaire* dernier, lig. 7, 4,537,196 au lieu de 4,531,196.
» 10, 4,559,179 » 1,559,179.

Hélas, les fautes typographiques seraient bien quelquefois assez lourdes pour compromettre la valeur d'un travail aux yeux du lecteur !

PROVINCES.	HABITANTS AU 31 DÉCEMBRE 1853.		SUR 1000 HABITANTS, NOMBRE DES	
	VILLES.	COMMUNES RURALES.	CITADINS.	CAMPAGNARDS
Anvers.	167629	273551	380	620
Brabant.	243956	542422	312	688
Flandre occidentale. .	188791	451791	295	705
Flandre orientale. . .	225177	566704	284	716
Hainaut.	150136	621277	194	806
Liége	136052	361596	273	727
Limbourg.	33106	160551	171	829
Luxembourg	23877	173300	121	879
Namur	42067	245082	147	853
Le royaume	1210791	3396274	263	737

Ce tableau montre que la population rurale est la plus forte dans la province de Luxembourg (879 p. m., même chiffre que l'an précédent); le plus faible dans celle d'Anvers (620 p. m., deux de moins qu'en 1854).

PROVINCES.	TOTAL AU 31 DÉCEMBRE		AUGMENTATION
	1854.	1855.	EN 1855 (1).
Anvers	438739	441180	2441
Brabant	779922	786378	6456
Flandre occidentale	640134	640582	448
Flandre orientale	792312	791881	—431
Hainaut	763776	771413	7637
Liége	494793	497648	2855
Limbourg	193550	193657	107
Luxembourg	196074	197177	1103
Namur	285622	287149	1527
LE ROYAUME	4584922	4607065	22143

VI. — Résumé.

29. En combinant le chiffre officiel de la population au 31 décembre 1855 avec les chiffres relatifs au mouvement de la population pendant l'année, on trouve les proportions suivantes :

Il y a eu sur 10,000 habitants :

(1) Voir pour l'augmentation en chiffres proportionnels, le § 2.

DANS	NAISSANCES EN		DÉCÈS EN		MARIAGES EN	
	1834.	1835.	1834.	1835.	1834.	1835.
Les villes	322	304	295	307	68	69
Les communes . . .	293	277	219	240	63	63
LE ROYAUME	301	285	239	258	64	65

Ces rapports fournissent une nouvelle preuve à l'appui de ce que nous avons déjà constaté par une autre voie :

1° Que la fécondité a considérablement baissé, dans une proportion légèrement moindre dans les campagnes que dans les villes;

2° Que les décès se sont augmentés plus fortement dans les campagnes que dans les villes;

3° Que les mariages n'offrent guère de variation sensible sur l'année antérieure, pour autant que l'on fasse abstraction du nombre des mariages dissous par la mort.

30. Par provinces, les nombres proportionnels ci-dessus se constituent comme suit:

Il y a eu sur 10,000 habitants dans la province de :

	Naissances.	Décès.	Mariages.
Anvers	312	257	67
Brabant.	292	267	67
Flandre occidentale. .	286	285	60
Flandre orientale. . .	278	262	58
Hainaut.	288	234	71
Liége	301	296	66
Limbourg.	259	257	58
Luxembourg	265	207	57
Namur.	281	216	49

Fécondité : max. Anvers ; min. Limbourg.
Mortalité : » Liége ; » Luxembourg.
Mariages : » Hainaut ; » Namur.

VII. — Densité de la population.

31. Du rapprochement du chiffre de la population avec celui de la superficie (voy. p. 5), il résulte que le nombre d'habitants vivant sur 100 hectares (1 kilomètre carré) était dans les différentes provinces ainsi qu'il suit :

	1846.	1856.	Augmentation.
Anvers	143	155	12
Brabant	210	239	29
Flandre occidentale	199	198	— 1
Flandre orientale	264	264	—
Hainaut	192	207	15
Liége	156	172	16
Limbourg	77	80	3
Luxembourg	42	44	2
Namur	72	78	6
Le royaume	147	156 (1)	9

(1) Cela fait 8,595 habitants par lieue carrée.

IV

ASSEMBLÉES REPRÉSENTATIVES. — ÉLECTIONS.

I. — Pouvoir législatif.

1. *Nombre des représentants et des sénateurs.*

D'après le tableau de la répartition des sénateurs et des représentants, annexé au décret du Congrès national du 3 mars 1831, le nombre des sénateurs était de 51 et celui des représentants de 102.

Par suite du traité du 19 avril 1839, ce nombre fut diminué de 4 sénateurs et de 7 représentants.

Le recensement général de la population opéré en 1846 amena la loi du 31 mars 1847, qui fixa à 54 le nombre des sénateurs et à 108 celui des représentants.

Aux termes de la Constitution, le nombre des députés ne peut excéder la proportion d'un député sur 40,000 habitants; d'après l'état de la population au 1er janvier 1856, ce nombre est dans la proportion de un député sur 42,658 habitants, et le recensement qui se prépare pour le 31 décembre 1855, pourrait bien porter le nombre des représentants à 114 et celui des sénateurs à 57.

Le Sénat se compose d'un nombre de membres égal à

la moitié des députés de l'autre Chambre, sauf la disposition qui concerne l'héritier présomptif de la couronne, lequel fait de droit partie du Sénat à l'âge de 18 ans.

2. *Nombre des éligibles au Sénat en* 1855.

Pour pouvoir être élu et *rester* sénateur, la Constitution requiert les qualités suivantes : l'indigénat par naissance ou par la grande naturalisation, la jouissance des droits politiques et civils, le domicile en Belgique, l'âge de 40 ans au moins, enfin une part de 1,000 florins (2,116 francs) au minimum dans les impositions directes, patentes comprises. Dans les provinces où la liste des citoyens payant mille florins d'impôts directs n'atteint pas la proportion de 1 sur 6,000 âmes de population, elle est complétée par les plus imposés de la province, jusqu'à cette concurrence de 1 sur 6,000.

En 1856 le nombre des citoyens éligibles au Sénat, payant le cens, était dans les diverses provinces ainsi qu'il suit :

La 3e colonne donne, d'après l'état de la population au 31 décembre 1855, le chiffre qui manque pour que le nombre des éligibles atteigne la proportion de 1 sur 6,000 habitants.

	En 1856.	Supplém.
Anvers	45	28
Brabant.	112	19
Flandre occidentale. .	68	39
Flandre orientale. . .	64	68
Hainaut.	48	81
Liége.	38	45
Limbourg.	12	20
Luxembourg	00	33
Namur	32	16
	419	349

On voit que toutes les provinces sont de beaucoup en dessous de la proportion de 1 à 6,000 habitants déterminée par la Constitution. Aussi se trouve-t-il que 14 membres actuels du Sénat (soit plus des deux neuvièmes) n'appartiennent pas à la classe des éligibles censitaires.

3. Le nombre des *électeurs pour les Chambres législatives* s'élevait en 1855 à 88,979, ce qui constitue sur l'année antérieure une augmentation de 369 électeurs. Sur la base du chiffre de la population arrêté pour la fin de 1854, ce nombre d'électeurs est dans la proportion d'environ *dix-neuf* électeurs sur 1,000 habitants, ou de un électeur sur 53 habitants. Voici comment il se décompose par provinces et en distinguant le lieu d'habitation :

	VILLES.		COMMUNES RURALES.		TOTAL.	
	Chiffre absolu.	Sur 1000 h.	Chiffre absolu.	Sur 1000 h.	Chiffre absolu	Sur 1000 h.
Anvers.	5475	33	4286	15	9761	22
Brabant	8392	35	8387	15	16779	21
Flandre occident. .	4819	25	6747	15	11566	18
Flandre orient. . .	6022	26	9742	17	15764	19
Hainaut	4907	32	9730	16	14637	19
Liége	3985	29	5409	15	9394	19
Limbourg.	886	27	2245	14	3131	16
Luxembourg. . . .	631	26	2495	14	3126	16
Namur.	1306	31	3515	14	4821	16
Le royaume . .	36423	30	52556	15	88979	19

En comparant les rapports du nombre d'électeurs à celui des habitants, tels qu'ils résultent du tableau ci-dessus, avec ceux établis pour l'année 1848 (1), pendant laquelle, comme on sait, les effets de la loi du 12 mars de cette année ont pu être constatés pour la première fois, nous avons à signaler :

En ce qui concerne les villes, une *diminution* pour le Brabant (de 41 à 35 p. m.), la Flandre occidentale (de 28 à 26), et Liége (de 30 à 29); une légère *augmentation* qui varie de 1 à 3 p. m. pour les autres provinces, sauf le Limbourg où il n'y a eu presque pas de variation;

En ce qui concerne les communes rurales, il y a élévation pour toutes les provinces; cette élévation va, pour la province de Liége, jusqu'à 5 p. m.;

En ce qui concerne le pays en général, voici, en tenant compte des fractions, les changements survenus depuis 1848 dans les chiffres proportionnels dont il s'agit :

	Villes.	Communes.	Le pays.
1848.	30.77	14.02	18.24
1855.	30.26	15.54	10.40

On voit que l'augmentation générale de 1,16 p. m. retombe entièrement sur les communes rurales.

Si nous examinons les chiffres relatifs des diverses provinces, nous verrons qu'ils flottent, pour les villes, entre les extrêmes 27 (Limbourg) et 35 (Brabant); pour les communes, entre 14 (Limbourg, Luxembourg et Namur) et 17 (Flandre orientale). Sans distinction du lieu d'habitation, nous remarquons un *minimum* de 16 pour les trois provinces de Limbourg, Luxembourg et Namur, et un *maximum* de 22 pour Anvers. En 1848, le *maximum* était représenté par Brabant (22.21) et le *minimum* par Namur (14.90).

(1) Voyez le dernier *Exposé* décennal, III, 21.

II. — Conseils provinciaux et communaux.

Sont électeurs pour la formation des conseils provinciaux ceux portés sur les listes pour la formation des Chambres et sur les listes supplémentaires. Ces dernières comprennent, lorsqu'ils réunissent les conditions légales, les citoyens qui ont obtenu la naturalisation ordinaire, les fils des veuves auxquels leurs mères délèguent leurs contributions, plus, dans les cantons qui ne réunissent pas 70 électeurs, tous ceux qui payent, suivant le nombre manquant, trois ou quatre cinquièmes du cens.

Est électeur pour la formation des conseils communaux tout Belge majeur né dans le pays ou naturalisé, demeurant depuis le 1er janvier dans la commune où l'élection a lieu et payant, suivant que la population s'y élève à 2,000, 5,000, 10,000, 15,000 âmes ou au delà, respectivement fr. 15, 20, 30, 40 ou 42.32 c. de contributions, patentes comprises. Les contributions de la femme sont attribuées au mari; celles des enfants mineurs, au père; celles de la veuve peuvent compter en faveur d'un fils ou d'un gendre (électeurs adjoints).

Le peu de changements survenus depuis un an dans cette partie, joint au besoin de ménager l'espace, nous autorise à renvoyer les lecteurs aux pp. 42 à 44 de l'*Annuaire* dernier.



ENSEIGNEMENT PUBLIC.

I. — Enseignement primaire.

1. La loi du 23 septembre 1842 établit trois catégories d'écoles primaires, qui sont :

1° Les écoles communales, organisées, administrées et entretenues par les soins des communes (art. 1er);

2° Les écoles privées, adoptées pour tenir lieu d'écoles communales, et qui se chargent, moyennant une indemnité, de l'instruction des enfants pauvres (art. 3);

3° Les écoles privées, qui admettent gratuitement tous les enfants pauvres et dispensent ainsi les communes de l'obligation de pourvoir elles-mêmes aux besoins de l'enseignement (art. 2).

Ces diverses écoles sont soumises au régime de la double inspection civile et ecclésiastique. Néanmoins, les inspecteurs ne peuvent visiter officiellement celles de la troisième catégorie qu'une fois par année. La loi prescrit cette visite annuelle comme moyen de s'assurer si les établissements continuent de se trouver dans les condi-

tions voulues pour tenir lieu d'écoles communales ou adoptées.

D'après la statistique de 1851, le nombre total des écoles soumises à l'inspection et des écoles privées entièrement libres, était de 5,520. A la fin de la période triennale 1852-1854, il était de 5,498. Différence en moins, 22. Dans l'intervalle de 1845 à 1854, la diminution a été de 169 ou de 2.98 pour cent. Elle porte presque tout entière sur des écoles libres qui ne pourvoyaient pas suffisamment aux besoins de l'instruction et qui ont cessé d'exister dès que des écoles communales se sont élevées en concurrence.

Le nombre proportionnel des écoles est en moyenne pour le royaume de 2.17 par commune et de 1.19 par groupe de 1,000 habitants.

Sous le rapport de la population, la proportion est pour 1000 habitants :

	Écoles.
Anvers	0.92
Brabant.	0.96
Flandre occidentale. . .	1.25
Flandre orientale. . . .	1.23
Hainaut.	1.25
Liége.	1.11
Limbourg.	1.20
Luxembourg	2.49
Namur	1.75

Au 31 décembre 1854, les communes dépourvues de tout moyen d'instruction étaient encore au nombre de vingt-quatre. On a calculé que pour subvenir aux besoins de l'enseignement dans ces communes et compléter l'organisation dans les localités où elle est reconnue insuffisante, il faudrait créer 289 écoles nouvelles.

2. Les 5,498 *écoles primaires*, ci-dessus renseignées, se subdivisent en :

Écoles communales.	2,809
» adoptées.	865
» privées (art. 2 de la loi).	37
» entièrement libres.	1,787
Total.	5,498

Dans ce total :

Les écoles de garçons sont au nombre de. .	985
» de filles sont au nombre de. . .	1,201
» pour les deux sexes.	3,312
Total.	5,498

Comparativement à 1851, la statistique de 1854 présente, pour les écoles communales, une augmentation de 85 sur le nombre des écoles de garçons, une augmentation de 50 sur le nombre des écoles de filles, et une diminution de 59 sur le nombre des écoles destinées aux deux sexes; en définitive, une augmentation de 76.

3. *Personnel enseignant des écoles communales.*

Instituteurs en chef.	2,578
Sous-maîtres et assistants.	665
Institutrices en chef.	231
Sous-maîtresses et assistantes.	256
Total.	3,730

Ce total excède celui de 1851 de 170 agents.

La dépense faite pour traitements et émoluments, qui en 1851 était de 2,231,817 francs, s'est élevée en 1854 à 2,347,794 francs; différence en plus, 115,877 fr.

Taux moyen par place en 1854.

	Villes.	Communes rurales.
Instituteur. . . . fr.	1,303	703
Sous-instituteur . . .	568	321
Institutrice.	960	682
Sous-institutrice. . .	399	227

4. *Élèves.* Année 1854.

Écoles communales, adoptées et privées (art. 2).	Garçons.	213,659	388,718
	Filles . .	175,059	
Écoles privées entièrement libres.	Garçons.	44,536	102,808
	Filles . .	58,272	
	Total.		491,526 (1).

Comparé au total de 1845, celui de 1854 présente une augmentation de 12 p. c. (2), soit 1.33 p. c. année moyenne.

En 1845, on comptait 101 élèves sur 1,000 habitants; en 1854, 107. Cette moyenne flotte, quant aux diverses provinces, entre les *maxima* de 151 (Luxembourg) et de 134 (Namur) et les *minima* de 85 (Flandre orientale) et 103 (Brabant).

En ne considérant que les écoles communales, l'augmentation va jusqu'à 32.62 p. c. en neuf ans, soit 3.63 p. c. par année.

Voici l'ordre dans lequel les provinces se rangent sous le rapport du nombre des élèves des écoles communales comparé à la population.

Luxembourg.	132	élèves par 1000 hab.
Namur.	95	»
Limbourg	88	»
Liége	73	»
Anvers.	69	»
Hainaut	68	»
Brabant	60	»
Flandre orientale . . .	38	»
Flandre occidentale. .	34	»

(1) Dans ce nombre, 276,231 sont instruits gratuitement. Nous observons encore que notre chiffre de la population scolaire se rapporte au 31 décembre. Cette population est de beaucoup inférieure dans la période d'été.

(2) 6 p. c. au delà de l'accroissement de la population générale dans la période en question.

5. *Établissements spéciaux.*

a. Écoles gardiennes, 269 (dont 31 communales), avec une population de 25,464 enfants.

b. Écoles d'adultes, 879 (dont 150 communales), avec une population moyenne de 170,000 élèves.

c. Ouvroirs, 909 (dont 250 soumis au régime de l'inspection), comptant 43,104 élèves. L'enseignement primaire y est complétement négligé.

6. *Écoles normales de l'État pour la formation des instituteurs* (réorganisées en 1854).

Nombre des élèves-instituteurs admis et sortis avec diplôme pendant la période triennale 1852-1853 à 1854-1855.

	Entrés.	Sortis.
Lierre	83	81
Nivelles	120	113
Ensemble. . . .	203	194
Année moyenne.	67	65

Les *écoles normales épiscopales* agréées sont au nombre de 7, savoir : Thourout, Saint-Nicolas, Saint-Roch, Saint-Trond, Carlsbourg, Malonne et Bonne-Espérance. Depuis 1844 à 1854, date de leur adoption, ces écoles ont formé 593 instituteurs, soit 59 par année; depuis 1852 à 1854 seulement, 273 instituteurs, soit 91 par année.

Les écoles adoptées pour la formation des *élèves institutrices* sont au nombre de douze, dont trois dans le Brabant, deux dans la province de Liége et une dans chacune des autres provinces.

Le nombre des élèves admises dans ces douze établissements pendant la période 1852-1854 est de 197.

7. *Dépenses.* Le relevé ci-après résume toutes les recettes et dépenses faites pendant l'année 1854.

Encaisse des exercices antérieurs . .	75,070 fr.
Rétributions des élèves solvables. . .	658,480 »
Bienfaisance publique et privée. . .	353,944 »
Budgets communaux.	1,643,302 »
Budgets provinciaux.	562,237 »
Budgets de l'État.	1,211,889 »
	4,504,922 fr.

D'après la nature des dépenses, cette dernière somme, qui représente la dotation de l'enseignement primaire, se subdivise ainsi qu'il suit :

Direction et surveillance.	180,348 fr.
Enseignement normal	256,658 »
Acquisition, construction, etc., de maisons d'école.	506,964 »
Écoles primaires proprement dites. .	3,216,840 »
Écoles gardiennes et d'adultes; ouvroirs	262,181 »
Encouragements.	81,931 »
Somme égale. . .	4,504,922 fr.

II. — Enseignement moyen.

1. *Établissements de l'État.* — En vertu de la loi du 1er juin 1850, il a été créé dix athénées royaux et cinquante écoles moyennes. Les tableaux suivants font connaître le nom des localités où ces établissements se trouvent, ainsi que le chiffre d'élèves qu'ils renfermaient au mois d'octobre des années 1851 et 1854.

I. — *Athénées royaux* (organisés par arrêté royal du 1er septembre 1851).

Nombre d'élèves en octobre

	1851.	1854.
Anvers	264	279
Bruxelles	569	487
Bruges	114	141
Gand	274	256
Mons	261	248
Tournai	240	154
Liége	440	447
Hasselt	132	183
Arlon	120	145
Namur	159	190
	2,573	2,530

Le chiffre de 2530, établi pour le mois d'octobre 1854, se répartit en 1339 élèves appartenant à la section professionnelle, 1,120 élèves de la section des humanités, et 71 élèves de la deuxième classe préparatoire de l'athénée de Hasselt.

II. — *Écoles moyennes* (organisées par arrêté royal du 10 juin 1852).

Provinces.	Villes.	Élèves (1). Oct. 1851.	Élèves (1). Oct. 1854.
ANVERS	Anvers	298	248
	Lierre	127	87
	Turnhout	182	210
	Malines (2)	?	225
BRABANT	Aerschot	66	57
	Diest	80	115

(1) La section préparatoire comprise.
(2) Reprise par l'État en 1854.

	Hal	144	87
	Jodoigne	145	141
	Louvain	212	208
	Wavre	94	95
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bruges	201	163
	Furnes	80	120
	Nieuport (1)	?	?
	Ypres	95	78
FLANDRE ORIENTALE.	Alost	130	147
	Gand	117	161
	Renaix	82	83
HAINAUT	Ath	100	120
	Beaumont	83	94
	Braine-le-Comte	105	100
	Charleroi (2)	?	?
	Fleurus	70	86
	Houdeng-Aimeries	77	131
	Mons	85	102
	Pâturages	135	182
	Péruwelz	94	70
	Rœulx	108	83
	Saint-Ghislain	72	90
	Soignies	14	69
	Thuin	108	116
LIÉGE	Huy	142	156
	Limbourg	100	85
	Spa	114	78
	Stavelot	92	75
	Visé	229	187
	Waremme	131	82
LIMBOURG	Maeseyck	142	127
	Saint-Trond	67	58
	Tongres	188	240

(1) Instituée le 26 mars 1855.
(2) Cette école n'est pas encore organisée.

LUXEMBOURG	Marche.	26	54
	Neufchâteau	33	72
	Saint-Hubert. . . .	32	31
	Virton	52	62
NAMUR	Andenne	128	75
	Couvin.	76	80
	Dinant.	126	174
	Fosse (1).	?	?
	Namur	88	83
	Philippeville	88	71
	Rochefort.	32	60
	TOTAL.	4990	5093

Pour les athénées royaux, les dépenses de l'exercice 1854, le dernier sur lequel nous ayons des chiffres officiels, se sont élevées à 673,457 fr.; pour les écoles moyennes, à 450,082 fr. Les subsides collectifs portés annuellement au budget de l'État en faveur des athénées royaux et des écoles moyennes sont respectivement de 300,000 et de 200,000 fr. L'autre partie des besoins est couverte par les allocations des communes et des provinces, et par le produit de la rétribution des élèves.

2. *Établissements communaux et provinciaux*, subsidiés par le gouvernement (2).

Les établissements de cette catégorie sont :

Les colléges de Diest, Louvain, Nivelles, Tirlemont, Ypres, Ath, Charleroi, Chimay, Enghien, Herve, Huy, Beeringen, Saint-Trond, Tongres, Bouillon, Virton, Dinant;

(1) Instituée le 25 mars 1854.

(2) Les conditions attachées à la jouissance d'un subside sont : que l'établissement accepte le programme d'études arrêté par le gouvernement, et que les livres employés, les règlements intérieurs, le programme des cours, les budgets et les comptes soient soumis à son approbation.

L'école provinciale de commerce, d'industrie et des mines de Mons, et l'école industrielle et littéraire de Verviers;

L'école moyenne de Quiévrain;

L'institut supérieur de commerce à Anvers.

La subvention du gouvernement pour ces établissements a été en 1854 de 98,000; le total des dépenses, de 305,576 fr.

3. *Établissements patronnés* (1), dirigés par le clergé ou des particuliers. — Les colléges de Gheel, Herenthals, Malines (Pitzembourg), Courtrai, Thielt, Enghien, Jumet, Binche, Saint-Trond, Dinant, et les écoles moyennes de Courtrai et d'Ostende.

Dépenses totales en 1854, 63,401 fr. Part du gouvernement, 8,400; de la commune, 39,823 fr.

4. *Établissements exclusivement communaux.* — Les deux écoles moyennes de Bruxelles; elles comptaient en 1854 642 élèves.

5. *Établissements non patronnés.*

a. Dirigés par les évêques : les petits séminaires de Malines (première section), Basse-Wavre, Roulers, Saint-Nicolas, Bonne-Espérance, Saint-Trond, Bastogne et Floreffe; les colléges de Hoogstraeten, Bruges, Furnes, Menin, Saint-Vincent de Paule à Ypres, Grammont, Lierre, Ath, Saint-Quirin à Huy, les institutions Saint-Joseph à Saint-Nicolas, Saint-Louis à Lokeren, Saint-Antoine à Renaix, des Barbets à Tournai, l'institut Saint-Louis à Malines, l'école moyenne à Waremme.

b. Dirigés par des congrégations religieuses: les col-

(1) Aux termes de l'art. 32 de la loi du 1er juin 1850, la commune dans laquelle il n'a été établi ni un athénée royal, ni un collége communal, peut, avec l'autorisation du Roi, la députation permanente entendue, accorder pour un terme de dix ans, au plus, son patronage à un établissement d'instruction moyenne, en lui accordant des immeubles ou des subsides. Les établissements de cette catégorie sont soumis au régime d'inspection.

léges suivants : Stanislas à Tirlemont, Notre-Dame à Termonde, à Audenarde et à Eecloo ; le collége de Diest, les institutions des Joséphites à Grammont et à Melle, des Pères augustins à Gand, des Frères des Écoles chrétiennes à Alost, cours latins des Frères de la Doctrine chrétienne à Soignies ; le collége de la Congrégation de la Sainte-Union à Kain.

c. Dirigés par les jésuites : les colléges Notre-Dame à Anvers, à Tournai et à Namur ; Saint-Michel à Bruxelles, Sainte-Barbe à Gand, Saint-Stanislas à Mons, Saint-Servais à Liége ; les colléges de Turnhout, d'Alost, de Tronchiennes et de Verviers ; l'institut Saint-Ignace à Anvers.

d. Dirigés par des particuliers : les colléges de Molenbeek-Saint-Jean, de l'Union belge à Ixelles, de Leuze, de Dour ; les pensionnats de Montigny-sur-Sambre, de Chapelle-lez-Herlaimont, de Mont-sur-Marchienne, l'Institution à Malines, l'école industrielle et commerciale à Quiévrain.

6. Chiffre total des établissements d'instruction moyenne au mois d'octobre 1855, 149.

III. — Enseignement supérieur.

1. Indication du nombre des *élèves* inscrits dans les quatre universités du royaume pendant l'année académique 1855-1856.

	Gand.	Liége.	Bruxelles.	Louvain.
Philosophie et lettres.	45	107	78	117
Droit	116	121	162	169
Sciences	46	82	76	144
Médecine	94	121	93	144
Écoles spéciales. . . .	46	180	21	»
Théologie.	»	»	»	57
TOTAL (1)	347	611	430	631

(1) En novembre 1856, au commencement de l'année académique,

2. Nombre des *diplômes* conférés par les jurys académiques pendant les deux sessions de l'année 1856.

PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Épreuve préparatoire à l'examen de candidat en sciences 135
Candidature en philosophie et lettres. 133
Doctorat en philosophie et lettres 14

SCIENCES.

Candidature en sciences naturelles. 91
Candidature en pharmacie. 23
Doctorat en sciences naturelles. 2
Candidature en sciences physiques et mathéma- 2
tiques . . . . ·2
Doctorat en sciences physiques et mathématiques. 1

DROIT.

Candidature en droit 73
Premier examen de docteur en droit. 76
Deuxième examen de docteur en droit. 65
Doctorat en sciences politiques et administratives. 5
Grade de candidat-notaire 91

MÉDECINE.

Candidature en médecine, en chirurgie et en accouchements. 76
Premier examen de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements. 67

les inscriptions portaient à : Gand. . . . . . . 294 élèves.
Liége. . . . . . . 553 »
Bruxelles . . . . 367 »
Louvain . . . . . 638 »

Deuxième examen de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements	68
Troisième examen de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements	66
Doctorat en chirurgie, d'après la loi du 27 septembre 1835	2
Doctorat en accouchements, d'après la loi du 27 septembre 1835	0
Grade de pharmacien	18

IV. — Enseignement spécial et artistique.

1. *École militaire à Bruxelles.* Situation au 31 décembre 1856.

PROFESSEURS :

Professeurs militaires	7
» civils	11
Répétiteurs civils	8
» militaires	4
Inspecteurs des études et officiers de service	9
	39

ÉLÈVES.

Armes spéciales.	1re division, 4e année d'études	8
	1re » 3e » »	34
	2e » 2e » »	11
	3e » 1re » »	26
	Divis. d'inf. et de caval. 2e année d'études	38
	» » » 1re » »	29
		146 (1)

(1) En outre, trois Ottomans, suivant en ce moment les cours de la 4e année, et deux Péruviens, suivant les cours de la 2e année.

ÉLÈVES SORTIS DE L'ÉCOLE EN 1856.

Génie	1
État-major	1
Artillerie	4
	6

46 élèves sont prêts à subir leur examen de sortie.

2. *L'école de médecine vétérinaire de l'État* à Cureghem-lez-Bruxelles.

Cet établissement, réorganisé par arrêté royal du 15 septembre 1855, compte en ce moment 65 élèves internes et 3 externes, soit en total 68 élèves, répartis comme suit :

1re	section,	ou première année d'études.	19
2e	»	deuxième	14
3e	»	troisième	18
4e	»	quatrième et dernière	17

Ces élèves, répartis par provinces, appartiennent : au Brabant 7, — au Hainaut 23, — à Anvers 1, — à la Flandre orientale 5, — à la Flandre occidentale 6, — à Liége 8, — au Luxembourg 3, — à Namur 6, — et à la France 3.

Lors des examens d'admission qui ont eu lieu en juillet dernier, 43 jeunes gens étaient inscrits ; il en a été admis seulement 16, nombre suffisant pour les besoins du pays, pour les locaux et pour les ressources de l'école.

L'école est administrée, sous le contrôle d'une commission de surveillance composée de trois membres, par un directeur (1), un aumônier, un économe, deux surveillants et un commis aux écritures.

(1) Le docteur Didot, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, professeur agrégé à l'université de Liége, membre correspondant de la Société de chirurgie de Paris, etc.

Le corps enseignant se compose de six professeurs ordinaires, de deux professeurs extraordinaires et de quatre répétiteurs.

Le jury vétérinaire de 1856 fut réuni au mois d'août et a procédé à l'examen de 18 candidats et de 10 médecins vétérinaires ; tous ont été admis, savoir :

Pour la candidature : 1 avec la plus grande distinction, 3 avec distinction, et 14 avec satisfaction.

Pour le grade de médecin vétérinaire :

3	candidats ont été	reçus	avec grande distinction.
1	»	»	avec distinction et mention honorable.
3	»	»	avec distinction.
3	»	»	avec satisfaction.
10			

3. ***Écoles de navigation de l'État*** **à Ostende et à Anvers.**

A l'école d'Ostende, pendant l'année 1855, le nombre d'élèves qui ont fréquenté les classes s'est élevé à 95 ; en 1854, il s'était élevé à 94, et en 1853, à 70 (1).

Il y a eu en 1855 28 élèves qui ont subi des examens pour les différents grades dans la marine marchande ; ces examens se répartissent de la manière suivante :

14 pour le grade de capitaine au long cours;

5 pour celui de 1er lieutenant au long cours ;

Et 9 pour celui de second lieutenant au long cours.

Presque tous ces élèves, et principalement ceux qui ont subi l'examen de capitaine au long cours, ont déjà trouvé à s'embarquer pour le grade de leur diplôme.

(1) Pendant le 1er semestre de 1856, le nombre d'élèves s'est élevé à 42.

Voici le relevé, par année, du nombre des examens subis depuis 1850.

En 1850, il y a eu 2 examens; en 1851, 6; en 1852, 9; en 1853, 13; en 1854, 28; en 1855, 28, dont 14 de capitaine au long cours, tandis qu'en 1854 il n'y avait eu que 12 examens de capitaine.

Les cours de l'école de navigation de l'État, à Anvers, ont été fréquentés, pendant le dernier semestre de l'année 1855, par 72 élèves dont 29 ont appris l'arithmétique 22 sont parvenus en géométrie, 3 en trigonométrie et 18 en navigation (1). Pendant le premier semestre de la même année, on ne comptait que 55 élèves; c'est donc en faveur du deuxième une augmentation de 18 élèves: cette augmentation porte principalement sur le nombre des élèves du cours élémentaire d'arithmétique.

Pendant ce semestre, 36 élèves ont quitté l'école; dans ce nombre on compte : 2 capitaines, 3 premiers lieutenants, 2 seconds lieutenants, 1 troisième lieutenant, 4 matelots, 5 novices, 8 mousses, 7 élèves du gouvernement et 4 élèves qui ont renoncé à la marine ou n'ont pas fait connaître leur grade lorsqu'ils se sont embarqués.

L'école de navigation a fourni à la marine marchande, pendant l'année 1855, 22 officiers, dont 11 capitaines, 8 premiers lieutenants et 3 seconds lieutenants.

4. Pour les autres institutions rentrant dans cette catégorie, nous rappelons ici les renseignements donnés dans l'*Annuaire* dernier, pp. 31 et suiv.

(1) Pendant le 1er semestre de 1856, le cours de navigation a été fréquenté par 71 élèves, dont 17 ont reçu l'instruction en arithmétique, 24 en géométrie, 10 en trigonométrie et 20 en navigation.

VI

BIENFAISANCE PUBLIQUE.

I. — Bienfaisance.

1. D'après un rapport adressé au Roi par le département de la justice et publié par le *Moniteur* du 1er mars 1856, il résulte :

1° Que sur les 2,525 communes du royaume, il y en a 161 qui possèdent des fondations hospitalières, la plupart d'une origine déjà fort ancienne ;

2° Que d'après l'évaluation des budgets pour l'exercice 1853, les recettes et les dépenses se sont élevées ensemble :

	Recettes.	Dépenses.
Pour les hospices civils de 124 communes (1) . .	8,637,645 26	8,075,453 73
Pour les bureaux de bienfaisance de 2,238 communes, à	10,648,820 99	9,681,362 76
Ensemble. . fr.	19,286,466 25	17,756,816 49

(1) Les états des recettes et dépenses n'ont pu être donnés sur

La balance générale des recettes et dépenses donne un excédant de fr. 1,533,199 60 c., répartis comme suit :

Pour les hospices civils. . . . . . . fr.	565,741 37
Pour les bureaux de bienfaisance. . . .	967,458 23
Total. . . fr.	1,533,199 63

Mais en faisant abstraction des emprunts, remboursements, ventes de biens et de toutes autres opérations d'administration et de comptabilité qui figurent dans les recettes et dépenses des établissements charitables sans en augmenter ou diminuer l'avoir, les dépenses réelles pour 1853 étaient évaluées ainsi :

Hospices civils.	6,186,173 83
Bureaux de bienfaisance.	7,849,867 71
Total. . fr.	14,036,041 54

Tandis que pour subvenir à ces besoins par leurs revenus propres, ces établissements ne disposaient respectivement que de fr. 5,090,756 85 et fr. 5,896,413 20 ; total, 10,987,170 fr. 05 c.

Le déficit qui s'élève, comme on voit, à plus de 3 millions, soit à plus de 22 p. c. de la dépense totale, a été comblé par les subsides des communes, des provinces et de l'État, et par l'intervention privée, au moyen de libéralités charitables, jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 2,779,226 92.

Voici dans quelle proportion cette assistance figurait dans les prévisions pour l'année 1853 :

37 administrations, soit que leur comptabilité fût confondue avec celle des bureaux de bienfaisance, soit que les fondations de date récente n'eussent pas encore reçu une organisation complète.

	Hospices civils.	Bureaux de bienfaisance.	Ensemble.
	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
Subsides des communes.	546,267 74	1,548,155 02	2,094,422 76
Subsides des provinces.	230,959 26	5,433 80	236,393 06
Subsides de l'État. . . .	151,000 »	6,467 50	157,467 50
Dons et legs.	123,685 80	167,257 80	290,943 60
Totaux.	1,051,912 80	1,727,314 12	2,779,226 92

En présence de ces chiffres, on comprend de quel poids les charges de la bienfaisance doivent peser sur les finances des communes, qui supportent une grande partie des frais d'entretien des mendiants reclus dans les dépôts de mendicité.

Les dons et legs dont l'acceptation a été autorisée en 1853 ont dépassé un million; le chiffre de 1854 en est de 2,622,603 fr.

Voici la proportion des diverses dépenses à charge des hospices ou des bureaux de bienfaisance en 1853 :

	Hospices.	Bureaux de bienfaisance.	Ensemble.
	p. c.	p. c.	p. c.
Frais d'administration, personnel, matériel, perception	10	4	6
Charges ordinaires et extraordinaires.	20	6	12
Service de la bienfaisance	61	75	65
Opérations d'administration et de comptabilité	07	13	15
Autres dépenses ordinaires et extraordinaires.	02	02	02
Totaux	100	100	100

2. *Statistique de l'indigence.* (Voy. l'*Annuaire* précédent, p. 59 et s.)

Caisses de prévoyance.

1. *Caisse de retraite*, fondée sous la garantie de l'État (loi du 8 mai 1850). Situation au 31 octobre 1856.

Sommes versées : fr. 376,840-35; nombre des assurés : 1,461 ; nombre des dépôts : 2,213. Dans le nombre des assurés on compte 1,145 hommes et 316 femmes. Du total de 1,461 assurés, 1,026 appartiennent à la classe des artisans non patentés.

Le chiffre des rentes constituées s'élevait à 115,768 fr., se subdivisant ainsi :

Rentes prenant cours :

A 55 ans	fr.	69,948
A 60 »		31,416
A 65 »		17,404
		118,768

La caisse possédait, comme garantie de ces constitutions de rente, en dette publique belge à 2 1/2 p. c., un capital nominal de 787,202 fr., ayant couté fr. 417,286-62. Ce capital produit un revenu effectif de 4.71 p. c., tandis que la dette est comptée à raison de 4 1/2 p. c. seulement.

2. *Caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs.* —Le nombre des ouvriers affiliés aux cinq associations (Mons, Charleroi, le Centre, Liége, Namur, Luxembourg) était en 1855 de 74,000, soit 91 p. c. du nombre total des ouvriers mineurs.

RECETTES :

		p. c.
Retenues sur les salaires. . . fr.	1,176,470	65.89
Cotisation des exploitants. . . .	473,469	26.52
Subventions de l'État.	44,132	2.47
Recettes diverses	91,556	5.12
TOTAL.	1,785,627	100.00

DÉPENSES :

Caisses communes. Pensions et secours (1).	462,593
» particulières. Secours	749,221
Instruction. Amélioration morale (2). . . .	14,350
Frais d'administration.	16,979
TOTAL.	1,243,143

L'avoir des six caisses communes s'élevait au 1er janvier 1856 à fr. 2,119,772.

3. *Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge.*

Recettes en 1855 :

Solde en caisse au 1er janvier 1855. fr.	3,785	49
Produit des retenues de 1 p. c.	9,168	96
» 2 et 3 p. c. . .	23,954	57
Intérêts des capitaux placés.	15,760	00
Recettes extraordinaires, dons, etc. . .	2	00
Subside de l'État	10,000	00
Produit des amendes en vertu du Code pénal	2,781	93
TOTAL. . . . . . fr.	65.452	95

Dépenses pendant le même exercice :

Pensions. . . . . fr.	11,755	83
Secours.	7,053	07
Frais de médecin, hôpital, pharmacien.	1,046	29
Secours aux naufragés	8,464	11
Achats de fonds publics.	32,232	04
Frais d'administration.	455	»
Remboursement de retenues indûment faites	1,185	62
TOTAL. . . . . . fr.	62,191	96

(1) Au profit de 4,175 personnes.

(2) Cette dépense retombe entièrement sur la caisse de Mons.

Différence entre les dépenses et les recettes.	3,260 99

L'avoir de la caisse de secours et de prévoyance, au 31 décembre 1855, se compose comme suit :

Fonds disponibles. . . . . fr.	3,260 99
Fonds de réserve	341,397 50
Total. . . . . . fr.	344,658 49

4. *Caisse centrale des artistes*, administrée par la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique (subsidiée par le gouvernement).

Elle a pour objet d'assurer des pensions et des secours aux artistes (et littérateurs) infirmes et à leurs familles. Pour être membre de l'association il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux statuts; 3° payer exactement la cotisation fixée à un franc par mois. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État ou en obligations du trésor. Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves et ne peuvent excéder 1,200 francs par an. Les secours accordés aux orphelins prennent le nom de bourses d'éducation et ne peuvent excéder 400 fr. par an ni être conservées au delà de 18 ans accomplis.

Le nombre des souscripteurs était en 1853 de 140; en 1854, de 148; en 1855, de 151. Les recettes ont suivi une progression remarquable, due à diverses causes et particulièrement à l'accumulation des intérêts.

Voici l'indication des recettes faites pendant les exercices 1849-1855 :

1849. . . . . fr.	4,102 33
1850.	10,230 13
1851.	5,159 54

1852.	6,392 44
1853.	4,192 25
1854.	4,369 94
1855.	6,259 55
TOTAL EN CAISSE. . fr.	40,706 18

La somme de 1,823 fr. 40 c., prélevée en faveur de la caisse par le gouvernement, lors de l'exposition nationale des beaux-arts de Bruxelles, est la cause essentielle de cet accroissement si considérable de recettes en 1855, comparé à celles des années précédentes.

Les dépenses se sont élevées en 1855 à 6,189 fr. dont 6,057 en acquisitions de rente, remboursements d'intérêts et commissions. Dans les recettes, les intérêts des fonds placés à 4 1/2 p. c. figurent pour 1,698 fr.

VII

JUSTICE ET PRISONS.

I. — Jury 1856.

JURÉS.	NOMBRE DES JURÉS PORTÉS SUR LES LISTES DRESSÉES PAR LES DÉPUTATIONS PERMANENTES (1).		TOTAL.
	PAYANT LE CENS.	NE PAYANT PAS LE CENS.	
Eliminés	7310 »	3133	10443
Maintenus.	2619 »	997	3616
TOTAUX.	9929 »	4130	14059

Le rapport des jurés censitaires aux jurés ne payant pas le cens était de 70.62 p. c. dans les listes primitives;

(1) Voir pour la formation de ces listes, l'*Annuaire* dernier, p. 67 et s.

dans les listes épurées, ce rapport s'élève à 74.42 p. c. Comme toujours, l'élimination affecte davantage les jurés non-censitaires.

II. — Cours d'assises (1855).

1. — *Accusations contradictoires.*

	CRIMES CONTRE		TOTAUX.
	LES PERSONNES.	LES PROPRIÉTÉS.	
Nombre des accusations.	74	120	194
Nombre des accusés.	85	194	279
Nombre des acquittés.	27	39	66
Condamnés à mort. .	20	12	32
Condamnés aux travaux forcés à perpétuité.	15	37	52
Condamnés aux travaux forcés à temps.	8	60	68
Condamnés à la réclusion . . . .)	7	16	23
Condamnés à la détention dans une maison de correction. . . .	—	1	1
Condamnés à l'emprisonnement.	7	28	35

Comparativement à l'année 1854, il n'y a pas de changement dans le total des accusations; dans celui des accusés nous trouvons une diminution de 24.

2. — *Accusations par contumace.*

Crimes contre les propriétés.	20
» les personnes.	2
Total. . . .	22

3. — *Accusations contradictoires par provinces.*

	CONTRE LES PERSONNES.	CONTRE LES PROPRIÉTÉS.	TOTAL.
Anvers	12	23	35
Brabant.	9	15	24
Flandre occidentale. .	13	32	45
Flandre orientale. . .	9	11	20
Hainaut.	7	19	26
Liége	8	9	17
Limbourg.	1	3	4
Luxembourg	6	2	8
Namur	9	6	15
Totaux. . . .	74	120	194

4. — *Dénombrement des accusés jugés contradictoirement.*

A. Par âge.

Moins de 16 ans.	2
16 à 21 »	21
21 à 25 »	41
A reporter.	64

Report.	64
25 à 30 ans.	47
30 à 35 »	54
35 à 40 »	36
40 à 45 »	29
45 à 50 »	22
50 à 55 »	11
55 à 60 »	10
60 à 70 »	5
70 à 80 »	1
TOTAL. . . .	279

B. — Par origine et domicile.

Nés et domiciliés en ville.	59
» à la campagne	139
Nés à la campagne et domiciliés en ville.	56
Nés en ville et domiciliés à la campagne.	19
Sans domicile fixe ou connu. Nés en ville	1
» » Nés à la campagne .	5
TOTAL.	279

Indigènes.	266
Étrangers	13
TOTAL.	279

C. — Par état civil.

Célibataires.	143
Mariés.	118
Veufs	15
État civil inconnu. . . .	3
TOTAL.	279

D. — Par sexe.

Hommes.	227
Femmes.	52
TOTAL.	279

E. — Par degré d'instruction.

Nombre des accusés ne sachant ni lire ni écrire.	160
Nombre des accusés sachant lire ou écrire imparfaitement.	65
Nombre des accusés sachant bien lire et écrire. .	43
Nombre des accusés ayant reçu une instruction supérieure.	11
TOTAL.	279

F. — Par état ou profession.

Occupés aux travaux d'agriculture. .	95
» » d'industrie . . .	86
» » du commerce. .	39
Professions libérales.	16
Gens sans aveu, sans profession, etc.	43
TOTAL.	279

5. *Crimes politiques et délits de presse* : 2.

6. Des 32 *condamnations à mort*, 6 ont été mises exécution.

III. — Tribunaux correctionnels.

	1854.	1855.
Nombre d'affaires.	15,059	17,359
» de prévenus. . . .	21,061	25,981
» de condamnés. . .	18,582	22,323

IV. — Tribunaux de simple police.

	1854.	1855.
	—	—
Jugements	38,151	39,904
Inculpés	54,544	57,548
Cas d'incompétence	215	202
Condamnés	48,152	51,494

V. — Tribunaux de première instance civils et de commerce.

(Voir notre tableau statistique, comprenant les années 1849 à 1852, dans l'*Annuaire* dernier, p. 75.)

VI. — Justice de paix.

(Voir notre tableau, comprenant les années 1849-1852, dans l'*Annuaire* dernier, p. 76.)

VII. — Conseils de prud'hommes. — 1855.

1. Attributions conciliatoires :

Nombre des affaires conciliées	1,273
Nombre des affaires non conciliées et renvoyées au bureau général	89
Nombre des affaires restées sans suite	79

2. Attributions judiciaires :

Nombre des affaires jugées en dernier ressort	27
Nombre des affaires jugées à charge d'appel	1

3. Attributions disciplinaires :

Déchargé des poursuites	0
Condamné	1

VIII. — Notariat 1855.

PROVINCES.	NOMBRE DES NOTAIRES.	DÉCÈS ET DÉMISSIONS.	NOMBRE DES ACTES.	
Anvers.	94	Décès. 1 Démissions. 1	16094	
Brabant.	144	Décès. 5 Démissions. 4 Destitution. 1	36917	90439
Hainaut.	143	Décès. 3 Démissions. 1	37428	
Flandre occidentale.	143	Décès. 8 Démissions. 0	18792	45833
Flandre orientale. .	179	Décès. 10 Démissions. 4	27041	
Liége	111	Décès. 3 Démissions. 2	23561	
Limbourg.	49	Décès. » Démissions. »	12402	64665
Luxembourg.	59	Décès. 1 Démissions. 2	13917	
Namur.	65	Décès. 1 Démissions. 0	14785	
Totaux.	987	47	200937	

Ces chiffres donnent 1 notaire par 4,678 habitants (en 1854, 4,394 hab.); le nombre d'actes reçus par chaque notaire est, en moyenne, de 209, soit 23 de plus que l'an dernier.

IX. — Prisons.

Population moyenne par jour.

(a) DANS LES MAISONS CENTRALES.	1855.	1856. Les neuf premiers mois.
Maison de force à Gand	1087	1108
Maison de réclusion à Vilvorde	746	729
Maison de correction de Saint-Bernard	1713	1804
Maison de détention militaire d'Alost	847	653
Quartier des jeunes délinquants d'Alost		138
Maison pénitentiaire des femmes à Namur	500	505
Pénitencier des jeunes délinquants à St-Hubert	378	389
Pénitencier des jeunes délinquantes à Liége	»	85
Totaux	5271	5431
(b) Dans les prisons secondaires (maisons de sûreté et d'arrêt)	2780	2678
Total des deux catégories	8051	8109

Mouvement de la population des prisons centrales en 1855.

	Population au 31 janvier.	Entrés.	Sortis: Libérés.	Sortis: Graciés.	Sortis: Transférés.	Sortis: Décédés.	Sortis: Total.	Population au 1er décembre.
Maison de force de Gand.	1086	120	58	2	19	38	117	1089
Maison de réclusion de Vilvorde.	773	195	194	8	4	35	241	727
Maison de correction de Saint-Bernard	1646	1340	954	12	177	68	1211	1775
Maison de détention militaire d'Alost	834	547	463	22	22	13	520	861
Maison pénitentiaire des femmes à Namur. . . .	470	295	204	17	11	13	245	520
Pénitencier des jeunes délinquants à Saint-Hubert	392	119	125	1	9	1	136	375
Pénitencier des jeunes délinquantes à Liége. .	68	46	34	1	1	1	37	77

X — Écoles de réforme.

Pour les jeunes mendiants et vagabonds des deux sexes, âgés de moins de 18 *ans.*

Celle de *Ruysselede* (Flandre occidentale), pour les garçons, fondée en 1848, renfermait au 31 décembre 1854, 519 jeunes gens.

Dans le cours de l'année 1855, sont entrés 94, sortis 79, décédés 7, transféré 1, de sorte qu'il est resté à la fin de l'année 526 jeunes gens.

Depuis l'origine de l'établissement, du mois d'avril 1849 au 1er janvier 1856, ont été admis 1,167 enfants; dans ce nombre, 44 ont été transférés, 11 se sont évadés, 31 sont décédés, 555 sont sortis par suite de l'expiration du terme assigné pour leur séjour et des demandes de renvoi faites par les communes, les administrations charitables ou les familles. — Un tiers à peine des enfants admis à l'école avaient encore leurs parents; un peu plus d'un dixième étaient enfants naturels; 21 étaient enfants trouvés. — Les deux tiers ont eu, à leur entrée, moins de 14 ans. — Au point de vue de l'instruction scolaire, il a été constaté que sur 100 enfants admis, 64 étaient complétement ignorants; 21 n'avaient qu'un faible commencement d'instruction, 15 savaient lire et écrire, ou lire seulement. — Sur les 78 élèves sortis en 1855, 25 ont été engagés au service de la marine marchande, 17 sont rentrés dans leur famille; 4 sont entrés dans les dépôts de mendicité, 4 ont pris du service militaire, les autres ont été placés dans des ateliers.—Sur les 555 élèves sortis de l'école depuis le commencement, sont signalés:

Comme ayant une bonne conduite.	477
Conduite laissant à désirer.	27
Conduite mauvaise.	34
Échappés à la surveillance.	9
Décédés	8
Total.	555

L'école des filles à *Beernem* (Flandre occidentale), ouverte le 10 octobre 1853, renfermait au 1er janv. 1855, 224 filles. Entrées pendant l'année, 102; sorties, 45; décédées, 13; transférées, 3; présentes à la fin de l'année, 265.

Dépenses en 1855 pour les deux établissements.

1. Ordinaires	fr.	180,692 87
2. Extraordinaires (pour construction).		30,007 71
	Total.	210,700 58

L'allocation accordée pour l'exercice 1855 s'élevait à 215,000 fr. (185,000 pour les dépenses ordinaires et 30,000 pour les dépenses extraordinaires). Les remboursements à faire au trésor, par les prisons, les communes, joints au produit de l'école, s'élèvent à 150,132 fr.

Depuis 1849 jusqu'à la fin de 1855, les dépenses s'élèvent à 1,559,616 fr.; les sommes remboursées et les recettes accidentelles à 598,052. En ajoutant à ces dernières l'inventaire des immeubles, meubles, denrées alimentaires, etc., appartenant à l'État, et existant au 31 décembre 1855, soit la somme de 902,414 fr., on trouve que les sept années des écoles de réforme, 1849 et 1855 inclus, se clôturent par une différence en moins de 59,150 fr. Ce déficit est amplement couvert, selon le rapport dont nous tirons nos données, par la plus value des terres (187 hectares) et des bâtiments.

VIII

RÉGIME SANITAIRE.

1. Relevé statistique du *corps médical* existant en 1850. Voir les volumes précédents.

2. *Médecine vétérinaire.* — Le nombre des médecins vétérinaires était, en 1856, de 321 (dont 192 médecins vétérinaires du gouvernement); celui des maréchaux vétérinaires était de 239, ce qui fait un total de 560. Ne sont pas compris dans ce chiffre les 28 vétérinaires de l'armée.

L'année dernière, nous constatâmes 319 médecins et 243 maréchaux ; de sorte que le chiffre des premiers s'est augmenté de 2, tandis que celui des maréchaux a diminué de 11.

IX

ARMÉE.

1. *Composition de l'armée sur le pied de paix.*

Résumé. (Pour plus de détails, ainsi que pour la composition des divisions et des brigades, voir les *Annuaires* précédents.)

	OFFICIERS.	TROUPE.	TOTAL.	CHEVAUX.
État-major général.	33	—	33	104
Corps d'état-major	52	—	52	99
État-major des provinces et des places.	61	50	111	31
Intendance militaire	22	—	22	15
Service de santé.	65	—	65	3
Infanterie	1558	24829	26387	211
Cavalerie	369	5113	5482	5166
Artillerie : État-major. . . .	61	48	109	32
Artillerie : Régiments	265	4396	4661	1958
Génie : État-major. . . .	60	50	110	24
Génie : Régiment.	52	793	845	9
Gendarmerie.	46	1408	1454	1068
Chevaux des officiers employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance				31
	2644	36687	39331	8751

2. D'après l'*Annuaire militaire officiel* pour 1857, on comptait au 1er janvier de cette année :

I. — DANS L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL :

11 lieutenants généraux, dont deux à la section de réserve ;

22 généraux-majors (sans compter les deux princes royaux), dont 5 à la réserve.

II. — DANS LE CORPS D'ÉTAT-MAJOR :

3 colonels, 3 lieutenants-colonels, 6 majors, 23 capitaines, 9 lieutenants et 6 sous-lieutenants.

III. — DANS LE CORPS DE L'INTENDANCE :

1 intendant en chef, 1 intendant de 1re classe, 4 intendants de 2e classe, 8 sous-intendants de 1re classe et 7 sous-intendants de 2e classe, 30 capitaines, 29 lieutenants officiers payeurs, 31 sous-lieutenants officiers payeurs; en outre, administrateurs d'habillement, 21 capitaines et 8 lieutenants.

IV. — DANS LE SERVICE DE SANTÉ :

1 inspecteur général, 4 médecins principaux, 7 médecins de garnison, 27 médecins de régiment, 29 médecins de bataillon de 1re classe, 38 médecins de bataillon de 2e classe, 21 médecins adjoints; 1 pharmacien principal, 6 de 1re classe, 10 de 2e et 14 de 3e classe; 1 inspecteur vétérinaire, 11 vétérinaires de 1re, 11 de 2e et 5 de 3e classe; 6 directeurs d'hôpitaux de 1re et 11 de 2e classe.

V. — DANS L'ÉTAT-MAJOR DES PROVINCES ET DES PLACES:

5 commandants de province (généraux-majors).

4 commandants de place de 1re, 11 de 2e et 6 de 3e classe, 8 adjudants de place de 1re, 9 de 2e et 18 de 3e classe.

V. — DANS L'INFANTERIE :

15 colonels, 16 lieutenants-colonels, 82 majors, 456 capitaines, 477 lieutenants et 333 sous-lieutenants.

VI. — DANS LA CAVALERIE :

7 colonels, 7 lieutenants-colonels, 19 majors, 56 capitaines-commandants, 41 capitaines en second, 97 lieutenants, 77 sous-lieutenants.

VII. — DANS LA GENDARMERIE :

1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 3 majors, 9 capitaines, 9 lieutenants, 21 sous-lieutenants.

VIII. — DANS L'ARTILLERIE :

6 colonels, 10 lieutenants-colonels, 17 majors, 62 capitaines commandants, 21 capitaines en second, 75 lieutenants et 49 sous-lieutenants; en outre, dans la division du train d'artillerie, 1 capitaine commandant, 1 capitaine en second, 3 lieutenants et 3 sous-lieutenants.

IX. — DANS LE GÉNIE :

4 colonels, 6 lieutenants-colonels, 7 majors, 29 capitaines en premier, 15 capitaines en second, 23 lieutenants, 7 sous-lieutenants.

3. L'INFANTERIE se compose :

1° D'un régiment de carabiniers de 4 bataillons actifs, 2 de réserve et d'un dépôt.

2° D'un régiment de grenadiers, de 12 régiments d'infanterie de ligne et de 2 régiments de chasseurs à pied, chacun de 3 bataillons actifs, 2 de réserve et d'un dépôt.

3° De 2 compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers à Alost et à Vilvorde.

4° D'un cadre de division de discipline, et

5° D'une école d'enfants de troupe.

La cavalerie se compose de :

2 régiments	de chasseurs à cheval,	Chacun de 6 escadrons actifs et d'un escadron de dépôt.
2 »	de lanciers.	
1 »	de guides,	

2 » de cuirassiers, chacun de 4 escadrons actifs et d'un escadron de dépôt.

L'artillerie se compose de :

Un état-major particulier ;

4 régiments formés : le 1er de 4 batteries à cheval, de 6 batteries de siége et d'une batterie de dépôt ; les 3 autres, chacun de 5 batteries montées, de 6 batteries de siége et d'une batterie de dépôt ;

2 compagnies de train d'artillerie ;
1 » de pontonniers ;
1 » d'ouvriers armuriers ;
1 » d'ouvriers d'artillerie.

Le génie se compose d'un état-major particulier, d'un régiment de 10 compagnies et d'un cadre de dépôt.

X

FINANCES DE L'ÉTAT ET DES PROVINCES.

I. — Situation financière au 1er septembre 1856.

D'après l'*Exposé* de la situation du trésor public présenté aux Chambres au mois de novembre dernier, il y a sur les exercices clos de 1830 à 1853, un déficit de . . . . fr. 13,853,698 80

L'exercice de 1854 offrant un excédant de.	9,500,775 48
Le déficit se réduit à	4,352,923 32
A cette somme vient se joindre le déficit présumé de 1855, évalué à.	4,138,637 57
Et celui de 1856, évalué à.	13,082,544 14
De sorte que les déficit réunis de tous ces exercices s'élèvent à. .	21,574,105 03

soit une somme ronde de 22 millions (1) à laquelle il devra provisoirement être pourvu par une émission de bons du trésor. Selon le budget de 1856, adopté par la législature, les recettes s'élevaient à. 132,698,540 00

Les dépenses s'élevaient à. 133,484,616 91

(1) L'an dernier, le découvert était de 17 millions environ.

Mais, d'un côté, une majoration probable des recettes pour 18 millions ; d'un autre, un grand nombre de crédits supplémentaires et extraordinaires, déjà accordés par la législature (s'élevant ensemble à 16,169,584 fr.), et des crédits qui doivent encore être demandés ou accordés (s'élevant à 1,920,178 fr.), font porter les prévisions pour 1856, en recettes à . fr. 150,742,262 24
en dépenses à. . 150,574,379 68

Le déficit signalé plus haut pour cet exercice provient presque exclusivement des virements prescrits par la loi de comptabilité (art. 31), qui rattachent à l'exercice 1856 une partie des crédits votés les années précédentes pour des services spéciaux aux ministères de l'intérieur et des travaux publics. L'accroissement de charges résultant de ces virements est de 13,250,426 fr.

II. — Résumé des recettes et dépenses générales effectuées dans les exercices 1830 (4e trimestre) à 1854, et résultats présumés des comptes 1855 et 1856.

Années.	Recettes.	Dépenses.
1830-1853 (1).	2,868,886,741 03	2,882,740,439 83
1854.	152,673,052 50	143,172,277 02
1855.	144,751,742 15	148,890,379 72
1856.	150,742,262 24	163,824,806 38
Totaux . . .	3.352,292,444 99	3,373,866,550 02

On le voit, l'excédant des dépenses résultant de l'exécution des budgets s'élève à la somme de fr. 21,574,105 03, somme égale au découvert signalé ci-dessus.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que dans les sommes des recettes et dépenses effectuées depuis 1830,

(1) Voir pour chaque année l'*Annuaire* dernier, p. 91.

les recettes extraord. figurent pour fr.	562,696,864
Les dépenses extraordinaires pour. .	557,608,955
D'où l'on peut conclure que les ressources extraordinaires ont contribué aux besoins ordinaires pour (1).	5,087,909

III. — Budget de 1857. — Dépenses.

Ci-après nous faisons connaître le chiffre affecté par la législature, aux divers budgets de dépenses pour l'année 1857.

Dette publique.

Service de la dette (intérêts et amortissement). . . . . fr.	31,185,613 32
Rémunérations.	5,986,787 76
Fonds de dépôt.	543,000 00
TOTAL.	37,715,351 08

Ce budget excède de 109,356 fr. celui de l'année précédente ; cette différence résulte exclusivement de l'augmentation relative aux pensions militaires qui s'élèvent pour 1857 à 3,078,000 fr. (138,000 de plus qu'en 1856).

(1) Toutefois, ajoute prudemment le document qui nous sert à poser ces faits, on ne doit pas perdre de vue que le produit des emprunts s'y trouve compris intégralement ; or, il est incontestable qu'on pourrait en déduire les capitaux successivement employés à l'amortissement de ces mêmes emprunts. La situation, dans ce cas, se modifierait complétement, et ce seraient, au contraire, les ressources ordinaires qui auraient servi à couvrir, et dans une forte proportion, les dépenses extraordinaires.

Dotations.

Liste civile. . . . . fr.	2,751,322	75
Dotation de l'héritier présomptif du trône	500,000	00
Dotation du comte de Flandre (1). .	150,000	00
Sénat	40,000	00
Chambre des représentants	451,600	00
Cour des comptes.	149,000	00
Total . . . . fr.	4,042,022	75

Justice.

Administration centrale	246,550
Ordre judiciaire	2,413,531
Justice militaire.	55,874
Frais de justice	596,215
Palais de justice.	75,000
Publications officielles.	137,000
Pensions et secours.	26,500
Cultes.	4,364,362
Établissements de bienfaisance.	645,000
Prisons	3,576,000
Frais de police.	58,000
Dépenses imprévues.	5,000
Total.	12,199,032

La somme demandée pour 1857 dépasse d'environ soixante mille francs les allocations votées l'année précédente. Cette augmentation provient, d'un côté, de la création de quelques succursales et de quelques chapelles; d'autre part, de l'augmentation du traitement des employés des prisons, dont le personnel a dû être renforcé par suite de l'établissement du régime cellulaire.

(1) Accordée par la loi du 14 mars 1856.

Affaires étrangères.

Administration centrale. . . . . . fr.	179,591	
Traitements des agents politiques.. .	468,000	
Consulats.	90,000	
Frais de voyage.	65,000	
Frais à rembourser aux agents du service extérieur	75,000	
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses imprévues. .	40,000	
Commerce, navigation, pêche. . . .	345,494	
Marine	889,766	
Frais de perception des droits de chancellerie.	3,000	
	2,135,851	
Crédit supplémentaire pour la marine.	241,225	67
Total. . . . fr.	2,377,076	67

Intérieur (1).

Administration centrale. . . . . . fr.	277,050
Pensions et secours.	18,000
Statistique générale.	184,300
Frais de l'administration dans les provinces	928,212
Frais de l'administration dans les arrondissements	275,265
Milice.	65,100
Garde civique.	20,000
Fêtes nationales	40,000
Récompenses honorifiques et pécuniaires	33,000
Légion d'honneur et croix de fer. . .	177,000
A reporter.	2,017,927

(1) En projet.

Report.	2,017,927	
Agriculture	814,000	
Voirie vicinale	708,000	
Industrie	211,050	
Poids et mesures	75,400	
Enseignement supérieur	777,550	
Enseignement moyen	784,578	
Enseignement primaire	1,348,179	25
Lettres et sciences	317,925	
Beaux-arts	492,750	
Service de santé	107,500	
Eaux de Spa	20,000	
Traitements de disponibilité	10,594	16
Dépenses imprévues	9,900	
TOTAL	7,693,353	41

L'augmentation de 291,980 fr. que présente le budget de 1857 sur celui de l'année précédente provient en grande partie des frais du recensement général de la population, décrété par la loi du 2 juin 1856, (200,000 fr. dont 170,000 sont imputés au budget de 1857) et de la prochaine exposition nationale des beaux-arts qui figure pour 25,000 fr.

Travaux publics (en projet).

Administration centrale . . . . . . fr.	686,985	
Ponts et chaussées. Bâtiments civils. Canaux et rivières	6,107,331	39
Mines	255,300	
Chemins de fer. Postes. Télégraphes. Régie	17,242,492	
Traitement de disponibilité	64,575	57
Pensions	7,000	
Secours à des employés, etc.	7,000	
Dépenses imprévues	18,000	
TOTAL	24,388,683	96

Le budget de 1857 présente une diminution totale de 355,773 fr., qui porte principalement sur le chapitre des ponts et chaussées et des chemins de fer.

Finances.

Administration centrale. . . . . . fr.	906,100
Administration du trésor dans les provinces.	248,300
Administration des contributions directes, douanes et accises.	7,892,540
Administration de l'enregistrement et des domaines.	1,834,285
Administration de la caisse générale de retraite.	9,300
Pensions et secours.	25,000
Dépenses imprévues	12,000
Total. . . . . fr.	10,927,525

Guerre.

Administration centrale.	255,000	
États-majors	1,243,898	65
Service de santé des hôpitaux.	1,037,696	50
Solde des troupes.	19,822,713	20
École militaire.	194,470	
Établissements et matériel de l'artillerie	800,000	
Matériel du génie.	700,000	
Pain, fourrages et autres allocations.	7,226,454	31
Traitements divers et honoraires. . .	177,500	
Pensions et secours.	671,185	18
Dépenses imprévues	98,694	53
Gendarmerie	2,004,053	40
Total.	33,627,665	77

Non-valeurs et remboursements.

Non-valeurs.	831,000
Remboursements	1,317,000
Total.	2,148,000

IV. — Budget de 1857. — Recettes.

La somme des budgets de dépenses ci-dessus analysés, tant de ceux arrêtés par la loi que de ceux qui sont encore à l'état de projets, s'élève à . . . fr. 135,118,710 64

Celle du budget des voies et moyens de 1857, tel qu'il a été arrêté par la loi, y compris le million mis à la disposition du gouvernement par la loi du 3 février 1843, du chef de produit des ventes de biens domaniaux, à. . . . . 139,604,990 »

Il en résulte un excédant de recettes de 4,486,279 36

mais il ne faut pas perdre de vue les crédits supplémentaires qui chaque année viennent se joindre au budget, et parmi lesquels celui qui est demandé en ce moment pour améliorer le sort des employés inférieurs comprend à lui seul une somme de 1,200,000 fr.

Ladite somme des recettes se décompose de la manière suivante.

1. Impôts (1).

(1) Produit en 1843 :

De l'impôt foncier . .	17,704,476	Rapp. en plus en 1855 :	6.67 p. c.
» personnel.	8,705,230	»	10.16 »
» patentes. .	2,767,498	»	30.02 »
Des douanes	11,063,967	»	6.74 »
Des accises	18,688,268	»	18.18 »
De l'enregistrement .	20,196,109	»	48.46 »

Foncier		18,886,290
Personnel		9,700,000
Patentes		3,700,000
Redevances sur les mines		600,600
Débit des boissons alcooliques		875,000
» des tabacs		165,000
Douanes		11,845,000
Accises.	Sel	4,950,000
»	Vins étrangers	2,100,000
»	Eaux-de-vie étrangères	225,000
»	» indigènes	4,900,000
»	Bières et vinaigres	6,400,000
»	Sucres de canne et de betterave	4,500,000
»	Glucoses, etc., timbres	19,000
Garantie d'or et d'argent		200,000
Droits de magasin des entrepôts, etc.		220,000
Enregistrement		12,800,000
Greffe		275,000
Hypothèques		2,200,000
Successions		8,500,000
Droit de mutation en ligne directe		1,600,000
Droit dû par les époux survivants		125,000
Timbre		3,250,000
Naturalisations		5,000
Amendes en matière d'impôts		150,000
» de condamnation		130,000
TOTAL DES IMPÔTS (1)		98,420,890

(1) Les impôts proprement dits s'élevant à 98,420,890 fr., et la population étant au 1er janvier 1855 de 4,607,066 h., l'impôt par tête se monte à 21 fr. 36 c. Cette proportion par habitant est de 30 fr. 08 c. si au lieu de s'attacher à la somme des impôts, l'on se base sur l'ensemble des recettes comprises au budget, en défalquant toutefois le million obtenu par la vente de domaines.

2. Péages.

Routes de l'État	4,820,000
Rivières et canaux	3,100,000
Bateaux à vap. entre Ostende et Douvres	110,000
Postes (1)	4,700,000
Total des péages	9,730,000

3. Capitaux et revenus.

Chemin de fer	23,500,000
Télégraphes électriques	280,000
Domaines (valeurs capitales), forêts, établissements régis par l'État, produits divers, revenus des domaines	2,760,000
Produits divers, prisons, fonds de cautionnement, actes des commissariats maritimes, droits de chancellerie, de pilotage et de fanal, fabrication de monnaies de cuivre	1,680,000
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	232,500
Part dans les bénéfices de la Banque nationale	270,000
Produits de la retenue de 1 p. c. sur les traitements et remises	250,000
Total des capitaux et revenus	28,972,500

(1) Produit des postes :

En 1847, avant l'abaissement de la taxe des lettres fr.	3,764,271
En 1848 » » »	3,457,438
En 1849, à l'époque de l'abaissement	3,427,438
En 1850, après l'abaissement	3,168,070
En 1851, » »	3,413,512
En 1853, » »	3,778,242
En 1855, » »	4,315,176
La recette probable de 1856 est évaluée à	4,556,956

4. Remboursements d'avances	1,581,600
5. Fonds spécial. Produit des ventes de biens domaniaux.	1,000,000
Somme totale des recettes. . . .	139,604,990

V. — Dette nationale.

La dette constituée se divise :

1° En *dette ordinaire*, provenant des charges résultant des traités avec le gouvernement des Pays-Bas, de la cession de divers immeubles par la ville de Bruxelles, des dépenses extraordinaires pour l'organisation du pays en 1830, 1831 et 1832, et des mesures nécessitées par les événements de 1848.

2° En *dette extraordinaire*, provenant des emprunts contractés afin de couvrir les dépenses votées pour les travaux d'utilité publique.

En nous référant, quant à la décomposition de la dette publique, aux *Annuaires* précédents, nous nous bornons aux renseignements suivants :

1. *Dette ordinaire.* Dépenses annuelles.

Intérêts. . . . . . . fr.	15,566,605
Amortissement	1,462,246
Frais	36,755

2. *Dette extraordinaire.* Dépenses annuelles.

Intérêts.	10,543,975
Amortissement	1,848,286
Frais	60,745

Le capital de toute la dette, tant ordinaire qu'extraordinaire, était primitivement de. . . . fr.	841,606,563
Amorti	223,563,116
Reste à amortir (1).	618,043,447
Soit, en moins que l'année dernière, un capital de. . . . . fr.	5,720,288

(1) Dans ce chiffre, les dettes à 4, à 3 et à 2 1/2 p. c. sont comprises pour leur valeur nominale.

9

VI. — *Tableau présentant, par exercice, le produit des principaux impôts du royaume, de 1843 à 1855.*

EXERCICES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.					
	Foncier.	Personnel.	Patentes.	Douanes.	Accises.	Enregistrement (1).
1843.	17,704,476	8,705,230	2,767,493	11,063,967	18,688,268	20,196,109
1844.	17,777,186	8,845,086	2,778,067	11,811,717	20,738,750	21,315,437
1845.	18,383,917	8,967,522	2,854,954	12,201,094	20,202,977	20,989,139
1846.	18.337.508	9,039,591	2,962,766	11,395,143	19,320,843	21,210.762
1847.	18,337,354	9,156,337	3,153,068	10,929,310	16,759,695	22,362,032
1848.	18,359,750	9,121,255	2,952,437	9,372,261	19,556,613	19,594,099
1849.	18,356,750	9,069,083	2,832,269	11,923,650	20,768,330	20,697,325
1850.	18,359,750	9,153,825	3,112,264	11,846,700	20,754,613	21,372,200
1851.	18,359,750	9,286,620	3,271,705	12,496.904	20,921,401	21,421,252
1852.	18,359,750	9,366,402	3,345,661	14,273.010	21,388,836	22,440,088
1853.	18,359,750	9,449,099	3.490,520	12,807,938	21,540,658	25,495,096
1854.	18,886,292	9,515,979	3,630,012	11,602,896	21.506,398	26,220,392
1855.	18,886,292	9,590,118	3,598,483	11,809,663	22,086,721	29,983,842

(1) Enregistrement, greffe, hypothèques, droit de succession, timbre, amendes et additionnels.

VII. — Dépenses provinciales et des chefs-lieux.

PROVINCES.	DÉPENSES.		DIFFÉRENCE		DÉPENSES DANS LES CHEFS-LIEUX en 1856.	
	1856.	1857.	EN PLUS.	EN MOINS.		
Anvers	433,013	420,043	»	12,970	Anvers . .	4,095,129
Brabant	1,134,696	3,467,400	2.332,704	»	Bruxelles.	7,562,203
Flandre occidentale	1,636,566	1,667,946	31,380	»	Bruges . .	765,809
Flandre orientale	529,013	580,860	51,847	»	Gand . . .	2,252,485
Hainaut.	1,075,613	1,102,624	27,011	»	Mons . . .	826,133
Liége.	576,850	881,734	304.884	»	Liége . . .	4,489,367
Limbourg	178.714	193,314	14,600	»	Hasselt . .	147,180
Luxembourg.	290,347	305,227	14,880	»	Arlon. . .	182,706
Namur.	380,243	433,505	53,262	»	Namur . .	470,021
TOTAUX.	6,235,055	9,054,653	2,832,368	12,970		20.791,033

XI

AGRICULTURE.

1. *Étendue des cultures en* 1853.

	Étendue cultivée en 1853.	Différence en plus sur celle cultivée en 1846.			
	Hectares.	Hectares.			
Froment.	244,845	11,393	soit	4.88	p. c.
Épeautre.	55,949	4,102	—	7.91	—
Méteil	40,918	1,202	—	3.02	—
Seigle	284,200	831	—	0.29	—
Sarrasin	28,002	222	—	0.79	—
Pommes de terre.	135,903	20,841	—	18.11	—

2. *Produit moyen par hectare.* En hectolitres.

	Année moyenne.						
	1846.	1850-52.		1853.		1856.	
	—	—		—		—	
Froment.	18.41	19.99	—	16.32	—	21.30	
Épeautre (mondé).	20.23	22.11	—	17.85	—	25.96	
Méteil	18.88	19.46	—	16.13	—	21.50	
Seigle	18 68	18.94	—	16.14	—	21.67	
Sarrasin.	20.72	21.96	—	22.81	—	20.25	
Pommes de terre.	199.89	118.42	—	173.30	—	211.	

3. *Produit total de la récolte en* 1855.

	Hectolitres.
Froment.	3,997,895
Épeautre (mondé). . .	998,911
Méteil	660,089
Seigle	4,587,298
Sarrasin	638,797
Pommes de terre. . . .	23,552,170

Les lecteurs trouveront eux-mêmes, pour chaque espèce de céréales, le chiffre approximatif de la récolte de 1856 en multipliant le produit moyen avec le nombre des hectares cultivés.

4. *Importation et exportation des principales denrées alimentaires depuis* 1850. — En millions et milliers de kilogrammes.

IMPORTATION.

	Froment. kil.	Seigle. kil.	Farines. kil.	Pommes de terre. hect.
1850. . .	31,590	17,307	1,903	155,698
1851. . .	43,104	20,289	1,922	255,775
1852. . .	91,540	21,422	1,642	222,162
1853. . .	108,530	39,469	1,123	102,286
1854. . .	103,370	29,763	2,751	122,064
1855. . .	94,734	15,447	2,797	108,951
				Kil.
1856 (1).	99,707	11,630	26,471	4,092,672

(1) *Transit.* — Les quantités exportées en transit, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1856, sont : 26,196,822 kilogr. de froment ; 21,179,916 kilogr. de seigle.

Enlèvements pour la distillation. — Les quantités enlevées d'entrepôt pour la distillation sont comprises parmi les importations. Elles se sont élevées, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1856, savoir : seigle, 4,196,359 kilogr. ; sarrasin et maïs, 643,269 kilogr.; farine, 140,255 kilogr.

Exportation.

	Froment.	Seigle.	Farine.	Pommes de terre.
1850. . .	28,430	0,186	0,320	245,833
1851. . .	6,220	2,679	0,339	60,046
1852. . .	0,405	11,337	0,425	65,038
1853. . .	11,483	8,116	1,527	73,024
1854. . .	33,630	20,616	4,586	»
1855. . .	»	»	2,221	»
1856. . .	»	»	»	»

5. D'après des calculs faits par les agents du gouvernement, on a évalué la quantité de grains mise à la disposition des populations (1),

Pour	1846, à	2.03	hect.	par habitant.
»	1850-52 (année moyenne).	2.67	»	»
»	1853.	2.37	»	»
»	1854.	3.15	»	»

Les éléments nous font défaut pour opérer ces évaluations pour les deux années suivantes.

6. *Mercuriales.* — Prix moyen du froment et du seigle en Belgique dans les cinq dernières années.

Pour les années précédentes, depuis 1815, voir l'*Annuaire* 1855, p. 139 et suiv.

	Froment.	Seigle.
1851. . . . . . fr.	16.89	11.57
1852.	20.36	14.06
1853.	25.13	16.79
1854.	31.13	22.00
1855.	33.07	21.86
1856.	30.77	18.73

(1) Les nombres absolus ont été obtenus en défalquant du chiffre de la production et des importations réunies, ceux des semailles, des exportations et des matières premières des brasseries et des distilleries .

Prix moyen de 1855 et 1856 par mois.

	FROMENT.		SEIGLE.	
	1855.	1856.	1855.	1856.
Janvier	29.22	35.19	19.31	24.17
Février	28.50	30.22	19.01	20.24
Mars.	27.59	29.85	18.00	19.87
Avril.	28.93	29.44	19.43	19.46
Mai	30.72	32.44	21.55	20.76
Juin.	34.76	34.66	23.08	20.71
Juillet.	33.94	35.80	20.62	19.47
Août.	33.85	31.46	21.12	16.66
Septembre.	36.19	30.29	24.29	16.57
Octobre	37.30	28.96	24.79	16.50
Novembre.	38.98	26.12	25.67	15.73
Décembre.	36.82	24.84	25.40	14.59
Année entière. . . .	33.07	30.77	21.86	18.73

7. ***Mise en consommation et exportation du bétail depuis 1854.***

1855.

	Importation. Têtes.	Exportation. Têtes.	Excédant de l'importation. Têtes.	Excédant de l'exportation. Têtes.
Taureaux, bœufs, vaches, bouvillons	38,411	30,525	7,886	»
Génisses	8,188	1,863	6,325	»
Veaux	7,760	20,749	»	12,989

Moutons	60,942	65,362	»	4,420
Agneaux	977	810	167	»
Cochons	15,152	104,771	»	89,619

1856 (neuf premiers mois).

Taureaux, bœufs, vaches, bouvillons, génisses.	29,290	19,849	9,441	»
Veaux	3,264	13,181	»	9,917
Moutons et agneaux	45,687	43,265	2,422	»
Cochons	13,473	84,102	»	70,629

XII

INDUSTRIE.

I. — Industrie lainière en Belgique.

SES PROGRÈS DE 1852 A 1855.

L'industrie lainière est peut-être de toutes les industries belges celle qui, depuis quinze ans, a réalisé le plus de progrès. On se rappelle que le jury de l'Exposition universelle de Paris a reconnu le mérite de ses produits en décernant à la ville de Verviers, où elle se trouve presque entièrement concentrée, une grande médaille d'honneur. Les rapports annuels de la chambre de commerce de cette ville fournissent à ce sujet des renseignements très-intéressants qui sont résumés ci-après.

Déjà à la fin de 1852 le capital engagé dans l'industrie de la laine s'élevait, pour le seul arrondissement de Verviers, à 112,400,000 fr., ainsi répartis.

Capital fixe	du tissage.	26,400,000 fr.	28,260,000
	de la filature. . .	1,860,000	
Capital circulant. . .	du tissage.	80,000,000 fr.	84,440,000
	de la filature. . .	4,140,000	
		TOTAL.	112,400,000

Ce calcul était basé sur une production de 200,000 pièces de drap, évaluées à 40 millions de francs, et de 500,000 kilogrammes de fils de laine, d'une valeur de 4 à 5 millions. Il n'est pas douteux que le capital actuellement engagé soit plus considérable, si l'on tient compte de l'accroissement des établissements, des machines et de la production.

En 1852, le nombre des fabriques de drap et autres tissus similaires de Verviers était de 132. Celui des machines à vapeur employées par l'industrie lainière de l'arrondissement a progressé ainsi qu'il suit :

1849.	122	machines d'une	force de	1,468 chevaux.
1854.	143	»	»	2,013 »
1855.	155	»	»	2,077 «

La force moyenne des machines employées dans les fabriques de drap est de 14 chevaux et 1/2.

La progression soutenue qu'on observe dans la consommation de la laine n'attestè pas moins la situation florissante de l'industrie qui emploie cette matière première. De 1841 à 1850, la moyenne annuelle était évaluée à 55,884 quintaux métriques. Les quantités consommées en 1853 et en 1854 s'élèvent respectivement à 62,485 et à 64,044 quintaux métriques, auxquels il faut ajouter 6,552 et 7,288 quintaux métriques de déchets de filature.

La fabrique de Verviers a été une des premières à utiliser les débourrures, les bouts, les peignons, dont la transformation constitue ce que le commerce appelle de la laine artificielle. Elle emploie fort peu les laines du pays, mais consomme principalement celles de l'Allemagne, de l'Australie et de Buenos-Ayres, et aussi, quoique dans une moins forte proportion, celles de Russie et du Cap. L'Espagne ne lui en fournit plus que de très-faibles quantités. La plupart des fabricants de drap s'ap-

provisionnent directement aujourd'hui, soit aux grandes foires d'Allemagne qu'ils fréquentent eux-mêmes, soit aux ventes publiques de Londres. Anvers ne peut leur offrir les mêmes ressources, parce que le succès des ventes publiques instituées dans cette ville est entravé par les droits dont elles sont grevées, soit au profit de l'État, soit pour l'entretien de divers établissements commerciaux.

La production des manufactures de laine de Verviers a dû naturellement suivre le progrès de la consommation de cette matière. On évaluait en 1852 cette production à 200,000 pièces, dont 50,000 destinées à l'exportation. En admettant que la proportion entre les besoins de la consommation intérieure et les demandes du dehors soit restée la même, le nombre total des pièces fabriquées en Belgique pourrait être approximativement établi comme il suit :

1853. . .	321,500	pièces d'une valeur de fr.	69,556,000	environ.
1854. . .	312,950	» »	67,593,000	»
1855. . .	374,150	» »	80,840,000	»

Il serait possible toutefois, que la consommation intérieure se fût ralentie pendant ces trois dernières années de crise alimentaire ; le développement progressif de l'exportation pendant la dernière période quinquennale n'en reste pas moins un fait acquis. Cette exportation, pour les draps, casimirs et autres tissus de laine, est ainsi constatée dans les tableaux de l'administration des douanes belges :

	Quantités exportées. kil.	Valeurs à raison de 18 fr. le kil.
1851	870,956	15,677,208 fr.
1852	775,291	13,955,238
1853	974,785	17,543,230
1854	910,214	16,383,852
1855	1,141,536	20,547,648

Ces chiffres font ressortir, pour la période, un accroissement total de plus de 30 p. c.

De 1851 à 1855, l'exportation s'est élevée, pour la France, de 84,136 kilogrammes à 410,632; pour la Suisse, de 50,599 à 93,685; pour l'Angleterre, de 40,098 à 91,508; elle s'est au contraire, réduite de 199,831 kilog. à 151,830 pour le Zollvereiu; de 187,397 à 137,265 pour les Pays-Bas; de 124,176 à 59,633 pour les États-Sardes; de 126,774 à 104,062 pour les États-Unis; mais elle a trouvé, depuis 1854, en Turquie, le débouché direct de 15,560 et de 18,662 kilog., sans parler des autres destinations secondaires.

Toutefois quelques-unes des destinations indiquées par la douane ne sont pas réelles. Ainsi les draps déclarés à l'exportation pour la France sont dirigés en transit vers les États-Unis et l'Amérique du Sud par le Havre; vers l'Italie et l'Orient par Marseille, etc. Quoique les tissus de laine soient actuellement admis en franchise de droits dans le Royaume-Uni, on doit cependant considérer comme destinée à la réexportation la presque totalité des draps belges expédiés en Angleterre. La même observation s'applique aux envois pour l'Allemagne, un grand nombre de fabricants de Verviers dirigeant sur Hambourg, où les occasions sont fréquentes et régulières, les produits qu'ils destinent aux pays transatlantiques.

C'est dans ces contrées que l'industrie belge cherche et réussit le plus à étendre sa clientèle; elle y fait avec succès la concurrence aux grandes nations qui travaillent le mieux la laine, à la France, à l'Angleterre, à l'Allemagne. Les draps de ce dernier pays, particulièrement ceux de la Saxe, transitent par le territoire belge à destination des ports anglais ou français, d'où ils sont réexpédiés pour les marchés de l'Amérique ou du midi de l'Europe. On peut juger de l'importance de ce mouvement par les chiffres suivants, qui se rapportent à 1855

Il est entré cette année dans la station de Verviers 1,149,941 kilogr. ou 95,830 pièces provenant de Prusse, et en transit, à savoir : 585,106 kilogr. pour la France, 268,533 pour l'Angleterre, 257,133 pour les États-Unis, 26,930 pour l'Amérique du Sud, et 12,239 pour divers États du continent européen. La chambre de commerce de Verviers estime, dans son dernier rapport, que le Zollverein a fourni, en 1855, aux États-Unis et à l'Amérique du Sud 1 million de kilogrammes de draps contre 600,000 que ces contrées ont reçus de la Belgique, et ce résultat lui paraît d'autant plus satisfaisant qu'il est dû aux propres efforts des industriels.

Les résultats constatés depuis la levée générale de la prohibition sur les draps en Belgique et les dégrèvements exceptionnels ultérieurement accordés aux tissus de laine français ont dû rassurer ceux des fabricants belges qui étaient disposés à prendre l'alarme.

Voici les chiffres des importations effectuées pendant la dernière période quinquennale :

	PROVENANCES.				IMPORTATION TOTALE.	
	Zollverein, kil.	France, kil.	Angleterre, kil.	Autres pays, kil.	Quantités, kil.	Valeurs, fr.
1851. . .	10,853	9,007	6,645	77	26,582	717,714
1852. . .	9,274	7,667	7,297	192	24,430	650,610
1853. . .	9,244	8,117	10,067	136	27,564	744,228
1854. . .	8,730	10,894	7,943	124	27,691	747,657
1855. . .	7,551	12,269	8,568	117	28,505	769,655

La moyenne des importations était, de 1851 à 1855, d'après ce relevé comparatif, de 26,954 kil.; elle avait été de 26,723 de 1841 à 1850. L'importation des draps étrangers est donc insignifiante et demeure stationnaire ; elle atteindrait à peine 3/4 p. c. de la production nationale. Il convient de dire qu'elle consiste presque exclusivement en draps fins, pour l'évaluation générale desquels on a pris ci-dessus une moyenne de 27 fr. par kilo-

gramme. Ce sont en même temps les qualités fines que l'industrie belge fabrique le mieux et exporte le plus, tandis qu'elle trouve difficilement au dehors le placement de ses tissus communs, de ceux-là mêmes que la tarification au poids protége de la manière la plus efficace sur le marché intérieur contre les similaires étrangers.

La chambre de commerce de Verviers explique cette différence par les considérations suivantes : « Aucune concurrence ne stimule le fabricant de drap ordinaire; il ne voit nul faisant mieux que lui sa qualité de marchandise; l'intérieur lui appartient, et il trouve plus commode de s'y tenir que d'aller lutter avec la fabrication étrangère sur les marchés neutres. »

Les progrès réalisés en Belgique par la filature de laine, sous la pression de la concurrence, semblent confirmer la vérité de cette observation. En 1845, l'arrondissement de Verviers possédait 61 assortiments produisant des fils de laine cardée, destinés au tissage des étoffes de laine mélangées ou non feutrées; en 1852, il en comptait déjà 84. Le nombre a sensiblement augmenté depuis cette époque, tandis que l'importation des fils de laine étrangers, malgré le développement de l'industrie du tissage à l'intérieur, n'a fait que décliner, comme le prouvent les chiffres ci-après :

	Kil.		Francs.
1851.	327,061	soit	3,924,772
1852.	168,124	»	2,017,488
1853.	159,738	»	1,916,856
1854.	183,221	»	2,198,652
1855.	150,864	»	1,810,368

à raison de 12 francs le kilogramme. Dans ces chiffres, le contingent provenant de la France s'est réduit de

592,506 kilogr. en 1851, à 115,624 en 1855; celui de l'Angleterre de 29,505 à 24,787.

On voit que la filature française n'échappe pas elle-même au mouvement rétrograde. La chambre de commerce de Verviers attribue cette décroissance au progrès de la filature indigène. « Nous faisons aujourd'hui, lit-on dans le rapport de 1855, des numéros que nous eussions considérés comme inabordables en 1853, si nous n'étions pas animés de cet esprit qui nous fait dire que nous pouvons faire ce que font les autres. »

Sous l'influence de cette émulation, les filateurs belges ont réussi, non-seulement à reprendre sur le marché intérieur le terrain qu'ils avaient perdu, mais encore à se faire une place sur le propre marché de ceux de leurs rivaux qui ne le défendent point par la prohibition. Dès 1853, l'exportation des fils de laine fabriqués en Belgique dépassait de près du double l'exportation des similaires étrangers, elle s'élevait à 307,505 kilogrammes. Avant 1850, elle atteignait à peine, en moyenne, 25,000 kilogrammes. A partir de cette époque, ses progrès ne se sont pas ralentis. On peut en juger par les chiffres suivants:

	DESTINATION.			IMPORTATION TOTALE.	
	Prusse.	Angleterre.	Autres pays.		
1850. . . .	105,082	8,068	4,800	117,950	1,179,500
1851. . . .	115,764	1,075	4,422	121,261	1,212,610
1852. . . .	137,454	39,592	4,750	181,796	1,817,960
1853. . . .	135,956	157,561	5,882	299,399	2,993,990
1854. . . .	126,859	163,286	17,260	307,405	3,074,050
1855. . . .	172,017	156,389	15,482	343,888	3,438,880

Cet accroissement dans les exportations, prodigieux pour l'Angleterre surtout, a certainement sa cause dans la nécessité où se sont vus les filateurs belges de chercher au dehors une compensation à la concurrence française, et d'approprier leur fabrication aux besoins des marchés étrangers qui s'ouvraient à eux.

(*Annales du commerce extérieur.*)

II. — Industrie houillère.

HAINAUT.

L'extraction de la houille dans la province de Hainaut s'est élevée en 1855 à 6,458,416 tonneaux, ou 73,367,954 hectolitres, et dépasse ainsi celle de l'année dernière de 303,556 tonneaux de 1,000 kilogrammes.

Étendue sur une hauteur de deux mètres, cette extraction couvrirait une surface de 3,668,348 mètres carrés, ou trois cent soixante-sept hectares ; amassée en un seul tas, elle formerait une montagne pyramidale de 200 mètres de hauteur, 375 mètres de diamètre, et 1,178 mètres de tour ou de circonférence à la base ; cette montagne de charbon dépasserait de cinquante-quatre mètres la plus haute des pyramides d'Égypte, qui n'a que 146 mètres de hauteur, et de soixante et quatorze mètres la tour de Notre-Dame, à Anvers, qui n'a que 126 mètres de hauteur.

Si l'on compare cette production aux produits similaires de la France et de l'Angleterre, on arrive à se convaincre qu'elle laisse la première en arrière et n'est guère qu'un dixième de la production annuelle de la seconde. Celle-ci, en 1854, s'était élevée à 61,662,400 tonnes.

Que l'on ajoute aux 6,458,416 tonnes dues à l'extraction dans la province de Hainaut, les 1,950,000 tonneaux fournis par les provinces de Liége et de Namur, et l'on aura le produit total des mines belges, qui s'élève à 8,400,000 tonneaux de combustible.

De ces quantités, 2,919,208 tonneaux ont été exportés, principalement en France et dans les Pays-Bas.

L'exportation a été, à notre frontière du midi, de 2,753,216 tonneaux, et ce chiffre dépasse celui de 1854 de 361,883.

Les 6,458,416 tonneaux de houille qui forment la production totale de la province de Hainaut pendant l'année 1855, ont été fournis par 212 puits d'extraction

munis de machines à vapeur, 11 puits munis de machines à molettes mises en mouvement par des chevaux, et 11 puits armés seulement de treuils mus à bras d'hommes; total, 234 puits d'extraction, ou seulement deux de plus qu'en 1854. Il a donc été extrait en moyenne, par puits, 27,600 tonneaux de houille, c'est-à-dire 1,070 tonneaux de plus qu'en 1854.

Les mines de houille ont occupé, en 1855, 52,002 ouvriers, 40,264 dans les travaux souterrains et 11,738 à la surface : c'est 6,722 ouvriers de plus qu'en 1854. Ces 52,002 ouvriers ont reçu en salaires la somme de fr. 40,821,104. Chaque ouvrier a donc touché en moyenne, fr. 785 ou, par jour de travail (300 jours par an), 2 fr. 62 c. : reste 91 fr. et 31 c. de plus qu'en 1854.

Prix de revient du tonneau, fr.	10.39
» vente »	12.78
Bénéfice au tonneau.	2.39

Liége.

Siéges d'exploitation en activité, 92.
Nombre d'ouvriers, 17,233.
Production, 1,720,053 tonn.; valeur en fr. 19,583,045.
Dépenses, fr. 16,456,721.
Boni, 126,324 fr., soit environ 1 fr. 80 c. au tonneau.
Salaire annuel moyen d'un ouvrier, 630 francs (en 1835, 415; en 1845, 517).

Namur.

Mines en activité, 25.
Produit, 232,000 tonneaux, valant 1,858,000 fr.
Nombre d'ouvriers, 1,745. Le salaire a subi une hausse de 13 p. c.; la moyenne des prix de la journée est montée de 2 fr. 03 à 2 fr. 29.
Évaluation du boni, 224,000 fr.
Prix moyen de vente, 8 fr. 01 c. par tonneau.

ROYAUME.

Production totale : 8,410,469 tx., valant 103,955,949 fr. — Le bénéfice général s'élève à 18,732,269 fr. Nombre d'ouvriers : 70,980.

III. — Mines métalliques.

Il y avait au 1er janvier 1856, 1532 siéges d'exploitation de mines métalliques, contre 804 en 1850 ; le nombre des ouvriers s'était élevé de 5,695 à 10,724.

Quant aux résultats de l'exploitation, voici les indications des produits obtenus en 1850 et 1855.

	1850.		1855.	
	—		—	
Minerai de fer (lavé). . .	472,883	tonneaux.	752,134	tonneaux.
Calamine	62 193	»	70,368	»
Galène.	3,834	»	5,900	»
Blende.	7,308	»	10,905	»
Pyrite	4,084	»	21,607	»

IV. — Industrie sidérurgique.

La production en fonte, dans les hauts fourneaux en activité, s'est élevée en 1855 à 293,432 tonneaux, d'une valeur de 34,000,000 francs environ. En 1845, cette production n'était que de 134,563 tonneaux, valant alors 14,570,000 francs, et en 1850, de 144,452 tonneaux, d'une valeur de 11,569,000 francs.

La production en fonte moulée a été d'environ 46,500 tonneaux, d'une valeur de 10,500,000 francs. La production était de moins de 13,000 tonneaux en 1845 et de 17,000 tonneaux en 1850.

La production du fer forgé en barres, verges, rails, etc., a été de 132,420 tonneaux, d'une valeur de 32,600,000 francs, et celle du fer ouvré, de 11,922 tonneaux, valant environ 4,580,000 francs. Ces chiffres dénotent également de grands progrès sur les années précédentes.

En résumé, la production de l'industrie sidérurgique

s'est élevée en 1855 à près de 82 millions de francs. De 1845 à 1847, la valeur annuelle créée par l'industrie du fer avait été en moyenne de 49 millions de francs environ ; elle était descendue de 1848 à 1850 à 31 millions annuellement.

V. — Industrie du zinc.

La production brute du zinc s'est élevée en 1855 à 29,802 tonneaux ou 29,802,000 kil., d'une valeur de 18,525,520 francs.

En 1850, la production du zinc était de 22,246 tonneaux, dont la valeur était estimée alors à 9,814,000 fr.

Cette production se partage entre les établissements des Sociétés de la Vieille-Montagne, de Corphalie, de la Nouvelle-Montagne, de Bleyberg et quelques autres de moindre importance.

L'exportation du zinc est une des branches du commerce belge dont le développement a été le plus rapide et le plus considérable. De 1841 à 1850 la Belgique n'exportait en moyenne par année que 4,630,000 kilogrammes de zinc brut et 1,920,000 kilogrammes de zinc laminé. L'exportation a été, de 1850 à 1856 :

	Zinc brut.	Zinc laminé.
1850. . .	7,017,115 kil.	4,929,288 kil.
1851. . .	7,047,975	5,036,797
1852. . .	6,753,425	6,225,932
1853. . .	5,534,163	7,617,554
1854. . .	5,901,854	9,125,741
1855. . .	8,495,835	7,719,699
Dix premiers mois de 1856. . .	6,794,606	6,752,302

VI. — Industrie des verreries.

L'industrie des verreries s'exerce dans les provinces de Hainaut, de Liége, de Namur et de Brabant.

Le nombre des verreries et fabriques de glace en activité pendant l'année 1855 a été : dans la province de

Hainaut de 31, dans celle de Liége de 3, dans celle de Namur de 5, et dans celle de Brabant de 1.

La production de ces établissements a été, pour le Hainaut de 9,053,700 francs, pour Liége de 1,530,000 francs, pour Namur de 1,716,000 francs, pour le Brabant de 500,000 francs, soit en totalité fr. 12,799,700.

Les verreries et fabriques de glaces ont occupé 4,870 ouvriers.

En 1850 la production de ces usines était évaluée à 8,300,000 francs; elles avaient une population ouvrière de 3,683 individus.

Voici l'exportation des glaces, cristalleries et verres à vitres en 1850, 1854 et 1855.

	Glaces.	Verres à vitres.	Cristalleries.
1850.	891,000	2,918,000	1,227,000 fr.
1854.	1,525,000	8,178,000	2,482,000 »
1855.	1,273,000	6,529,000	1,973,000 »

VII. — Industrie armurière.

Pendant l'année 1855, on a fabriqué, savoir : A. 193,640 fusils à un coup; augmentation sur 1854 de 3,054. — B. 80,811 fusils à deux coups; diminution, comparée à 1854, 27,985. — C. 39,163 fusils dits bords; augmentation, 24,436. — D. 20,792 paires pistolets d'arçon; augmentation, 1,759. — E. 131,521 paires pistolets de poche; diminution, 23,026. — F. 96,250 armes de guerre; augmentation, 17,530. — Le total des armes fabriquées en 1855 est de 562,177. — Il a été de 567,409 en 1854; diminution pour 1855, 3,232. — En 1853, le nombre d'armes fabriquées avait été de 495,628.

Nos dernières nouvelles portent que le chiffre constaté pour 1856 est de 587,924; excédant sur 1855 : 25,747 pièces. La valeur des armes exportées était en 1854 de 9.5, en 1855 de 9.1, en 1856 de 11.3 millions de francs.

XIII

COMMERCE ET NAVIGATION EN 1855.

I. — Commerce.

1. *Commerce général.* En millions et milliers de francs.

	Valeurs Anciennes.	Valeurs Nouvelles.
A l'importation.	678,637	733,200
A l'exportation.	698,048	694,852
TOTAL.	1,376,685	1,428,052

En valeurs anciennes ou permanentes, il y a :

A l'importation, une augmentation de 9 p. c. sur le chiffre de 1854 et de 31 p. c. sur la moyenne quinquennale de 1850 à 1854;

A l'exportation, diminution de 2 p. c. sur 1854 et augmentation de 25 p. c. sur la moyenne quinquennale.

2. Importation	par terre (val. anc.).	. . . .	368,413
»	par mer, »	. . . .	310,224
Exportation	par terre, »	. . . .	463,218
»	par mer, »	. . . .	234,830

Pour les importations et les exportations réunies, la valeur des transports par terre et rivières a augmenté,

en 1855 de 9 p. c. relativement à 1854, et de 28 p. c., comparativement à la moyenne quinquennale. L'accroissement est respectivement de 10 et de 8 p. c., à l'entrée et à la sortie.

Les transports maritimes, pour les importations et les exportations réunies, ont fléchi de 4 p. c. relativement à 1854; mais la comparaison avec la moyenne quinquennale fait ressortir une augmentation de 27 p. c. En envisageant séparément les importations et les exportations, on constate, par rapport à 1854, une augmentation de 8 p. c. sur les premières et une diminution de 17 p. c. sur les secondes.

Pour l'ensemble du mouvement commercial, la part proportionnelle des transports par terre et rivières est de 60.4 p. c., et celle des transports maritimes de 39.6 p. c. En 1854, ces parts respectives étaient de 57.4 p. c. et de 42.6 p. c.

3. *Commerce spécial.* En millions et milliers de francs.

	Valeurs	
	Anciennes.	Nouvelles.
Importation	354,708	384,516
Exportation	375,231	344,143
TOTAL.	729,939	728,659

En valeurs anciennes, nous trouvons, à l'importation, augmentation sur 1854 de 10 p. c., et sur la moyenne quinquennale 1850-54 de 29 p. c.

A l'exportation, diminution de 10 p. c. sur 1854 et augmentation de 19 p. c. sur la moyenne quinquennale.

4. Le commerce spécial se résume *par pays* de la manière suivante. Tenant plutôt à faire connaître la valeur réelle des échanges qu'à établir des comparaisons avec les années antérieures, nous nous sommes borné à indiquer les valeurs dites nouvelles ou variables :

PAYS.	Importation. (1).	Exportation. (1).	ENSEMBLE. (1).
EUROPE.			
Russie.	2.138	0.064	2.202
Suède et Norwége.	3.838	1.557	5.395
Danemark.	4.180	1.089	5.269
Zollverein.	63.997	26.662	90.659
Mecklenbourg.	0.243	0.866	1.109
Villes hanséatiques. . . .	2.074	8.111	10.185
Pays-Bas.	75.414	49.382	124.796
Angleterre.	67.224	77.928	145.152
France.	60.394	132.098	192.492
Portugal.	0.617	0.176	0.793
Espagne.	1.485	1.093	2.578
Sardaigne.	0.219	4.123	4.342
Suisse.	1.457	0.842	2.299
Autriche.	1.013	2.696	3.709
Deux-Siciles.	1.115	0.975	2.090
Autres États italiens. . . .	0.925	0.799	1.724
Grèce	0.296	0.074	0.370
Turquie	4.822	7.330	12.152
AFRIQUE.			
Guinée et Sénégambie. . .	0.730	0.153	0.883
Égypte.	1.901	1.960	2.061
Autres pays.	0.285	0.011	0.296

(1) En millions et milliers de francs.

PAYS.	Importation.	Exportation.	ENSEMBLE.
ASIE.			
Inde anglaise, Singapore et Chine	16.692	2.310	19,002
Java et Sumatra.	1.038	0.014	1,052
Philippines	0.142	»	0,142
OCÉANIE et AUSTRALIE . . .	»	0.072	0,072
AMÉRIQUE.			
États-Unis.	22.762	10.905	33,667
Mexique	0.115	1.128	1,243
Guatémala.	0.004	0.265	0,269
Cuba et Portorico.	13.984	3.165	17,149
Possessions anglaises. . .	»	0.600	0,600
Haïti et Vénézuéla	2.965	0.319	3,284
Brésil	9.688	3.625	13,313
Rio-de-la-Plata	12.265	1.695	13,960
Chili et Pérou.	10.468	3.856	14,324
Epaves et Sauvetages. . .	0.026	»	0,026
TOTAUX.	384.516	344.143	728,659

Quant à l'ensemble des échanges (importations et exportations réunies), voici comment les principaux pays se rangent sous le rapport de l'importance des relations commerciales :

France (192m4), Angleterre (145m1), Pays-Bas

(124^{m}8), Zollverein (90^{m}7), États-Unis (33^{m}6). Ces cinq pays absorbent plus de 80 p. c. du chiffre total.

5. Résumé par *espèce de marchandises*.

IMPORTATIONS :

Les principales marchandises mises en consommation, classées dans l'ordre d'importance des valeurs variables, sont :

Grains de toute sorte, 167,040,400 kilogrammes, évalués à 60,628,000 francs.
Laines, 8,345,000 kilogrmmes.
Café, 20,186,000 kilogrammes.
Graines oléagineuses, 625,800 hectolitres.
Sucres bruts, 27,271,000 kilogrammes.
Riz, 46,362,000 kilogrammes.
Engrais, pour une valeur de 17,320,000 francs.
Draps et tissus de laine, 563,000 kilogrammes estimés à 13,532,000 francs.
Bétail, 131,430 têtes.
Vins, 78,500 hectolitres.
Coton en laine, 10,534,000 kilogrammes.
Tissus de soie, 90,500 kilogr., évalués à 10,501,000 fr.
Lin, 4,068,000 kilogrammes.
Bois de construction, 61,500 tonneaux.
Tabacs non fabriqués, 5,430.000 kilogrammes.
Cuivre brut, 1,882,000 kilogrammes.
Cuirs et peaux non apprêtés, 1,995,000 kilogrammes.
Houblon, 782,000 kilogrammes.
Tissus de coton, 240,000 kilogrammes.
Soies en cocons, fils, bourre et filoselle, 66,000 kilogr., évalués à 2,769,000 francs.
Chevaux et poulains, 3,600 têtes.
Indigo, 154,000 kilogrammes, évalués à 2,160,000 fr.
Tourteaux, 9,344,000 kilogrammes.
Mercerie, pour une valeur de 2,109,000 francs.

Poissons, pour une valeur de 2,032,000 francs.
Fils de lin et de chanvre, 652,000 kilogrammes.
Fruits, pour une valeur de 1,981,000 francs.
Potasses, 2,027,000 kilogrammes.
Horlogerie, pour une valeur de 1,816,000 francs.
Salpêtre, 1,477,000 kilogrammes.
Sel brut, 42,443,000 kilogrammes.
Fils de laine, 151,000 kilogrammes.
Chanvre, 1,441,000 kilogrammes.
Fils de coton, 195,000 kilogrammes.
Déchets de fil de laine et de poil, 1,033,000 kilogr., évalués à 1,550,000 francs.

Relativement à l'année 1854, les importations, exprimées en valeurs permanentes, ont augmenté de 9m8 sur les laines; de 4m4 sur le riz; de 4m2 sur les engrais; de 3m5 sur les résines; de 3m2 sur le bétail; de 2m5 sur le café; de 1m6 sur le cuivre brut; de 1m1 sur les draps et autres tissus de laine.

Il y a dépression de 1m6 sur le coton en laine, de 1m sur les grains et de 1m sur le sel brut.

Exportations :

Les produits exportés consistent particulièrement en :
Houille, 2,974,000 tonneaux, estimés à 5,564,000 fr.
Lin, 18,318,000 kilogrammes.
Draps et autres tissus de laine, 1,229,000 kilogrammes, évalués à 21,901,000 francs.
Sucres raffinés, 21,593,000 kilogrammes.
Bétail, 224,080 têtes.
Tissus de lin et de chanvre, 2,763,000 kilogrammes, estimés à 12,467,000 francs.
Tissus de coton, 1,689,000 kilogrammes, valant 11 millions de francs.
Verreries et cristalleries, pour une val. de 9,882,000 fr.
Chevaux et poulains, 14,800 têtes.

Armes portatives, pour une valeur de 9,158,000 francs.
Laines, 1,857,000 kilogrammes.
Fontes de fer, 55,139 tonneaux.
Beurre, 3,445,000 kilogrammes.
Clous, 11,713,000 kilogrammes.
Houblon, 1,247,000 kilogrammes.
Riz, 11,607,000 kilogrammes.
Cuirs apprêtés, 1,062,000 kilogrammes.
Zinc laminé, 7,720,000 kilogrammes.
Fils de lin et de chanvre, 1,161,000 kilogrammes.
Machines et mécaniques, 4,025,000 kilogrammes.
Zinc brut, 8,496,000 kilogrammes.
Huiles de graines, 41,900 hectolitres.
Graisses, 3,249,000 kilogrammes.
Papier, pour une valeur de 3,637,000 francs.
Fers forgés, 14,423 kilogrammes.
Cuivre brut, 1,074,000 kilogrammes.
Fils de laine, 344,000 kilogrammes.
Grains, 8,746,000 kilogrammes.
Engrais, pour une valeur de 2,797,000 francs.
Tulles et dentelles, pour une valeur de 2,611,000 fr.
Tableaux, pour une valeur de 2,543,000 francs.
Viandes, 1,813,000 kilogrammes.
Livres, 320,000 kilogrammes.
Ouvrages de fer, 4,582,000 kilogrammes.
Boissons distillées, 27,025 hectolitres à 50 degrés.
Habillements et modes, pour une valeur de 1,779,000 fr.
Bois de construction, 15,521 tonneaux.
Plomb, 2,323,000 kilogrammes.
Poudre à tirer, 556,000 kilogrammes.
Pierres à bâtir et marbre en blocs, pour une valeur de 1,358,000 francs.
Cuirs non apprêtés, 775,000 kilogrammes.
Poils, pour une valeur de 1,173,000 francs.
Meubles, pour une valeur de 1,172,000 francs.

Canons, 302,000 kilogrammes.

Charbon de bois, pour une valeur de 1,103,000 francs.

Faïences et porcelaines, 254,000 kilogrammes.

Fils de coton, bougies, 414,000 kilogrammes.

Fruits, pour une valeur de 1,034,000 francs.

La comparaison avec les résultats de l'année 1854, sous le rapport des valeurs permanentes, fait ressortir les différences suivantes :

Diminution : lin, 12^m : grains, 11^m4 ; verreries et cristalleries, 7^m ; fonte de fer, 6^m9 ; huiles de graines, 4^m4 ; tissus de coton, 3^m4 ; houblon, 2^m4 ; chevaux et poulains, 1^m9 ; fruits, 1^m7 ; fers forgés, 1^m7 ; zinc laminé, 1^m7 ; papier, 1^m3 ; machines et mécaniques, 1^m2 ; fils de lin et de chanvre, 1^m ; tulles et dentelles, 1^m.

Augmentation : houille, 5^m2 ; draps et autres tissus de laine, 3^m3 ; zinc brut, 2^m3 ; riz, 2^m1 ; engrais, 1^m5 ; bougies, 1^m4 ; tissus de lin et de chanvre, 1^m4 ; poudre à tirer, 1^m4 ; laines, 1^m4 ; bétail, 1^m.

6. *Mouvement du transit et des entrepôts.*

Le transit s'est élevé à 322^m8. C'est un accroissement de 9 p. c. sur l'année 1854, et de 32 p. c. sur la moyenne quinquennale.

D'après les nouvelles évaluations, l'importation du transit de 1855 s'élève à 330^m7, chiffre supérieur de 9 p. c. aux estimations de 1853.

Les pays avec lesquels le transit a eu le plus d'importance sont, pour les provenances : le Zollverein, la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, le Rio-de-la-Plata, les États-Unis et le Brésil ; et pour les destinations : le Zollverein, la France, l'Angleterre, les États-Unis, les Pays-Bas, le Brésil, le Chili et le Pérou, la Turquie et les villes hanséatiques.

7. *Mouvement de la navigation.*

Les transports maritimes ont eu lieu par 2,558 navires à l'entrée et 2,507 à la sortie; ensemble 5,065 arri-

vages et départs. Dans ce chiffre est compris le mouvement des navires à vapeur.

Les navires entrés et sortis avaient une capacité totale de 874,011 tonneaux, mais leur charge ne s'est élevée qu'à 547,902 tonneaux. Ils étaient montés par 51,412 hommes d'équipage. Par comparaison avec l'année 1854, il y a accroissement de 5 p. c. pour les navires, de 1 p. c. pour le tonnage et réduction de 3 p. c. sur le chargement. En ce qui concerne les navires belges, on remarque une diminution de 14 p. c. pour le nombre de navires, de 7 p. c. pour le tonnage et de 14 p. c. pour le degré de chargement.

La part du pavillon national, pour le nombre des navires entrés et sortis, a diminué de 19.2 centièmes, chiffre de 1854, à 15.7 centièmes; le tonnage est tombé de 19.8 à 18.2 centièmes, et le degré de chargement de 20.5 à 18.2 centièmes. Relativement à la moyenne quinquennale de 1850 à 1854, il y a respectivement décroissance de 3.6, 2.4 et 3.7 centièmes pour le nombre de navires, le tonnage et le degré de chargement.

Les proportions pour lesquelles le pavillon anglais entre dans l'ensemble de la navigation maritime, sont : pour le nombre de navires, 29 p. c.; pour le tonnage, 35 p. c.; et pour le degré de chargement, 31 p. c.

Considérée séparément, la navigation à vapeur a employé 35 bâtiments qui ont effectué 916 voyages. Sur une capacité de 191,434 tonneaux, 86,058 ont été occupés par des marchandises. En 1854, 34 navires avaient fait 930 voyages; le tonnage avait été de 201,180 tonneaux, dont 105,245 en marchandises.

Huit navires belges ont pris part à la navigation à vapeur en 1855; ils ont fait ensemble 186 voyages; 25 navires anglais ont fait 726 voyages; un navire prussien, 2 voyages, et 1 navire hambourgeois, 2 voyages.

Les 916 voyages effectués par les bateaux à vapeur se répartissent ainsi :

1	entre la Belgique	et la Suède.
1	»	et la Prusse.
4	»	et les villes hanséatiques.
907	»	et l'Angleterre.
2	»	et la France.
1	»	et les États-Unis.

8. — *Droits perçus.*

Les droits de douanes perçus se sont élevés :

Pour l'entrée, en 1855,	à	11,117,349 fr.
» la sortie,	»	53,087
» le transit,	»	7,114
« la navigation,	»	598,727
ENSEMBLE. . .		11,776,277

Il y a, sur la totalité des recettes, augmentation de 2 p. c., comparativement à 1854, et diminution de 6 p. c. par rapport à la moyenne quinquennale. Les mêmes différences se remarquent en ce qui concerne le droit d'entrée, pris isolément.

II. — Mouvement commercial du port d'Anvers.

1855. . .	Navires entrés.	2,003	mesurant	372,124	tonneaux.
1856. . .	» »	1,915	»	?	»

Dans le chiffre de 1,915, le pavillon belge figure pour 240 bâtiments (en 1855, il figurait pour 211 seulement). Suivant les lieux de provenance, les 1,915 bâtiments se répartissent comme suit :

	Belges.	Étrangers.
France	4	89
Angleterre	131	558
Amérique.	2	92
Portugal	3	2
Nord	25	445
Hollande (par mer). . . .	»	3
Brésil.	21	16
Méditerranée.	6	49
Espagne	4	109
Grandes Indes	8	72
Cuba.	10	33
Saint-Domingue.	1	21
Rio-de-la-Plata.	4	53
Turquie et mer Noire. . .	4	87
Mexique	8	4
Mer Pacifique	3	40
Afrique.	2	1
Du haut de la rivière. . .	1	1
Navires neufs.	3	»
	240	1,675

III. — Émigrants embarqués à Anvers.

Années.	Émigrants.	Navires.
1843.	2,983	31
1844.	2,624	28
1845.	5,210	36
1846.	13,178	89
1847.	14,612	102
1848.	11,074	66
1849.	10,260	61
1850.	7,016	40
1851.	9,243	51
1852.	14,428	68

Années.	Émigrants.	Navires.
1853.	15,262	66
1854.	25,843	108
1855.	7,434	38
1856.	10,010	56

Les 10,000 émigrants partis en 1856 ont été dirigés sur les ports suivants :

New-York.	7,577
Québec.	868
Buénos-Ayres	546
Boston.	306
Nouvelle-Orléans	254
Rio-Janeiro	231
Rio-Grande	182
Montréal.	46
	10,010

IV. — Marine marchande belge.

1. État au 1[er] janvier des années :

	Navires.	Tonnage coll.	Tonnage moyen.
1854.	159	33,980	214
1855.	158	37,978	233
1856.	158	42,468	269
1857.	148	42,946	290

2. Les 148 navires se décomposent ainsi qu'il suit :

Trois-mâts	21
Trois-mâts-barques. . . .	32
Bricks	31
Goëlettes.	30
A reporter.	114

Report.	114
Koff-goëlettes.......	10
Bricks-goëlettes	7
Bateaux à vapeur.....	8
Autres espèces......	9
	148

En outre, on compte 6 vaisseaux à voile sous pavillon étranger appartenant au port d'Anvers.

Des 8 bateaux à vapeur:

Quatre, savoir, la *Belgique* (1,428 tonneaux), la *Constitution* (1121), le *Duc-de-Brabant* (1400) et le *Léopold Ier* (1,378), appartiennent à la Société belge de navigation transatlantique, et font le service entre Anvers et New-York;

Un, le *Baron-Osy* (679), appartient à la Société anversoise des bateaux à vapeur et navigue d'Anvers sur Londres;

Deux, le *Télégraphe* (292) et *Pierre-de-Caters* (305), appartiennent à la Société belge de navigation à vapeur et naviguent, le premier d'Anvers sur Londres, le second d'Anvers sur Hambourg.

Les bateaux à vapeurs de l'État naviguant entre Douvres et Ostende, avec la malle et passagers, sont le *Diamant*, la *Topaze* et le *Rubis*.

Parmi les voiliers, le vaisseau ayant le plus fort tonnage est le clipper *Cateaux-Wattel*, construit à Anvers en 1854, et jaugeant 941 tonneaux. Vient ensuite le *Norton*, trois-mâts construit à Saint-John en 1850, et jaugeant 849 tonneaux.

3. Navires	perdus	en 1856..........	5
»	condamnés	»	6
»	démoli	»	1
»	vendus	»	4
»	lancés	»	4

4. Bateaux de pêche.

Anvers.	7.
Ostende	122, jaugeant, en moy. 40 tx.
Nieuport. . . .	7 chaloupes.
Blankenberghe	52 bateaux non pontés.
Heyst	23 » »
La Panne . . .	16 embarcations.

V. — Banques.

1. — *Banque nationale.*

Résultats du bilan. — Le 5e bilan de la Banque nationale, arrêté par l'administration au 31 décembre 1855, se balance en actif et passif par fr. 183,904,135 et présente, au compte de profits et pertes, un solde en bénéfice pour les opérations de l'année, de fr. 2,915,927, en y comprenant le dividende de 2 1/2 p. c., ou fr. 375,000 payé aux actionnaires pour le premier semestre en vertu de l'art. 17 des statuts. . . . . fr. 2,915,927 71

L'année précédente le solde en bénéfices n'était que de . . . . fr. 2,692,995 73

Ce qui présente, en faveur de cette année, un avantage de. . . . . fr. 222,931 98

Le solde des bénéfices de l'année devant former la répartition du second semestre, après le prélèvement de la part de l'État et de celle de la réserve, est de fr. 1,656,250; ce qui a permis de fixer le coupon de dividende à fr. 66-25 c., soit fr. 4-65 de plus que l'année dernière, et laisse un excédant de fr. 787 46 c. que le conseil général a fait porter à la réserve.

La part du trésor est cette année de fr.	273,179 14
Elle était l'année dernière de.	239,117 65
Différence en plus en 1855. . . . . fr.	34,061 49

La part de la réserve, non compris le reliquat qui y a été porté, est de.	546,358 29
Elle était en 1854 de.	478,235 29
Différence en plus cette année. . . fr.	68,123 00

Si l'on réunit le dividende des deux derniers semestres, il en résulte que l'action aura produit pour l'année entière fr. 81 25 c., et même plus de fr. 103, si l'on tient compte de la part de chaque actionnaire dans l'accroissement de la réserve, accroissement qui représente environ fr. 22 par action, sans y comprendre les intérêts capitalisés de la réserve des années précédentes.

En 1854, la Banque avait escompté à Bruxelles 150,226 effets de commerce pour la somme totale de . . . . . . fr.	386,863,846 02
En 1855, elle a escompté 160,908 effets, s'élevant ensemble à.	402,362,228 02
Différence en plus en 1855. . . fr.	15,498,382 »
La moyenne mensuelle en 1854 a été de	32,221,903 91
Celle de 1855 est de.	33,530,185 67
L'augmentation est d'environ 4 p. c. en 1855. . . . . fr.	1,308,281 76

En 1854, la succursale d'Anvers avait escompté 12,337 effets sur la Belgique pour une somme totale de fr. 90,119 29 et dont le produit avait été de fr. 415,948 60.

En 1855, elle a escompté 13,457 effets sur Anvers et l'intérieur, d'une valeur totale de fr. 112,202,710 24, et le produit des escomptes s'est élevé à fr. 497,028 40.

Ainsi, le dernier exercice présente, en ce qui concerne l'escompte des valeurs belges, une augmentation de 1,120 effets, de fr. 22,083,619 95 de capital, et de fr. 81,077 80 de produit.

L'année dernière, cette amélioration était de 66,456 fr.,

ou d'environ 19 p. c. sur l'année précédente; cette année, elle est d'environ 20 p. c.

Les achats de valeurs étrangères n'ont eu, pendant le cours de l'année dernière, que très-peu d'activité ; ils se sont bornés à 746 effets, formant en somme 7,059,235 fr. 17 c., et ayant produit seulement 20,323 fr. 63 d'intérêts, au lieu de 80,733 fr. produits l'année dernière. Cette diminution s'explique parfaitement par le grand développement du portefeuille belge en 1855, qui a obligé la Banque à réduire et à réaliser successivement son portefeuille étranger.

Le produit net de l'année est donc du chef de l'escompte de. . . . . fr.	2,690,382 24
En 1854 les produits nets cumulés de l'établissement central et de la succursale étaient de	2,464,804 91
Différence en plus en 1855. . . . fr.	225,577 33

Soit environ 8 p. c. de plus qu'en 1854.

Au bilan arrêté au 1er janvier 1856, l'actif et le passif de la Banque nationale s'élevaient à la somme de 183,904,136 fr. ; à celui du 31 décembre de la même année, à la somme de 166,374,290 fr.

2. — *Société générale pour favoriser l'industrie nationale.*

Bilan arrêté au 1er janvier 1856. Il se solde par 135,189,178 fr. en actif et passif. Au passif, le capital figure pour 32,804,232, le fonds de réserve pour 31,000,000, la caisse d'épargne pour 18,850,490 fr.

Caisse d'épargne. Le montant total des dépôts était à la fin de 1855 de 18,850,490 fr.; cela constitue une augmentation de 262,137 fr., soit une moyenne de 21,844 fr. par mois. Les livrets étaient au nombre de 26,562, soit, valeur moyenne, 709 fr. par livret.

En séparant les livrets des particuliers de ceux des ad-

ministrations, on trouve une moyenne de 582 pour les premiers et une moyenne de 2,299 pour les derniers.

3. *Banque de Belgique*, fondée en 1835. Le bilan arrêté au 1er janvier 1856, s'élève à l'actif et au passif à 37,456,260 fr. Le résumé du bilan solde par un bénéfice de fr. 1,322,326, chiffre supérieur de fr. 25,712 à celui de l'année 1854, ce qui a permis de distribuer aux actionnaires, en sus des intérêts, un dividende de fr. 20 par action, soit fr. 60 pour les actions de la première émission, et fr. 70 pour celles de la deuxième émission.

Le portefeuille de 1855 s'élevait à 119,992 effets, représentant une valeur de 99,094,539 fr., soit 10,997 effets et 11 millions de francs en plus sur l'année précédente. — Le capital de la banque est de 21,432,000 fr. réparti sur 21,432 actions.

4. *Banque de Flandre*, instituée en 1841 pour un terme de 25 ans.

Le mouvement global des caisses en 1855 a été de. . . . . fr.	147,917,290 23
Il a été en 1854 de.	132,173,478 13
Il y a donc augmentation en faveur de 1855 de . . . . fr.	15,743,812 10

Les mêmes résultats se révèlent dans les opérations d'escompte; il est entré en portefeuille en 1855.

88,222	effets, d'une valeur totale de. . . fr.	94,197,524 13
	En 1854 il était entré	
68,894	effets, s'élevant ensemble à. . . . . fr.	82,964,466 72
Différence 19,328	dans le nombre des effets, et en capital,	11,233,057 41

Le compte des profits et pertes solde en bénéfice disponible par fr. 227,119 fr., dont 158,575 ont été distribués aux actionnaires à titre d'intérêt 5 p. c. sur le mon-

tant des actions; le restant est affecté à une perte éventuelle et au fonds de réserve, qui s'élevait à la fin de 1855 à 152,710 fr.

5. *Banque liégeoise*, créée en 1835 pour une durée de 40 ans, au capital de 4 millions de francs, divisés en actions nominatives de 1,000 fr. dont les 2 dixièmes seulement ont été demandés jusqu'ici.

Bénéfice de	1854	. . . . . . fr.	290,759
» »	1855	. . . .	289,210

Les actionnaires ont touché par action :

En 1853,	68	fr.	soit 34	p. c.	des capitaux versés.
1854,	70	»	» 35	»	»
1855,	70	»	» 35	»	»

6. *Union de crédit de Bruxelles*, fondée le 1er juin 1848, pour un terme de 25 ans.

	1848.	1855.
	—	—
Nombre des sociétaires.	218	1,177 (1).
» » effets. . . .	2,860	65,651
Valeur des effets	1,947,669	33,261,862

Le capital de garanties'élevait en 1855 à 11,966,800 fr. pour 1,247 crédits ouverts, soit, en moyenne, 9,580 fr. par sociétaire.

Le bénéfice de l'année a été de 75,199 fr. ou 13 p. c.

7. *Union du crédit de Gand*, fondée en 1856.

Bilan arrêté au 30 septembre 1855.

Actif. 202 sociétaires, possédant :

4,157 actions. . fr.	2,075,500
Versements.	103,775

(1) Au 30 septembre 1856 : 1,301 sociétaires.

	fr. 1,971,725
705 effets à échoir.	790,076
Comptes courants	29,716
Caisse	26,278
Frais d'établissement à amortir. . . .	5,458
TOTAL. . . . . fr.	2,823,253

PASSIF.	Capital de garantie	1,971,725
	Fonds de roulement.	103,775
	Retenue, article 7.	11,181
	284 effets réescomptés	556,881
	Comptes courants.	173,741
	Profits et pertes à nouveau. . . .	5,590
		2,823,253

XIV

CHEMINS DE FER.

I. — Chemin fer de l'État. — 1855.

1. *Étendue des diverses sections en kilomètres.* L'année est celle de la mise en exploitation à une seule voie.

Lignes construites et exploitées par l'État :

	Années.	Kilomètres.
Bruxelles à Malines.	1835	20
	1841	5
Malines à Anvers.	1836	24
	1840	3
Malines à Louvain.	1837	24
Louvain à Tirlemont	1837	19
Tirlemont à Waremme . . .	1838	26
Waremme à Ans	1838	20
Landen à Saint-Trond. . . .	1839	10
Ans à la Meuse.	1842	6
Liége à la frontière.	1842	4
	1843	35
Malines à Gand.	1837	56
A reporter. .		252

Report. .		252
Gand à Ostende.	1838	67
Gand à Courtrai.	1839	43
Courtrai à Tournai.	1842	34
Bruxelles à Tubise	1840	20
Tubise à Soignies.	1841	17
Soignies à Mons.	»	24
Mons à Quiévrain et à la frontière de France.	1842	20
Braine à Namur.	1842	14
	1843	65
Total.		556

Lignes exploitées seulement par l'État.

Saint-Trond à Hasselt.	18
Tournai à Jurbise.	48
Dendre et Waes (sections exploitées en 1855)	57
Total général.	679 (1).

A la fin de 1855, il y avait, quant aux chemins de fer construits par l'État, double voie sur une étendue de 524 kilomètres.

2. Dépenses de *premier établissement* depuis le 1er mai 1834 jusqu'au 31 décembre 1855.

Les payements effectués sur le fonds spécial de construction du chemin de fer s'élevaient, au 31 décembre 1855, à fr. 179,539,590 12. Cette somme a été employée de la manière ci-après :

(1) Depuis le 1er février 1857, l'État a repris à sa charge la section de Contich à Lierre (7 kil.), construite par lui, mais exploitée pa la Société concessionnaire de la ligne de Lierre à Turnhout.

Pour l'établissement de la route. fr.	128,228,040	34
» » des stations. .	16,329,355	81
» les dépenses générales.	5,192,924	72
» le matériel des transports. . .	29,261,779	97
» les lignes télégraphiques. . .	527,469	28
TOTAL. . . . . fr.	179,539,570	12

La longueur développée des lignes *construites par l'État*, en y comprenant l'embranchement des boulevards à Bruxelles et celui de Borgerhout à l'Escaut, ainsi que les sections de Mouscron et de Quiévrain à la frontière de France, étant de 556 kilomètres, chaque kilomètre a coûté en moyenne :

Pour l'établissement de la route proprement dite. . . . . fr.	230,625	97
» les stations	29,369	34
» les dépenses générales	9,339	79
Ce qui donne en total. . fr.	269,335	10

3. *Recettes brutes* (1) de 1849 à 1855 (le produit du télégraphe compris).

1849. . . . . fr.	12,935,920
1850	14,847,540
1851	15,968,804
1852	17,078,003
1853	19,342,795
1854	22,045,633
1855	23,574,618

En divisant la recette totale de l'exploitation en 1854, qui est, après défalcation du produit du télégraphe,

(1) Nous ne comprenons dans ces nombres que la recette provenant exclusivement des transports et de l'exploitation des lignes télégraphiques.

de fr. 23,308,679, par le parcours des convois, qui s'est élevé à 5,198,428 kilomètres, on trouve que chaque kilomètre de parcours a produit une somme de fr. 4-48.

4. *Décomposition de la recette de* 1855.

La recette totale en 1855 s'est répartie de la manière suivante :

Voyageurs (trains express).	1re classe. . fr.	2,047,001 45
	2e » . . .	212,282 70
Voyageurs (trains ordinaires).	1re classe. . . .	1,301,690 01
	2e »	1,908,065 84
	3e »	3,562,176 33
Voyageurs militaires.		125,961 20
» extraordinaires		145,368 74
Enfants		47,492 08
Bagages	au *minimum*. . .	42,617 88
	au poids. . . .	616,156 88
Petits paquets.		205,946 49
Petites marchandises.		1,113,681 39
Grosses marchandises		10,410,895 30
Finances.		123,530 61
Frais accessoires		837,027 13
Équipages.		25,457 06
Chevaux et bestiaux.		282,875 59
Produits extraordinaires.		300,452 31
Télégraphes.		265,939 67
	Ensemble. . . . . fr.	23,574,618 66

La recette provenant exclusivement des transports et de l'exploitation des lignes télégraphiques, ne s'étant élevée en 1854 qu'à. . . . . fr. 22,045,033 23

il se présente un excédant de 1,528,985 43

en faveur de l'exercice de 1855, lequel représente une augmentation de 6 9/10 p. c. sur la recette de 1854.

Comparativement à l'année précédente (voir l'*Annuaire* dernier, p. 140), il y a augmentation sur tous les

points, excepté celui des voyageurs militaires et celui des équipages.

Dans les recettes les services internationaux figurent :

Service franco-belge pour.	fr.	2,379,702
» belge-rhénan		1,817,167
» franco-belge-rhénan.		814,420
» belge-prussien.		194,134
» anglo-belge-rhénan		74,272
Finances et petits paquets.		131,498
Total.	fr.	5,411,193
Produit de 1854.		4,645,478
Augmentation. . . .		765,715

Les expéditions effectuées des lignes concédées ont produit, pour la part de l'État, en tout : fr. 1,605,535, dont 900,250 proviennent de la ligne de Mons à Manage et 357,000 de celle de Namur à Liége.

5. *Dépense d'exploitation* des années de 1849 à 1856.

1849.	8,298,163
1850.	9,182,401
1851.	8,933,149
1852.	8,862,091
1853.	9,681,426
1854.	11,350,270
1855.	13,314,929

Déduction faite de la dépense concernant le télégraphe, soit 113,699 fr., il résulte que la dépense d'un kilomètre parcouru s'élève à fr 2.54.

6. Voici comment se répartit la dépense de 1855.

Voies et travaux. . .	fr.	374,594
Traction et arsenal . . .		6,759,846
A reporter. .		7,134,440

Report. .	7,134,440
Mouvement et trafic. . .	2,787,830
Télégraphes	113,699
Service général	241,960
Régie	40,000
TOTAL.	10,317,929

7. *Excédant des recettes sur les dépenses.*

		Rapport de la dépense à la recette.
En 1849.	4,637,757	64.1 p. c.
1850. . . .	5,665,138	61.9 »
1851.	7,035,655	55.9 »
1852.	8,215,911	51.9 »
1853.	9,661,369	50.5 »
1854.	10,695,363	51.5 »
1855.	10,379,786	56.4 »

8. *Nombre des voyageurs* en 1855.

Trains express. . .	1re classe.	257,486
	2e »	48,584
Trains ordinaires. .	1re »	345,454
	2e »	914,686
	3e »	3,560,554
Enfants.		54,973
Voyageurs militaires.		72,391
» extraordinaires		33,988
TOTAL.		5,288,216

Ce total présente sur celui de 1854 un surplus de 382,402 voyageurs.

II. — Télégraphes.

1. *Dépense de construction des lignes.* Elle s'élevait au 31 décembre 1855 à. . . . . . . fr. 527,479 00

2. *Produit brut total,* depuis la mise en exploitation du télégraphe jusqu'au 31 déc. 1855. fr. 1,087,666 12

Recette brute de 1855.	265,939 67
Dépenses	113,699 00
Excédant des recettes. . . . fr.	152,240 67

Il n'est pas nécessaire de faire observer que le télégraphe a remboursé au Trésor au delà des sommes allouées pour sa construction.

III. — Chemins de fer concédés.

1. *Lignes exploitées.*

		Étendue en kilomètres.
Bruxelles à Gand par Alost (1).		41.3
Luxembourg, exploitée jusqu'à Namur.		199.7
Dendre et Waes.		74.1
Charleroi à Louvain.		67.0
Marchiennes à Erquelinnes		27.2
Entre Sambre et Meuse.		89.0
Wavre à Manage.		40.7
Manage à Mons.		31.9
Limbourg		42.1
Anvers à Gand.		49.6
Anvers à Rotterdam.		28.2
Lierre à Turnhout.		36.0
Deynze à Ingelmunster.	Fland. occident.	25.2
Bruges à Courtrai . . .	Fland. occident.	50.0
Courtrai à Poperinghe.	Fland. occident.	42.4
Tournai à Jurbise		48.0

(1) Exploitée par l'État.

Namur à Liége.	74.9
Pépinster à Spa.	12.1
Mariembourg à la frontière de France.	31.4

2. *Lignes en construction :*

Mons à Haumont.	15.0
Centre.	54.6
Gand à Audenarde.	18.0

XV

DÉTAILS SUR BRUXELLES.

I. — Mouvement de la population en 1855.

Naissances. . .	5,209 ; en moins sur	1854 :	284
Décès	5,541 ; en plus sur	«	1,240

Excédant des décès, 332, au lieu d'un excédant de naissances, qui s'élevait l'année antérieure à 1,192.

Entrées dans la commune	11,278
Sorties de la commune.	7,832
Excédant des entrées.	3,446

Mariages	1,402
Divorces.	17

État de la population au 31 décembre :

1854	161,028
1855	164,836
Accroissement. . . .	3,798

D'après les journaux, le nombre des naissances en 1856 s'est élevé à 5,553 (2,774 garçons et 2,779 filles), celui des décès à 4,884 (2,470 du sexe masculin et 2,414 du sexe féminin). Cette augmentation des naissances (314 sur le chiffre de 1855), combinée à une diminution des décès, qui s'élève à 657, produit un excédant de naissances de 669. Nous rappelons que dans les années de 1850 à 1853 cet excédant s'élevait, en moyenne, à 1,424.

Si nous ajoutons au chiffre renseigné plus haut pour la population de la ville de Bruxelles, au 31 décembre 1855, celui que présentent à la même époque les communes limitrophes (faubourgs), savoir 95,833, nous obtenons pour l'agglomération bruxelloise au 1er janvier 1856, un chiffre de 258,659 habitants.

2. *Finances communales.* Budgets de 1856 et 1857.

a. Recettes :

		1856.	1857.
Recettes arriérées		123,785	144,549
Recettes ordinaires.	Impôts (1)	3,061,000	3,061,000
	Propriétés (2)	898,100	912,100
	Indemnités (3)	110,645	109,945
	Subsides	183,000	167,000
	Créances et donations (4)	320,000	318,000
	Amendes	12,000	12,000
	Recettes pour ordre	87,100	87,600
Recettes extraordinaires (5)		2,767,194	3,119,572
Totaux		7,562,824	7,931,766

(1) Octroi, taxes communales, centimes additionnels, droits des indigents, taxe sur les chiens.

(2) Droits de navigation sur le canal, abatage, marchés, entrepôts, etc.

(3) Produits du poids public, de la minque aux poissons, des écoles moyennes et primaires, etc.

(4) Ici figure la rente de 300,000 francs à charge de l'État.

(5) Ventes de propriétés ; emprunts.

b. Dépenses :

		1856.	1857.
		—	—
Déficit des comptes antérieurs.		511,756	757,435
Dépenses ordinaires.	Administration communale.	218,200	227,000
	Taxes communales	329,686	333,076
	Propriétés communales. . .	76,800	82,300
	Sûreté publique	622,481	626,640
	Salubrité publique	315,730	314,730
	Voirie.	94,500	107,500
	Instruction publique, sciences et beaux-arts.	276,166	284,966
	Commerce et navigation. .	49,814	49,814
	Culte.	42,847	37,847
	Charité publique.	677,570	560,630
	Dotation et dette.	1,477,962	1,737,409
	Dépenses pour ordre	87,100	87,600
Dépenses extraordinaires (1). .		2,648,282	2,604,390
Dépenses facultatives (2). . . .		133,310	119,510
	Totaux. . . .	7,562,204	7,930,927

3. *Garde civique :*

Force au 1er septembre 1856: 5,079 (dont 303 officiers). Le nombre des gardes âgés de plus de 35 ans est de 2,114.

4. Le nombre des *électeurs* pour les Chambres s'élève à 5,676, ou 57 de plus qu'en 1855.

Celui des électeurs provinciaux à 5,723, ou 58 de plus qu'en 1855.

Et celui des électeurs communaux à 6,089, ou 57 de plus qu'en 1855.

(1) Constructions, percement de rues, distribution des eaux recensement, etc., (1 million).

(2) Subsides et encouragements; université libre (35,000 fr.), théâtres royaux (48,000 fr.).

Le nombre des *jurés* s'élève à 1,160; il y en avait 1,146 en 1855.

Le chiffre des bénéfices du *mont-de-piété* s'est élevé à 54,922 fr. 58 c. Il y a eu 335,375 engagements d'une valeur de 2,679,642 fr.; on a dégagé 319,193 objets, d'une valeur de 2,502,744 fr. Le nombre des gages vendus a été de 9,016, d'une valeur de 71,831 fr.

5. — *Détails météorologiques.*

Pression atmosphérique. Hauteur du baromètre.
Maximum absolu : 774.20 millimètres (13 janvier).
Minimum » 731.02 » (8 »).
Température centigrade :
Maximum absolu : 30°2 (1er août).
Minimum » 13°3 (22 décembre 1855).

Quantité d'eau recueillie : 833.85mm, dont 760.76 de pluie et 73.09 de neige. En 1855, seulement 443.17mm.

Nombre de jours de pluie 202, de grêle 13, de neige 24, de gelée 58, de tonnerre 15, de brouillard 56, ciel entièrement couvert 54, ciel sans nuages 15.

DEUXIÈME SECTION.

PARTIE HISTORIQUE.



CHRONIQUE BELGE DE 1856.

Janvier.

5. — A propos d'un incident soulevé au Sénat et qui avait eu pour objet le cours de droit naturel donné par M. Brasseur à l'Université de Gand (voy. *Annuaire* dernier, p. 175), le *Moniteur* de ce jour présente les explications du gouvernement, d'où il résulte que l'accusation portée contre ce professeur doit être considérée comme l'effet d'un malentendu. En présence des déclarations de M. Brasseur, reproduites par le journal officiel, le gouvernement a cru ne pas devoir donner d'autre suite à cette affaire.

11. — Le *Moniteur* publie la loi qui approuve la convention conclue le 12 novembre 1855 entre le gouvernement et le sieur Spilliaert-Caymax, négociant-armateur à Anvers, pour l'établissement d'un service régulier de bateaux à vapeur entre la Belgique et le Levant. (Voir *Annuaire* 1855, p. 175.) D'après les termes de cette convention, le service entrera en activité endéans les deux années qui suivront la sanction législative de la convention. Il est alloué à ce service par l'État un subside de 300,000 fr., savoir 150,000 fr. à répartir sur les budgets de 1856, 1857 et 1858; et à dater du 1er janvier 1858, pendant six années, une somme de 30,000 francs.

15. — Au commencement de la séance de ce jour, le président de la Chambre annonce à l'assemblée la démission de M. Charles de Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, comme représentant de cet arrondissement. Cette démission est fondée sur des motifs résumés dans le passage suivant, extrait d'une lettre adressée aux électeurs par le démissionnaire :

« Je n'ai jamais partagé et je ne partage pas encore les opinions de mes amis politiques en matière de charité; je ne saurais pas me faire violence au point de me taire sur des principes que j'ai professés hautement et que je voudrais voir mis en pratique, et cependant je ne puis, je ne veux pas combattre, sur le terrain politique, le parti auquel j'appartiens depuis mes débuts dans la vie publique; je ne veux pas, au jour de la lutte, qu'une voix fasse défaut à ceux dont j'ai toujours brigué les suffrages.

« Convaincu que la discussion du projet de loi sur la charité, quel qu'il soit, prendra incessamment les proportions d'une grosse question de parti, je devais faire place à un autre. »

Le lendemain, le comte de Mérode prit occasion de cette lettre pour prémunir la Chambre contre le danger de voir le débat de la charité se transformer en lutte

politique.—L'année entière s'est écoulée sans que le projet de loi, objet de ces craintes, soit parvenu à la discussion publique.

16. — A l'occasion d'une demande de crédit supplémentaire au ministère des travaux publics, plusieurs membres critiquent l'organisation générale de ce département. On s'attaque particulièrement à la somme réclamée pour frais des travaux du comité consultatif des chemins de fer. M. de Perceval demande que les membres de la Chambre qui font partie de ce comité soient mis sous le régime de la loi sur les incompatibilités parlementaires. Ces débats se prolongent pendant plusieurs séances et se terminent par l'adoption (à 38 voix contre 30) d'un amendement de M. Frère-Orban impliquant la suppression du comité. La question soulevée par M. de Perceval est restée sans solution définitive.

Dépôt d'un rapport développé, élaboré, au nom de la section centrale, par M. Alph. Vandenpeereboom sur des propositions déposées sur le bureau de la Chambre en juillet et août 1851 par MM. Coomans et Jacques, et relatives à la réforme ou la suppression des taxes communales.

Le projet de loi, auquel aboutissent les délibérations de la section centrale, porte :

« A dater du... aucune taxe communale ne pourra être perçue sur le riz, le froment, le seigle, l'orge, les féveroles, le sarrasin, le maïs et leurs farines. » Ce projet de loi est encore à l'état de projet.

Interpellations adressées au ministre de l'intérieur par M. Dumortier au sujet de l'attitude prise par le gouvernement dans l'affaire du professeur Brasseur. (Voy. plus haut.) L'honorable député de Tournai présente les tendances de ce dernier comme menaçant sérieusement l'ordre social, sur lequel repose le bien-être du pays, et conseille par conséquent la révocation du professeur. Ses appréciations sont partagées, et son avis est appuyé

par M. F. de Mérode qui déplore vivement le caractère anticatholique des universités de l'État. Le ministre de l'intérieur se justifie des accusations portées contre le gouvernement, en rappelant les faits spéciaux qui les ont provoqués ; il fait à cette occasion l'exposé des principes qu'il tient à suivre toujours dans des conflits de cette nature, en s'exprimant ainsi :

« Notre Constitution proclame la liberté des cultes. Il n'y a donc plus en Belgique de religion de l'État. Il résulte de ce principe que l'État est incompétent pour donner par lui-même l'enseignement religieux, mais il doit imposer à ses professeurs l'obligation de s'abstenir de toute attaque contre les principes essentiels de tous les cultes. Les professeurs sont entièrement libres avec cette réserve. Il serait difficile de fixer une limite exacte et théorique à cette liberté. Il n'y a que des cas d'application pratique qui sont laissés à l'appréciation du gouvernement, qui est responsable des décisions qu'il prendra au sujet de l'enseignement de ses professeurs.

« Voilà nos maximes. Prenons-y garde; nous ne devons point permettre qu'on attaque directement le culte de la majorité ; mais nous ne pouvons pas non plus, par intolérance, proscrire ces discussions qui sont la vie du haut enseignement. (*Très-bien !*) Dans l'enseignement moyen et primaire, nous avons inscrit en tête du programme la nécessité d'un enseignement religieux ; mais ces lisières ont été supprimées pour l'enseignement supérieur. (*Très-bien !*) Le gouvernement se rappelle qu'il est le délégué du père de famille ; c'est à ce point de vue qu'il s'est placé dans l'appréciation des faits que je viens d'exposer.

« M. Dumortier m'a demandé ce que je comptais faire pour calmer les populations ; je crois que mes explications suffiront pour cela. Un mot, avant de finir : On a cherché à faire croire que l'université de Gand est en voie de décadence : elle n'a jamais été plus prospère. Élève de l'université de Gand, je la respecte et la vénère, et je suis convaincu qu'elle marchera toujours dans la voie que lui ont tracée des professeurs qui font la gloire

de la chaire universitaire en Belgique. » (*Approbation à gauche.*)

Les paroles de M. de Decker excitent dans le pays une satisfaction générale: les uns approuvent le principe de tolérance et de liberté qu'elles expriment; les autres s'attachent plus particulièrement à la déclaration accessoire du ministre, que si l'enquête avait fait constater que M. Brasseur avait définitivement nié la divinité du Christ, il ne l'aurait pas laissé pendant vingt-quatre heures de plus en possession de sa chaire.

Un arrêté de ce jour fixe la composition du cadre de l'administration forestière (6 inspecteurs, 4 sous-inspecteurs, 21 gardes généraux).

29. —Le ministre de la justice retire les projets de loi relatifs aux dons et legs charitables et à l'organisation des administrations de bienfaisance, dont la Chambre était saisie, et présente un nouveau projet sur cette matière.

Étudié dans les sections, ce dernier ne parvient plus à la discussion publique dans le cours de la session. Il en est de même d'un projet concernant l'organisation définitive des jurys d'examen, présenté par le ministre de l'intérieur en date du 31 janvier, en remplacement du projet déposé par le prédécesseur de M. de Decker le 16 janvier 1855.

Discours de M. de Mérode en faveur de l'empirisme vétérinaire.

31. — Un débat assez vif s'engage à la Chambre, à propos du budget du ministère de l'intérieur, au sujet de la nomination du bourgmestre d'Ath en dehors du conseil. Le blâme jeté de ce chef sur l'administration par M. Verhaegen est appuyé par MM. Orts, Lebeau et Tesch ; l'expression *tripotage*, employée par ce dernier, provoque à son égard un rappel à l'ordre de la part du président, contre lequel plusieurs membres protestent, et qui est finalement retiré. La mesure ministérielle est défendue,

outre les ministres de l'intérieur et de la justice, par MM. de Theux et F. de Mérode.

31. — L'utilité des commissaires d'arrondissement est de nouveau contestée à la Chambre par M. de Naeyer, et vivement soutenue par M. Alb. Dubus.

Février.

2. — La commission de la marine militaire (composée de M. le comte de Renesse-Breidbach, sénateur; MM. Orts, de Wouters, Coomans et Van Iseghem, représentants; MM. Lahure, Soudain de Niederwerth, Van Haverbeke, Guiette et Brialmont) s'est réunie au ministère des affaires étrangères, en présence de S. A. R. le comte de Flandre. Elle a entendu la lecture du rapport de sa sous-commission chargée de déterminer le nombre et la qualité des navires de guerre que réclament les intérêts militaires et commerciaux du pays.

Ce rapport conclut à la construction, à l'armement et au gréement de quinze navires à hélice, devant coûter 6,020,000 fr., et montés par 946 hommes en temps de paix et 1,412 hommes en temps de guerre. La dépense annuelle pour tout le personnel serait d'environ 2,200,000 francs, non compris les vivres, évalués à près de 500,000 francs. Le budget normal de la marine serait de 2,700,000 fr. environ : il est aujourd'hui de 500,000 fr.; mais l'état actuel des choses est reconnu insuffisant. La commission a adopté l'ensemble de ces propositions, sans se prononcer sur les questions de détail que pourra soulever l'établissement de la marine militaire.

11. — Nous croyons devoir enregistrer ici, comme ayant une haute signification pour les intérêts moraux du pays, le passage suivant d'un discours parlementaire prononcé par M. de Decker en réponse aux plaintes de

quelques membres sur l'introduction immodérée de livres scolaires étrangers dans les écoles du pays.

« Je suis d'accord avec les honorables membres; comme eux, je veux donner du travail à l'industrie nationale; comme eux je désire voir entre les mains de notre jeunesse des livres inspirés par une pensée nationale; comme eux je redoute l'influence funeste qu'exerce sur notre jeunesse étudiante, les livres inspirés par une pensée étrangère... Mais je ne suis pas d'accord avec eux lorsqu'ils reprochent au gouvernement l'emploi de livres étrangers. Si les livres français sont plus généralement employés, c'est à cause des bas prix auxquels la librairie française, celle de Tours surtout, les livre; notre industrie ne parvient pas à lutter de bas prix avec l'industrie française.

« Je ne puis admettre non plus ce que M. Verhaegen a dit des livres d'auteurs belges, que le gouvernement aurait refusé de soumettre à l'examen du conseil de perfectionnement. Tous les livres qui ont été communiqués à mon département ont été soumis à ce conseil, qui se réunit chaque année une fois au moins pour les examiner.

« Quant au privilége que M. Verhaegen voudrait voir assurer aux libraires belges de fournir les établissements de l'État, j'ai recommandé par de nombreuses circulaires, et je continuerai à recommander de n'employer que des ouvrages belges.

« Je dois dire que si le nombre de ces ouvrages n'est pas plus considérable, la faute en est en grande partie aux écrivains belges. »

19. — L'assemblée publique, convoquée par l'*Association belge pour la réforme douanière*, a pris les résolutions suivantes :

« Vu l'état suranné, les complications inouïes et le manque total d'unité de vues et de principes du tarif douanier de la Belgique;

« Attendu que cette situation a été reconnue par le gouvernement lui-même dans l'exposé des motifs annexé

au dernier projet de loi déposé par M. Liedts, ministre des finances, à la séance du 10 janvier 1853 de la Chambre des représentants ;

« Attendu que notre tarif, ainsi qu'il est dit dans ce document, présente, dans beaucoup de ses parties, le caractère trop prononcé d'instrument de prohibition ;

« Attendu que le progrès industriel n'est pas un fait particulier à la Belgique ; qu'à mesure qu'il se développe ailleurs, la concurrence pour nous devient plus difficile à soutenir sur les marchés étrangers, et qu'à moins de renoncer à la lutte, il y a lieu de poursuivre le dégrèvement des matières premières ;

« Attendu que les négociants étrangers et la plupart des consuls belges à l'étranger auxquels le tarif s'adresse, ne parviennent pas toujours à se reconnaître au milieu de la multiplicité des taxes qu'il consacre ;

« Attendu qu'il en résulte une cause d'incertitude dans les combinaisons commerciales et un obstacle sérieux à l'extension des échanges internationaux ;

« Attendu que l'intérêt général de la Belgique réclame impérieusement une révision générale et définitive de notre législation douanière au point de vue de sa simplification, de l'abaissement des droits exagérés sur les objets fabriqués et du dégrèvement de tout ce qui peut être considéré comme matière première ;

« L'assemblée déclare :

« Que toutes les classes de la nation belge ont un vif
« intérêt à la réforme du tarif et qu'elles doivent s'asso-
« cier pour concentrer et diriger leurs forces éparses
« vers ce but. »

Vote, à la Chambre, d'un crédit extraordinaire de 3,158,000 fr. pour l'exécution d'ouvrages d'utilité publique, particulièrement pour la continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst.

(*Moniteur* du 19 mars.)

20. — Commencement de la discussion sur le projet de loi tendant à modifier par une disposition additionnelle l'art. 6 de la loi du 1er oct. 1833 sur les extraditions. Ce

projet de loi, vivement discuté pendant trois séances du mois de février et quatre séances du mois de mars, est finalement adopté à la Chambre par 61 voix contre 33 et deux abstentions. La disposition dont il s'agit est ainsi formulée : « Ne sera pas réputé délit politique ni fait connexe à un semblable délit, l'attentat contre la personne du chef d'un gouvernement étranger ou contre celle des membres de sa famille, lorsque cet attentat constitue le fait, soit de meurtre soit d'assassinat, soit d'empoisonnement. » (Loi du 22 mars.)

22. — Présentation d'un projet de loi ouvrant un crédit de 8,900,000 fr. pour l'achèvement du camp retranché sous Anvers. — Ce projet, sur lequel le rapport de la section centrale est déposé, ne parvient plus à être discuté dans le courant de l'année.

23. — Adoption à la Chambre d'un projet de loi ouvrant un crédit extraordinaire de 2,359,760 fr. au département de la guerre pour travaux d'achèvement et d'amélioration du matériel du génie et de l'artillerie. Dix-huit membres sur 67 ont refusé le crédit, 4 se sont abstenus. (*Moniteur* du 11 mars.)

24. — Le Roi reçoit une députation de la 5e section de la ville d'Anvers, présidée par M. Cogels-Osy, qui est venue réclamer contre les projets adoptés par l'administration de la guerre pour l'agrandissement de cette place. S. M. a répondu en ces termes à l'adresse de la députation :

« Mon gouvernement s'est toujours préoccupé des moyens de rendre la place d'Anvers assez forte pour qu'on ne songe jamais à l'attaquer. Mais en même temps on a reconnu qu'il fallait veiller aux besoins de sa population et à la sécurité de son développement commercial.

« Les travaux projetés par l'administration de la guerre embrassent un vaste plan qui permettra un jour de faire

disparaître l'enceinte actuelle pour donner à la population plus d'espace. Mais ces travaux ne peuvent se faire que graduellement. Mon attention et celle de mon gouvernement seront dirigées vers le double but de fortifier Anvers, tout en l'agrandissant. »

Le *Moniteur* publie un rapport très-étendu adressé au Roi par le ministre de l'intérieur sur l'importante question des mesures à prendre pour prévenir les graves inconvénients auxquels donne lieu la fabrication des produits chimiques. Ce rapport est suivi d'un arrêté royal, en date du 25 février, dont voici le dispositif :

Art. 1er. Les propriétaires ou directeurs des fabriques de produits chimiques (acide sulfurique, sulfate de soude, soude artificielle) sont tenus de prendre dans un délai de deux mois, à dater de la publication du présent arrêté, toutes les mesures propres à empêcher que l'exploitation de leurs usines ne puisse être nuisible à la salubrité publique ou intérieure, à la culture ou à l'intérêt général.

A l'expiration de ce délai, l'efficacité des résultats obtenus sera constatée par des agents désignés à cet effet par notre ministre de l'intérieur.

Art. 2. En cas de refus de satisfaire à ces prescriptions, ou d'inefficacité des mesures prises par lesdits propriétaires ou directeurs, il en sera dressé procès-verbal par ces agents.

Un double de ce procès-verbal sera adressé à l'autorité locale, qui se conformera à l'article 17 de l'arrêté royal du 12 novembre 1849.

29. — Interpellation de M. Sinave à l'adresse du ministre des affaires étrangères sur les causes du désastre subi par le navire à vapeur *la Belgique*, subsidié par le trésor public, comme appartenant à la Compagnie transatlantique concessionnaire de la nouvelle ligne d'Anvers à New-York. (Convention du 29 mai 1853.)

Explication satisfaisante du ministre.

Mars.

4. — Le Sénat ajourne à la session prochaine une proposition de MM. d'Anethan, Forgeur, Savart et le prince de Ligne portant création d'un comité consultatif de législation et d'administration.

6. — Présentation d'un projet de loi portant la révision des lois relatives au régime commercial. (Adopté le 21 mai, voir le *Moniteur* du 20 juin.) Les changements introduits dans le tarif de douane concernent spécialement des abaissements ou même des suppressions de droits sur différentes matières premières.

8. — Vote définitif sur la proposition de MM. Wasseige et Thibaut, tendante à autoriser la sortie par toutes les frontières, des minerais violets (oligistes). Le gouvernement s'était borné à demander la libre sortie de tous les minerais de fer des Flandres. La Chambre adopte par 62 voix et le projet du gouvernement et la proposition des deux représentants.

11.—Dans la séance du Sénat, au sujet du chapitre du budget de l'intérieur qui concerne les beaux-arts, Monseigneur le duc de Brabant prononce les paroles suivantes :

« J'ai eu, messieurs, à différentes reprises, occasion de soutenir dans cette enceinte des projets de loi destinés tantôt à assurer la défense de la nation, c'est-à-dire sa vie dans les moments de crise et de tempête, tantôt ayant pour but de faciliter certaines grandes entreprises commerciales qui serviront, je n'en doute pas, de nouveau stimulant à l'industrie et développeront même cette source si importante de la richesse publique.

« Mais, messieurs, un peuple doit vouloir autre chose qu'une prospérité toute matérielle, et je ne crains pas de démenti lorsque j'avance que, pour briller dans la grande famille européenne, il a besoin d'accorder aux arts d'intelligents et actifs encouragements. Un tel but mérite la sollicitude des mandataires d'une nation. Son

accomplissement tient particulièrement au cœur des Belges.

« Peu d'écoles sont restées, comme la nôtre, toujours dignes d'admiration : depuis des siècles, nous la voyons se maintenir au premier rang, et dans ce moment encore, elle demeure, pour nous tous, une cause de légitime fierté.

« Si la Providence nous a prodigué des compositeurs, des statuaires et des peintres hors ligne, nos provinces possèdent aussi des écrivains qui ont su se distinguer et produire, en français comme en flamand, pendant les vingt-cinq années écoulées depuis notre émancipation, plus d'une œuvre remarquable. Ce résultat est important ; car une sage politique nous enseigne qu'un peuple, jaloux de son existence indépendante, doit tenir à posséder une pensée à lui, à la revêtir d'une forme qui lui soit propre, et que, en un mot, la gloire littéraire est le couronnement de tout édifice national.

« Les temps difficiles que nous avons traversés ont forcé la législature à se montrer sobre de dépenses et économe des deniers de l'État.

« J'espère pourtant que les circonstances permettront bientôt aux Chambres d'augmenter le crédit dont nous nous occupons.

« En tout état de choses, je le sais, et j'aime à le redire, la protection à accorder aux arts et aux lettres est une tâche qui incombe surtout aux princes. C'est, à mes yeux, un de leurs plus beaux priviléges, et si Dieu me prête vie, les occasions ne me manqueront point de leur témoigner d'une manière efficace, mes vives sympathies. »

14. — Loi accordant une dotation annuelle de 150,000 francs à S. A. R. le comte de Flandre. Elle avait été adoptée à la Chambre le 18 février par 53 voix contre 6; au Sénat, le 13 mars, par 35 voix contre 4. (*Moniteur* du 16 mars.)

15. — Départ du Roi pour l'Angleterre. Son retour a lieu le 30.

17. — Loi modifiant celle du 18 juin 1849 concernant le droit d'accise sur les sucres. (*Moniteur* du 20 mars.)

24. — Réouverture du Théâtre-Royal de la Monnaie, incendié le 21 janvier 1855.

31. — Signature du traité de paix de Paris, mettant fin à la guerre d'Orient.

Avril.

2. — Interpellation de M. Rogier sur la convenance de présenter un projet de loi tendant à élever le nombre des membres de la Législature par suite de l'accroissement de la population. Le ministre de l'intérieur reconnaît cette convenance; mais il subordonne la mesure à prendre à la question de savoir si les données existantes sont assez certaines pour procéder à l'augmentation demandée, ou s'il faut attendre les résultats d'un nouveau recensement. — La détermination prise par le gouvernement de faire opérer un nouveau recensement pour le 31 décembre, au sujet duquel un projet fut déposé le 15 avril, vint démontrer que le gouvernement avait résolu cette question dans le dernier sens.

8. — Vote définitif du projet de loi autorisant le gouvernement à concéder le chemin de fer de Lierre à Contich à la compagnie du chemin de fer de Lierre à Turnhout. Nous insérons ici ce vote, peu important par lui-même, parce que les partis s'étaient emparés de cette question à tel point, que le projet du gouvernement n'a rencontré qu'une majorité de 2 voix (43 contre 41, et deux abstentions). Voir *Moniteur* du 30 mai.

11. — Interpellation de M. Verhaegen sur le projet de création d'une Société de crédit mobilier belge. En résumé, le ministre des finances répond : « Discuter les conditions d'une société qui n'existe pas encore, est chose impossible. Le gouvernement prendra telle mesure qu'il jugera utile sous sa responsabilité? » La mesure à la-

quelle s'arrêta le gouvernement, fut annoncée par le *Moniteur* du 23 juin, en ces termes :

« Le gouvernement vient de prendre la résolution d'ajourner toute décision sur les diverses demandes qui lui ont été adressées pour la formation de nouvelles Sociétés anonymes de crédit. »

C'est ainsi que se termina cette lourde affaire du crédit mobilier belge, qui avait mis en émoi toute la haute et la petite finance, et qui, par quelques circonstances spéciales, provoqua la proposition dont nous allons faire mention sous la date du 16 de ce mois.

Présentation d'un projet de loi tendant à ouvrir au département de la guerre un crédit extraordinaire de 8,029,000 fr. pour l'agrandissement de la ville d'Anvers, vers le nord. — Le projet n'est point parvenu à la discussion en 1856.

16. — Lecture d'une proposition de M. Verhaegen ainsi conçue : « Par dérogation à l'art 37 du Code de commerce, aucun établissement de crédit ou de banque avec la faculté d'émettre des obligations, ne peut être créé sous la forme de Société anonyme qu'en vertu d'une loi. »

Cette proposition fut développée par son auteur le surlendemain, prise en considération et renvoyée à l'examen des sections. Malgré les instances de M. le ministre des finances (séance du 25 avril), à ce que les sections s'en occupassent le plus tôt possible, cette proposition n'a pas eu de suite.

Discussion parlementaire sur l'enregistrement des titres de noblesse ; elle n'aboutit qu'à la promesse de M. le ministre des affaires étrangères de proposer à son collègue des finances de faire porter le droit d'enregistrement de 100 florins à 500 fr. Un autre engagement avait déjà été pris sur cette matière vis-à-vis des sections, celui de publier dorénavant dans le *Moniteur* des arrêtés royaux portant reconnaissance ou octroi de noblesse ou de titres.

23. — Présentation, par M. le ministre de la justice, d'un projet de loi sur l'organisation judiciaire.

La Chambre accorde au gouvernement un crédit de 300,000 fr. pour la célébration du 25e anniversaire de l'inauguration du Roi.

25. — Discussion du rapport de la commission des pétitions sur une requête du comte Van der Meere, condamné politique de 1842, tendante à ce que la Chambre examine la question de savoir s'il peut être fait application d'une peine (au bannissement perpétuel) qui n'est pas dans la loi. La Chambre prononce le renvoi de la pétition au ministre de la justice, qui s'était engagé à faire étudier la question de principe au sujet de l'étendue du pouvoir royal en matière de commutation de peines.

Mai.

7. — Dans la séance de la Chambre de ce jour, M. Orts adresse des interpellations au gouvernement par rapport au discours prononcé par le comte Walewsky, ministre des affaires étrangères de France, dans la séance du 8 avril du congrès de Paris. Ce discours, qui renfermait de graves accusations contre la presse belge, avait produit dans le pays une émotion extraordinaire. Après avoir disculpé la Belgique des attaques de l'homme d'État français, le représentant de Bruxelles demande au gouvernement une réponse nette à la question que voici :

L'un des gouvernements représentés à la conférence de Paris a-t-il, à la suite du protocole du 8 avril, demandé au gouvernement belge d'introduire dans notre Constitution une réforme quelconque ?

Et si une demande de cette espèce se produisait un jour devant le cabinet, je désire qu'il me réponde dès aujourd'hui : Son intention serait-elle d'y satisfaire, d'appuyer pareille proposition devant la Chambre?

Voici la réponse de M. le vicomte Ch. Vilain XIIII :

« M. Orts m'a demandé, en premier lieu, si le cabinet avait fait une réponse au gouvernement français ou à l'un des gouvernements représentés au congrès de Paris, depuis la publication du protocole du 8 avril.

Lorsque j'ai lu ce protòcole dans les journaux, j'ai cru devoir pour le cas où, soit le gouvernement français, soit tout autre gouvernement représenté au congrès, transmettrait officiellement le traité de paix avec les protocoles au cabinet de Bruxelles, préparer un projet de réponse éventuelle qui pourrait être communiqué à tous les gouvernements faisant partie du congrès.

Cette réponse est terminée depuis quatre jours; elle est prête, et s'il m'était permis d'en donner lecture ici, peut-être la Chambre y retrouverait-elle une partie des considérations que l'honorable M. Orts vient de faire valoir devant vous, messieurs. (*Interruption.*)

Il ne manque à cette pièce, prête et terminée, je le répète, depuis quatre jours, il ne manque que ma signature. Mon intention eût été de ne la donner que le lendemain du jour où l'une des puissances représentées au congrès de Paris aurait cru devoir me notifier officiellement le traité de paix accompagné des protocoles.

En second lieu, l'honorable M. Orts désire savoir si l'un des gouvernements représentés au congrès a demandé au gouvernement belge quelque modification à la Constitution.

Aucune !

L'honorable M. Orts me demande enfin si le cabinet, dans le cas où une pareille demande lui serait faite, serait disposé à proposer à la Chambre quelque changement à la Constitution.

JAMAIS! (*Interruption.*)

Après cette déclaration du ministre, M. Orts reprit la parole et dit : — « Messieurs, devant la réponse que vient de nous donner l'honorable ministre des affaires étrangères au nom du cabinet; devant l'accueil que cette réponse a reçu de toute cette Chambre, je ne puis plus exprimer qu'un seul sentiment : c'est la fierté que j'éprouve d'avoir entendu cette réponse sortir de la bouche

d'un ancien membre du Congrès national. (*Nouvelle interruption.*)

La laconique réponse de M. Vilain XIIII ayant été mal interprétée dans la presse française, le gouvernement crut devoir en fixer le sens par les lignes suivantes, insérées dans le *Moniteur* du 10 mai :

« M. le ministre des affaires étrangères a dit que jamais le cabinet, dont il fait partie, ne proposera de changement à la Constitution.

Il n'a point été interpellé et il n'a pas eu à s'expliquer sur les intentions du ministre relativement aux lois qui régissent la presse. Si cette interpellation avait eu lieu, le gouvernement n'aurait eu qu'une réponse à faire, c'est qu'il entendait se réserver, dans le cercle constitutionnel, sa pleine liberté d'action, pour soumettre aux Chambres, quand il le jugerait opportun, les modifications qu'il lui semblerait nécessaire d'apporter à la législation sur la presse. »

Le *Moniteur universel* français reproduisit deux jours après la note ci-dessus, en l'accompagnant des lignes suivantes :

« On doit féliciter le gouvernement belge du soin qu'il a pris de ne pas laisser dénaturer son langage ni préjuger ses intentions. Quant au gouvernement français, il a dû se borner à signaler le mal et les conséquences ; c'est au cabinet de Bruxelles seul qu'il appartenait de chercher, de trouver et d'appliquer le remède ; ce dont le gouvernement de l'empereur se préoccupe, c'est de l'efficacité du remède et non pas de sa nature. »

9. — Motion d'ordre de M. de Mérode relative à un article de journal injurieux pour la famille royale et particulièrement pour la duchesse de Brabant. M. le ministre de la justice promet que le coupable sera poursuivi. Le journal *la Nation* fut, en effet, en la personne de son imprimeur, condamné par la Cour d'assises du chef d'offenses envers un membre de la famille royale,

à un an d'emprisonnement et par corps à 1,000 fr. d'amende.

24. — Clôture de la session parlementaire de 1855-1856. La Chambre avait tenu 110, le Sénat 34 séances. Le nombre des lois votées et sanctionnées dans le cours de la session s'élève à 65.

27. — Date de la loi conférant des pensions aux officiers qui, en qualité de volontaires, ont pris part aux combats de la révolution. En voici la principale disposition : « Par extension à l'article 35 de la loi du 24 mai 1838, il sera compté dix années de service aux officiers qui, en qualité de volontaires, ont été décorés de la croix de Fer ou ont pris part aux combats de la révolution dans les quatre derniers mois de 1830. Il sera également compté dix années de service aux fonctionnaires civils qui ont été décorés de la croix de Fer ou qui ont été blessés dans les mêmes combats. »

— Le *Moniteur* publie un long rapport sur les travaux de la commission de la marine. (V. aussi p. 157.) Cette commission a tenu sept séances depuis le 10 oct. 1855 au 7 février 1856 ; six de ces séances ont été honorées de la présence du comte de Flandre. Le 25 octobre (6e séance), S. A. R. avait prononcé un discours pour démontrer l'utilité de la marine, au point de vue de la défense du pays et de la protection du commerce. Voici quelques passages essentiels du rapport rédigé par M. le cap. Brialmont :

Convenablement éclairée par ces débats, la commission prononce la clôture de la discussion générale et résout affirmativement, par 8 voix contre 2, la question suivante :

Y a-t-il nécessité pour la Belgique d'avoir une marine militaire?

Une sous-commission de 4 membres a été nommée à la suite de ce vote pour étudier en détail la question du matériel et du personnel de la marine. Cette sous-commission a déterminé comme suit les stations qui dans

l'intérêt du commerce devront être occupées d'une manière permanente :

1° La mer du Nord pendant la saison de pêche.
2° La côte occidentale d'Afrique (Gorée).
3° La côte orientale de l'Amérique du Sud (Rio).
4° La côte occidentale de l'Amérique (Valparaiso).
5° Singapore.

Il résulte de ce qui précède que la flottille belge, après que le brick *Duc-de-Brabant* et la goëlette *Louise-Marie* auront été mis hors de service, se composera de :

4 *corvettes à hélice* de 140 chevaux de force, portant 10 obusiers et 2 pièces longues de 30 livres.

5 *goëlettes mixtes à hélice* de 110 chevaux de force, portant 6 obusiers de 30 livres à la mer et 6 obusiers de 30 livres et deux obusiers à pivot de 0m22 dans l'Escaut.

6 *canonnières à hélice* de 83 chevaux de force, à haute pression, et à faible tirant d'eau, portant 2 obusiers à pivot de 0m22.

Total, 15 bâtiments à hélice (non compris les bateaux à vapeur faisant le service de malle-poste entre Ostende et Douvres, et qui sont montés par des équipages de la marine royale).

La somme nécessaire à la construction, à l'armement et au gréement de cette flottille s'élèvera à 6,020,000 fr.

La commission, à l'unanimité des membres présents, moins une abstention, a admis les propositions de sa sous-commission en ce qui concerne le matériel. Elle a passé ensuite à l'examen des questions qui ont rapport à l'organisation et à la formation du personnel.

28. — Séance solennelle de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique. Proclamation des lauréats qui ont remporté les prix quinquennaux en histoire et en sciences morales et politiques.

La somme de cinq mille francs affectée au prix quinquennal d'histoire, est répartie entre les ouvrages indiqués ci-après :

Trois mille francs à l'ouvrage intitulé : *Histoire de la révolution des Pays-Bas sous Philippe II*, 2 vol. in-8°, par

M. Juste (Théodore), chef de division honoraire au ministre de l'intérieur;

Mille francs à l'ouvrage intitulé : *Histoire des environs de Bruxelles*, 3 vol. in-8°, par M. Wauters (Alphonse), archiviste de la ville de Bruxelles;

Mille francs à l'ouvrage intitulé : *Geschiedenis van Antwerpen*, 7 vol. in-8°, par MM. Mertens, bibliothécaire de la ville d'Anvers, et Torfs, homme de lettres à Anvers.

La somme de cinq mille francs, affectée au prix quinquennal des sciences morales et politiques, est répartie entre les ouvrages indiqués ci-après :

Deux mille francs à l'ouvrage intitulé : *Budgets économiques des classes ouvrières*, 1 vol. in-4°, par M. Ducpetiaux (Édouard), inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut de France;

Mille francs à l'ouvrage ayant pour titre : *Considérations politiques et militaires sur la Belgique*, 3 vol. in-8°, par M. Brialmont, capitaine au corps d'état-major;

Mille francs à l'ouvrage intitulé : *le Socialisme depuis l'antiquité jusqu'à la Constitution française de* 1852, 2 vol. in-8°, par M. Thonissen, professeur à l'Université catholique de Louvain et membre correspondant de l'Académie royale de Belgique;

Mille francs au *Mémoire sur l'état de la mendicité et de la bienfaisance dans la Flandre orientale, sous Marie Thérèse*, 1 vol. in-4°, par M. Vander Mersch, conservateur des archives de l'État à Gand.

Les prix ont été remis aux lauréats par S. A. R. le duc de Brabant.

Juin.

1. — Arrivée de l'archiduc Maximilien, frère de l'em-

pereur d'Autriche, au palais de Bruxelles. Le duc de Brabant était allé au-devant de S. A. I. jusqu'à Tournai. Après avoir visité diverses villes du pays, l'archiduc s'embarque le 6 juin à Anvers, pour la Hollande, à bord du yacht royal *de Leeuw*, de la marine hollandaise.

7. — Visite, à la famille royale, de S. A. R. le prince Oscar-Frédéric, duc d'Ostrogothie, deuxième fils du roi Oscar de Suède.

10. — Élections pour le renouvellement partiel de la Chambre des représentants. Des 54 représentants dont le mandat expirait, 10 avaient renoncé à un renouvellement; ce sont MM. Van Remoortere et Van Grootven à Gand, de Royer à Mons, Pirmez à Charleroi, les comtes Lehon et Visart à Tournai, prince de Chimai et Dequesne à Thuin, Closset à Verviers et Lejeune à Waremme; 3 ont subi un échec électoral : MM. Manilius et Van Hoorebeck à Gand et M. de Pitteurs à Hasselt; 41 ont été réélus. Les 13 représentants non réélus ont été remplacés par MM. Van Tieghem, Van Goethem, E. De Smet et de Kerchove à Gand; Wautelet à Charleroi, Crombez et de Rasse à Tournai, Henri de Brouckere à Mons, Grosfils à Verviers, Delexhy à Waremme, et Ch. de Pitteurs-Hiegarts à Hasselt, de Paul de Barchifontaine et Licot à Thuin.

20. — Le *Moniteur* publie la loi portant révision des lois relatives au régime commercial, et celle conférant des pensions aux officiers qui en qualité de volontaires ont pris part aux combats de la révolution, en 1830. Cette dernière porte en même temps qu'il sera compté dix années de service aux fonctionnaires civils qui ont été décorés de la croix de Fer, ou qui ont été blessés dans les mêmes combats. (Voir plus haut sous 27 mai.)

26. — Inauguration de l'Exposition triennale des beaux-arts à Gand.

27. — Date d'un arrêté royal portant institution d'une

commission chargée de rechercher les mesures à prendre pour régler l'usage de la langue flamande dans ses rapports avec les diverses parties de l'administration publique. Le rapport de M. de Decker, qui précède cet arrêté, rappelle les paroles suivantes de son prédécesseur, prononcées à une autre occasion :

« Le gouvernement doit accorder sa protection à la culture de la langue flamande, qui est celle d'une grande partie des habitants du royaume, non-seulement à titre de justice, mais encore à l'effet de rappeler les souvenirs glorieux des anciennes provinces de Belgique et de propager de plus en plus l'amour de la patrie. »

Juillet.

1. — Départ du Roi, du comte de Flandre et de la princesse Charlotte, pour l'Angleterre. — Retour à Bruxelles le 10 juillet.

6. — Fête inaugurale de la statue érigée à Alost, à la mémoire du premier imprimeur belge, Thierry Martens. Cette solennité a été honorée de la présence du duc et de la duchesse de Brabant. L'auteur de la statue est M. Al. Geefs, d'Anvers.

7. — Fêtes offertes par la ville de Gand à LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Brabant.

13. — Visite du duc et de la duchesse de Brabant à Anvers.

15. — Dans sa séance de ce jour, le conseil provincial du Brabant a très-favorablement accueilli un rapport assez étendu et fort remarquable, fait par M. Max. Veydt, sur l'abolition des octrois, proposée par l'honorable M. Peemans. Le rapport conclut à émettre le vœu de voir abolir radicalement et promptement l'institution des octrois. La députation serait chargée de transmettre ce vœu au gouvernement et à la législature.

Des bravos et des applaudissements ont couvert les dernières paroles du rapporteur.

Toutefois, quelques jours après avoir entamé cette question, qui devait prendre les proportions d'une délibération solennelle, le conseil a décidé que la discussion serait ajournée à l'année prochaine, et qu'une commission serait nommée par la députation permanente afin de faire, l'année prochaine, un rapport sur le projet d'abolition et sur les moyens de remplacer l'octroi.

15-18. — Fêtes offertes au duc et à la duchesse de Brabant à Verviers et à Spa.

21-24. — La Belgique célèbre avec enthousiasme et avec une pompe des plus grandioses le VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU RÈGNE DE LÉOPOLD Ier. Ce n'est pas ici le lieu d'esquisser ces fêtes splendides, à l'organisation desquelles de nombreuses commissions travaillaient depuis plusieurs mois, et dont la célébration a donné à l'étranger la preuve la plus éclatante de l'attachement de la Belgique à ses institutions et au Roi de son choix. Des publications spéciales conserveront le souvenir de ce grand événement politique. Il nous importe à nous de recueillir ici la réponse faite par l'auguste jubilaire aux adresses que lui ont présentées, le 21, les deux Chambres législatives, par l'organe de leurs présidents (MM. le prince de Ligne, du Sénat, et Delehaye, de la Chambre).

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU SÉNAT ET MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,

Je suis profondément ému des nobles sentiments que vous venez de m'exprimer dans un langage à la fois si affectueux et si élevé.

Je crois pouvoir rappeler, dans cette circonstance solennelle, quelques passages du discours du 21 juillet 1831 :

« Je n'ai accepté la couronne que vous m'avez offerte qu'en vue de remplir une tâche aussi noble qu'utile, celle

d'être appelé à consolider les institutions d'un peuple généreux et de maintenir son indépendance.

« Mon cœur ne connaît d'autre ambition que celle de vous rendre heureux. »

L'accomplissement de cette grande mission rencontrait de nombreuses difficultés.

L'indépendance de ce bon peuple, conquise d'hier, se posait comme un problème devant l'Europe défiante et inquiète. Ses libres institutions, fondées en dehors de toute intervention de la royauté, n'avaient pu recevoir encore la consécration de l'expérience. Son administration improvisée attendait la réforme de ses lois organiques. Les esprits étaient divisés par des opinions passionnées et des influences jalouses. Les intérêts matériels, brusquement troublés, s'alarmaient de l'avenir.

Bientôt, grâce au bon esprit du pays, l'ordre et l'unité apparurent au sein de cette confusion momentanée; au doute et aux inquiétudes succédèrent la confiance et la sécurité. Raffermi au dedans par l'organisation de ses diverses administrations et par la fondation d'une dynastie nationale, le pays sortit de son funeste isolement et vit son indépendance garantie par les traités les plus solennels. Une intelligente activité fut imprimée aux travaux d'utilité publique. L'existence d'une armée, forte par l'instruction et la discipline, fut assurée. L'institution constitutionnelle de la garde civique devint pour elle un utile auxiliaire pour le maintien de l'ordre et la défense du pays. Les sources de la prospérité publique se rouvrirent. Le commerce et l'industrie se développèrent avec une rapidité qui tenait du prodige, et cette vieille et précieuse industrie du pays, l'agriculture, suivit ce mouvement par de sages améliorations. Les lettres, les sciences et les arts brillèrent comme aux plus beaux jours de notre histoire. — La Belgique se sentit vivre!

Une épreuve manquait encore à notre nationalité : une crise éclata, profonde, universelle; mais, dans cette crise même, la Belgique sut trouver de nouvelles forces, donner de nouvelles preuves de sa vitalité, acquérir de nouveaux titres à l'estime générale.

J'aime à faire remonter à la Nation elle-même l'honneur d'une situation privilégiée qui semble défier la hardiesse de nos espérances.

L'antique moralité des populations belges, leur profond sentiment du devoir, leur bon sens, leur esprit pratique, leur déférence pour les vues paternelles de leur Roi, toutes ces qualités réunies ont puissamment contribué à leur faire éviter les dangers des entraînements et des exagérations, et à leur faire reconnaître instinctivement les vraies conditions de notre existence politique.

Messieurs, depuis 1830, la Belgique a su, dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, accomplir le travail de tout un siècle. Il nous reste un devoir à remplir : de poursuivre et d'achever, dans le même esprit qui a présidé à ses origines, l'œuvre de sa jeune et brillante civilisation.

Pour le passé, c'est l'union qui a fait notre force aux jours de triomphe de notre nationalité, comme aux jours des épreuves dans lesquelles elle a retrempé sa vigueur. Pour l'avenir, c'est encore dans l'union que réside le secret de notre prospérité, de notre grandeur et de notre durée.

Scellons de nouveau l'alliance entre la Nation et la Dynastie de son choix. Raffermissons l'union de tous les membres de la grande famille belge dans une commune pensée de dévouement à notre belle patrie. Inclinons-nous devant la Providence divine qui tient dans ses mains les destinées des nations, et qui, dans ses desseins impénétrables, a rappelé à elle une Reine chérie dont l'absence peut seule rendre incomplètes les joies de cette mémorable journée. »

Voici l'indication des principales cérémonies ou réjouissances qui ont figuré sur le programme de la fête centrale de Bruxelles :

1re *journée*. Entrée du Roi ; réception de S. M. à la porte de Laeken, par les représentants de la commune de Bruxelles ; discours adressé à S. M., devant l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, par le baron de Gerlache, ancien président du Congrès national, entouré d'un grand nombre de membres de cette illustre assemblée; cérémonie de la présentation des adresses des Chambres législa-

tives, sur la place de la Société-Civile; réponse du Roi; *Te Deum*, chanté par le cardinal-archevêque de Malines; félicitations du clergé; le Roi et la famille royale retournent à pied au palais, précédés de tous les corps et députations, civiles et militaires, qui avaient assisté au *Te Deum*. — Concert et sérénade offerts au Roi par les Sociétés lyriques du royaume. — Banquet offert au souverain par les membres actuels et anciens de la Législature. — Illumination de la clôture du Parc. Fête de nuit dans les jardins du Waux-Hall.

2e *journée*. Distribution solennelle des prix aux lauréats du concours de poésie flamande et française. Les lauréats sont : pour le poëme français, MM. Louis Hymans et Victor Valton; pour le poëme flamand, MM. Van Beers et Van Duyse. — Revue de la garde civique de Bruxelles et de la banlieue ainsi que des différents corps de l'armée appelés à y prendre part. — Illumination générale et particulièrement des boulevards. Concert d'harmonie sur l'estrade du palais ducal, et spectacle gala au théâtre de la Monnaie.

3e *journée*. Cavalcade historique et allégorique. Concert gala au théâtre de la Monnaïe, fête de nuit au Jardin Zoologique et feu d'artifice.

A l'anniversaire célébré pendant ces journées mémorables, se rattache également l'institution d'une décoration commémorative en faveur des officiers, sous-officiers et soldats comptant 25 années de service.

En dehors des félicitations du corps diplomatique, le Roi avait reçu celles de plusieurs envoyés extraordinaires : la Saxe royale était représentée aux fêtes par le prince Georges, fils puîné du roi Jean; le duché de Saxe-Cobourg-Gotha, par le souverain même de cet État, le duc Ernest II, neveu du roi Léopold.

La fête nationale du 21 juillet, ainsi que celles que les diverses provinces ont successivement célébrées en

l'honneur du Roi pendant les mois d'août et septembre, ont à juste titre fixé l'attention de l'Europe, et comme le dira le discours du trône à l'ouverture du parlement, elles ont grandi la Belgique aux yeux des nations.

« Ce n'est pas, s'exprimait un journal prussien, ce n'est pas la lettre écrite de la loi fondamentale qui est la force de cette alliance si heureuse d'un quart de siècle entre le roi Léopold et le peuple belge; cette force réside dans la fidélité inviolable avec laquelle roi et nation observent et remplissent leurs engagements, et rendent vivante la lettre morte de la Constitution. Or, pour qu'il en soit ainsi, il faut bien que l'un et l'autre soient doués des dispositions les plus heureuses et d'une éducation politique consommée. »

27-28. — Fêtes jubilaires, en l'honneur du Roi et de la famille royale, à Bruges. — Visite de la famille royale aux écoles de réforme à Ruysselede et à Beernem.

30. — Visite à la famille royale, de S. A. I. l'archiduc Albert, fils du célèbre archiduc Charles.

Août.

1. — Le *Moniteur* publie un arrêté royal portant institution d'une commission chargée d'examiner les questions relatives à la construction d'un palais des beaux-arts.

3. — Fêtes jubilaires, offertes au Roi, à Namur.

6. — Fêtes jubilaires à Arlon.

16. — Congrès linguistique et littéraire hollando-belge à Anvers.

17-19. — Fêtes jubilaires, offertes au Roi par la ville et la province d'Anvers. — Ces fêtes ont été attristées par un affreux malheur arrivé sur le chemin de fer du pays de Waes, qui a coûté la vie à plusieurs personnes, entre autres à M. le baron de Potter-Goethals de Gand.

25. — Ouverture d'une exposition d'économie domes-

tique, à Bruxelles, organisée à l'occasion du Congrès international de bienfaisance, qui doit se réunir le 15 septembre.

24. — Fêtes jubilaires, offertes au Roi et à la famille royale par la ville et la province de Liége.

27. — Fêtes jubilaires, offertes au Roi et à la famille royale à Hasselt. De là S. M. et les princes se sont rendus au camp de Beverloo.

31. — Fêtes jubilaires à Gand. Le séjour de S. M et de son auguste famille dans cette ville a duré deux jours.

Septembre.

7. — Voyage du Roi et de la famille royale dans le Hainaut. Le Roi passe la première journée à Mons. (Entrée solennelle, réception des autorités, défilé d'un cortége de Sociétés d'harmonie, d'ouvriers, etc.; banquet, bal). La deuxième et la troisième sont consacrées à la visite de divers établissements industriels du Centre et du Borinage.

14. — Lecture au prône des églises du diocèse de Gand, de la *Lettre pastorale* de l'évêque de Gand sur les dangers de l'enseignement public, et spécialement de celui de l'Université de l'État à Gand. Les assertions du prélat deviennent le sujet de toutes les conversations, alimentent la polémique de la presse périodique pendant tout le reste de l'année et deviennent le point de départ d'une nouvelle lutte des partis dans les diverses régions politiques ou sociales. La lettre pastorale de Mgr. Delebeque est suivie peu de jours après par un mandement analogue, et plus vif encore de Mgr. Malou, évêque de Bruges, et la croisade de l'autorité pontificale contre les prétendues tendances antireligieuses et antisociales des établissements de l'État peut être considérée, après le jubilé du Roi, comme le principal évé-

nement de l'année. Si le jubilé a été la plus éclatante démonstration de l'unité nationale, les lettres pastorales ont eu le déplorable effet de rappeler sous les armes les partis opposés qui se disputent en Belgique les esprits et les cœurs, et d'amener une scission même au sein de celui dans l'intérêt duquel les mandements avaient été publiés.

15. Ouverture du Congrès international de bienfaisance, à la salle de l'Académie au Musée de Bruxelles. Le discours d'ouverture a été prononcé par M. Charles Rogier, ancien ministre de l'intérieur. L'assemblée nomme : M. Ch. Rogier, président, et MM. Ducpetiaux et Romberg, secrétaires du Congrès; en outre le bureau se compose des délégués les plus distingués des différents pays, comme vice-présidents. Président honoraire : M. de Decker, ministre de l'intérieur. Les séances générales, dont la direction a dû être confiée, vu l'absence imprévue de M. Rogier, à M. Ch. Faider, ancien ministre de la justice, et à l'une desquelles le Roi et le duc de Brabant ont fait l'honneur d'assister, ont été au nombre de six. La session du Congrès, dont les discussions ont été reproduites par le *Moniteur belge*, se termina, le 20, par la distribution des récompenses aux exposants de l'exposition d'économie domestique, solennité présidée par le duc de Brabant.

Le *Moniteur* du 11 octobre renferme, d'après le classement du programme, les résolutions adoptées par le Congrès à la suite des rapports des sections et des commissions.

22. Visite faite à la famille royale par S. A. I. le prince héréditaire du grand-duché de Toscane. Le même jour a eu lieu à la salle gothique de l'hôtel de ville de Bruxelles l'ouverture du *Congrès pour les réformes douanières*. M. Corr-Vandermaeren présidait le bureau provisoire; la présidence définitive fut dévolue à M. Ch. de

Brouckere, bourgmestre de Bruxelles. Les débats ont duré quatre jours.

23-26. Fêtes de septembre, 26e anniversaire de l'indépendance. Le programme ne présente rien d'extraordinaire, si ce n'est une fête vénitienne sur le grand bassin et le canal que le mauvais temps fit ajourner au dimanche suivant (28 sept.). A la distribution des prix aux lauréats du concours universitaire et de l'enseignement moyen, M. Fuerison, professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, fit le discours d'usage. Premiers prix : MM. Louis Monckarnie, de Gand (3e professionnelle); Émile Boone, de Lille (1re prof., section commerciale); Al. Hubin, de Huy (1re prof., sect. industrielle); Jean Hoffman, de Gand (1re prof., sections réunies); Léopold Buffin, de Tournai (1re scientifique); Léon Vanderkindere, de Molenbeek-Saint-Jean (4e d'humanités); Félix Sarton, de Bruxelles (rhétorique latine, mathématiques); Florestan Van Erps, de Bruxelles (même classe, discours français); Charles Moulaert, de Bruges (même classe, version latine); Julien Colard, d'Anvers (même classe, thème latin). Lauréats du concours universitaire : Droit moderne, M. Paul-Jacques Louis Van Biervliet, de Courtrai; médecine, M. Benjamin-Constant Ingels, d'Ertvelde (Fl. occ.).

24. Ouverture d'un Congrès d'homœopathes à Bruxelles. L'assemblée est présidée par le docteur Carlier.

28. Visite de la famille royale à la ville de Turnhout.

Octobre.

1. Le *Moniteur* publie la liste officielle des personnes qui depuis le 20 septembre 1830, ont été l'objet d'une reconnaissance ou concession de noblesse ou de titres.

7. Date de la circulaire de M. le ministre de l'intérieur à MM. les administrateurs inspecteurs des universités de

Gand et de Liége, relative à la ligne de conduite à suivre par les professeurs de ces établissements en matière religieuse. En voici le passage capital :

La présente circulaire a donc pour but de recommander à MM. les professeurs la plus grande circonspection dans leur enseignement. Le mandat qu'ils tiennent du gouvernement, l'intérêt de l'établissement auquel ils sont attachés, leur créent des devoirs particuliers. Ces devoirs les suivent même en dehors de leur chaire. Sans contester aux professeurs le droit de jouir de la liberté de leurs convictions religieuses et de les manifester, le gouvernement est juge de l'usage qu'ils font de ce droit et de la convenance qu'ils mettent à l'exercer. Ainsi, il ne leur est pas loisible, comme à tout autre citoyen, de publier, même sur des matières étrangères à leur enseignement, les résultats de leurs études, quand cette publication doit nécessairement froisser la conscience publique et, par ce froissement systématique et prémédité, porter un préjudice grave à la prospérité de nos établissements.

18. Le Roi et la famille royale honorent de leur présence les fêtes de la kermesse de Lierre. Cavalcade historique représentant le mariage de Philippe le Beau avec Jeanne de Castille, célébré à Lierre le 20 octobre 1496.

19. Banquet offert, à Gand, par ses amis politiques à M. Manilius, ancien représentant de cette ville, en réparation de l'échec qu'il avait essuyé aux dernières élections de juin. Ce banquet mérite d'être cité dans notre chronique à cause de la proposition qu'y fit M. Verhaegen, représentant de Bruxelles, de convoquer de nouveau, vu la situation créée au pays par les *lettres pastorales*, le Congrès libéral du mois de juin 1846.

Novembre.

11. — Ouverture de la session législative par le Roi. Voici les principaux paragraphes du discours du trône :

MESSIEURS,

Il me tardait de me retrouver au milieu de vous pour adresser à la Nation l'expression du sentiment de bonheur que m'ont fait éprouver les témoignages éclatants d'affection et de dévouement qu'elle vient de me donner, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de mon règne.

Ces manifestations, dues à la patriotique initiative des Chambres, n'auront pas été stériles pour le pays : elles le rehaussent à ses propres yeux et l'honorent à l'étranger.

Nos relations internationales en ressentent l'influence. Jamais elles n'ont été marquées d'un caractère plus bienveillant.

La Providence, en nous accordant le bienfait d'une récolte généralement abondante, a ramené la sécurité dans un grand nombre de familles éprouvées par les sacrifices et les privations des dernières années. Néanmoins, le problème de l'alimentation publique doit continuer à nous préoccuper vivement.

Les rapports triennaux qui viennent de vous être distribués prouvent toute la sollicitude de mon gouvernement pour les progrès de l'enseignement primaire et moyen. Un intérêt non moins grand s'attache pour lui à l'enseignement supérieur. L'ouverture de l'année académique lui a fourni récemment l'occasion de rappeler les principes dont la ferme et sincère application doit assurer la prospérité des universités de l'État.

Des propositions vous seront faites pour améliorer, dans une certaine mesure et d'une manière permanente, la position des employés inférieurs de l'État.

Mon gouvernement attache une importance particulière au projet de loi sur les établissements de bienfaisance. J'espère qu'il pourra être prochainement discuté.

Des études approfondies ont été ordonnées afin de fournir à mon gouvernement les éléments nécessaires pour soumettre à votre appréciation les moyens de concilier les grands intérêts de la défense du pays avec ceux de notre commerce national et de notre métropole maritime. Je recommande la solution de ces graves questions à votre patriotisme éclairé.

Messieurs, les projets de loi dont la présentation est annoncée et ceux dont la Chambre est déjà saisie, assignent aux travaux de la session qui s'ouvre une haute importance. Il vous appartient de la rendre féconde pour l'avenir du pays, en donnant à mon gouvernement un concours loyal et actif.

13. — Discussion, au Sénat, du projet d'adresse. L'intérêt de cette discussion porte essentiellement sur les articles relatifs à l'enseignement supérieur, si fortement attaqué par les lettres pastorales des évêques de Gand et de Bruges. Ils sont adoptés à l'unanimité avec les amendements du ministre de l'intérieur, que nous faisons ressortir par des caractères italiques.

« L'enseignement supérieur a droit à la même sollicitude ; celui qui se donne dans les universités de l'État sous la responsabilité du gouvernement, doit être l'objet de sa surveillance la plus attentive. Il faut que le professeur, pour mériter la confiance des familles, respecte, *conformément aux prescriptions de la Constitution*, dans son enseignement et dans ses publications, les principes sociaux, moraux et religieux qui font la sécurité des États et le bonheur des peuples.

« Le Sénat *ne doute pas* (le projet portait : aime à croire) que cette doctrine, rappelée par le gouvernement lui-même dans une occasion récente, *ne reçoive* une application sincère et complète. »

— La Chambre des représentants réélit président M. Delehaye, par 50 voix contre 43, portées sur M. Delfosse.

— Par arrêté de ce jour, la décoration commémorative dont nous avons fait mention p. 177, sera également décernée dans les mêmes conditions à la garde civique.

14. — On lit dans la *Presse belge :*

« Une dépêche télégraphique de Vienne nous annonce à l'instant que le mariage de l'archiduc Ferdinand-Maximilien, avec la princesse Charlotte de Belgique, est dé-

cidé. L'opinion publique fera le plus favorable accueil à cette union, plus encore au point de vue des convenances personnelles qu'au point de vue politique. L'archiduc Ferdinand Maximilien est un jeune prince doué de qualités remarquables, beau et brave, et fort estimé dans les cours qu'il a visitées pendant son voyage de l'été dernier à Naples, à Paris, à Bruxelles et à Berlin.

L'archiduc Ferdinand-Maximilien-Joseph est né le 6 juillet 1832, du mariage de l'archiduc François-Charles-Joseph et de l'archiduchesse Sophie de Bavière. Le jeune prince est le frère puîné de l'empereur actuel. Il est contre-amiral et commandant en chef de la marine impériale d'Autriche, chef du régiment des uhlans n° 8 et chef du régiment des dragons prussiens n° 3.

Le roi Léopold, par vingt-cinq ans d'un règne pur et sans reproche, a placé assez haut sa dynastie dans l'estime et le respect de l'Europe, pour que les plus illustres maisons recherchent son alliance et s'honorent de contracter avec lui des liens de famille. »

20. — *Explications de M. le ministre de l'intérieur sur l'exécution de la convention d'Anvers.* — Il en résulte que sur 10 athénées royaux, 4 (Anvers, Hasselt, Arlon et Namur); sur 50 écoles moyennes, 27; sur 15 colléges communaux, 6, ont adopté ladite convention.

21. — La Chambre des représentants ouvre la discussion sur le projet d'adresse en réponse au discours du Trône. Les débats s'engagent particulièrement sur la situation de l'enseignement universitaire et sur les limites de la liberté des professeurs, tant en leur qualité d'enseignants qu'en celle d'auteurs. On interprète en sens divers la portée de la circulaire ministérielle (*voyez* sous 7 sept.) et des mesures spéciales prises dans l'affaire du professeur Laurent, de Gand, auteur des *Études sur l'histoire de l'humanité.* Ces discussions, si importantes, puisqu'elles mettent en lumière les divers courants qui se font sentir dans le mouvement intellectuel du pays, se prolongent pendant six séances et aboutissent à l'adop-

tion des paragraphes en question, tels que les avait rédigés la commission d'adresse.

En voici le texte :

« Sire, la Chambre des représentants s'associe à l'intérêt que le gouvernement de Votre Majesté porte au progrès de l'enseignement primaire et moyen. La prospérité de l'enseignement supérieur mérite un égal intérêt et doit reposer sur la confiance générale. La liberté relative du professeur a pour limite la liberté de conscience de l'élève et le respect loyal et constitutionnel pour la foi religieuse des familles, dont le gouvernement n'est que le délégué responsable.

« Le gouvernement de Votre Majesté, en rappelant ces principes que nos institutions consacrent et dont il veut la ferme et sincère application, a prouvé sa sollicitude pour l'avenir des universités, sollicitude que partage la Chambre des représentants. »

Un amendement de M. Devaux, ainsi conçu :

« La Chambre des représentants s'associe à l'intérêt que Votre Majesté porte au progrès de toutes les branches de l'enseignement. La prospérité des universités de l'État mérite notre sollicitude. Les services signalés qu'en tout pays les écrits des professeurs de l'instruction supérieure rendent à la science, réclament pour ce genre de travaux une indépendance qui soit en rapport avec la gravité de leur caractère scientifique. L'enseignement universitaire, quelque larges qu'en soient les voies, a des limites qui ne doivent pas être franchies, et dans lesquelles la sagesse des professeurs saura, nous n'en doutons pas, maintenir leurs leçons et leurs publications qui s'y rapportent. »

est rejeté par 61 voix contre 41. L'ensemble de l'adresse est adopté par 58 voix contre 37.

Décembre.

3. — Lors de la discussion du chapitre VIII (cultes) du budget de la justice, quelques membres s'élèvent con-

tre une augmentation de 3,400 fr. réclamée pour frais de tournée et de secrétariat en faveur de Mgr. l'archevêque de Malines. Un amendement proposé dans ce sens par M. Thiéfry, et qui soulève un assez long débat, n'est rejeté que par suite de parité de voix (32 voix contre 32).

4. — Interpellation de M. Orts à l'adresse du ministre de la justice relativement à une mesure d'expulsion prise contre un Belge. Les explications de M. Nothomb sont données le lendemain; elles ne satisfont pas l'auteur de l'interpellation, qui déclare que si le ministre ne promet pas qu'un châtiment exemplaire sera infligé à celui qui a manqué à ses devoirs, il ne votera ni le budget actuel, ni aucun des budgets de M. le ministre de la justice. L'incident n'a pas eu d'autre suite qu'une minorité de 19 voix lors du vote du budget, auquel il est procédé dans le cours de la même séance.

11. — Le *budget des voies et moyens*, qui se trouve à l'ordre du jour, amène quelques débats fort intéressants sur l'attitude prise par la Banque nationale en présence de la crise monétaire que le commerce belge a eu à subir récemment, et sur le système monétaire convenable à la Belgique en général.

16.—Ouverture de la discussion sur le projet de loi sur les denrées alimentaires. Après quatre jours de lutte entre les partisans et les adversaires de la prohibition, la Chambre adopte par 50 contre 41 voix la proposition faite par le ministre des finances de proroger jusqu'au 15 février prochain les dispositions de la loi du 30 décembre 1855. relatives à la prohibition de sortie des denrées alimentaires, sauf les pommes de terre, dont la sortie restera prohibée jusqu'au 30 avril. Le lendemain, il est procédé au vote, d'abord d'une loi temporaire consacrant les principes indiqués, et obligatoire à partir du 1er janvier 1857, puis à une loi définitive, obligatoire à partir

du 1er janvier 1858, et établissant des droits légers à l'entrée et la liberté de sortie.

17. — Dépôt d'un projet de crédit de 1,104,450 fr. pour augmenter les traitements des employés inférieurs de l'État. Ce crédit est à répartir sur 9,204 employés ayant un traitement collectif de 7,631,693 fr.

19. — Le *Moniteur* publie le manifeste suivant adressé par le Roi à toutes les communes du royaume et contresigné par tous les membres du cabinet :

Bruxelles, 15 septembre 1856.

Aux fêtes nationales célébrées dans la capitale du royaume, comme aux fêtes données dans les chefs-lieux des provinces, partout j'ai accueilli avec émotion la manifestation spontanée de ces sentiments si nobles et si excellents auxquels la Belgique m'avait habitué, mais auxquels la circonstance du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de mon règne a imprimé un caractère particulier de solennité et de grandeur.

J'aurais voulu me rendre jusque dans les plus humbles communes, pour m'y voir entouré de ces fidèles populations qui ne constituent pas la partie la moins importante du pays au bonheur duquel j'ai consacré toute une vie de sollicitude et de dévouement.

Je suis heureux de pouvoir, par l'organe des administrations communales, faire parvenir au Peuple belge tout entier l'expression vraie de la reconnaissance dont mon cœur est pénétré à la vue de tant d'affection et de tant de confiance.

LÉOPOLD.

20. — Dépôt par M. Malou du rapport de la section centrale sur le nouveau projet de loi du gouvernement, relatif aux établissements de bienfaisance.

22. — Arrivée, au palais de Bruxelles, de S. A. I. Maximilien, archiduc d'Autriche, fiancé de Madame la princesse Charlotte; son séjour se prolonge jusqu'à la mi-janvier.



NÉCROLOGIE BELGE. — 1856.

MEMBRES, ACTUELS OU ANCIENS, DES CORPS LÉGISLATIFS.

Février 6. — A Bruxelles, *Orts* (*Louis-Joseph*), ancien membre de la Chambre des représentants, né le 8 mars 1786.

Son père avait été l'un des membres les plus distingués du conseil de Brabant, et ce fut sous son intelligente direction qu'Orts fit ses humanités à Prague, pendant l'émigration.

Successivement élève du Lycée et de l'Université de Bruxelles, il subit ses licences avec distinction le 5 avril 1808, et dès 1812 il entrait dans la carrière que les souvenirs de son père lui avaient tracée.

Ses débuts furent modestes, mais son mérite ne tarda pas à se faire connaître; après avoir rempli pendant deux années les fonctions de commis-greffier à la Cour d'appel de Bruxelles, il y fut nommé substitut du procureur général en octobre 1814, et en 1822 il y obtint un fauteuil de conseiller.

En 1831, lorsqu'il rentra au barreau, à la suite des

événements politiques qui signalèrent cette époque, il y prit immédiatement, parmi les membres les plus distingués, la place que lui assignaient son beau caractère et ses connaissances si solides et si profondes.

Plus tard, les suffrages de ses concitoyens l'appelèrent à prendre part à la gestion des affaires publiques; conseiller communal en 1840, échevin en 1841, et membre de la Chambre des représentants en 1842, il obtint à cette époque, par sa nomination de chevalier dans l'ordre de Léopold, la récompense des soins si dévoués qu'il avait donnés à l'organisation de l'instruction primaire.

En 1848, il résigna son mandat législatif.

Mais sa vie n'était pas finie encore et elle devait jusqu'au bout être utile à ses concitoyens. — Membre du jury d'examen depuis plusieurs années, il continua à en remplir les devoirs avec cette haute intelligence dont il avait donné tant de preuves déjà ; — membre du conseil de discipline depuis son entrée au barreau, il se dévoua tout entier aux intérêts de l'ordre dont il fut nommé bâtonnier en 1850; — échevin, il demeura à son poste aussi longtemps que ses forces le lui permirent. Et pour dire toute notre pensée en un seul mot, il ne quitta la vie publique que pour mourir.

Mars 7. — A son château d'Op-Leeuw (Limbourg), le baron *L. Alphonse de Woelmont* (né à Namur en 1799), ancien membre du conseil provincial du Limbourg, membre de la commission d'agriculture de cette province et bourgmestre de Gors-op-Leeuw. Le baron de Woelmont avait été élu par le district de Hasselt au Congrès national, et le représenta aussi à la Chambre des représentants, du 31 août 1831 au 11 février 1833, date de sa démission. Il était décoré de la croix de Fer et chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1845.

Mars 18. — A Dixmude, *Pierre Morel-Danheel*, négociant, ancien membre du Congrès, et représentant

pour l'arrondissement de Dixmude de 1831 à 1845, décoré de la croix de Fer et chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1845. Il était né à Zantvoordt, le 15 septembre 1773.

Août 15. — A Bruxelles, *Henri-George Schumacher* (né en 1790), négociant, ancien conseiller provincial du Brabant, conseiller communal de Bruxelles, président du tribunal de commerce à Bruxelles, directeur à la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale. M. Schumacher a représenté, à la Chambre, l'arrondissement de Bruxelles de 1848 à 1850. Il fut nommé chevalier de l'ordre de Léopold en 1840.

Avril 27. — A Bruxelles, le comte *Philippe-Louis-Marie-Ghislain Vilain XIIII*, bourgmestre de la commune de Basel depuis l'année 1800 jusqu'à sa mort, puis maire de la ville de Gand et commandant de la garde d'honneur du département de l'Escaut. M. le comte Vilain XIIII fut élu membre des États-Généraux en 1815, à la fondation du royaume des Pays-Bas, fonctions qu'il a remplies jusqu'en 1830, où il fut nommé membre du Congrès belge, puis député au Sénat dès 1831. C'est dans ce dernier corps qu'il acheva, en 1851, sa vie politique, après avoir occupé le poste éminent de vice-président durant dix-sept années, de 1831 à 1848.

Le comte Vilain XIIII était né à Gand en 1779 et le père de M. le vicomte Vilain XIIII, ministre des affaires étrangères actuel. Il fut décoré de la croix de Fer, officier de l'ordre de Léopold en 1839, commandeur en 1847 et grand officier en 1855.

Juin 23. — A Ypres, *L. J. Boedt*, notaire à Ypres depuis 1832, conseiller communal de cette ville, ancien bourgmestre de Vlamertinghe, membre de la Chambre des représentants pour l'arrondissement d'Ypres, de 1848 à 1850.

Août 21. — A Malines, *François-Joseph Polfvliet*

(né en 1770), ancien membre du conseil départemental des Deux-Nèthes, du conseil provincial d'Anvers, du conseil communal de Malines et de divers établissements charitables de cette ville. M. Polfvliet a été représentant de Malines de 1831 à 1841.

Octobre 13. — A Mooreghem, le baron *Eugène-Marie-Jean-Népomucène Van Hoobrouck* de Mooreghem, membre du Sénat pour les arrondissements d'Ostende (1831-1846) et de Roulers (1846-1848), bourgmestre de Mooreghem.

Il était né à Gand le 16 avril 1791 et le fils du baron Van Hoobrouck, qui a été membre du Congrès national, et qui est mort en 1843. Chevalier de l'ordre de Léopold dès 1847, il venait d'être promu au grade d'officier par arrêté du 19 juillet 1856.

Novembre 7. — A Vertryck, le chevalier *Philippe-Antoine-Joseph de Wouters de Bouchout*, sénateur, bourgmestre de Vertryck, et chevalier de l'ordre de Léopold, âgé de 74 ans. M. le chevalier de Wouters représentait l'arrondissement de Louvain au Sénat depuis le 19 octobre 1835.

Déjà maire de la commune d'Oplinter sous le gouvernement français, il fut, de 1814 jusqu'en 1828, inspecteur des eaux et forêts des arrondissements de Louvain et de Nivelles, membre des états provinciaux du Brabant et de l'ordre équestre, et bourgmestre des communes de Vertryck et Neervelp.

Novembre 19. — A sa campagne d'Omezée, *François-Denis-Joseph de Garcia de la Véga*, vice-président du tribunal civil de Namur, ancien membre de la Chambre des représentants de 1839 à 1848 et du conseil provincial de Namur, chevalier des ordres de Léopold et de la Légion d'honneur. M. Garcia de la Véga était né à Flostoy (Namur) le 10 mai 1790.

MAGISTRATURE. — BARREAU.

Mars 8. — A Liége, *G. E. Cornelis*, conseiller à la Cour d'appel de cette ville depuis le 27 mai 1825, chevalier de l'ordre de Léopold, âgé de 83 ans.

Mars 12. — Au château de Saint-Jean, à Mettet (Namur), *Auguste de Faveaux*, conseiller honoraire de cassation, officier de l'ordre de Léopold, âgé de 75 ans.

Juin 8. — A Gand, *A.J.J. Nickmilder*, auditeur militaire de la Flandre orientale depuis 1839.

Juillet 12. — A Gand, *B. Schollaert*, conseiller à la Cour d'appel de cette ville depuis 1832, âgé de 72 ans.

Août 3. — A. Bruxelles, *P. J. A. Vanderton*, un des membres les plus distingués du barreau de Bruxelles, âgé de 57 ans.

Août 17. — A Liége, *Jean-François Thonus*, conseiller à la Cour d'appel de Liége depuis le 31 juillet 1831, chevalier de l'ordre de Léopold.

ARMÉE.

Janvier 26. — A Ghislenghien, *Vandamme* (Nicolas-Joseph), général-major pensionné, né à Ghislenghien le 1er janvier 1786.

Il avait commencé sa carrière militaire sous l'Empire, en 1806; il revint en 1815 du service de France avec le grade d'officier, et entra dans l'armée des Pays-Bas. En 1830, après la révolution de septembre, il resta en Hollande jusqu'au moment où il fut relevé de son serment par le roi Guillaume. Rentré en Belgique, il y fut successivement promu au grade de major (11 décembre 1830) et de lieutenant-colonel (16 juin 1831). En 1832, il fut adjoint comme conseil à l'état-major du général Négrier qui dirigeait alors le siége de la citadelle d'Anvers.

Il rendit en cette qualité des services si importants, qu'il reçut pour récompense le grade de colonel (1836) avec les insignes d'officier de l'ordre de Léopold et de chevalier de la Légion d'honneur. Six mois après, il obtint le grade de général-major, puis celui d'inspecteur général de l'artillerie.

Admis à la retraite le 15 juin 1845, il fut nommé commandeur de l'ordre de Léopold.

Mars 28. — A Gand, *Willems* (Victor-Benoît-Joseph-Benoni), né à Bruxelles le 25 février 1812, colonel commandant le 4e régiment de ligne, chevalier de l'ordre de Léopold. Entré comme soldat dans l'armée des Pays-Bas en 1826, il fut successivement nommé cadet, élève de l'Académie militaire de Bréda (1826), lieutenant au 6e régiment de ligne belge (1830), capitaine de 2e classe (6 octobre 1831), aide de camp du général Gérard (5 mars 1834), capitaine de 1re classe (24 novembre 1836), major (26 juin 1846), lieutenant-colonel (17 février 1852), et colonel le 8 septembre 1854.

Avril 4. — A Ypres, *Moltzberger* (Conrard), né à Netphen (duché de Nassau), le 11 février 1771, général-major pensionné, chevalier de 3e classe de l'ordre de la Couronne de Westphalie, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, officier de l'ordre de Léopold.

La carrière militaire du général Moltzberger commença sous les drapeaux de la Hollande. Il entra comme soldat volontaire au régiment de Leve d'Audenarde le 12 juin 1787, fut nommé sous-lieutenant adjudant le 19 janvier 1796; lieutenant le 12 novembre 1799, et capitaine au 6e régiment de ligne, le 2 mars 1807.

En 1809, il passa, avec son grade, au service de Westphalie, fut nommé commandant de place à Culshoren, le 25 décembre 1811, et désigné pour commander la place d'Halmstad, le 2 mars 1812.

Promu au grade de lieutenant-colonel commandant de

place, le 2 juin 1812, à Halle, il fut fait prisonnier de guerre par les Russes, le 23 septembre 1813. Sa captivité ayant cessé un mois après, Moltzberger entra au service des Pays-Bas, comme capitaine avec rang de major au 1er bataillon de ligne, le 25 février 1814. Il fut successivement nommé major au 2e bataillon de chasseurs, le 11 juillet 1814; lieutenant-colonel au 22e bataillon de ligne, le 5 février 1815, et colonel à la 6e division d'infanterie, le 20 octobre 1825.

A la suite des événements de 1830, il entra avec son grade au 6e régiment de ligne. Appelé au commandement du 8e régiment de ligne, le 9 novembre de la même année, il fut promu au grade de général-major le 15 mai 1832, et admis à faire valoir ses droits à la pension, en 1834.

Avril. 12 — A Liége, *Kénor* (Jean-Joseph), né à Liége le 9 janvier 1787, général-major pensionné, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Léopold.

Entré au service français en 1807, Kénor fit les diverses campagnes de 1807 à 1814. Par suite de ses blessures il fut pensionné en 1814. Rentré dans sa patrie, le roi des Pays-Bas le nomma major par arrêté du 4 avril 1815, et lieutenant-colonel le 16 août 1829. Lors des événements de 1830, Kénor s'associa au mouvement national. Le gouvernement provisoire lui conféra, le 13 octobre de cette année, le grade de colonel au 9e régiment de ligne; et le 1er février 1831, le commandement du 6e régiment de ligne. Le 16 octobre 1831, il fut promu au grade de général-major commandant une brigade d'infanterie de la division des Flandres; le 27 mai 1832, le commandement supérieur des troupes stationnées dans la province de Liége lui fut confié. Enfin, le 6 octobre suivant, le général Kénor prit le commandement de la 2e brigade de la 1re division de l'armée. Mis en disponi-

bilité en 1834, le général Kénor fut pensionné, le 28 juillet 1842.

Avril 13.—A Gand, *Vandepoele* (Louis-Grégoire), né à Gand le 19 novembre 1783, général-major honoraire pensionné. Engagé comme soldat au 6e régiment de hussards, le 7 février 1803, il prit part à toutes les campagnes de l'Empire, et conquit successivement ses grades sur le champ de bataille. Il fut fait prisonnier de guerre par les Russes le 15 août 1812, et rentra dans ses foyers le 11 janvier 1815. Durant ces campagnes, il avait été blessé d'un coup de baïonnette près de Vienne, en mai 1809, et d'un coup de sabre à la tête à Ostrowno, le 25 juillet 1812. Le 23 décembre 1829, il fut nommé major commandant le corps des sapeurs-pompiers de Gand. Prenant une part active aux luttes qui consolidèrent notre indépendance nationale, ce fut lui qui, par sa conduite patriotique et courageuse, réprima l'insurrection orangiste sous les ordres de Grégoire. Le gouvernement provisoire le récompensa de cette action d'éclat en le nommant colonel honoraire, le 5 février 1831, et en donnant aux sapeurs-pompiers de Gand un drapeau d'honneur. Le 12 juin suivant, il fut nommé colonel d'infanterie en non-activité et désigné, le 11 août de la même année, pour se rendre à l'armée. Le colonel Vandepoele prit, le 9 avril 1833, le commandement de la place de Gand; le 15 août 1836, il fut promu au grade de commandant de première classe, et admis à la pension le 3 octobre. En 1855, Sa Majesté lui accorda le grade de général-major honoraire. Le général Vandepoele était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 9 août 1812; il reçut la croix de Fer par arrêté du 2 avril 1835, et la croix de l'ordre de Léopold le 14 décembre 1837.

Août 16. — A Bruxelles, *de Mercx* (Maurice-Ignace-Marie-Joseph), lieutenant général pensionné. Le lieutenant général Maurice de Mercx, né à Bruxelles le 17 fé-

vrier 1781, entra en septembre 1800 comme cadet au service d'Autriche, dans le régiment de Merveld-uhlans, avec lequel il fit toutes les campagnes depuis son début dans la carrière militaire jusqu'en 1814. Il fut nommé sous-lieutenant sur le champ de bataille de Hohenlinden, six mois à peine après son admission au régiment, et il obtint successivement les grades de lieutenant, de capitaine et de chef d'escadron. Admis comme major en 1814 au service des Pays-Bas, il commandait à Waterloo le 2e régiment de cuirassiers, et le grade de lieutenant-colonel et la croix de l'ordre militaire de Guillaume furent la récompense décernée à sa brillante conduite. Maurice de Mercx était depuis 1825 colonel de ce même régiment lorsque éclata la révolution de 1830; il quitta l'armée hollandaise aussitôt qu'il eut obtenu d'être déchargé du commandement qui lui était confié. Nommé le 3 avril 1831 général-major dans l'armée belge, il fut désigné pour faire partie de la haute cour militaire où il siégea jusqu'à la suppression de cette institution, apportant dans l'exercice de ses fonctions le zèle et la loyauté qui l'avaient distingué dans le service actif. Le Roi, qui l'avait connu au service d'Autriche, témoigna constamment au général de Mercx sa haute estime et l'éleva successivement au grade de lieutenant général (20 juillet 1842) et à celui de commandeur de l'ordre militaire de Léopold. Au mois d'août 1832, le général de Mercx avait été envoyé comme ministre plénipotentiaire à la cour de Berlin, où ses antécédents le firent accueillir avec une faveur marquée et où il resta jusqu'en décembre 1833, époque à laquelle il revint, sur sa demande, reprendre ses fonctions à la haute cour militaire. Sa mise à la retraite date du 27 mai 1845.

Octobre 20. — A Ixelles, *Dollin du Fresnel* (Jean-Baptiste-Henri-Frédéric), né à Bois-le-Duc (Brabant septentrional) le 13 août 1787, général-major honoraire

pensionné, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Léopold.

Entré au service de France comme soldat en 1804, il se distingua dans plusieurs campagnes.

Il fut blessé d'un coup de feu à l'épaule droite et d'un autre au talon gauche, à la prise de Meersbourg en Westphalie, où il monta le premier à l'assaut, le 19 avril 1813. Deux jours après cette action d'éclat, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur ; le 23 août 1813, il fut blessé d'un coup de feu au bras droit, d'un autre au genou et d'un coup de lance à la main droite.

Après le licenciement de l'armée de la Loire, Dollin du Fresnel revint dans sa patrie, et, le 16 août 1817, il entra comme capitaine au 16e bataillon de chasseurs, dans l'armée des Pays-Bas ; il fut nommé major à la 18e division d'infanterie le 16 août 1829, et passa au service de Belgique le 6 octobre 1830, en qualité de lieutenant-colonel au 2e régiment de ligne. Promu au grade de colonel le 27 du même mois, il fut désigné pour commander la 3e brigade de l'armée de la Meuse, le 17 janvier 1831.

Admis à faire valoir ses droits à la pension de retraite en avril 1843, Sa Majesté lui conféra le grade de général-major honoraire par arrêté du 21 septembre 1845.

Novembre 22. — A Rome, *Prisse* (Albert-Florent-Joseph, baron), né à Maubeuge (France) le 24 juin 1788, naturalisé par arrêté royal du 4 avril 1816 ; lieutenant-général pensionné, grand-officier de l'ordre de Léopold.

Le général Prisse fut admis à l'école militaire de Fontainebleau en qualité d'élève, le 1er décembre 1807, et promu au grade de sous-lieutenant au 1er régiment de chasseurs à pied de la garde le 23 mars 1809. Nommé lieutenant au 3e régiment de voltigeurs de la garde, en 1811, il eut, cette année, la jambe droite cassée dans une reconnaissance, devant la place de Mansilla (royaume

de Léon); cette blessure le contraignit à prendre sa retraite, en 1813.

Rappelé au service, le 20 janvier 1814, en qualité de capitaine à la suite du corps du génie, il rentra en Belgique le 8 juillet de la même année. Il avait fait les campagnes de 1809 en Autriche, celles de 1810, 1811 et 1812 en Espagne, et celle de 1814 en France.

Il passa dans l'armée des Pays-Bas, comme capitaine adjoint à l'état-major, le 7 février 1817; nommé capitaine effectif le 17 février 1818, il fut pensionné le 1er janvier 1829.

Lors des événements de 1830, le gouvernement provisoire de Belgique lui confia les fonctions d'inspecteur aux revues, avec le grade de lieutenant-colonel d'état-major; promu au grade de colonel le 14 février 1831, il fut nommé aide du camp du Roi le 22 septembre suivant.

Nommé sous-chef de l'état-major général de l'armée le 23 octobre 1831, il fut promu au grade de général-major, commandant militaire de la province d'Anvers et commandant supérieur des troupes destinées à la défense de cette place et des rives de l'Escaut, le 2 avril 1834. Il remplit les fonctions de sous-chef d'état-major général de l'armée jusqu'en 1839, époque où, après le traité de paix, il fut nommé par Sa Majesté président de la commission belge chargée de la démarcation des limites entre la Belgique et la Hollande.

Envoyé en qualité de ministre plénipotentiaire auprès de la cour de la Haye le 18 juin 1842, il fut élevé au grade de lieutenant général le 28 juillet 1845. Il cessa ses fonctions de ministre plénipotentiaire le 1er septembre de cette année.

Devenu ministre de la guerre le 31 mars 1846, il fut placé dans la section d'activité le 9 juillet 1847. Déchargé des fonctions de ministre de la guerre le 12 août 1847, il fut nommé gouverneur de la résidence royale,

commandant de la 2e division d'infanterie le 14 août 1847, et adjudant-général, chef de la maison militaire du Roi, le 29 juillet 1850. En cette qualité il était aussi chargé de la haute surveillance des études des princes. Désigné pour remplir les fonctions de chef de la maison militaire du duc de Brabant, le 22 juillet 1853, le lieutenant général baron Prisse fut pensionné le 14 mars suivant.

Novembre 30. — A Saint-Josse-ten-Noode, *Delobel* (Simon-Jean-Baptiste-Joseph), né à Tournai le 24 juin 1781, général-major pensionné, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix de Fer, chevalier de 4e classe de l'ordre militaire de Guillaume.

Entré au service comme soldat, le 22 mars 1807, Delobel passa par tous les grades de sous-officier, et fut nommé sous-lieutenant le 22 mai 1812; lieutenant, le 8 janvier 1814, et quitta le service de France le 26 août de cette année, après une glorieuse carrière et avec de nombreuses blessures.

Rentré dans son pays avant la bataille de Waterloo, Delobel fut nommé, le 24 juillet 1814, capitaine au régiment de chevau-légers belge, qui avait été formé par le comte de Muray. Il devint ensuite lieutenant au régiment de cuirassiers n° 2, le 26 septembre 1814; il assista en cette qualité à la bataille de Waterloo, où il fut blessé d'un coup de sabre au front; nommé capitaine en second le 18 avril 1820, il fut promu au grade de capitaine commandant au régiment de cuirassiers n° 9, le 19 avril 1830, et démissionné, sur sa demande, le 15 octobre suivant.

Il entra ensuite dans l'armée belge avec le grade de major de cavalerie, qui lui fut conféré par arrêté du gouvernement provisoire de 22 octobre 1830; nommé lieutenant-colonel au régiment de cuirassiers, le 9 novembre suivant, il se distingua dans la campagne de 1831, et particulièrement à l'affaire de Cortessem, le 8 août 1831,

où, avec deux escadrons de cuirassiers qu'il commandait, il arrêta la marche de la colonne ennemie pendant trois heures, en avant de ce village, ce qui donna le temps à l'armée de la Meuse de prendre position. Il fut désigné pour prendre le commandement du 2e régiment de cuirassiers le 1er juillet 1836, et élevé au grade de colonel le 26 mai 1837. — Il devint commandant de la province de Luxembourg le 17 novembre 1842, et général-major le 26 février 1847. Le général Delobel fut pensionné le 15 août 1847.

LITTÉRATURE. — ENSEIGNEMENT. — BEAUX-ARTS.

Janvier 21. — A Saint-Josse-ten-Noode, *Ed. Morhange*, né le 11 août 1824 à Schengen (Luxembourg), professeur d'économie politique à l'Athénée de Bruxelles.

M. Édouard Morhange s'est principalement fait connaître comme écrivain par un travail intitulé : *Mémoire sur la paix universelle*, qui fut couronné, sur un rapport favorable de l'Académie royale de Bruxelles, par le comité permanent de la Société de la Paix, siégeant dans cette ville.

Février 16. — A Bruxelles, *Antoine Van Dale*, ancien libraire à Bruxelles. En sa qualité d'éditeur de nombreuses publications nationales, nous le mentionnons ici parmi les notabilités littéraires.

Mars 9. — A Louvain, *Pierre-Paul Geedts*, ancien professeur de modelage à l'Académie des beaux-arts de cette ville, fils de l'ancien directeur de cette Académie. M. Geedts, distingué surtout dans le genre portrait, était né à Louvain le 1er avril 1793.

Mars 9. — A Liége, *A. Wanson*, compositeur de mérite et professeur au Conservatoire royal de musique de cette ville, âgé de 47 ans.

Septembre 10. — A Gand, *Victor Gaillard*, avocat,

chargé du classement des archives de l'ancien Conseil de Flandre, âgé de 31 ans. Il était auteur d'importants travaux historiques.

Octobre 3. — A Liége, *Adolphe Lesoinne*, professeur ordinaire à l'Université de Liége et conseiller communal de cette ville.

Octobre 5. — A Mons, par suite d'une chute, *Camille Wins*, avocat, président de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, et auteur de différentes publications historiques.

Octobre 22. — A Bruges, *Josse Bauwens*, violoniste et compositeur, premier violon solo, ancien maître de chapelle de l'église Notre-Dame, âgé de 85 ans.

Décembre 2. — A Mons, *Alexandre Wauquière*, rédacteur en chef du *Constitutionnel* de Mons, âgé de 44 ans. Il laisse un grand nombre de travaux inédits, des nouvelles, des chansons, des poésies diverses. La *Revue de Belgique* a publié quelques-uns de ses écrits.

Décembre 27. — A Bruxelles, *Drapiez*, savant distingué, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques, notamment du *Dictionnaire des sciences naturelles*, de l'*Encyclographie végétale*, etc., etc., un des fondateurs du Jardin Botanique, ancien examinateur permanent de l'École militaire, âgé de 78 ans.

FONCTIONNAIRES PUBLICS.

Janvier 30. — A Ostende, *Van Iseghem* (Jean-Joseph) premier échevin, président de la Chambre de commerce à Ostende, consul du Danemark, chevalier de l'ordre de Léopold. Il était né en 1786.

Mars 10. — A Verviers, *Joseph-Clément de Simony*, conservateur des hypothèques et receveur des domaines à Verviers, âgé de 68 ans.

Juin 27. — A Termonde, *Louis de Behault du Carmois*,

bourgmestre de Termonde, conseiller provincial de la Flandre orientale, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix de Fer.

Août 2. — A Bruxelles, *Ch. Bossaert*, directeur de la division des postes au ministère des travaux publics, chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur.

Août 23. — A Lokeren, *Casimir Roels*, notaire en cette ville, membre de la députation permanente de la Flandre orientale, âgé de 58 ans.

Septembre 9. — A Malines, *Henri-François Vande Velde*, ingénieur en chef des ponts et chaussées, pensionné et chevalier de l'ordre de Léopold, âgé de 97 ans. M. Vande Velde, qui avait aussi exercé les fonctions de conseiller communal, était le plus ancien ingénieur de la Belgique.

Novembre 15. — A Scheldewindeke, *J.-B. Sonneville*, avocat, président provincial du troisième comice agricole, membre des états provinciaux, membre de la commission chargée de la révision du Code rural, bourgmestre à Scheldewindeke.

FINANCE. — COMMERCE. — INDUSTRIE.

Janvier 8. — A Bruxelles, *Van Humbeek*, banquier, conseiller communal, et membre de la Chambre de commerce de cette ville.

Mars 14. — A Pâturages, *Jacques Delnest*, originaire de Mons, directeur gérant du charbonnage des Vingt-Quatre Actions, ancien comptable et liquidateur de la grande Compagnie des charbonnages réunis du Flénu, membre fondateur de la Société royale d'horticulture de la ville de Mons et du Musée communal de la même ville, ancien membre de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

Avril 19. — A Anvers, *Jos. Kreglinger*, consul d'Au-

triche, ancien membre de la chambre et du tribunal de commerce à Anvers, et chef d'une des plus importantes maisons de cette ville. Il était âgé de 66 ans.

Août 2. — A Gand, *Jean Lecombe*, ex-banquier, âgé de 66 ans. Il laisse une fortune estimée à plusieurs millions.

Septembre 9. — A Anvers, *Francizco d'Arripe*, à l'âge de 80 ans et quelques mois, ex-consul d'Espagne et de Parme, commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique. M. d'Arripe fut juge au tribunal de commerce d'Anvers pendant plusieurs années. Il avait rempli les fonctions de consul d'Espagne en cette ville durant 36 ans.

Septembre 15. — A Liége, *J. H. Demonceau*, ancien commissaire d'arrondissement à Liége, directeur de la Banque liégeoise depuis son institution et administrateur de plusieurs Sociétés industrielles.

Octobre 22. — A Jemmapes, *Fl.-A. Cardinal*, directeur gérant du charbonnage des Produits, membre de la chambre de commerce de l'arrondissement de Mons, vice-président du comité houiller, conseiller communal et ancien bourgmestre de Jemmapes, âgé de 49 ans.

Décembre 9. — A son château de Boninnes, le baron de *Barbaix*, chevalier du Lion néerlandais, industriel, âgé de 70 ans. M. de Barbaix a été longtemps greffier des états provinciaux de Namur.

NOBLESSE.

Avril 2. — A Saint-Josse-ten-Noode, le baron *François de Stassart*, à l'âge de 80 ans. Il naquit à Politska (États autrichiens) de parents distingués par leur naissance et leurs vertus. Son père, F. J., baron du Saint-Empire, rendit, en 1789 et 1790, d'importants services à la maison d'Autriche, en récompense desquels il fut nommé gou-

verneur et prévôt de la ville et district de Binche. Sa mère appartenait à la famille des comtes Colins, seigneurs de Lisseweghe. On sait que la maison de Stassart, dont le baron François était le dernier descendant de la branche cadette, comme le baron Goswin de Stassart, ancien gouverneur du Brabant, mort en 1854, l'était de la branche aînée, est originaire du pays de Liége et issue des anciens seigneurs de Neufchâteau. Les empereurs Charles-Quint et Léopold II lui ont accordé, pour services rendus, confirmation d'ancienne noblesse, et Marie-Thérèse l'entoura d'une estime et d'une bienveillance particulières.



LE CONGRÈS NATIONAL. — RELEVÉS STATISTIQUES.

I. — Préliminaires.

Le gouvernement provisoire, issu des journées de septembre, avait à peine fonctionné de quelques jours, qu'il convoqua, en lui donnant le nom de Congrès national, une assemblée constituante, où seraient représentés tous les intérêts des provinces et qui aurait à examiner, modifier et rendre exécutoire le projet de constitution, dont l'élaboration allait être confiée à un comité spécial (1).

L'arrêté, renfermant le principe de cette convocation, est daté du 4 octobre; quelques jours plus tard, le 10 du même mois, un arrêté spécial détermina le nombre des membres de l'assemblée et le mode de leur élection.

Ce nombre fut limité à 200 députés et à autant de suppléants; quant au mode d'élection, on adopta comme bases l'élection directe, un cens électoral variable

(1) Ce comité, constitué par l'arrêté du 6 octobre 1830, fut composé de MM. de Gerlache, président; Van Meenen, vice-président; Nothomb, secrétaire; Lebeau, secrétaire adjoint; Tielemans, Devaux, Ch. de Brouckere, Balliu, Zoude, Thorn, Dubus et Blargnies.

suivant les provinces et les localités (il flottait entre un minimum de 13 et un maximum de 150 florins), enfin l'âge de 25 ans comme seule condition d'éligibilité.

Par un arrêté du 12 octobre, l'époque des élections fut fixée au 27 de ce mois. Ce même décret stipula aussi la répartition des deux cents membres à élire parmi les 44 districts administratifs du royaume, régla la marche des opérations électorales et fixa le jour de l'ouverture du Congrès au 3 novembre.

Par suite de quelques retards inattendus, cette ouverture ne put s'effectuer que le 10. L'installation solennelle se fit par M. de Potter, en sa qualité de doyen d'âge des membres du gouvernement. Le bureau provisoire était composé, lors de la solennité de l'ouverture, de: MM. Gendebien père, doyen d'âge, président; Nothomb, l'abbé de Haerne, le vicomte Charles Vilain XIIII et Liedts, secrétaires. Le lendemain, le bureau définitif (aux termes du règlement adopté par l'assemblée, ce bureau devait être renouvelé tous les mois) fut constitué ainsi qu'il suit :

Président : M. le baron Surlet de Chokier (1).

Vice-présidents : MM. de Gerlache et baron de Stassart.

Secrétaires : MM. Liedts, le vicomte Ch. Vilain XIIII, Nothomb et Forgeur.

Au premier renouvellement du bureau (le 11 décembre), M. Forgeur fut remplacé par M. H. de Brouckere; au troisième (10 février), M. le baron de Stassart fit place, comme vice-président, à M. Destouvelles.

Après la nomination de M. le baron Surlet de Chokier comme régent de la Belgique, le 25 février, le fauteuil de la présidence fut dévolu à M. de Gerlache, premier vice-président, ce qui appela M. Destouvelles à la première et M. Raikem à la deuxième vice-présidence.

(1) Au premier tour de scrutin les voix étaient partagées presque en nombre égal entre MM. Surlet, de Gerlache et de Stassart.

Pour résumer aussi brièvement que possible les travaux de la constituante belge, nous ne pouvons mieux faire que reproduire les passages suivants de l'introduction à l'ouvrage si remarquable publié par M. le baron Émile Huyttens (greffier de la Chambre des représentants), et intitulé *Discussions du Congrès national de Belgique* (1).

« L'assemblée nationale s'étant constituée, le gouvernement provisoire regarda sa tâche comme terminée; néanmoins il fallait régler l'exercice du pouvoir exécutif; le congrès le délègue aux membres du gouvernement provisoire, et ceux-ci, par patriotisme, consentent à continuer une mission ainsi limitée.

« L'assemblée débuta par trois grandes mesures : la proclamation de l'indépendance du peuple belge, sauf les relations du Luxembourg avec la Confédération germanique; l'adoption de la monarchie constitutionnelle représentative sous un chef héréditaire ; l'exclusion de la maison de Nassau de tout pouvoir en Belgique.

« Elle aborda ensuite l'examen de la constitution qui fut achevé le 7 février 1831.

« L'adoption de la suspension d'armes sollicitée par le roi des Pays-Bas et proposée par la conférence de Londres, avait fait entrer la révolution belge dans la voie diplomatique.

« Notre intention n'est pas de la suivre dans cette voie dont le Congrès national n'avait pas calculé l'étendue, lorsque aux jours de l'omnipotence révolutionnaire, il applaudissait à la cessation des hostilités (13 novembre); vainement il protesta ensuite contre les premières bases de séparation imposées par la conférence de Londres (1er février); vainement il nomma roi le duc de Nemours, malgré la conférence de Londres (3 février).

(1) Bruxelles, 1844, 5 vol. grand in-8°. Voir tome I, p. v et s.

« La constitution était promulguée, mais le trône restait vacant.

« Réduit au rôle de pouvoir exécutif, le gouvernement provisoire crut encore par patriotisme que sa nouvelle mission était achevée; avec le même désintéressement, il provoqua la nomination d'un pouvoir exécutif dans les termes de la constitution. Une régence fut instituée (décret du 23 février); elle a duré jusqu'au 21 juillet, qui est à la fois l'époque de l'inauguration du Roi et de la séparation du Congrès national. Le régent, le baron Surlet de Chokier, ayant eu deux ministères (1), cet interrègne peut se partager en deux périodes... Le premier ministère a duré un mois; il allait aborder la question du chef de l'État, lorsqu'il fut dissous au milieu des excès populaires qui ont signalé la fin de mars... Le deuxième ministère a été dominé par une idée qui constituait en quelque sorte sa mission: le choix du chef de l'État; cette mission, il l'a remplie.

« Les esprits étaient divisés sur un point capital. Fallait-il négocier avec la conférence de Londres avant de choisir le roi ? ou fallait-il choisir le roi, sauf à négocier ensuite ? Le deuxième parti prévalut; c'est un des votes les plus décisifs qui aient signalé la marche de l'assemblée. Le prince Léopold fut élu roi (séance du 4 juin); un nouveau système de négociation fut arrêté (décret du 2 juin); une transaction diplomatique (traité des 18 articles), négociée sous le patronage du Roi, au nom de M. Lebeau, par MM. Devaux et Nothomb, intervint entre la Belgique et la conférence de Londres.

«... Indépendamment des questions diplomatiques et de son œuvre constituante, l'assemblée fut appelée à prendre d'autres résolutions d'un ordre alors secondaire.

« Elle a décrété une loi électorale, qui subsiste encore,

(1) Voir plus bas, ch. II, la composition de ces deux ministères.

a institué une cour des comptes sur des bases parlementaires, une garde civique sur des bases trop démocratiques peut-être; rétabli le jury en matière criminelle et pour les délits politiques; organisé la liberté de la presse et pris un grand nombre de dispositions administratives et financières. »

Le Congrès, ouvert le 10 novembre, prorogé du 6 au 29 mars, du 14 avril au 18 mai, et du 9 juillet au 18 de ce mois, et dissous le 21 juillet après l'inauguration du roi, a tenu 156 séances et porté 64 décrets.

Dans ce qui suit nous donnons en premier lieu les noms des députés et des suppléants élus dans chaque district administratif, en suivant l'ordre alphabétique de ces districts. La colonne de gauche renferme les députés, celle de droite les suppléants. Les caractères italiques désignent dans la colonne des députés ceux qui, par refus ou par option, n'ont pas siégé pour le district qui les a élus; dans celle des suppléants, ceux qui n'ont pas été appelés à siéger.

En second lieu, nous avons réuni en une seule liste, et dans l'ordre alphabétique de leurs noms, tous ceux qui, à titre de députés on de suppléants, ont siégé au Congrès. Pour autant que les moyens mis à notre disposition nous le permettaient, nous avons joint à l'indication du nom des députés et à celle du district qu'ils représentaient, la date de leur naissance et, s'il y avait lieu, celle des décès, les fonctions ou les positions publiques qu'ils ont occupées ou qu'ils occupent encore; enfin, les décorations nationales dont ils ont été honorés, soit avant ou après la session du Congrès. Le nombre des membres de cette assemblée, ainsi renseignés, s'élève à 238.

En comptant parmi les vivants ceux sur lesquels des renseignements plus positifs nous font défaut, nous estimons à 124 (1) le nombre de ceux à qui il a été accordé

d'atteindre le 25e anniversaire de l'édifice national, à la construction duquel ils ont eu l'honneur de prendre part.

II. — Tableau des élections au Congrès, par ordre alphabétique des districts.

Alost.

6 Députés.

1. Eug. De Smet.	*H. Lefebvre.*
2. L'abbé Van Crombrugghe.	*De Wolf-Degheest.*
3. Le baron de Meer de Moorsel.	*Vanden Hende.*
4. Fransman.	*Ch. Cooman.*
5. Delwarde.	*Séb. Devuyst.*
6. Van der Looy.	*L'abbé J. B. Van den Kerckhoven.*

Anvers.

8 Députés.

1. H. Cogels.	*Fr. Verdussen* (n'accepte pas).
2. D'Hauis van Cannaert.	*Dehaen* (*J. B.*) (n'accepte pas).
3. J. B. Claes.	*Serruys-Diercxens* (n'accepte pas).

(1) Le *Moniteur* du 22 juillet 1856, p. 2746, note, dit que le nombre des membres du Congrès encore vivants s'élève à 78. Nous devons croire ce chiffre de beaucoup inférieur à la vérité; nous ne pouvons admettre que 43 d'entre eux soient décédés sans que leur mort ait été mentionnée dans les nécrologies des journaux.

A la solennité du 22 juillet 1856, 64 membres s'étaient réunis autour de leur ancien président, M. le baron de Gerlache.

4. G. Le Grelle.	Baron Osy, p. 6, 12 nov.
5. Ferd. Du Bois.	L. Jacobs, p. 7, 14 avril.
6. *De Wael-Vermoelen*, n'accepte pas.	*Gillis (L.).*
7. Werbrouck-Pieters, dém. 4 avril.	*André Van Dun.*
8. A. Cogels.	*Dubois d'Oultremont.*

Arlon.

2 Députés.

PREMIÈRES ÉLECTIONS :

1. J. B. Nothomb.	*J. J. de Mathelin de Messancy* (n'acc. pas).
2. *Tinant d'Autelblas*, n'accepte pas.	*J. B. Marlet*, opte pour Neufchâteau.

DEUXIÈMES ÉLECTIONS :

3. Berger, p. 2.	*Jos. Faber de Wiltz.*
	F. J. de Moor.

Ath.

5 Députés.

1. Ed. de Rouillé.	*Ch. Golliot,*
2. Le baron Frédéric de Sécus.	*Al. Dugniolle.*
3. E. Defacqz.	*Fr. Baudelet.*
4. L. Bredart.	*Aug. Evrard.*
5. F. Van Snick.	*Max. Deghouy.*

Audenarde.

5 Députés.

1. Camille De Smet.	*L. Van Verren.*
2. J. J. Thienpont.	*Ch. Van Hove.*

3. Ch. Liedts.	*Ch. Thienpont.*
4. Eug. Van Hoobrouck de Mooreghem.	*Alb. Van Hoobrouck de Fiennes.*
5. L. Beaucarne.	*Fostier.*

Bastogne.

1 Député.

Hub.-Jos. Masbourg.	*François d'Hoffschmidt.*

Bruges.

5 Députés.

1. Coppieters-Stochove.	Paul Devaux, p. 5, 10 nov.
2. F. A. de Muelenaere.	*Hon. d'Hanins de Moerkerke.*
3. Le baron de Pélichy van Huerne.	*Amand Beernaert.*
4. L'abbé Léon de Foere.	*Le baron Aloys de Vrière.*
5. *Is. Jullien*, n'acc. pas.	*Ad. Goupy de Beauvolers.*

Bruxelles.

14 Députés.

1. Koekaert, mort 21 déc.	*Le baron Emmanuel Vanderlinden d'Hooghvorst* (n'accepte pas).
2. *Le marquis de Trazegnies* (opte pour Charleroi).	Le baron Van Volden de Lombeke (rempl. 2, 20 nov.).
3. Le comte d'Aerschot.	*Van Meenen* (opte pour Louvain).
4. Le baron Joseph Vanderlinden d'Hooghvorst.	Le baron Beyts (rempl. 8, 16 nov.).

5. Le comte Cornet de Grez (dém. 7 fév.).	Jottrand (rempl. 11, 15 nov.).
6. Huysman d'Annecroix (dém. 30 mars).	*Coghen* (n'accepte pas).
7. Barthélemy.	*Le baron Joseph de le Vielleuze* (n'acc. pas).
8. *Le comte Félix de Mérode* (opte pour Maestricht).	Albert Lefebvre (rempl. 12, 25 nov.).
9. Van de Weyer.	*Pierre-Théodore Verhaegen* (n'acc. pas).
10. Barbanson.	Ferdinand Meeus (rempl. 1 décédé, 26 déc.).
11. *Alex. Gendebien* (opte pour Mons).	Rouppe (rempl. 5, 14 février).
12. *François Demunck* (n'accepte pas).	*Huysman de Neufcour* (n'accepte pas).
13. Le comte de Celles (dém. 30 mars).	*Jacques Engler* (n'accepte pas).
14. Le baron de Viron.	*Hagemans* (n'acc. pas).

DEUXIÈMES ÉLECTIONS :

15. Marcq (rempl. 13, 18 mai).	*G. H. Van Volxem.*
16. Le baron Verseyden de Varick (remplace 6, 18 mai).	*Le docteur Froidmont.*

Charleroi.

5 Députés.

1. Dumont.	Jules Frison (rempl. 5, 8 déc.).
2. Jean Pirmez.	*De Haussy.*
3. Jean-Baptiste Gendebien.	*Sylvain Pirmez.*
4. Nalinne.	*A. Brixhe.*
5. Le marquis de Trazegnies (dém. 6 déc.).	*Cossée.*

Courtrai.

7 Députés.

1. Jean Goethals.	Béthune (remplace 5, 13 nov.).
2. Goethals-Bischoff.	Ad. Bischoff (remplace 6, 22 fév.).
3. L'abbé Verbeke, dém. 11 avril.	Rosseeuw (remplace 3, 13 avril).
4. Vandorpe, dém. 19 mai.	Vercruysse-Bruneel, p. 4. 21 mai.
5. *Le baron de Pélichy van Huerne*, opte pour Bruges.	*Rembry-Dumortier.*
6. Lesaffre, dém. 21 fév.	*Jos. Beck.*
7. Buyse-Verscheure.	*Reynaert-Beernaert.*

Diekirch.

2 Députés.

1. Watlet.	*F. J. Vannerus.*
2. Simons.	*Const. d'Hoffschmidt.*

Dinant.

3 Députés.

1. Pirson (François).	*Chasselet.*
2. Le baron Feuillen de Coppin.	*Lion-Coupienne.*
3. Henry.	*Bleret.*

Dixmude.

2 Députés.

1. Morel-Danheel.	*Benoît Verwilghen.*
2. Buylaert.	*Jos. Dautricourt-Troost.*

Eecloo.

2 Députés.

1. L'abbé Andries. — Le Bègue (remplace 2, 10 nov.).
2. *Emm. Balliu* (n'accepte pas). — *François Vergauwen.*

Furnes.

2 Députés.

1. Edm. De Man. — Ol. Roels (remplace 2, 10 nov.).
2. *Le baron de Serret* (n'acc. pas). — *Jean Van de Walle.*

Gand.

12 Députés.

1. DeRyckere (démissionnaire 17 janv.). — *Le baron François Dellafaille d'Huysse* (n'acc. pas).
2. Hélias d'Huddeghem. — *Hipp. Rooman* (n'accepte pas).
3. Surmont de Volsberghe. — *Martens-Pelckmans* (n'accepte pas).
4. Le marquis de Rodes. — *Le vicomte de Moerman d'Harlebeke* (n'acc. pas.)
5. Van Innis. — *Jos. Van den Hecke-Dellafaille* (n'acc. pas).
6. Gust. de Jonghe. — *E. Piers de Raveschot* (n'acc. pas).
7. L'abbé De Smet. — *J. B. Van Boterdaele* (n'accepte pas).
8. Ch. Coppens. — *Ed. Van Rullen* (n'accepte pas).

9. Vergauwen-Goethals.	*Ch. Massez* (n'acc. pas).
10. Delehaye.	Louis Coppens (rempl. 1, 14 fév.).
11. Speelman-Rooman.	*Bernard Peeters.*
12. Wannaar.	*Ad. Bayet.*

Grevenmacher.

2 Députés.

1. Dams.	Martigny (remplace 2, le 18 nov.).
2. *J. B. Nothomb* (opte pour Arlon).	*Jean-Pierre Ledure.*

Hasselt.

5 Députés.

1. Surlet de Choquier (démissionnaire 2 mars).	De Theux de Meylandt, (rempl. 4, 18 nov.).
2. Ch. de Brouckere.	Le baron Alph. de Woelmont d'Oplieux (remplace 3, 10 nov.).
3. *Le baron de Loë de Mheer* (n'accepte pas).	*L. de Schiervel* (nommé député à Ruremonde).
4. *Le comte d'Arschot* (opte pour Bruxelles).	*J. Fr. Hennequin* (opte pour Maestricht).
5. Teuwens.	Jaminé (rempl. 1, 7 avr.).

Huy.

3 Députés.

1. Deleeuw-Dupont.	*D'Omalius-Thierry.*
2. Forgeur.	*Hyac. Delloye.*
3. Lebeau.	*Le comte Eug. de Méan.*

Liége.

9 Députés.

1. De Gerlache.	D'Omalius-Thierry (remplace 7, 23 déc., démiss. 11 avril).
2. Nagelmackers (démiss. 30 déc.).	*Ant. Ernst* (n'acc. pas).
3. Raikem.	De Waha-Grisard (remplace 2, 7 janv.; dém. 11 avril).
4. Le baron de Stockhem-Méan.	*Paul Devaux* (nommé député pour Bruges).
5. De Behr.	*Hyac. Fabry.*
6. Rogier.	Doreye (rempl. D'Omalius-Thierry, 14 avril).
7. Orban-Rossius (dém. 11 déc.).	Dewandre de Macar, (rempl. 3, 14 avr., dém. 13 juin).
8. Leclercq (dém. 31 mars).	*Louis de Laminne* (n'acc. pas).
9. Destriveaux.	Cte d'Oultremont (remplace 8, 18 mai).

DEUXIÈMES ÉLECTIONS :

1. Le chevalier de Sauvage (rempl. de Waha, 20 juillet).

Louvain.

7 Députés.

1. Van den Hove.	Claes (rempl. 7, 22 fév.).
2. Pettens (dém. 24 fév.).	Fr. d'Elhoungne (rempl. 2, 28 fév.).
3. L'abbé Corten.	*Louis Vandenbosch* (n'accepte pas).

4. Peemans (démissionnaire 30 mars).	Deswert (remplace 4, 19 mai, dém. 17 juin).
5. Van Meenen.	Deneeff (remplace 4b, 20 juin).
6. Van der Belen.	*Sylvain Van de Weyer* (député de Bruxelles).
7. L'abbé Vanderlinden (dém. 21 fév.).	*C. Dubois.*

Luxembourg.

3 Députés.

1. Thorn.	Roeser (remplace 2, 13 nov.).
2. *Tinant d'Autelblas* (n'accepte pas).	Fendius (rempl. 3, le 13 nov., dém. 13 juin).
3. *Ch. Metz* (n'acc. pas).	Biver (rempl. 2b, 20 juin).

Maestricht.

7 Députés.

1. Hennequin (dém. 2 avr.).	*Louis Claes* (n'acc. pas).
2. Le comte Cl. de Renesse-Breidbach.	Cruts (rempl. 1, 21 mai).
3. Destouvelles.	*Le comte Ch. de Geloes.*
4. Le comte d'Ansembourg.	*Marie-Michel-Balthazar de Tiecken de Terhove.*
5. Le vicomte Charles Vilain XIIII.	*J. J. de Montaigne.*
6. De Tiecken de Terhove.	*Le comte Louis de Renesse.*
7. Le comte Félix de Mérode.	*Jean-François Cornely.*

Malines.

5 Députés.

1. L'abbé Boucqueau de Villeraie.	Bosmans (rempl. 5, le 18 nov.).

2. Le comte François de Robiano.	*Jean-Henri de Perceval* (n'acc. pas).
3. *Philippe de Pauw* (n'accepte pas).	*Le comte Félix de Mérode* (opte pour Maestricht).
4. Domis.	*Le duc d'Ursel* (n'accepte pas).
5. *Gommaire Stalpaert* (n'accepte pas).	Joos (rempl. 3, 16 nov.).

Marche.

2 Députés.

1. *J. B. Nothomb* (opte pour Arlon).	H. Dayeneux (rempl. 1, 17 nov., dém. 19 nov.).
2. Jacques.	Thonus (remplace 1a, 25 nov.).

Mons.

6 Députés.

1. Le baron de Sécus.	Ph. de Bousies (rempl. 5, 2 avril).
2. Le comte Duval de Beaulieu.	*Fontaine-Spitaels* (n'accepte pas).
3. Alex. Gendebien.	Picquet (rempl. 6, le 31 mai).
4. Ch. Blargnies.	*Ch. Taintenier.*
5. Emm. Claus (démiss. 30 mars).	*Frédéric Corbisier.*
6. Pac. Goffint (démiss. 25 mai).	*Adrien-Léopold Letellier.*

Namur.

5 Députés.

1. Le baron de Stassart (dém. 17 févr.).	Ch. Zoude (rempl. 4, 23 janv., dém. 30 mars).

2. Le vicomte Desmanet de Biesme.	*Mohimont-Bivort* (n'acc. pas).
3. De Labeville.	Isid. Fallon (rempl. 1, le 24 fév.).
4. Th. Fallon (démissionnaire 17 janvier).	*Le baron de Haultepenne* (n'accepte pas).
5. Le comte de Quarré.	*B. Mary* (n'acc. pas).

DEUXIÈMES ÉLECTIONS :

6. Brabant (rempl. 1[a], le 18 mai).	*Xavier Lelièvre.*

Neufchâteau.

2 Députés.

1. Léop. Zoude.	*Gérard Raimon.*
2. Marlet.	*François-Louis Gérard.*

Nivelles.

6 Députés.

1. Wyvekens (dém. 7 fév.).	Cols (rempl. 3, 6 févr.).
2. Dehemptinne (démiss. 18 mai).	*Jottrand* (élu à Bruxelles).
3. Le comte de Baillet (démiss. 5 févr.).	Demelin (rempl. 1, le 15 févr.).
4. Deville.	Berthels (remplace 2, le 21 mai).
5. Nopener.	*P. J. Milcamps.*
6. Baugniet.	*L'abbé N. De Cock.*

Ostende.

2 Députés.

1. *De Muelenaere* (opte pour Bruges).	Maclagan (rempl. 1, le 10 nov.).
2. Serruys.	*Aug. Wieland.*

Philippeville.

2 Députés.

1. Seron.	*De Monge.*
2. M. De Robaulx.	*Louis de Robaulx de Soumois.*

Roulers.

3 Députés.

1. Al. Rodenbach.	*L'abbé Wallaert* (élu à Thielt).
2. Const. Rodenbach.	*Ch. de Brouckere* (notaire).
3. L'abbé De Haerne.	*Le vicomte De Jonghe d'Ardoye.*

Ruremonde.

5 Députés.

1. De Schiervel.	*Ch. de Brouckere* (élu à Hasselt).
2. Henri de Brouckere.	*J. D. Ernst.*
3. Olislagers de Sipernau.	*L. Leclercq.*
4. Liedel de Well.	*H. Geradts.*
5. Gelders.	*B. J. Magnet.*

Saint-Nicolas.

6 Députés.

1. Le comte de Bergeyck.	*L. Lesseliers* (n'acc. pas).
2. Le comte Vilain XIIII (dém. 26 nov.).	*Jos. Van Naemen* (n'acc. pas).
3. L'abbé Verduyn.	*Verbeke* (n'accepte pas).
4. D'Hanens-Peers.	Annez de Zillebeecke, (rempl. 2, 8 déc.).

5. Janssens (dém. 21 janv.). — L'abbé Vandekerckhove (rempl. 5, 22 janvier).
6. Verwilghen. — *Louis Le Bègue* (député d'Eecloo).

Soignies.

4 Députés.

1. Le comte Werner de Mérode. — *L'abbé Duvivier* (n'acc. pas).
2. Le marquis F. Rodriguez d'Evora y Vega. — Le marquis d'Yve de Bavay (remplace 4, 12 nov., dém. 10 avril).
3. J. Fr. Gendebien. — Le comte Visart (rempl. 2[b], 10 avril).
4. *Le baron Frédéric de Sécus* (opte pour Ath). — *Letellier.*

Termonde.

4 Députés.

1. Le baron Vandenbroucke de Terbecq. — *Le comte de Ribaucourt.*
2. Hipp. Vilain XIIII. — *Baron de Nève.*
3. Blomme. — *L'abbé Raepsaet.*
4. Jos. De Decker. — *Louis-Félix Mintart.*

Thielt.

3 Députés.

1. L'abbé Wallaert. — De Roo (remplace 3 10 nov.).
2. Le vicomte De Jonghe d'Ardoye. — *J. Fr. Vandermeulen.*
3. *De Muelenaere* (opte pour Bruges). — *Adolphe Bartels.*

Thuin.

3 Députés.

1. Le vicomte de Bousies de Rouveroy.	*A. Pomet.*
2. L. de Sebille.	*Eug. Fontaine.*
3. Le baron de Leuze.	*Descamps.*

Tournai.

7 Députés.

1. Fr. Dubus.	Ch. Lecocq (rempl. 6, 18 nov.).
2. Trentesaux.	*Aug. Hubert.*
3. Ch. Lehon.	*Zacharie Desrumeaux.*
4. L. Allard.	*Le baron Léop. Lefebvre.*
5. Cauvin.	*Dumortier-Rutteau.*
6. *Hipp. Paillot* (élection annulée).	*Adelson Castiau.*
7. François Lehon.	*Auguste Simon.*

Turnhout.

5 Députés.

1. De Nef.	*Vanden Eynde* (n'accepte pas).
2. Le Bon.	*Verbist* (n'acc. pas).
3. Ooms.	Louis Geudens (rempl. 5, 10 nov.).
4. Peeters.	*Kersmaekers.*
5. *Mermans* (n'acc. pas).	*Heylen.*

Verviers.

5 Députés.

1. P. David (dém. 10 avril).	Drèze (rempl. 1, 13 avr.).
2. Collet.	*Const. Coumont.*

3. Davignon.	*Fr. Mullendorff.*
4 Lardinois.	*Pierre Longtain.*
5. De Thier.	*Georges Clermont.*

Virton.

2 Députés.

1. François.	*Lambinet.*
2. Baron Ed. d'Huart.	*Maus-Casagny.*

Waremme.

2 Députés.

1. Fleussu.	Cartuyvels (rempl. 2, 18 juin).
2. De Selys-Longchamps, (dém. 13 juin).	*Ed. Dubois.*

Ypres.

4 Députés.

1. De Langhe (dém. 4 fév.).	*J. B. Malou-Vandenpeereboom* (n'accepte pas).
2. De Coninck.	L'abbé Pollin (rempl. 4, 13 nov.).
3. Mulle.	Struye-Provoost (remplace 1, 1er mai).
4. *L'abbé Bernard Bouckaert* (n'accepte pas).	Casteleyn de Coninck.

III. — Liste nominative et alphabétique des personnes qui ont siégé au congrès, accompagnée de courtes indications biographiques (1).

ALLARD (Lactance). *Tournay ;* avocat, échevin de la ville de Tournai, vice-président du conseil provincial du Hainaut, décédé le 28 septembre 1844, ✠.

(1) Abbréviations. L. N., ordre du Lion Neérlandais ; ✠, croix de

ANDRIES (l'abbé Joseph-Olivier). *Eecloo;* né à Ruddervoorde en 1796, ancien curé à Middelbourg, actuellement chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, membre de la Chambre de 1835 à 1839, ✠, Ch. 1839.

ANNEZ DE ZILLEBECKE (C. A.). *Saint-Nicolas*, suppl. 8 décembre; propriétaire, colonel de la garde civique à Tamise, mort à Cruybeke le 5 septembre 1850, ✠, Ch. 1834.

ANSEMBOURG (comte Jean-Baptiste de Marchant D'). *Maestricht;* né à Liége le 24 février 1782, propriétaire, ancien président du corps équestre du Limbourg, sénateur de 1831 à 1843, mort le 14 mai 1854. Ch. 1851.

ARSCHOT-SCHOONHOVEN (Philippe-Jean-Michel, comte d'). *Bruxelles* (1); né au château de Voordt le 24 déc. 1771; sous l'Empire, membre du conseil général de la Meuse-Inférieure; en 1815, membre de la commission chargée de rédiger la loi fondamentale ; sous Guillaume Ier, conseiller d'État, gouverneur du Brabant méridional, jusqu'en 1824 ; de 1825 à 1830 membre de la 1re chambre des États-Généraux; après 1830, membre du comité diplomatique, puis sous Léopold Ier, 8 août 1831, grand-maréchal du palais; sénateur pour Bruxelles, de 1831 à 1839; vice-président du Sénat de 1835 à 1838, mort le 14 juin 1846. Comm. 1839, G. O. 1843, G. C. 1845, ✠, L. N. c.

BAILLET (le comte Joseph-François-Jean-Népomucène DE). *Nivelles ;* questeur du Congrès, dém. 5 février ; né à Anvers le 27 juillet 1787; ancien membre des états provinciaux du Brabant méridional ; membre du Sénat

fer ; Ch., chevalier, O., officier, C., commandeur, G. O., grand officier et G. C., grand-cordon de l'ordre de Léopold; *dém.*, démissionnaire; *suppl.*, entré comme suppliant ; *succ.*, successivement.

(1) Élu à Bruxelles et à Hasselt, il opta pour Bruxelles.

1832-1851 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en mission spéciale près le roi de Prusse, 6 sepbre 1835, Ch. 1839, C. 1847, G. O. 1855.

Barbanson (Jean). *Bruxelles ;* avocat, en 1830 membre du conseil attaché au comité de la justice, membre du conseil provincial du Brabant depuis 1838, ✠, Ch. 1843.

Barthélemy (Antoine-Joseph). *Bruxelles;* né à Bruxelles le 3 février 1764 ; pendant la domination française membre de la commission municipale de cette ville; sous le gouvernement des Pays-Bas, membre de la seconde chambre des États-Généraux ; ministre de la justice dans le 2e cabinet du régent; membre de la Chambre depuis l'origine de cette assemblée jusqu'à sa mort (1832).

Baugniet (François). *Nivelles ;* propriétaire, décédé, ✠.

Beaucarne (Louis). *Audenarde ;* receveur des contributions à Renaix, ✠, Ch. 1856.

Behr (Jean-Nicolas-Joseph de). *Liége ;* né à Liége le 1er octobre 1786, ancien conseiller et depuis 1836, premier président de la cour d'appel de Liége, membre de la Chambre pour cet arrondissement de 1833 à 1843, ✠, Off. 1839, C. 1844, G. O. 1856.

Bergeyck (le comte Charles de Brouchoven de). *Saint-Nicolas ;* commissaire du district de Saint-Nicolas jusqu'en avril 1831, puis du 13 janvier 1840 au 19 mars 1844, Ch. 1844.

Berger (Nicolas). *Arlon;* né à Rodt, grand-duché de Luxembourg, le 2 janvier 1800, successivement juge, vice-président (1832) et président (1837) du tribunal de 1re instance à Arlon, membre de la Chambre pour le district de Luxembourg de 1831 à 1839, Ch. 1844.

Berthels (Théodore). *Nivelles*, suppl. le 21 mai. Docteur en médecine, décédé.

Béthune (Félix). *Courtrai*, suppl. 13 novembre, bourgmestre de la ville de Courtrai de 1836 à 1853, sénateur pour Courtrai depuis 1845, ✠, Ch. 1837. Nommé baron par le Roi.

Beyts (le baron Joseph-François). *Bruxelles*, suppl. le comte Félix de Mérode, qui opte pour Maestricht, 16 novembre; né à Bruges le 17 mai 1763, avocat, succ. conseiller-pensionnaire et greffier du magistrat de Bruges jusqu'en 1794, député au conseil des Cinq-Cents en 1797, préfet de Loir-et-Cher sous le consulat, procureur général impérial à Liége, premier président de la cour impériale de Bruxelles, membre des États provinciaux du Brabant méridional, sénateur pour Bruxelles 1831-1832, décédé en cette ville le 15 février 1832.

Bischoff (Adolphe). *Courtrai*, suppl. M. Lesaffre, 22 février. Propriétaire à Courtrai, ✠, Ch. 1833.

Biver (André). *Luxembourg*, suppl. M. Fendius, le 20 juin; docteur en médecine à Malonne; membre de la députation permanente du conseil provincial du Luxembourg de 1836 à 1839, Ch. 1856.

Blargnies (Charles). *Mons*; né à Mons le 27 décembre 1793, avocat, en 1830 membre de la commission de constitution et du conseil du comité de la justice, puis administrateur général de la justice; conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, depuis le 12 novembre 1836; représentant pour Mons 1831-1832 et une seconde fois pendant quelques mois en 1836, ✠, Ch. 1843, O. 1856.

Blomme (Pierre-Adrien). *Termonde*; avoué (1807); juge suppléant au tribunal de 1re instance de Termonde; échevin de cette ville; membre du conseil provincial de la Flandre orientale depuis 1836, ✠, Ch. 1852.

Bosmans (Jacques). *Malines* ✠, suppl. 18 novembre;

ancien bourgmestre de la commune de Rymenans, et membre du conseil provincial d'Anvers, Ch. 1856.

BOUCQUEAU DE VILLERAIE (abbé Philippe). *Malines;* né en 1773 ; ancien directeur des droits réunis à Maestricht, ancien préfet sous l'Empire, il embrassa l'état ecclésiastique peu avant la révolution ; représentant pour Malines de 1831 à 1834; chanoine honoraire de la cathédrale de Liége; mort dans cette ville le 5 novembre 1834.

BOUSIES (Philippe DE), *Mons*, suppl. 2 avril; ancien officier; ancien membre de la 2e chambre des États-Généraux; membre de la Chambre des représentants de 1832 à 1833, et membre du Sénat 1835-1839, Ch. 1856.

BOUSIES DE ROUVEROY (vicomte Charles-Alexandre DE). *Thuin*; né le 10 février 1789, membre du Sénat de 1831 à 1848, bourgmestre à Rouveroy, ✠, Ch. 1843.

BRABANT (Jean-Baptiste). *Namur*, rempl. M. Zoude 18 mai; né à Namur le 29 août 1802, avocat, lors de son élection bourgmestre de Namur, représentant de Namur de 1831 à 1848, ✠, Ch. 1837, O. 1845.

BREDART (Léopold). *Ath;* avant 1830, greffier du tribunal de 1re instance de Tournai, ✠, mort en août 1842.

BROUCKERE (Charles DE). *Hasselt*. Voir *Ann.* 1855. p. 264.

BROUCKERE (Henri DE). *Ruremonde;* secrétaire du Congrès. Voir *Ann.* 1855. p. 265. Représentant de Mons, depuis 1856.

BUYLAERT (Victor). *Dixmude;* négociant à Peroyse, ✠. Ch. 1856.

BUYSE-VERSCHEURE (N.). *Courtrai*; négociant, décédé, ✠.

CARTUYVELS (Hyacinthe). *Waremme*, suppl. 18 juin; juge d'instruction au tribunal de 1re instance de Liége, Ch. 1856.

Cauvin (Emmanuel). *Tournai;* ancien notaire, membre du conseil provincial du Hainaut à Leuze, ✠, décédé.

Celles (Antoine-Charles-Fiacre comte de Wisscheer de). *Bruxelles;* né à Bruxelles le 8 juin 1779, en 1805 auditeur au conseil d'État; en 1806 maître des requêtes et préfet de la Loire-Inférieure, plus tard préfet du département du Zuyderzée. Sous le gouvernement des Pays-Bas, membre de la 2e chambre des États-Généraux, et ministre près du Saint-Siége (1); après la révolution, président du comité diplomatique et agent officiel du gouvernement provisoire jusqu'au refus de la couronne offerte au duc de Nemours. Dès lors fixé à Paris, il y mourut le 3 novembre 1841. L. N. c. 1827.

Claes (Jean-Baptiste). *Anvers;* avocat en cette ville, décédé le 15 sept. 1843.

Claes (P. J.). *Louvain,* suppl. 22 février; avocat, avant 1830 rédacteur du *Courrier des Pays-Bas*, greffier en chef à la cour inférieure de justice de Bruxelles; après la révolution de 1830, secrétaire général *ad interim* du comité de la justice; décédé en 1832.

Claus (Emmanuel). *Mons*, démissionnaire 30 mars; avocat, décédé, Ch. 1847.

Cogels (Albert-Ferdinand). *Anvers;* né dans cette ville le 30 janvier 1776, ancien membre de la 2e chambre des États-Généraux, en 1830 vice-président de la chambre de commerce d'Anvers. L. N. 1815, mort le 11 février 1852.

Cogels (Henri). *Anvers;* ancien membre de la 2e chambre des États-Généraux, décédé.

Collet (Jean-François). *Verviers;* ancien membre de la 2e chambre des États-Généraux, décédé.

(1) Signataire du concordat de 1827.

Cols (Jean-Baptiste). *Nivelles*, suppl.; 6 février; avocat, membre de la députation des États provinciaux du Brabant méridional, vice-président, puis président du conseil provincial du Brabant; représentant de Nivelles de 1831 à 1836, mort le 12 janvier 1842.

Coppens (Charles-Marie-Ghislain, baron). *Gand;* né à Gand le 9 novembre 1796; après les événements de 1830, colonel des gardes civiques de Gand, représentant de Gand de 1831 à 1833, ✠, Ch. 1834.

Coppens (Louis-Joseph-Norbert-Benoît, baron), oncle du précédent. *Gand*, suppl. 14 février; né le 16 juillet 1760; décédé à Gand le 11 déc. 1833.

Coppieters-Stochove (Charles). *Bruges;* né à Bruges le 20 mai 1774; ancien membre de la 2e chambre des États-Généraux; lors de son élection bourgmestre de Bruges; président du tribunal de 1re instance de Bruges de 1832 à 1850; représentant de Bruges de 1831 à 1848. ✠, Ch. 1837, O. 1845.

Coppin (le baron Feuillien de). *Namur;* né à Falaën 12 mars 1800; membre et secrétaire du gouvernement provisoire; gouverneur *ad interim* de la province de Brabant du 1er déc. 1830 au 9 juillet 1831, définitivement du 9 juillet 1831 au 21 septembre 1834, ✠, Ch. 1843, O. 1854, C. 1856.

Cornet de Grez (Ferdinand comte). *Bruxelles;* démiss. 7 février; ancien membre de la 2e chambre des États-Généraux, représentant de Bruxelles de 1834 à 1837, Ch. 1843.

Corten (l'abbé Philippe). *Louvain;* né à Tirlemont en 1798; curé-doyen à Aerschot, puis vicaire général de l'archevêché de Malines; mort le 13 déc. 1854, ✠, Ch. 1845.

Cruts (Nicolas-Joseph-Toussaint). *Maestricht;* suppl. 21 mai; né à Visé, 13 oct. 1784; ancien procureur criminel à Maestricht, avocat général à la cour supérieure de Liége, procureur général près la cour d'appel de Bruxelles le 4 oct. 1832; conseiller à la cour de cassation, le 6 déc. 1833, décédé le 5 mai 1844. Ch. 1839.

Dams (Pierre-Ernest). *Grevenmacher;* ancien juge de paix à Grevenmacher et Remich; représentant de Grevenmacher de 1831 à 1837, ✠.

David (Pierre). *Verviers;* démissionnaire le 10 avril; bourgmestre de Verviers, à l'époque de son élection; décédé en 1848.

Davignon (G. V.). *Verviers;* négociant; ancien vice-président du conseil provincial de Liége; conseiller communal à Verviers, ✠, O. 1856.

Dayeneux (Henri). *Marche;* suppl. 17 novembre, dém. deux jours après (1); propriétaire.

De Coninck (François). *Ypres;* avocat et ancien juge d'instruction; sénateur de 1831 à 1837; président de la commission administrative des hospices à Ypres; mort dans cette ville le 18 février 1846, ✠, Ch. 1843. L. N. 1821.

De Decker (Pierre-Joseph). *Termonde;* négociant-armateur, à Anvers, ✠, Ch. 1856.

Defacqz (Eugène). *Ath;* né à Ath le 17 septembre 1797; avant 1830, conseiller à la cour supérieure de Bruxelles; sous le gouvernement provisoire membre du comité de la justice; secrétaire général du ministère de la justice en 1831; avocat général à la cour de cassation le 13 oct. 1832; conseiller à cette cour le 15 janvier 1837; membre

(1) Nous avons admis M. Dayeneux dans cette liste, parce qu'il a voté pour l'indépendance du peuple belge, dans la séance du 18 nov.

du conseil provincial de Brabant, ✠, Ch. 1837, Off. 1853.

De Foere (l'abbé Léon). *Bruges;* né à Thielt, le 8 fév. 1787; ancien rédacteur du *Spectateur belge*, directeur du couvent anglais à Bruges; représentant pour Thielt de 1831 à 1848, mort à Bruges le 8 février 1851, ✠, Ch. 1841.

De Haerne (l'abbé Désiré). *Roulers;* né à Ypres, le 4 juillet 1804; lors de son élection, vicaire à Bruges; depuis, régent des études au collége épiscopal de Courtrai, et chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges; membre de la Chambre des représentants pour Roulers de 1831 à 1833, et pour Courtrai depuis 1844 jusqu'à ce jour, ✠, Ch. 1845, O. 1854.

De Hemptinne (Clément). *Nivelles;* démiss. 18 mai; notaire et bourgmestre à Jauche. Ch. 1852.

De Jonghe d'Ardoie (Auguste-Charles-Joseph-Ghislain, vicomte). *Thielt;* né à Gand, le 17 août 1783; membre du Sénat de 1831 à 1847, ✠, Ch. 1839; O. 1847.

De Jonghe (Gustave-Mathieu-Ghislain). *Gand;* né à Gand le 28 juin 1785, mort le 20 avril 1846; membre du Sénat pour Courtrai de 1834 à 1845, ✠, Ch. 1839.

De Langhe (François-Xavier-Joseph). *Ypres*; démiss. 4 février; né à Ypres, 3 déc. 1785; succ. auditeur au conseil d'État en 1810, sous-préfet de Bruges de 1811 à 1814; membre des États provinciaux de la Flandre occidentale de 1817 à 1819; de la 2e chambre des États-Généraux de 1819 à 1830; membre de la Chambre des représentants de 1837 à 1841, mort le 8 octobre 1853, ✠, Ch. 1849.

Deleeuw-Dupont (J. G.). *Huy;* ancien membre de la députation permanente de la province de Liége; membre

de la Chambre des représentants de 1832 à 1833 et du conseil des mines; propriétaire à Liége, ✠, Ch. 1856.

Delehaye (Josse). *Gand;* né à Gand, le 28 mai 1800; procureur du roi au tribunal de Gand (1832-1839); ancien membre du conseil provincial de la Flandre orientale, actuellement bourgmestre de Gand; membre de la Chambre des représentants pour Gand (1831-1832) et de nouveau depuis 1839, ✠, O. 1852, C. 1856.

Delwarde (Louis-J.). *Alost;* juge au tribunal de 1re instance de Termonde, puis de 1832 à 1840 à celui d'Anvers, membre du conseil provincial de la Flandre orientale, propriétaire à Ninove, ✠, Ch. 1856.

De Man (Edmond). *Furnes;* propriétaire à Bruges, ✠, Ch. 1856.

Demelin (Maximilien). *Nivelles;* suppl. 15 février, lors de son élection, inspecteur des contributions directes, douanes et accises dans l'arrondissement de Nivelles; décédé.

Deneeff (Jean). *Louvain,* suppl. p. Deswert, 20 juin; lors de son élection, bourgmestre de la ville de Louvain; décédé.

De Nef (Pierre-Jean). *Turnhout;* commissaire du district de Turnhout, 23 octobre 1830, représentant de 1831 à 1844, mort le 15 novembre 1844, ✠, Ch. 1835.

De Roo (Charles). *Thielt,* suppl. 10 novembre; juge au tribunal de première instance de Bruges depuis 1831, membre de la Chambre des représentants pour Thielt de 1831 à 1848, ✠, Ch. 1845.

De Ryckere (Pierre-Joseph). *Gand,* dém. 17 janvier; lors de la révolution, professeur à l'université de Gand, et gouverneur de la province de la Flandre orientale jusqu'au 29 décembre 1830; chargé d'affaires près la cour

de Suède et de Norwége du 3 septembre 1838 au 1er septembre 1841, Ch. 1840.

Desmanet de Biesme (le vicomte Pierre-Charles-Joseph). *Namur;* né à Namur le 27 janvier 1793; chambellan du Roi des Pays-Bas, membre du conseil des mines de 1832-1837, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1839, sénateur de Namur depuis 1839, ✠, Ch. 1839, O. 1847.

De Smet (Eugène). *Alost;* né à Alost le 1er mai 1787, ancien juge de paix, commissaire de district à Alost du 22 octobre 1830 au 2 mai 1833, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1847, et depuis 1856, ✠, Ch. 1843.

De Smet (l'abbé Joseph-Jean, frère du précédent). *Gand;* né en 1794, professeur au grand séminaire de Gand depuis 1845, chanoine de la cathédrale de cette ville, membre de l'Académie royale de Belgique, ✠, Ch. 1840, O. 1856.

De Smet (Camille). *Audenarde;* commissaire du district d'Audenarde jusqu'au 21 mars 1831, membre du conseil provincial de la Flandre orientale, propriétaire à Worteghem, ✠, Ch. 1856.

Destouvelles (Charles). *Maestricht;* vice-président du Congrès ; né à Paris, le 3 mars 1775, avocat du barreau de Maestricht, conseiller à la cour de cassation du 4 octobre 1832 jusqu'à sa mort, 3 janvier 1842; membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1832, Ch. 1837, O. 1840.

Destriveaux (Pierre-Joseph). *Liége;* né à Liége le 23 mai 1780, professeur à la faculté de droit de l'université de Liége depuis 1817 jusqu'à sa mort, 2 février 1853, membre de la Chambre des représentants de 1847 à 1853, ✠, Ch. 1846.

Deswert (Louis). *Louvain*, suppl. 19 mai, dém. 17 juin; négociant et membre de la régence de Louvain, puis directeur de la banque de Belgique, Ch. 1843.

Devaux (Paul). *Bruges*. Voir *Ann*. 1855, p. 266.

Deville (Théodore). *Nivelles;* agronome, sous le gouvernement des Pays-Bas, inspecteur de l'instruction primaire, commissaire de milice et membre des États provinciaux du Brabant méridional; sous le gouvernement actuel, bourgmestre de la commune de Loupoigne et membre du conseil provincial du Brabant, mort en janvier 1850, ✠, Ch. 1840.

Dewandre de Macar. *Liége;* suppl. 14 avril, dém. 13 juin; avocat à Liége, dep. 1806, Ch. 1846.

Domis (François-Joseph-Ghislain). *Malines;* membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1835, mort le 27 avril 1835.

Doreye (Alexandre-Joseph). *Liége;* suppl. 14 avril, né à Liége 16 avril 1798, substitut du procureur général près la cour de Liége, le 4 octobre 1832, avocat général, et depuis le 1er août 1852, conseiller près de cette cour, Ch. 1840, O. 1856.

Drèze (P. J.). *Liége*, suppl. 13 avril; né à Grand-Rechin (Liége) le 29 novembre 1797, juge, et depuis le 22 juillet 1844, président du tribunal de 1re instance de Verviers, Ch. 1855.

Du Bois (Ferdinand-Antoine-Désiré-Joseph-Adrien, baron). *Anvers;* né le 28 mars 1769, ancien conseiller d'État en service extraordinaire, membre du Sénat de 1831 à 1839, mort le 27 juillet 1848, ✠, Ch. 1839, L. N. 1815.

Dubus (François-Louis-Joseph). *Tournai;* né à Tournai le 22 janvier 1791, membre de la commission de consti-

tution, président du tribunal de Tournai depuis le 4 octobre 1832, membre de la Chambre des représentants pour Tournai de 1831 à 1843 et pour Turnhout de 1844 jusqu'à la loi sur les incompatibilités (1848), ✠, Ch. 1839, O. 1843, C. 1845.

DUMONT (Guillaume). *Charleroi;* né à Dampremy en janvier 1787, ancien membre de la 2e chambre des États-Généraux, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1835 et de 1839 à 1852, mort le 1er août 1855, ✠, Ch. 1843.

DUVAL DE BEAULIEU (Dieudonné-Hubert-Joseph, comte). *Mons;* né le 15 août 1786, auditeur au conseil d'État, magistrat du Rhin durant la réunion de la Belgique à la France, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Belges près la cour de Prusse en 1831, membre du conseil des mines 31 décembre 1832, sénateur de 1836 à 1844, décédé le 17 février 1844, ✠ Ch. 1843.

ELHOUNGNE (Antoine-François-Marie D'). *Louvain;* né à Louvain en 1782, avocat et ancien bâtonnier de cet ordre à Louvain, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1833, ✠, Ch. 1845.

FALLON (baron Isidore). *Namur*, suppl. 24 février ; né à Namur le 24 mars 1780, avocat, juge suppléant au tribunal de Namur, président du conseil des mines depuis le 17 mai 1837, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1848, O. 1839, G. O. 1845. Créé baron en 1856.

FALLON (Théophile), frère du précédent. *Namur;* dém. 17 janvier ; né à Namur le 21 mai 1791, ancien membre de la 2e chambre des États-Généraux, président de la cour des comptes depuis le 5 janvier 1831, ✠, Ch. 1835, O. 1840, C. 1853, G. O. 1856.

FENDIUS (Louis). *Luxembourg;* suppl. 13 novembre,

dém. 13 juin; avocat, juge de paix du canton de Luxembourg.

Fleussu (Stanislas). *Waremme;* né à Waremme le 20 nivôse an X, avocat, conseiller à la cour d'appel de Liége depuis le 4 octobre 1832, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1835 et de 1839 à 1848, ✠, Ch. 1843, O. 1849.

Forgeur (Joseph). *Huy;* secrétaire du Congrès; avocat à Liége depuis 1824; membre du Sénat depuis 1851, ✠, Ch. 1843, O. 1855.

François (Emmanuel). *Virton;* avocat, administrateur de la sûreté publique, du 9 janvier 1832 jusqu'à sa mort, 1838.

Fransman (J. E.). *Alost*; avocat à Enghien, secrétaire *ad interim* de la régence de Grammont, ✠, Ch. 1856.

Frison (Jules). *Charleroi*, suppl. 8 déc.; administrateur gérant de verreries et bourgmestre à Lodelinsart, membre de la chambre de commerce de Charleroi, ✠, Ch. 1845, O. 1854.

Gelders (Nicolas-Albert-Félix). *Ruremonde;* bourgmestre de la commune de Stevensweert, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1832, mort à Aix-la-Chapelle, le 24 juillet 1832.

Gendebien (Alexandre-Joseph-Célestin). *Bruxelles* et *Mons*, opte pour Mons. Voir *Ann.* 1855, p. 268.

Gendebien (Jean-Baptiste-Joseph). *Charleroi*; né à Mons le 17 mai 1791, propriétaire à Bruxelles, ✠, Ch. 1856.

Gendebien (Jean-François). *Soignies;* né à Givet, le 21 fév. 1753; lors de la révolution brabançonne, greffier échevinal du magistrat de Mons, conseiller pensionnaire des États du Hainaut, député au Congrès belge et chargé d'une mission diplomatique à Paris, député au corps

législatif pour le département de Jemeppe de 1802 à 1814; sous Guillaume I[er] membre de la 2[e] chambre des États-Généraux jusqu'en 1821, président du tribunal de 1[re] instance de Mons, 1830; mort à Mons le 5 mars 1838, ✠, L. N. 1815, Ch. 1836.

GERLACHE (Étienne-Constantin, baron DE). *Liége;* premier vice-président du Congrès; puis président de cette assemblée. Voir *Ann.* 1855, p. 268. G. C. 1856.

GEUDENS (Louis). *Turnhout;* suppléant pour Mermans, 10 nov.; juge de paix, puis greffier au tribunal de 1[re] instance d'Anvers, 16 nov. 1838, ✠, Ch. 1856.

GOETHALS (Jean). *Courtrai*; commissaire de district à Courtrai jusqu'en 1836; membre de la députation per. neamnte de la Flandre occidentale depuis 1836; membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1832, ✠, Ch. 1835.

GOETHALS-BISCHOFF. *Courtrai*, négociant à Courtrai, ✠, Ch. 1856.

GOFFINT (Pacifique). *Mons*, dém. 25 mai; avocat à Jemeppe, Ch. 1856.

HANENS-PEERS (Guillaume-Joseph-Marie D'). *Saint-Nicolas;* né le 12 fév. 1788, juge de paix de Tamise et de Saint-Nicolas; ancien membre du comité de conservation remplaçant les États députés de la Flandre orientale; ancien membre du conseil provincial de la Flandre orientale; pensionné comme juge de paix le 22 juillet 1856, ✠, Ch. 1856.

HANIS VAN CANNAERT (D'). *Anvers.* Avant 1831 bourgmestre d'Anvers, né le 26 janvier 1792, mort le 19 nov. 1855.

HELIAS D'HUDDEGHEM (Robert-Emmanuel-Adrien-Ghislain). *Gand;* né à Gand le 2 mai 1791, juge au tribunal d'Audenarde en 1817, président de ce tribunal en 1830;

président de chambre à la cour d'appel de Gand en 1832 ; gouverneur *ad interim* de la Flandre orientale de 1836 à 1837, mort à Gand le 31 janvier 1851, ✠, Ch. 1843.

HENNEQUIN (Jean-François). *Maestricht*, dém. 2 avril; né à Wassigny (France) le 20 octobre 1772; sous l'Empire, conseiller de préfecture du département de la Meuse-Inférieure; sous le gouvernement des Pays-Bas, membre de la 2e chambre des États-Généraux. Lors de son élection, bourgmestre de la ville de Maestricht; gouverneur du Limbourg du 23 mars 1831 au 21 septembre 1834 ; membre du Sénat de 1832 à 1833 pour Maestricht, et de 1843 à 1846 pour Liége; en dernier lieu, conseiller communal à Liége, mort dans cette ville le 28 oct. 1846.

HENRY (J.). *Dinant;* succ. juge suppléant, juge et président (1838) du tribunal de 1re instance de Dinant, vice-président du conseil provincial de Namur, ✠, Ch. 1844.

HUART (Édouard baron D'). *Virton;* voir *Ann.* 1855, p. 269. G. O. 1856.

HUYSMAN D'ANNECROIX (Philippe). *Bruxelles*, dém. 30 mars; ancien membre du conseil général des hospices et secours, de la députation permanente des États provinciaux de Brabant, et de la 2e chambre des États-Généraux, ancien conseiller d'État en service extraordinaire ; gouverneur *ad interim* du Brabant méridional; conseiller communal de Bruxelles, mort le 3 mai 1848, L. N. 1816.

JACOBS (L.). *Anvers*, suppl., 14 avril; lors de son élection, juge suppléant au tribunal de 1re instance d'Anvers décédé en 1850.

JACQUES (Jean-Théodore-Hubert). *Marche;* ancien chef de comptabilité au gouvernement provincial de Luxembourg; commissaire de district de Marche le 5 oct. 1830; membre du conseil provincial du Luxembourg, et de la

Chambre des représentants de 1831 à 1833 et depuis 1848 jusqu'à ce jour, ✠.

JAMINÉ (P. L. Jos.). *Hasselt*, suppl. 7 avril; avocat, bourgmestre de Tongres, conseiller provincial du Limbourg, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1833, ✠, Ch. 1843, O. 1856.

JANSSENS (A.). *Saint-Nicolas*, dém. 21 janv.; docteur en médecine, décédé.

JOOS (Jean-Baptiste). *Malines*, suppl., 16 nov.; négociant, décédé, ✠.

JOTTRAND (Lucien). *Bruxelles*, suppl. 8 nov.; né à Genappe (Brabant) en 1803, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, ancien rédacteur du *Courrier des Pays-Bas.*

KOCKAERT (J. B.). *Bruxelles* (il ne siége que jusqu'au 21 déc., date de sa mort); ancien membre du conseil de Brabant et des États provinciaux, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, premier président de la cour supérieure de Bruxelles, en 1830 membre du conseil attaché au comité de la justice.

LABEVILLE DE CERF (chevalier Justin DE). *Namur;* né à Marche en 1778, échevin de Namur, membre du conseil provincial, mort à Namur le 6 oct. 1849, ✠, Ch. 1845.

LARDINOIS (François-Joseph). *Verviers;* né à Ensival le 15 mars 1794, commissaire d'arrondissement à Verviers de 1830 à 1847; membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1839, mort le 1er nov. 1855, ✠, Ch. 1843.

LEBEAU (Jean-Louis-Joseph). *Huy*. Voir *Ann.* 1855, p. 270.

LEBÈGUE (Louis). *Eecloo*, suppl. 10 nov.; né le 28 septembre 1801; ancien juge au tribunal de Gand; conseiller à la cour d'appel de cette ville depuis 1832; membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1832, mort le 21 oct. 1843, ✠.

Le Bon (Charles-Théodore). *Turnhout;* bourgmestre de la commune de Gheel, membre du conseil provincial d'Anvers, mort le 12 juillet 1844, ✠.

Leclercq (Mathieu-Nicolas-Joseph). *Liége*, dém. 31 mars. Voir *Ann.* 1855, p. 270.

Lecocq (Charles). *Tournai*, suppl. 18 nov.; ancien membre de la 2e chambre des États-Généraux, conseiller de la régence de Tournai, consul général de Belgique à Madrid de 1842 à 1843, puis consul général en mission, chargé d'explorer la Méditerranée, mort à Bordeaux le 1er janvier 1846, âgé de 72 ans, ✠.

Lefebvre (Albert). *Bruxelles*, suppl. 25 nov.; né à Alost en 1782, avant 1830 conseiller à la cour supérieure de Bruxelles, depuis 1832 conseiller à la cour de cassation, membre de la Chambre des représentants pendant la première session de cette assemblée (1831-1832), Ch. 1839, O. 1853.

Le Grelle (Gérard, auj. comte). *Anvers*; banquier; bourgmestre d'Anvers de 1831 à 1848; membre de la Chambre pour Anvers de 1831 à 1837, et du conseil provincial d'Anvers depuis 1848, Ch. 1833. O. 1856.

Le Hon (Charles-Amé-Joseph, auj. comte). *Tournai;* né en 1792, membre de la 2e chambre des États-Generaux et échevin de Tournai; membre du comité diplomatique sous le gouvernement provisoire; ministre belge auprès du gouvernement français de 1830 à 1841, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1833 et de 1846 à 1856, ✠, L. N. 1826, O. 1835, C. 1841.

Lehon (François). *Tournai;* notaire, membre du conseil provincial du Hainaut, décédé.

Lesaffre (J. F.). *Courtrai;* dém. 21 février, propriétaire, décédé.

LEUZE (le baron DE). *Thuin;* né en 1769, ancien officier au service d'Autriche, bourgmestre de la commune d'Anderlues, mort au château des Loges, le 25 mai 1855, ✠.

LIEDEL DE WELL (le baron P. G.). *Ruremonde;* ancien membre de la 2e chambre des États-Généraux, puis de la députation des États provinciaux du Limbourg, décédé.

LIEDTS (Charles-Auguste). *Audenarde;* secrétaire du Congrès. Voir *Ann.* 1855, p. 271.

MACLAGAN (Jean). *Ostende*, suppl. 10 novembre ; négociant à Bruges, Ch. 1856.

MARCQ (Guillaume). *Bruxelles*, suppl. 18 mai ; échevin de la ville de Bruxelles, ancien membre de la commission d'administration des hôpitaux, décédé. L. N. 1827.

MARLET (Jean-Bernard). *Neufchâteau;* ancien officier, ancien membre de la députation des États du grand-duché de Luxembourg; élu au Sénat en 1831, il n'accepte point ce mandat ; décédé.

MARTIGNY (Jacques-Antoine-Dominique). *Grevenmacher*, suppl. 18 novembre ; né en 1774, bourgmestre de la commune de Remich, mort le 15 février 1844.

MASBOURG (Albert-Joseph). *Bastogne;* né à Bastogne le 4 octobre 1778, ancien membre de la chambre des États du grand-duché de Luxembourg, bourgmestre de Bastogne, conseiller à la cour d'appel de Liége, mort en août 1851, ✠.

MEER DE MOORSEL (baron Antoine DE). *Alost;* né à Madrid, le 20 octobre 1792, propriétaire, membre de la Chambre des représentants pour Alost de 1831 à 1847, ✠, Ch. 1843.

MEEUS (Ferdinand comte DE). *Bruxelles*, suppl. 26 déc.; né en 1798, ancien négociant, gouverneur de la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale depuis l'éta-

blissement de cette Société, membre de la Chambre des représentants de 1832 à 1845, O. 1841, C. 1845.

Mérode (le comte Félix de). Élu par Bruxelles et par Maestricht, il opte pour *Maestricht*. G. C. 1857. Voir *Ann.* 1855, p. 271. Mort à Bruxelles, le 7 février 1857.

Mérode (comte Werner de), frère du précédent. *Soignies;* bourgmestre d'Everbecq, membre de la Chambre des représentants de 1831 jusqu'à sa mort (2 août 1840), ✠, Ch. 1837.

Morel-Danheel (Pierre). *Dixmude;* négociant, né à Zantvoorde (arr. d'Ypres) le 15 septembre 1773, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1845, mort en mars 1855, ✠, Ch. 1845.

Muelenaere (Félix-Amand comte de). Élu pour Bruges, Ostende et Thielt, il opte pour *Bruges*. Voir *Ann.* 1855 p. 272. G. C. 1856.

Mulle (Léon), *Ypres;* avocat, juge suppléant au tribunal de 1re instance d'Ypres, ✠, Ch. 1856.

Nagelmaekers (G). *Liége*, dém. 30 décembre; banquier, ancien président du conseil provincial de Liége, Ch. 1838, O. 1849, G. O. 1855.

Nalinne (Gustave). *Charleroi;* né vers 1795, avocat, bourgmestre de Charleroi, conseiller provincial du Hainaut, mort le 18 mars 1851, ✠, Ch. 1844.

Nopener (Albert-Joseph-Ghislain). *Nivelles;* né à Nivelles le 6 mai 1790, juge de paix à Wavre, membre du conseil provincial de Brabant, mort le 18 nov. 1849, ✠.

Nothomb (Jean-Baptiste baron). Élu à Arlon, Grevenmacher et Marche, il opte pour *Arlon*, secrétaire du Congrès Voir *Ann.* 1855 p. 272 G. C. 1856.

Olislagers de Sipernau (Théodore). *Ruremonde;* né en 1787, propriétaire à Ruremonde, membre de la Chambre

des représentants de 1831 à 1835, vit à Tournai, ✠, Ch. 1856.

OOMS (Léonard). *Turnhout;* né à Oostham (Limbourg) le 14 février 1798, juge suppléant, depuis 1831 procureur du Roi au tribunal de 1re instance de Turnhout, ✠, Ch. 1846.

OMALIUS-THIERRY (J. B. J. D'). Élu suppléant à Liége et à Huy, il opte pour *Liége*, en rempl. de M. Orban-Rossius, 23 décembre, dém. 11 avril; ancien membre de la 2e chambre des États-Généraux, membre du conseil supérieur d'agriculture à Liége, Ch. 1847, O. 1848.

ORBAN-ROSSIUS. *Liége*, dém. 11 décembre ; négociant, membre du conseil de régence de Liége, décédé.

OSY DE ZEGWAERT (baron Joseph-Jean-Renier). *Anvers*, suppl. M. De Waal-Vermoelen, 12 novembre ; né à Rotterdam le 2 février 1792, lors de son élection président de la banque d'Anvers, membre de la Chambre des représentants pour Anvers de 1831 à 1833, et depuis 1841, conseiller communal à Anvers, et membre de la chambre de commerce de cette ville, O. 1854.

OUTREMONT DE WÉGIMONT DE WARFUSÉE (le comte Émile-Charles-Désiré-Antoine-Joseph D'). *Liége*, suppl. 18 mai ; né à Anvers le 21 juillet 1787, membre du Sénat de 1831 à 1837, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le Saint-Siége et la cour de Toscane du 17 août 1839 au 30 juin 1844, mort le 4 août 1851, ✠, Ch. 1837, O. 1839, C. 1844.

PEEMANS (Antoine). *Louvain*, dém. 30 mars; négociant.

PEETERS (Pierre-Égide). *Turnhout;* notaire et bourgmestre à Westerloo; membre de la Chambre des représentants de 1837 à 1844, ✠, mort le 26 mars 1844.

PELICHY VAN HUERNE (baron Jean-Marie-François-Théodore-Ghislain DE). Élu à Bruges et à Courtrai, il opte pour

Bruges; né à Bruges le 12 mai 1774, ancien capitaine d'état-major au service d'Autriche, ancien bourgmestre de la ville de Bruges, ✠, Ch. 1839, O. 1847.

Pettens (J.-B.). *Louvain*, dém. 24 février; avocat, membre de la députation des États provinciaux du Brabant méridional; membre du conseil provincial du Brabant, décédé.

Picquet (Charles). *Mons*, suppl. 31 mai; avocat, auditeur militaire démissionnaire en 1839, président du conseil d'administration de l'établissement du Haut-Flénu (Hainaut), Ch. 1839, O. 1856.

Pirmez (Jean). *Charleroi*; né à Châtelineau (Hainaut) le 13 octobre 1795, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1833 et de nouveau de 1835 à 1856, ✠, Ch. 1843.

Pirson (François-Gérard). *Dinant*; né à Sart-Custine Namur), en 1765; ancien membre des États-Généraux; ancien commissaire du district de Dinant; ancien bourgmestre de cette ville, mort à Dinant le 1er mai 1850, ✠, Ch. 1841, O. 1849.

Pollin (abbé Jean-Baptiste). *Ypres*, suppl. 13 nov.; curé à Wervicq, vicaire général de l'évêque de Bruges, ✠, décédé.

Quarré (le comte Florimond de). *Namur*; né à Namur le 1er août 1765; aide de camp du général Schoenfeld dans l'armée brabançonne; sous l'Empire, membre du conseil communal et administrateur des hospices de Bruxelles; sous Léopold Ier, membre du Sénat, de 1831 jusqu'à sa mort, 2 octobre 1852, ✠, Ch. 1847.

Raikem (Joseph). *Liége*; vice-président du Congrès. Voir *Ann.* 1855 p. 273. G. C. 1856.

Renesse-Breidbach (le comte Clément de). *Maestricht*; ancien membre de la 1re chambre des États-Généraux, décédé le 26 avril 1833.

Robaulx (Alexandre de). *Phippeville*, questeur du Congrès; avocat, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1835. (Vit à Liége). ✠, Ch. 1856.

Robiano (François comte de) *Bruxelles*; né à Bruxelles le 23 déc. 1778, chambellan du roi Guillaume Ier, gouverneur de la province d'Anvers (oct. 1830 au 1er avril 1831); membre du Sénat, pour Thuin, de 1831 à 1836; mort le 6 juillet 1836.

Rodenbach (Alexandre). *Roulers*; né à Roulers 28 sept. 1786; ancien collaborateur du *Catholique des Pays-Bas*; membre de la Chambre des représentants sans interruption depuis l'origine de cette assemblée, auteur d'ouvrages fort remarquables sur l'éducation des sourds-muets et des aveugles, ✠, Ch. 1841, O. 1854.

Rodenbach (Constantin), frère du précédent. *Roulers*; né à Roulers, le 25 oct. 1791, docteur en médecine; commissaire de district à Saint-Nicolas (1831-1832) et à Malines (1832-1840); consul général chargé d'affaires près la Confédération helvétique (1840), puis chargé d'affaires en Grèce (1846), décédé à Athènes le 5 déc. 1846, ✠, Ch. 1834.

Rodes (François-Marie-Ghislain Rodriguez d'Evora y Vega, marquis de). *Soignies*; né en 1761, mort le 14 décembre 1840.

Rodes, baron de **Merleghem** (Ch.-Jos. Rodriguez d'Evora y Vega, marquis de). *Gand*; né le 11 juin 1790, ancien membre des États provinciaux de la Flandre orientale; membre du comité remplaçant les États députés de cette province; membre du Sénat depuis l'origine de cette assemblée; bourgmestre à Berleghem, ✠, Ch. 1835, O. 1848, C. 1855.

Roels (Olivier). *Furnes*, suppl. 10 nov.; avocat, ancien

greffier des États provinciaux de la Flandre occidentale, décédé, Ch. 1837.

Roeser (Jean-Baptiste). *Luxembourg*, suppl. 13 nov.; agent de la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale à Arlon, ✠, décédé.

Rogier (Charles). *Liége*. Voir *Ann.* 1855 p. 274.

Rosseeuw (Léonard). *Courtrai;* avocat, juge suppléant au tribunal de Courtrai, depuis le 7 février 1840, Ch. 1856.

Rouillé (chevalier Édouard-Louis Isidore de). *Ath;* né à Ath le 14 juillet 1786, membre du Sénat de 1831-1848; bourgmestre à Armegnies (Hainaut), ✠, Ch. 1843.

Rouppe (Nicolas-Jean). *Bruxelles*, suppl. 14 fév.; né à Rotterdam en avril 1769, commissaire du pouvoir exécutif sous la République française, conseiller de préfecture et maire de Bruxelles sous l'Empire; sous Léopold Ier bourgmestre de cette ville, jusqu'à sa mort, 3 août 1838, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1836, Ch. 1833.

Sauvage (Étienne, chevalier, aujourd'hui comte de). *Liége;* suppl. Dewandre, 20 juillet. Voir *Ann.* 1855 p. 274.

Schiervel (Louis, baron de). *Ruremonde;* né à Fouron-le-Comte (Liége) le 10 février 1783; à l'époque de son élection, bourgmestre de la commune de Rothem; depuis, commissaire du district de Ruremonde du 18 février 1831 au 24 mai 1832, membre du Sénat de 1831 à 1839 et de 1843 à 1848; gouverneur de la province de la Flandre orientale du 11 janvier 1837 au 12 mai 1843; depuis cette dernière date gouverneur du Limbourg, ✠, Ch. 1837, G. O. 1853, G. C. 1857.

Sebille (Louis de). *Thuin;* avocat et échevin de Thuin, .

Sécus baron François-Joseph-Hubert de). *Mons;* né à

Mons, le 7 avril 1760; ancien membre de la 2e chambre des États-Généraux ; membre du Sénat de 1831 à 1836, mort en 1836, L. N. 1816, Ch. 1835.

SÉCUS (le baron Frédéric DE). Élu à Ath et à Soignies, il opte pour *Ath*. Né le 6 déc. 1787; ancien membre des États provinciaux du Hainaut; membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1848, et de nouveau depuis 1851, Ch. 1839, O. 1847.

SELYS-LONGCHAMPS (Michel-Laurent, baron DE). *Waremme*, démiss. 13 juin; né à Liége en 1759, mort en cette ville 25 avril 1837, président de la municipalité de Liége, sous l'Empire membre du corps législatif; puis, député pour l'ordre équestre aux États provinciaux de Liége.

SERON (Pierre-Guillaume). *Philippeville;* né à Philippeville le 29 juin 1772, membre du corps législatif pendant la révolution française; bourgmestre à Philippeville; membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1840, ✠, mort en 1840.

SERRUYS (Jean-Baptiste). *Ostende;* ancien membre des États-Généraux; conseiller à la cour de cassation en 1832; mort le 6 nov. 1833.

SIMONS (Mathias). *Diekirch;* ancien commissaire de district de Diekirch; aujourd'hui administrateur général des affaires étrangères, président du conseil du grand-duché de Luxembourg.

SPEELMAN-ROOMAN (Ferdinand). *Gand;* fabricant, membre de la Chambre des représentants de 1832 à 1843, ✠, mort en avril 1851.

STASSART (Goswin-Joseph-Augustin, baron DE). *Namur;* vice-président du Congrès; né à Malines, 2 sept. 1780; auditeur près le conseil d'État à Paris, 1804, intendant du Tyrol en 1805; chargé en juillet 1806 d'une mission

dans les départements des 25e et 26e divisions militaires; intendant d'Elbing en 1807, de la Moyenne-Marche à Berlin, 1808; sous-préfet d'Orange, préfet de Vaucluse, et en 1811 du dép. des Bouches-de-la-Meuse. En 1814, officier supérieur d'ordonnance auprès du roi Joseph; après la chute de Napoléon, chambellan de l'empereur d'Autriche; pendant les Cent-Jours maître des requêtes en service extraordinaire; sous le gouvernement des Pays-Bas membre des États provinciaux en 1818, et de la 2e chambre des États-Généraux en 1821; sous le gouvernement provisoire président du comité de l'intérieur, et le 1er oct. gouverneur de la province de Namur; quittant ce poste en 1834, il fut gouverneur du Brabant jusqu'en 1839; envoyé extraordinaire à Turin en 1840; conseiller communal à Bruxelles; membre et plusieurs fois président de l'Académie royale de Belgique; membre du Sénat de 1831 à 1847; mort à Bruxelles le 11 octobre 1854, ✠, O. 1839.

STOCKHEM-MÉAN (le baron François-Joseph DE). *Liége;* né en 1773, ancien membre de la 2e chambre des États-Généraux; sénateur de 1831 à 1843, mort à Bruxelles le 1er février 1845, ✠, Ch. 1844.

STRUYE-PROVOOST (Félix). *Ypres*, suppl. 1er mars, négociant à Ypres, Ch. 1856.

SURLET DE CHOKIER (le baron). *Hasselt*, dém. 2 mars; ancien membre de la 2e chambre des États-Généraux; bourgmestre de Gingelom; régent de la Belgique du 24 février au 21 juillet 1831, décédé le 7 août 1839.

SURMONT DE VOLSBERGHE (Charles, baron). *Gand;* né en 1798, membre du comité de conservation remplaçant les États députés de la Flandre orientale, lieutenant-colonel de la garde civique de Gand; mort en 1840, ✠.

TEUWENS (Pierre-Gérard). *Hasselt;* distillateur, décédé.

THEUX DE MEYLANDT (le comte Barthélemy-Théodore DE). *Hasselt;* suppl. le comte d'Arschot, 10 nov. Voir *Ann.* 1855 p. 275.

THIENPONT (Jean-Ignace). *Audenarde;* né à Étichove (Flandre orientale) le 7 oct. 1774, ancien juge; président du tribunal d'Audenarde depuis 1830; membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1848, ✠, Ch. 1843, O. 1856.

THIER (Laurent-François DE). *Verviers;* né à Spy en 1756; ancien membre du conseil des Cinq-Cents et du corps législatif, bourgmestre de Theux, décédé le 8 juillet 1843.

THONUS (Amand). *Marche;* juge de paix du canton de Durbuy, décédé le 9 novembre 1847.

THORN (Jean-Baptiste). *Luxembourg;* né à Remich (grand-duché de Luxembourg) le 7 mars 1783, avocat, membre de la commission de constitution; gouverneur de la province de Luxembourg (1830 à 1834) et de celle du Hainaut du 21 sept. 1834 au 23 mars 1841, date de sa mort.

DE TIECKEN DE TERHOVEN (baron Rutger-Pierre). *Maestricht;* né en 1780, officier de cavalerie sous l'Empire, ancien membre des États provinciaux du Limbourg, membre de la Chambre des représentants pour Maestricht de 1831 à 1833, ✠, Ch. 1856.

TRAZEGNIES (Charles-Joseph-Eugène-Henri-Thérèse-Gillion, marquis DE). *Maestricht,* né en 1762, ancien chambellan des rois des Pays-Bas et de Bavière, mort à Corroy-le-Château le 3 mai 1847. L. N. 1816.

TRENTESAUX (Pierre). *Tournai;* ancien membre de la 2e chambre des États-Généraux, ancien juge au tribunal de Tournai; ancien conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, membre de la Chambre des représentants de 1833 à 1843, décédé le 7 juin 1849, ✠, Ch. 1848.

Van Crombrugghe (l'abbé C. J.). *Alost;* chanoine de la cathédrale de Gand depuis 1829, ✠, Ch. 1856.

Van de Kerckhove (l'abbé P.). *Saint-Nicolas*, suppl. 22 janv.; curé à Ruppelmonde, décédé.

Van der Broucke de Terbecq (baron François-Ignace-Henri). *Termonde;* né à Termonde le 17 janvier 1790, ancien membre de la 2e chambre des États-Généraux, bourgmestre de Termonde de 1820 à 1829, commissaire d'arrondissement de Termonde depuis le 29 juillet 1837, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1848, ✠, Ch. 1837, O. 1855.

Van den Hove (Henri). *Louvain;* membre de la 2e chambre des États-Généraux, membre de la Chambre des représentants 1831-1842, commissaire général de la monnaie, mort le 14 avril 1842, ✠, Ch. 1841.

Vander Belen (Michel). *Louvain;* ancien juge de paix à Louvain, membre de la chambre des représentants de 1831 à 1844, mort le 12 avril 1844, ✠.

Vanderlinden (l'abbé P. B.). *Louvain;* dém. 21 février; né à Hoeylart (Brabant) le 17 février 1766, examinateur synodal, vice-doyen à Louvain, curé doyen de cette ville, puis vicaire général de l'archevêque de Malines, mort le 15 avril 1842.

Vanderlinden d'Hooghvorst (le baron Joseph). *Bruxelles;* né à Bruxelles, le 24 juin 1782, ancien membre des États provinciaux du Brabant méridional, maire de la ville de Bruxelles, sénateur de 1831 à 1840, mort le 13 décembre 1846, L. N. 1815, O. 1839, ✠.

Vanderlooy (L.). *Alost;* secrétaire de la commission administrative de la ville d'Alost, notaire en cette ville, ✠, Ch. 1856. Décédé.

VAN DE WEYER (Sylvain). *Bruxelles*. Voir *Ann*. 1855, p. 275. G. C. 1856.

VANDORPE (Léon). *Courtrai*, dém. 19 mai; négociant à Courtrai, Ch. 1856.

VAN HOOBROUCK DE MOOREGHEM (Eugène). *Audenarde;* né le 27 avril 1756, trésorier de la ville de Gand 1778, membre des États de Flandre; après le 18 brumaire, membre du conseil général du département de l'Escaut jusqu'en 1815, sans fonctions sous le gouvernement des Pays-Bas, sénateur pour Audenarde de 1831 à 1835, décédé à Gand le 8 oct. 1843, ✠, Ch. 1835.

VAN INNIS (Henri-Marie). *Gand;* né à Lede le 3 novembre 1790, conseiller à la cour d'appel de Gand, depuis 1844 président de chambre à cette cour, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1832, ✠, Ch. 1839, O. 1855.

VAN MEENEN (Pierre-François). *Louvain;* né à Espierres (Fl. occ.) en 1772, fondateur de *l'Observateur belge* en 1815, président de l'association constitutionnelle de Bruxelles 1829, procureur général près la cour supérieure de Bruxelles 1830, vice-président de la commission de constitution, président de chambre à la cour de cassation de 1832 à 1857, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1832, ✠, Ch. 1835, O. 1839.

VAN SNICK (François). *Ath;* conseiller à la cour d'appel de Gand, décédé le 25 sept. 1834.

VAN VOLDEN DE LOMBEKE (le baron). *Bruxelles*, suppl. 20 novembre; ancien membre des États provinciaux du Brabant méridional, ancien commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles, mort le 28 fév. 1836, Ch. 1834.

VERBEKE (l'abbé Pierre). *Courtrai*, dém. 11 avril; curé à Meulebeke, Ch. 1856.

VERCRUYSSE-BRUNEEL (H.). *Courtrai;* négociant, conseil-

ler provincial de la Flandre occidentale, président du tribunal et de la chambre de commerce de Courtrai, Ch. 1856.

VERDUYN (l'abbé D. J.). *Saint-Nicolas ;* professeur au grand séminaire de Gand, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand depuis 1830, ✠, Ch. 1856.

VERGAUWEN-GOETHALS (Jean). *Gand;* négociant, ancien conseiller provincial de la Flandre orientale, membre du Sénat depuis 1855, ✠.

VERSEYDEN DE VARICK (le baron Jean-Jacques-Victor). *Bruxelles,* suppl. 18 mai; né le 3 juillet 1769; sous l'Empire, secrétaire général de la préfecture du département de la Dyle; sous le gouvernement des Pays-Bas, greffier des États provinciaux du Brabant méridional, et chambellan du roi, mort à Bruxelles le 3 février 1854, L. N. 1817.

VERWILGHEN (Pierre-Antoine). *Saint-Nicolas;* ancien échevin de Saint-Nicolas, membre de la Chambre des représentants de 1843 à 1846, mort le 23 décembre 1846, ✠.

VILAIN XIIII (Philippe-Louis-Marie-Ghislain, comte). *Saint-Nicolas,* dém. 26 nov.; né à Gand en 1779, ancien membre de la 2e chambre des États-Généraux, membre du Sénat pour Courtrai de 1831 à 1847, pour Saint-Nicolas de 1848 à 1851, bourgmestre de Basele depuis 1800 jusqu'à sa mort, 29 avril 1856, L. N. 1819, ✠, O. 1839, C. 1847, G. O. 1855. Voir plus haut sous *Nécrologie.*

VILAIN XIIII (vicomte Charles). *Maestricht;* secrétaire du Congrès. Voir *Ann.* 1856 p. 215.

VILAIN XIIII (Charles-Hippolyte, vicomte). *Termonde,* né à Paris en 1795, bourgmestre à Wetteren, ancien membre du comité de conservation remplaçant les États députés de la Flandre orientale, chargé d'affaires à Turin de 1840 à 1848, ✠, Ch. 1839, O. 1856.

VIRON (Guillaume-Jean-Antoine, baron DE). *Bruxelles;* né à Bruxelles le 13 septembre 1791, membre de la députation permanente, puis président du conseil provincial de Brabant, gouverneur de cette province de 1839 à 1847, propriétaire à Dilbeek, ✠, Ch. 1837, O. 1845.

VISART DE BOCARMÉ (comte Gustave). *Soignies;* suppl. 10 avril. Décédé le 19 février 1846.

WAHA-GRISARD (Joseph-Henri-Louis, baron DE). *Liége*, suppl. 7 janvier, dém. 11 avril; né le 10 juillet 1800, agronome, Ch. 1852.

WALLAERT (abbé Jacques). *Thielt;* né à Hooglede (Flandre occidentale) le 5 novembre 1770, ancien curé à Beveren, plus tard curé-doyen à Thourout, membre de la Chambre des représentants de 1833 à 1848, mort le 28 août 1848, ✠, Ch. 1841.

WANNAER (Constantin). *Gand;* né à la Haye le 10 novembre 1798, avocat, juge suppléant au tribunal de 1re instance de Gand le 5 octobre 1832, ✠, mort le 21 septembre 1850.

WATLET (Nicolas). *Diekirch*, né à Diekirch le 13 août 1789; procureur du roi à Arlon depuis le 4 octobre 1832, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1837, ✠, Ch. 1843.

WERBROUCK-PIETERS. *Anvers*, dém. le 4 avril; né à Anvers le 1er février 1775, ancien membre de la 2e chambre des États-Généraux, conseiller communal à Anvers, mort le 7 avril 1850, Ch. 1848.

WOELMONT D'OPLIEUX (le baron Alphonse). *Hasselt;* né à Namur en 1799, ancien membre du conseil provincial du Limbourg, membre de la commission d'agriculture de cette province, bourgmestre à Gors-op-Leeuw, membre

de la Chambre des représentants pour Hasselt de 1831 à 1833, mort le 7 mars 1856, ✠, Ch. 1845.

Wyvekens (Paul-Albert). *Nivelles*, dém. 7 février; avocat, commissaire du district de Nivelles, membre du conseil provincial de Brabant; né le 18 septembre 1788, décédé le 6 mars 1845, Ch. 1837.

Yve de Bavay (le marquis Théodore-Benoît-Jean-Népomucène d'). *Soignies*, suppl. 12 novembre, dém. 10 avril; né à Gratz le 13 mai 1790, ancien chambellan du prince d'Orange, aujourd'hui bourgmestre de la commune de Bois-de-Lessines, Ch. et O. 1856.

Zoude (Charles). *Namur*, suppl. 23 janvier, dém. 30 mars; avocat, membre de la commission de constitution, juge suppléant au tribunal de 1re instance de Namur, ancien bourgmestre de cette ville, ancien président du conseil provincial, Ch. 1841.

Zoude (Léopold). *Neufchâteau;* né à Namur le 28 mai 1774, ancien membre des États provinciaux, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1848, depuis cette dernière époque sénateur de Neufchâteau jusqu'à sa mort, 1er octobre 1853, ✠, Ch. 1841.

TROISIÈME SECTION.

PRÉCIS DE STATISTIQUE UNIVERSELLE.



EUROPE.

Anhalt-Dessau-Cœthen.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 28.22 milles carrés géographiques (1).
Population. 114,850 habitants (protestants).
Finances. Recettes : 1,303,500 thalers (dont 623,000 du produit domanial). Dépenses : 1,259,500 thalers (2).
Dette. DESSAU. Passif : 1,970,000 thalers portant intérêt,

(1) Un mille carré géographique équivaut à 5,487 hectares et à 5,5 kilomètres carrés.

(2) Y compris 244,500 thalers payables à la Prusse pour l'impôt sur le sucre et les eaux-de-vie.

plus un demi-million de billets du trésor. Actif : 700,000 thalers.

Coethen. Passif : 2,350,000 thalers portant intérêt, plus 300,000 en billets du trésor. Actif : 100,000 thalers.

Armée. 2,100 h. Contingent fédéral : 854 hommes.

Monnaie. Voy. *Prusse.*

Capitales. Dessau, 11,852 ; Cœthen, 7,500.

Gouvernement. Monarchie modérée.

Chef de l'État. Duc *Léopold*, né en 1794, succède à son grand-père Léopold, 9 août 1817 ; marié en 1818 à Frédérique, princesse de Prusse ; veuf en 1850. — Prince héréditaire : son fils Frédéric, né en 1831, marié en 1854 à Antoinette, princesse de Saxe-Altenbourg, cousine germaine du duc régnant de ce nom, dont il a un fils.

Anhalt-Bernbourg.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 15 milles carrés géographiques.

Population (1855). 53,475 habitants (protestants).

Finances. Recettes de 1856-57 : 979,073 thalers. Dépenses, 983,721 thalers. Capitaux actifs de l'État, 440,500 th.

Dette. 1,549,500 th., plus 370,000 th. en papier-monnaie.

Armée. 980 h. Contingent fédéral : 370 hommes.

Monnaie. Voy. *Prusse.*

Capitale. Bernbourg, 10,000 habitants.

Gouvernement. Monarchie constitutionnelle ; 1 député sur 3,000 hab. Élection directe.

Chef de l'État. Duc *Alexandre*, né en 1805, succède à son père Alexis, 24 mars 1834 ; marié en 1834 à Fré-

dérique, duchesse de Holstein-Glücksbourg, corégente depuis le 8 octobre 1855.

(Pas d'enfants ni de successeurs directs. Après la mort du duc, le duché passe à la maison d'Anhalt-Dessau-Cœthen.)

Autriche.

EMPIRE.

Superficie. 12,121.37 m. c. géogr., ou 670,456 kilom. carrés.

Population (fin 1854). 39,411,309 hab. non compris l'armée (1). En 1851, sur 35 3/4 millions, 15 appartenaient à la nationalité slave, 8 à la nationalité allemande; les 13 1/2 autres se composaient de Roumans (8 m.), de Magyares (5 m.), de juifs, d'arméniens, etc. Les catholiques romains étaient à cette époque au nombre de 25,509,626 âmes; les grecs au nombre de plus de 6 millions. Le nombre des protestants des deux dénominations s'élevait à passé 3 millions; celui des juifs approchait d'un million.

Division territoriale. Les pays de la couronne, et leur chiffre de population et de superficie, sont :

	Milles carrés.	Habitants (2).
Basse Autriche	360	1,714,608
Haute Autriche	218	755,250
Salzbourg	130	154,379
Styrie	408	1,095,078
Carinthie	188	346,150
Carniole	181	505,886
Littoral	145	613,056
Tyrol et Vorarlberg	523	925,066

(1) Cette population est renfermée dans 886 villes, 2,318 bourgs et 67,308 villages.

(2) Non compris le militaire.

Bohême.	944	800,818
Moravie.	404	972,165
Silésie	94	479,321
Gallicie.	1,423	5,056,647
Bukowine.	190	430,664
Dalmatie	232	432,337
Lombardie	392	3,009,505
Venise	434	493,968
Hongrie.	3,265	8,744,481
Voïvodie de Serbie et banat de Temès	545	1,574,428
Croatie et Esclavonie.	333	967,636
Transylvanie.	1,102	2,285,572
Frontières militaires	609	1,054,794

Font partie de la *Confédération germanique* : la haute et la basse Autriche, la Styrie, Salzbourg, la Carinthie, la Carniole, la plus grande partie du Littoral, le Tyrol et le Vorarlberg, la Bohême, la Moravie et la Silésie; dans la Gallicie, les duchés d'Auschwitz et de Zator; en tout 3,580 milles carrés avec 13,382,189 habitants.

Finances. Budget de 1855. En florins de convention :

	Recettes.	Dépenses.
Ordinaires.	258,508,915	300,875,669
Extraordinaires . .	5,786,885	101,810,513
Total. . .	264,295,800	402,686,182

Dans les recettes ordinaires les impôts divers s'élèvent à 34, les impôts indirects à 53 p. c. du total.

Dette en 1856. Environ 2,417 millions de florins (monnaie de convention), y compris 411 millions contractés vis-à-vis de la Banque en argent et en bons du trésor. Exigence de la dette en 1855 : 77 1/2 millions (25.72 p. c. de la dépense totale).

Armée active. Pied de guerre : Infanterie, 520,476; cava-

lerie, 70,376 ; artillerie, 59,292 ; génie et corps d'état-major, 11,116; corps de pionniers, 9,217; total, 670,477 hommes.

Marine militaire. 108 bâtiments (dont 1 vaisseau de ligne, 5 frégates, 5 corvettes et 7 bricks), armés de 858 canons.

Commerce. En 1853.

Importations	par terre 61,250,000 par mer 97,705,400	158,955,400 fl.
Exportations.		104,847,500 »
Produit des douanes : en 1851. . . .		20,567,000 »
» » » 1853. . . .		28,728,163 »

Navigation. Port de Trieste, 1856. Navires entrés: 10,905, d'une capacité de 773,477 tonneaux. En 1853 il y avait eu 14,077 navires, mesurant 824,325 tonneaux.

Marine marchande. En 1855 : 9,980 bât. (dont env. 652 (1) vaisseaux à voiles de long cours et 60 vapeurs). Tonnage, 334,689 tonneaux. Équipage, 36,223 hommes.

Monnaie. Florin de convention de 60 kreutzers=2 fr. 60 c.

Capitale. Vienne avec 431,889 habitants.

Villes ayant plus de 100,000 habit. : Milan (168,595), Prague (118,405), Pesth (108,379), Venise (106,353). — Villes au delà de 50,000 hab. : Lemberg (Gallicie), Trieste, Vérone (Venise), Padoue (Venise), Gratz (Styrie), Cracovie (Gallicie) et Bude (Hongrie).

Gouvernement. Monarchie pure.

Chef de l'État. Empereur *François-Joseph Ier*, né en 1830, succède à son oncle l'empereur Ferdinand Ier, en vertu de l'abdication de celui-ci, datée du 2 décembre 1848, et de la renonciation de son père, l'archiduc François-

(1) Un autre renseignement porte 685 navires de long cours (dont 58 vapeurs), jaugeant 244,507 tonneaux et équipés par 8,510 hommes.

Charles; marié, avril 1854, à Élisabeth, fille du duc Maximilien en Bavière, dont il a deux filles.

Bade.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 278.5 m. c. géogr.

Population (1855). 1,314,837 (1) habitants, dont environ 900,000 sont catholiques, 432,000 protestants, et 23,700 juifs. — Émigration en 1853-1855 : 37,827 personnes.

Division territoriale. Cercles du Lac, du Haut-Rhin, du Rhin-Moyen et du Bas-Rhin.

Finances. Budget biennal de 1856-57.

Recettes nettes . .	20,646,708	flor.
Dépenses	20,965,498	»
Dép. extraord. . .	1,220,590	»
Recettes »	1,539,464	»

Budgets particuliers (2) :

Recettes.	21,000,000	flor.
Dépenses	22,000,000	»

Dette. Dette publique générale au 1er janvier 1855 :
12,000,000 fondés sur les domaines, sans intérêt ;
22,767,695 dus à des particuliers ;
40,580,493 pour construction de chemins de fer.

Papier-monnaie. Émission du 3 mars 1849 et du 20 avril 1854 : 3 millions.

Armée. 15,000 hommes. Contingent fédéral : 10,000 h.

Commerce. Voy. *Zollverein.*

(1) Diminution, de 42,371 soit 3/12 p. c. sur le chiffre de 1852.

(2) Postes, chemins de fer, administration des bains, caisse d'amortissement.

Monnaie. Florin du Rhin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Villes. Carlsruhe, capitale, 25,163; Mannheim, 25,688; Fribourg, université, 15,380; Heidelberg, université, 15,129; Constance, 6,870; Baden, 7,108 hab.

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres, qui s'assemblent tous les trois ans.

Chef de l'État. Grand-duc *Frédéric*, né en 1826, succède à son père Léopold, 24 avril 1852, à la place de son frère Louis, d'abord sous le titre de régent; depuis 1856, sous celui de grand-duc; marié, 20 sept. 1856, à la princesse Louise, fille du prince de Prusse.

Bavière.

ROYAUME.

(Confédération germanique.)

Superficie. 1,387.5 m. c. géogr.

Population. Au 31 déc. 1855, 4,541,566 hab., se subdivisant par cultes de la manière suivante :

Catholiques.	3,176,333
Protestants et autres confessions chrétiennes	1,239,654
Juifs	56,033

Division territoriale. Cercles : Haute-Bavière, Basse-Bavière, Palatinat (sur la rive gauche du Rhin, 108. 21 m. c. géogr.), Haut-Palatinat, Haute-Franconie, Franconie-Moyenne, Basse-Franconie, Souabe.

Finances. Pour chacune des années 1856-1860 :

Dépenses . . . . . flor.	41,396,862
Recettes.	39,597,415
Déficit.	1,799,447

Dette. Au 1er octobre 1855 : 206,416,664 fl. dont 73 millions pour chemins de fer.

Armée en 1856 : Infanterie, 65,260 ; cavalerie, 11,584 ; artillerie, 13,546 ; génie et compagnies de forteresse, 2,594. Réserve, 97,085 ; landwehr (garde bourgeoise), 56,500.

Commerce. Voy. *Zollverein.*

Chemins de fer de l'État. 252 1/2 lieues allemandes.

Monnaie. Florin du Rhin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Villes au delà de 15,000 âmes : Munich, capitale, avec les faubourgs, 132,112 h. ; Nurenberg, 53,638 ; Augsbourg, 34,648 ; Würzbourg, 22,750 ; Ratisbonne, 22,000 ; Bamberg, 21,000 ; Bayreuth, 17,000 h.

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres (un conseil de l'empire et une chambre des députés).

Chef de l'État. Roi : *Maximilien II*, né en 1811, succède à son père, Louis, par suite de l'abdication de celui-ci, le 22 mars 1848 ; marié en 1842, à Marie, princesse de Prusse (cousine germaine du roi de Prusse). Fils, héritier du trône : Pr. Louis, né en 1845.

Belgique.

ROYAUME.

Superficie. 536 milles carrés géographiques, ou 1,178 lieues carrées métriques, ou 2,946,593 hectares.

Population au 31 déc. 1854. Dans les villes, 1,210,791 ; dans les communes rurales, 3,396,275 ; ensemble, 4,607,066 habitants.

Finances.	Recettes en 1853 :	136,260,421 fr.
	Dépenses »	137,341,302 »
Budget	projeté de 1857 :	
	Recettes :	135,118,710 fr.
	Dépenses :	139,604,990 »
Dette.	Fin 1855.	623,763,755 »
	Dépense annuelle :	31,192,908 »

Armée. Sur le pied de paix, 31,444 h. (officiers et troupes) et 7,322 chevaux ; sur le pied de guerre, 84,219 h.

(officiers et troupes) et 14,202 chevaux. Budget de la guerre pour 1857, 33,586,720 fr.

Marine militaire. 1 brick de 20 canons, 1 goëlette de 10 canons, 2 canonnières-chaloupes; 5 bateaux à vapeur servant de paquebots d'Ostende à Douvres ou de passage d'eau à Anvers.

Commerce spécial de 1855 (valeurs anciennes). Importation. 354,708,000 fr. Exp., 375,231,000 fr. Droits perçus en 1854 : 11,569,311 francs; en 1855 : 11,776,277 fr.

Navigation en 1855, à l'entrée 2,558, à la sortie 2,507, ensemble 5,065 navires, d'une capacité totale de 874,011 tonneaux, mais chargés seulement de 547,902 tonneaux.

Marine marchande. Au 1er janvier 1857, 148 navires mesurant ensemble 42,946 tonneaux.

Monnaie. Comme en France.

Villes principales. Bruxelles, capitale, avec 166,807 h.; Gand, avec 115,955 h.; Anvers, avec 107,176 h.; Liége, avec 88,098 h.; Bruges, avec 51,277 h.; Mons, avec 25,262 h.; Namur, avec 24,108 hab.

Chef de l'État. Roi *Léopold Ier*, né en 1790, inauguré roi des Belges le 21 juillet 1831, veuf : 1° 6 nov. 1817, de Charlotte-Auguste, fille de feu Georges III, roi de la Grande-Bretagne; 2° 11 oct. 1850, de Louise, fille de feu Louis-Philippe, roi des Français.

Héritier du trône : Léopold, duc de Brabant, fils aîné du Roi, né le 9 août 1835, marié, le 22 août 1853, à Marie-Henriette-Anne, archiduchesse d'Autriche (née en 1836), fille de feu l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie.

Brême.

VILLE LIBRE.

(Confédération germanique.)

Superficie. 3.50 m. c. géogr.

Population (1855). Ville de Brême. 60,087 h.
Campagne. . . . . 19,480 »
Ville de Vegesack. . . . . 3,793 »
Port de Brême. . . . . 5,496 »
TOTAL. . . . . 88,856 h.

Finances. Budget de 1855-56 :
Recettes, 1,612,841 écus d'or.
Dépenses, 1,261,383 »

Dette. 3 millions de thalers. Intérêts de la dette en 1856, 250,148 écus d'or.

Armée. Contingent à l'armée fédérale : 485 h.

Commerce. Importation en 1855 : 53,254,978 écus.
Exportation » 48,924,319 »
Arrivages en 1855 : 2,557 bât., jaugeant 199,223 lasts (1).
Départs » 2,674 » 215,213 »

Marine marchande. 264 bât., non compris 2 vapeurs, jaugeant 2,165 lasts, faisant le trajet entre New-York et Brême ; tonnage, 70,209 lasts.

Monnaie. Écu d'or à 72 grote = 1 thaler de Prusse, 1 1/5 gros = 3 fr. 91 c.

Gouvernement. Républicain avec des institutions patriciennes. Le Sénat, pouvoir exécutif, est présidé par deux bourgmestres.

Brunswick.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 67.16 m. c. géogr.

(1) Un last ordinaire vaut deux tonneaux.

Population en 1853. 271,943 h., pour la plupart luthériens.

Division. Cercles de Brunswick, Wolfenbüttel, Helmstädt, Holzminden, Gandersheim, Blankenbourg.

Finances. Période financière de 1855-57. Dépenses et recettes : 4,219,000 écus de Prusse.

Dette (1855). 7,163,524 thalers, dont 4,078,000 pour chemins de fer. Dette de la chambre des finances (1845) : 3,025,108 thalers.

Commerce. Voyez *Zollverein.*

Armée. 4,857 hommes, pied de guerre; 2,476 hommes, pied de paix.

Monnaie. Écu de 24 gros = 3 fr. 75 c.

Capitale. Brunswick, avec 37,500 habitants.

Chef de l'État. Duc *Guillaume*, né en 1806; succède à son frère le duc Charles, encore vivant, le 25 avril 1831. Il n'a jamais été marié.

Héritier présomptif : Georges V, roi de Hanovre.

Danemark.

ROYAUME.

Division territoriale, superficie et *population.*

	M. c	Hab. 1855.
Royaume de Danemark. .	696	1,499,850
Duché de Schleswig	167	395,795
» Holstein (1) . . .	155	523,528
» Lauenbourg. . .	19	49,475
TOTAL.	1,037	2,468,648
Colonies : Faeroër	23.37	8,137
» Islande	1,800	59,157
» Groenland.	186	9,400
» Indes occidentales.	5.63	39,614
TOTAL DES COLONIES. . .	2,015	116,308

(1) Les duchés de Holstein et de Lauenbourg font partie de la Confédération germanique.

Finances. Budget de toute la monarchie pour la période biennale 1856-58, en écus de l'empire :

	Recettes.	Dépenses.
Budget normal. . .	28,364,710	28,364,710
Supplément.	7,788,449	4,268,583
	36,153,159 (1)	32,633,273

Dette en 1856. 119,600,000 rixdales banco. Dépense annuelle : 12,690,000. Fonds de réserve : 3,223,000 rixd.

Armée. Sous les armes, 14,000 h. Dépense au budget de 1856-58 : 9,400,000 rixd.

Marine de guerre. 5 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 4 corvettes, 1 barque, 4 bricks, 3 schooners, 1 cutter, etc. ; en tout 119 bâtiments avec 931 canons. Dépense : 3,800,000 rixd.

Commerce en 1854 : Imp., 56,861,711. Exp., 39,088,108 rixd. Navigation du Sund. Entrés et sortis, 15,787 navires; produit brut en 1855-56 : 2,072,000 rixdales.

Marine marchande. 5,154 bateaux, jaugeant 103,171 tonneaux, plus 37 vapeurs, jaugeant 1,319 tonneaux.

Monnaie. La *rixdale* ou écu de l'empire (= 6 marcs de 16 schellings) vaut 2 francs 85 cent. Le *spécies* vaut 2 écus. Dans le Holstein, on compte ordinairement par *marc courant* de 15 schellings, 3 marcs faisant un écu courant d'Allemagne, ou par *marc de banque de Hambourg* de 20 schellings, 3 marcs valant 2 *rixdales* danoises.

Villes principales. Copenhague, capitale, 143,591; Altona, 40,426; Fleusbourg, 18,872; Kiel, 16,274; Schleswig, 12,411.

Gouvernement. Constitutionnel représentatif; pour le

(1) Parmi les recettes, nous notons les droits du Sund et des canaux, s'élevant à 4,132,000 rixdales.

royaume de Danemark, une chambre des députés; pour les duchés, des états provinciaux.

Chef de l'État. Roi *Frédéric VII*, né en 1808, succède à son père Chrétien VIII, 20 janvier 1848. Des deux mariages, contractés en 1828 et 1841, il n'a pas eu d'enfants. Depuis 1850, le roi, divorcé en 1846, est morganatiquement marié à la comtesse de Danner, Hériter présomptif : Frédéric-Ferdinand, né en 1792, oncle du roi; marié en 1829, à la princesse Caroline, fille du feu roi de Danemark, Frédéric VI. Après lui, le trône passera à Chrétien, prince de Danemark, de la maison de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg, né en 1818, marié en 1842 à Louise, princesse de Hesse-Cassel, dont il a trois fils et deux filles.

Deux-Siciles.

ROYAUME.

Superficie. Naples, 1,535; Sicile, 498; total, 2,033 m. c. géogr.

Population en 1855. Naples : 6,843,355 hab. cath.; Sicile: 2,208,392 hab.; total, 9,051,747 hab.

Division. Naples, 15 provinces, 53 districts, 1,847 communes.

Sicile, 7 provinces (1), 24 districts, 352 communes.

Finances. Revenus en 1854 : 31,930,000 ducats.

Dette. En 1854.	Naples :	101,754,000 ducats.
	Sicile :	20,118,000 »
	TOTAL.	121,872,600 ducats.

Armée. Active, 92,586; réserve, 51,000; total, 143,586 h. Les 4 régiments suisses comprennent 5,808 hommes.

Marine royale. A voile : 2 vaisseaux de ligne de 80 à 90

(1) Pour les noms des provinces, voir l'*Annuaire* de 1855, p. 314.

canons, 5 frégates, 2 corvettes, 5 brigantines. A vapeur: 14 frégates, 4 corvettes, etc. En tout: 98 bâtiments et 832 bouches à feu.

Personnel: 5,562 hommes.

Marine marchande. En 1854, 12,894 bâtiments, jaugeant 249,756 tonneaux.

Commerce en 1853:

Importation.	80,270,478 francs.
Exportation.	36,717,739 »

Monnaie. Ducat de 100 grani (à 10 cavalli) = 4 fr. 25 c.

Capitale. Naples avec 417,824 habitants.

Gouvernement. Monarchie pure.

Chef de l'État. Roi *Ferdinand II*, né en 1810, succède à son père François I[er] le 8 novembre 1830; marié: 1° en 1832, à Christine, fille du feu roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel; 2° en 1837, à Thérèse, fille de feu Charles, archiduc d'Autriche. Fils et héritier du trône: François, duc de Calabre, né en 1836.

Espagne.

ROYAUME.

Superficie.	Europe :	8,598.27 m. c.
	Colonies :	5,036.00 »
	TOTAL . . .	13,634.27 m. c.

Population en 1849.	Europe :	14,216,219 habitants.
	Colonies :	4,286,401 »
	TOTAL. . . .	18,502,620 habitants.

Division territoriale. I. En Europe. (Voir l'*Annuaire* dernier, p. 249.)

II. Colonies. 1. Amérique. — Capitainerie générale de la Havane (îles de Cuba, de Porto-Rico et les Vierges

espagnoles), 2,504 1/2 m. c., avec 1,589,830 habitants (1).

2. Asie et terres australes. — Capitainerie générale des Philippines, 2,507 m. c., avec 2,679,500 habit. (2).

3. Afrique. — Présides et îles de Guinée, 24 1/2 m. c., avec 17,071 habitants.

Finances. Budget proposé pour 1856 :

Dépenses. . . .	1,470,925,661 réaux.
Recettes	1,471,896,257 »

Dette. Fin 1853. Capital : 14,517,000,000 réaux (3). Depuis ladite époque, il a été contracté en 1855 un emprunt volontaire de 230, et en 1856, un nouvel emprunt de 200 millions de réaux. Dette flottante au 1er juillet 1857 : 521,042,014 réaux (4).

Armée de la Péninsule. Effectif en 1855 : 75,000 hommes, dont infanterie, 46,700; cavalerie, 12,300; artillerie, 10,500; génie, 2,600 hommes. Milice, 762,040 h.

Marine militaire. Grands bâtiments : 231 avec 762 canons, dont 46 bâtiments à voile portant 574 canons, et 30 vapeurs portant 188 canons. Personnel : 1,115 officiers, 578 mécaniciens et 13,507 soldats et matelots.

Commerce. Terre ferme de l'Europe (et les îles Baléares et Pityuses). En millions de réaux :

(1) A l'île de Cuba seule, le nombre des habitants s'élevait, en 1856, à 1,449,462 (race blanche, 39 ; race noire ou mulâtre affranchie, 15; esclaves, 46 p.c.). Le produit annuel des récoltes est évalué à 300 millions (sucres 95, tabacs 55 millions). Importation annuelle, environ 150; exportation, 140 millions.

(2) En 1850, 3,815,875 habitants.

(3) Dans cette somme le papier-monnaie figurait pour 3,800 millions de réaux.

(4) Depuis que nous avons écrit ces lignes, le gouvernement espagnol a contracté (janvier 1857) avec la maison Mirès à Paris, un emprunt de 300 millions de réaux à l'intérêt de 3 p. c.

	1853.	1854.
Importation.	734.4	813.4
Exportation.	835.8	993.4 (1)

Marine marchande. 13,089 bâtiments. Tonnage : 361,384.

Monnaie. Réal (à 34 maravédis) = 28 c. Vingt réaux font une piastre.

Villes principales. Madrid, capitale (260,000 habitants) ; Séville (96,000 hab.) ; Cadix (72,000 hab.) ; Grenade (80,000 h.) ; Cordoue (60,000 h.) ; Malaga (60,000 h.) ; Valence (70,000 h.) ; Barcelone (120,000 h.). Dans les colonies : la Havane (146,000 h.) ; Manille (140,000 habitants).

Gouvernement. Monarchie représentative avec un sénat élu par le roi et une chambre des députés (Cortès) élue par voie indirecte.

Chef de l'État. Reine *Isabelle II*, née en 1830, succède à son père Ferdinand VII le 29 septembre 1833, majeure en 1843, mariée en 1846 à son cousin germain le roi François d'Assise, né en 1822, fils de François de Paule, infant d'Espagne. Fille héritière du trône : Marie-Isabelle, princesse des Asturies, née en 1851.

France.

EMPIRE.

Superficie. Europe. . 9,748 m. c. g. (2).
Colonies . 10,708 »

(1) Les chiffres de 1854 se répartissent comme suit par pays. En millions de réaux :

	Importation.	Exportation.
L'Europe et l'Afrique. . .	444.8	691.3
L'Amérique.	342.5	292.4
L'Asie.	26.1	9.7
TOTAL. . . .	813.4	993.4
En 1850	671.9	488.5

(2) En lieues carrées : 26,479 1/3 ; en hectares : 54,305,744, dont

Population (en 1856). En Europe (1) . . 36,039,364 h.
Dans les colonies. 814,925 h. (2).

Division territoriale. La France, sans les colonies, est divisée en 86 départements, 363 arrondissements et 2,847 cantons. Le nombre des communes est de 36,835. Dans l'*Annuaire* de 1855, on trouvera les noms des 86 départements, ainsi que leur population et celle de leurs chefs-lieux en 1851. Quant aux colonies, voir l'*Annuaire* précédent, p. 251.

Finances. Budget pour 1857, après défalcation des recettes et dépenses d'ordres, s'élevant à 523,935,438 fr.

Dépenses ord. et extraord. . .	1,174,969,228
Voies et moyens ord. et extraord.	1,185,939,074
EXCÉDANT DE RECETTE.	10,969,846 (3)

Dette consolidée en 1855 : 6,082,877,852 fr. Dette flottante au 1er avril 1856 : 761,424,500 fr., dont 271 millions en bons du trésor.

Armée. Force de l'armée d'après le budget de 1857 :

48.91 p. c. en terres labourables. La superficie est partagée entre 12,882,738 (en 1815, 10,083,731) propriétaires et se compose de 126,210,194 parcelles.

(1) Voir, sur l'augmentation progressive de la population, l'*Annuaire* précédent.

(2) L'ALGÉRIE compte 7,540 m. c. g. de superficie et 2,554,100 habitants (1852). Au 31 décembre 1855 la population européenne s'élevait à 155,607 (dont 86,969 Français et 42,569 Espagnols). — Commerce général.

	1854.	1855.
Importation. . . .	11.9	27.3 millions.
Exportation. . . .	12.7	13.5 »

Marine marchande : 6,206 bât. jaugeant 692,000 tonneaux.

(3) Budget de l'Algérie pour 1854 :

Dépenses militaires . . . . fr.	56,144,000	73,180,435
» civiles	16,936,435	
Revenus	20,108,000	

Cavalerie. . . .	62,988	Génie.	9,098
Infanterie . . .	220,268	État-major général.	4,345
Artillerie. . . .	34,282	Train	4,971
Gendarmerie. .	22,712	Intendance.	6,295
		Total.	366,064

Marine. 65 vaisseaux de ligne, 79 frégates, 275 corvettes, etc. ; en tout 419 bâtiments portant 14,000 canons.

Commerce général en 1854 et 1855 (en millions) :

	1854.	1855.
Importation . . . . fr.	1,709	1,952
Exportation	1,788	2,027
	3,497	3,979
Commerce spécial. . .	2,419	2,810

Navigation. 1855. Entrés 23,016 bât. de 3,304,765 tonn.
Sortis 13,810 » 2,034,655 »

Marine marchande. Bâtiments : 14,353 (dont 10,735 jaugeant moins de 30 tonneaux et 279 bateaux à vapeur). Tonnage : 687,000 tonneaux.

Chemins de fer. Total exploité au 30 sept. 1856 : 6,083 kilomètres; au 1er janvier 1857, 6,500. A terminer encore 4,750 kilom. Le revenu kilométrique, en moyenne, s'est élevé, dans les neuf premiers mois de 1856, à 35,413 fr. (maximum : Nord, 44,083 fr.).

Télégraphes (1856). Etendue des lignes : 11,000 kilomètres. Recettes en 1855 : 2,600,000 fr.

Monnaie. Franc à 100 centimes.

Capitale. Paris (en 1856) 1,174,333 hab. (1). Villes principales : Marseille, 233,817; Lyon, 292,721 ; Bordeaux, 130,927; Rouen, 100,265; Nantes, 96,362;

(1) Recettes en 1855, 139,312,200 ; dépenses, 112,123,022 francs.

Toulouse, 94,195; Lille, 75,795; Strasbourg, 75,565; Toulon, 69,474.

Chef de l'État. Empereur *Napoléon III* (Charles-Louis-Napoléon Bonaparte), né en 1808, élu président de la République le 20 décembre 1848, élu de nouveau président pour 10 ans en décembre 1851, proclamé empereur le 2 décembre 1852; marié le 29 janvier 1853 à Eugénie de Guzman, comtesse de Téba.—Héritier présomptif : Le prince impérial Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph, fils de France, né le 16 mars 1856.

Francfort.

VILLE LIBRE.

(Confédération germanique.)

Superficie. 1.8 m. c.

Population (1855).	Ville.	64,257	hab.
	Villages	10,527	»
	Troupes fédérales.	4,121	»
	TOTAL . . .	78,905	»

Finances. Recettes présumées de 1856 : 1,886,300 flor.
Dépenses » » 1,881,749 »

Dette en 1856 : 5,815,000 fl. Dette des chemins de fer : 6,613,000 fl.

Armée. 1,024 h. Contingent fédéral, 719 h.

Commerce. Voy. *Zollverein.*

Monnaie. Florin rhénan à 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Gouvernement. Républicain. Pouvoir législatif : une assemblée législative composée de 88 membres; pouvoir exécutif : Sénat de 4 syndics et 21 membres élus à vie, présidé par 2 bourgmestres.

Germanique (Confédération).

Elle se compose des 35 États suivants, pour lesquels nous renvoyons aux articles spéciaux qui leur sont con-

sacrés. Nous les avons rangés ici selon leur importance au point de vue de la population, en indiquant, par un chiffre mis entre parenthèses, leur numéro d'ordre relativement à l'étendue superficielle.

1. Empire d'Autriche (1).
2. Royaume de Prusse (2).
3. — de Bavière (3).
4. — de Saxe (7).
5. — de Hanovre (4).
6. — de Wurtemberg (5).
7. Grand-duché de Bade (6).
8. — de Hesse (11).
9. Électorat de Hesse (10).
10. Duchés de Holstein et Lauenbourg (9).
11. Grand-duché de Mecklembourg-Schwérin (8).
12. Duché de Nassau (14).
13. Grand duché de Luxembourg avec Limbourg (13).
14. — d'Oldenbourg (12).
15. Duché de Brunswick (15).
16. Grand-duché de Saxe-Weimar (16).
17. Ville libre de Hambourg (30).
18. Duché de Saxe-Meiningen (18).
19. — de Saxe-Cobourg-Gotha (19).
20. — de Saxe-Altenbourg (21).
21. — d'Anhalt-Dessau-Cœthen (20).
22. Principauté de Lippe (23).
23. Grand-duché de Mecklembourg-Strélitz (17).
24. Ville libre de Brême (32).
25. Principauté de Reuss, branche cadette (26).
26. — de Schwarzbourg-Sondershausen (25).
27. Ville libre de Francfort (35).
28. Principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt (24).
29. — de Waldeck (22).
30. Duché d'Anhalt-Bernbourg (27).
31. Ville de Lubeck (29).

32. Principauté de Reuss, branche aînée (31).
33. — de Schaumbourg-Lippe (28).
34. Landgraviat de Hesse-Hombourg (33).
35. Principauté de Liechtenstein (34).

Superficie de la Confédération, 11,437 mill. carr. géogr.

Population en 1853. 43,286,161 habitants.

Armée fédérale. Elle est divisée en 10 corps (dont 3 sont formés par les États d'Autriche, 3 par la Prusse et 1 par la Bavière. D'après les tableaux de 1856, sa force s'élevait à 525,982 hommes et environ 50,000 chevaux. Voir pour la décomposition de ce chiffre, tant par armes que par corps, l'*Annuaire* dernier, p. 256.

Forteresses fédérales : Landau, Luxembourg, Mayence, Rastadt, Ulm.

L'*Assemblée fédérale*, composée des délégués de tous les États, ainsi que les autorités fédérales militaires ont leur siége à Francfort-sur-le-Mein.

Chemins de fer en exploitation sur le territoire allemand, en milles allemands (de 7,532 mètres). En 1856 : 1,316 milles (soit 9,912 kilomètres), dont 717 exploités par les gouvernements et 589 par des compagnies.

Grande-Bretagne.

ROYAUME.

Superficie.

Europe.	5,759 (1)	m. c. géogr.
Colonies	95,235	»
Indes orientales . .	63,783	»

Population (1852) (2).

(1) Terrain cultivé en 1841. . . 64.7 p. c. de ce chiffre.
» » 1851. . . 71.1 » »

(2) La population de la Grande-Bretagne (sans l'Irlande) s'est augmentée en 50 ans de 93.47 ou d'environ 1.73 p. c. par an. L'Irlande comprise, ces chiffres se réduisent à 73 1/2 et 1.07 p. c.

Europe.	27,784,352	hab.
Colonies.	6,955,000	»
Indes orientales. .	176,028,672	»

Décomposition du territoire. Voir l'*Annuaire* 1855, pp. 327 et suiv.

Finances. D'après les documents relatifs à l'exercice annuel 1855-56 (l'année financière se termine le 30 juin) :

Le revenu a été de	70,552,000	liv. st.
Les dépenses ont été de .	93,149,000	»

Les principaux chapitres des dépenses sont :

Pour l'armée.	17.4	millions de liv. st.
Pour la marine.	19.6	»
Pour l'artillerie	10.4	»
Guerre de Russie.	3.	»
Dette permanente	28.5	»

Dette, fin 1854, 1° fondée. . . .	752,258,272	liv. sterl.
» 2° flottante. . .	22,783,000	»
TOTAL. . . .	775,041,272	liv. sterl.

Depuis 1854, par suite des emprunts contractés en 1855 et 1856 et des émissions de bons du trésor, le chiffre total susdit doit être porté, en tenant compte de l'amortissement effectué pendant cette époque, à 806,413,272 liv. sterling.

Armée en 1856. Cavalerie. . .	21,651	hommes.
Infanterie	238,509	»
Corps coloniaux. . . .	5,306	»
TOTAL.	265,466	»
dont aux Indes orientales. . . .	26,363	
Milice enrôlée	126,950	h.

Marine. — Personnel : Officiers, sous-officiers, matelots,

mousses (boys), 52,994 h.; soldats de marine, 13,382 h.; artillerie de marine, 2,618 h. — Matériel : 573 bât. de guerre (1), portant 16,176 canons, sans compter 155 chaloupes canonnières et 111 bât. pour le service des ports.

Commerce en 1854. Importation. 93,940,967 liv. sterl.
» Exportation. 97,184,726 »

Dans ce dernier chiffre, 33,852,198 proviennent de l'exportation vers les possessions britanniques, qui d'un autre côté ont importé pour 30,397,511 liv. sterl. (2).

Marine marchande au 1er janvier 1856 : 25,335 vaisseaux, jaugeant 3,942,493 tonneaux, plus 1,524 vapeurs de 306,237 tonneaux.

Émigration. Voir l'*Annuaire* précédent.

Chemins de fer en exploitation, fin 1854 : 12,958 kilomèt.

Monnaie. Livre sterling à 20 schellings de 12 pence = 25 fr. 21 c.

Capitale. Londres (1856), 2,561.248 h. (3). Villes principales : En Angleterre : Manchester (316,213 h.), Liverpool (375,955), Birmingham (232,841 h.), Leeds (172,270 h.). En Écosse : Édimbourg (83,000 h.), Glascow (370,080 h.). En Irlande : Dublin (301,000 h.), Cork (197,000 h.).

Gouvernement. Représentatif, avec chambre des lords et chambre des communes.

Chef de l'État. Reine *Victoria Ire*, née en 1819, succède

(1) 271 bâtiments à voiles, 302 vapeurs à hélices.

(2) AUSTRALIE. Produit des mines d'or en 1854 ; 2,838,270 onces (11,353,080 l. st.). Exportation générale en 1854 : 11,775,204 l. st., dont en or 9,080,713). Importation, 17,720,387 (dont 15 millions de provenance anglaise).

(3) L'augmentation de la population à Londres est annuellement de plus de 40,000 âmes, soit par l'excédant des naissances sur les décès, soit par l'accession de nouveaux habitants. En 1855, il a été constaté 85,278 naissances sur 61,619 décès ; ce qui donne un excédant de naissances de 23,659.

à son oncle le roi Guillaume IV, le 21 juin 1837; mariée en 1840 à son cousin germain le prince Albert, frère du duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, né en 1819. Héritier du trône : *Albert*, prince de Galles, né en 1841.

—

Détails sur la Compagnie des Indes. — Le domaine de la Compagnie des Indes comprend les présidences de Bengale avec Aude, le pays d'Agra, le Pundjab, et les présidences de Madras et de Bombay (avec Pégu), et les États tributaires.

Présidence du Bengale, kilomètres carrés : 266,197 ; population : 50 millions.

Sous-présidence des provinces du Nord-Ouest, kilom. carrés : 115,233 ; population : 31 millions.

Présidence de Madras, kilomètres-carrés : 233,305 ; population : 22 millions.

Présidence de Bombay ; population : 11,109,067.

Revenu net en 1854-55, en livres sterling 20,371,450 ; dépenses : 19,896,313. En joignant à celles-ci les déboursements faits en Angleterre, qui s'élèvent à 3,018,847, on trouve un déficit de 2,543,716 livres sterling. Celui de l'année précédente se montait à 2,044,117 l. st. La dette des Indes portait en 1854 46,652,697 livres sterling coûtant 1,964,884 livres sterling d'intérêts.

Armée des Indes. Troupes royales : 29,480 hommes ; troupes de la compagnie : Européens, 19,928 ; indigènes, 240,121 hommes.

(Voir aussi l'*Annuaire* 1855, p. 331.)

Grèce.

ROYAUME.

Superficie. 895.58 m. c. g.

Population (1855). 1,143,153 hab.

Division territoriale. 10 préfectures (Nomoi), 42 éparchies et 266 communes. Les Nomoi sont, dans l'ordre de leur population : Cyclades (139,336 hab.), Arcadie, Achaïe et Élide, Argolide et Corinthe, Acarnanie et Étolie, Messénie, Attique et Béotie, Phthiotide et Phocide, Laconie, Eubée (67,847 hab.).

Finances. Budget de 1856 :

Recettes.	22,722,079	drachmes.
Dépenses	22,089,512	»

Budget de 1857 :

Recettes.	22,920,277	drachmes.
Dépenses	22,542,883	»

Dette en faveur du roi Louis de Bavière : 1,529,333 florins du Rhin; dette Rothschild : 66,600,000 drachmes, garantie par la France, la Grande-Bretagne et la Russie, et dont une partie a été amortie par les puissances ; dette intérieure : environ 9,850,000 fr. En tout, environ 112,500,000 drachmes.

Armée. 9,859 hommes.

Marine royale. En 1855 : 25 bâtiments portant 143 canons.

Commerce. Importation en 1854 : 25,807,690 drachmes. Arrivages du Pirée en 1855 : 7,476 navires, jaugeant 209,289 tonneaux.

Marine marchande. En 1855 : 5,052 bâtiments de tout genre, jaugeant 294,996 tonneaux, et servis par environ 30,000 matelots.

Monnaie. Drachme de 100 leptu = 97 1/2 cent.

Capitale. Athènes, avec 31,125 hab.

Gouvernement. Représentatif avec un sénat et une chambre des députés.

Chef de l'État. Roi *Othon*, frère du roi de Bavière, né en 1815, élu roi de Grèce en 1832, majeur en 1835, marié en 1836 avec Amélie, fille de feu le grand-duc

Auguste d'Oldenbourg, née en 1818. Il n'existe pas d'enfants de cette union.

Héritier présomptif. Prince Adalbert de Bavière, frère du roi, né en 1828, marié le 26 août 1856 à l'infante Amélie, née en 1834, sœur du roi d'Espagne.

Hambourg.

VILLE LIBRE.

(Confédération germanique.)

Superficie. 6.58 m. c. g.

Population (1855) : Ville, faubourg et campagnes, environ. . . . . 220,000 hab.

Finances. Budget de 1856 :

Recettes ordinaires. . . .	7,219,000	marcs courants.
» transitoires (1). .	1,901,000	»
Dépenses ordinaires . . .	6,917,080	»
» extraordinaires .	301,000	»
» transitoires . . .	1,901,000	»

Dette au 1er janvier 1855. 65,286,451 marcs.

Armée. Contingent à l'armée fédérale : 1,947 hommes.

Commerce. En 1855 :

Importation	528,558,190	marcs banco.
Exportation	507,221,600	»

Navigation maritime en 1855 :

Arrivages. .	4,593	navires jaugeant	309,002 lasts.
Départs. . .	4,562	»	309,984 » (2).

Marine marchande. 448 vaisseaux (y compris 11 vapeurs) jaugeant 159,663 tonneaux.

Monnaie. Marc banco à 16 schellings = 1 fr. 87 c.; marc courant = 1 fr. 53 c.

Gouvernement. Républicain avec un sénat présidé par deux bourgmestres.

(1) Pour la caisse contre l'incendie.

(2) Le last à 6,000 livres.

Hanovre.

ROYAUME.

(Confédération germanique.)

Superficie. 699 milles carrés géographie.
Population (1852). 1,819,253 hab. (dont 217,367 cath.).
Division territoriale. Arrondissements (*Landdrosteien*) :

Hanovre,	Osnabruck.
Hildesheim,	Aurich.
Lunebourg,	Territoire de Clausthal.
Stade.	

Finances. Budget de 1856-1857 :

Dépenses.	9,597,049 thalers.
Recettes	9,733,900 »

Dette publique. Au 1er janvier 1856 : 43,540,921 thalers.
Armée. 26,758 h. Dépense portée au budget de 1855-56 : 2,060,841 thal.; crédit extraordinaire, 209,000 thal.
Marine marchande. 22 vaisseaux de mer jaugeant 8,790 t.
Commerce. Voy. *Zollverein.*
Monnaie. Thaler à 24 gros = 3 fr. 75 c.
Capitale. Hanovre, 55,683 habitants.
Gouvernement. Représentatif à deux chambres.
Chef de l'État. Roi *Georges V*, né en 1819, succède à son père Ernest-Auguste, le 18 novembre 1851, marié en 1843 à Marie, née en 1818, fille de Joseph, ancien duc régnant de Saxe-Altenbourg. — *Prince héréditaire.* Son fils, Ernest-Auguste, né en 1843.

Hesse-Cassel.

ÉLECTORAT.

(Confédération germanique.)

Superficie et division territoriale.

Hesse inférieure avec Schaumbourg	80.5	m. c.
Hesse supérieure.	36.2	»
Fulde.	34.0	»
Hanau	25.3	»
	176.0	»

Population (1855). 736,392 hab. (dont 3/4 protestants). Diminution depuis 1852, 18,836, soit 2.5 p. c.

Finances. Période financière triennale 1852-54 :

Recettes.	12,475,440	thalers.
Dépenses	13,932,790	»
Déficit.	1,457,350	»

Dette. 13,400,000 thalers.
Armée. Pied de guerre, 9,466 h.
Commerce. Voy. *Zollverein*.
Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 75 c.
Capitale. Cassel, avec 32,600 habitants.
Gouvernement. Représentatif à deux chambres.
Chef de l'État. Électeur *Frédéric-Guillaume Ier*, né en 1802, corégent en 1831, succède à son père, l'électeur Guillaume II, le 20 novembre 1847, marié morganatiquement à Gertrude, comtesse de Schaumbourg. — *Successeur* éventuel. Son cousin (fils de son grand-oncle), landgrave Guillaume, né en 1787.

Hesse-Darmstadt.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 152.7 m. c.
Population (1852). 854,313 hab. (dont 217,798 catholiques).
Division territoriale. Trois provinces, savoir : Hesse supérieure, Starkenbourg, Hesse rhénane.

Finances. Budget pour 1854-1856 :

Recettes annuelles.	7,650,088	florins.
Dépenses annuelles	7,782,460	»
Dette (1855) 1) Pour chemins de fer.	11,848,607	»
2) Proprement dite. . .	3,438,390	»
3) Papier-monnaie . . .	2,000,000	»

Armée. 10,621 hommes.

Commerce. Voy. *Zollverein.*

Monnaie. Florin à 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Villes. Darmstadt, capitale et résidence du grand-duc, 30,000, h.; Mayence, 46,000 h.

Chef de l'État. Grand-duc *Louis III*, né en 1806, corégent le 5 mars 1848, succède à son père, Louis II, le 16 juin 1848; marié en 1833, avec Mathilde, sœur du roi de Bavière. — *Héritier présomptif.* Charles, frère du grand-duc, né en 1809, marié en 1836 à Élisabeth, cousine germaine du roi de Prusse, dont : Louis, né en 1837, prince héréditaire.

Hesse-Hombourg.

LANGRAVIAT.

(Confédération germanique.)

Superficie. 5 m. c.

Population. 24,937 habitants.

Finances. En 1856 :	Recettes	349,500	florins.
	Dépenses	343,219	»

Dette. En 1855 : 1,076,908 florins.

Armée. Contingent fédéral : 333 hommes.

Monnaie. Florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Chef-lieu. Hombourg, 4,600 habitants.

Chef de l'État. Landgrave *Ferdinand*, né en 1783, succède à son père Gustave, le 8 septembre 1848. Après sa mort, la couronne passe à la maison grand ducale de Hesse.

Hollande. — Voy. *Pays-Bas.*

Holstein et **Lauenbourg.**

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Voy. pour la superficie et la population l'article *Danemark*, ces pays faisant partie des États du roi du Danemark.

Contingent fédéral. 3,600 hommes.

Iles Ioniennes (**États-Unis des**).

RÉPUBLIQUE.

(Sous la protection de la Grande-Bretagne.)

Superficie et population : 51.65 m. c. avec 232,298 h. (Voir pour plus de détails l'*Annuaire* précédent.)

Revenu annuel. 177,000 livres sterling.

Dette (1853). 300,000 livres sterling.

État militaire. Environ 4,000 h. (garnison anglaise).

Marine. 1 frégate et 1 paquebot de guerre à vapeur (tous deux anglais et en station à Corfou); de plus, sous pavillon ionien, 2 bateaux à vapeur qui servent à la communication entre les sept îles.

Commerce en 1854. Importation . . 1,153,398 l. st.
» Exportation. . . 715,735 »

Villes. Corfou, 16,000 hab. ; Zante, 24,000 hab.

Gouvernement. République aristocratique, avec un sénat de 5, et une assemblée législative de 40 membres.

Lichtenstein.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 2.90 m. c.

Population. 7,150 hab. cathol.

Finances. Recettes et dépenses annuelles : 55,000 florins de convention.

Dette. Aucune.

Armée. Contingent fédéral : 70 h.

Gouvernement. Représentation des États.

Chef de l'État. Prince *Aloïs*, né en 1796, succède à son père, le prince Jean, en 1836 ; marié à Françoise, comtesse de Kinsky. *Héritier* : son fils Jean, né en 1840.

Limbourg.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 40.22 m. c.

Population en 1855. 212,120 hab. cathol.

(Sauf ses rapports militaires avec la confédération germanique, ce duché fait partie du royaume des Pays-Bas.)

Lippe-Detmold.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 20.52 m. c.

Population (1856). 105,490 hab. luthériens.

Finances. Recettes : 124,000 thalers.

Dette. 320,000 thalers, plus une rente de 9,000 thal., en faveur de la Prusse, pour une partie de Lippstadt, cédée à cet État en 1850.

Armée. 840 h. ; réserve, 240 h.

Commerce. Voyez *Zollverein*.

Monnaie. Voyez *Prusse*.

Capitale. Detmold (3,500 hab.).

Gouvernement. Représentation des États.

Chef de l'État. Prince *Léopold*, né en 1821, succède à son père Léopold, le 1er janvier 1851 ; marié à Élisabeth, fille d'Albert, prince de Schwarzbourg-Rudolstadt.

Lippe-Schaumbourg.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 8.05 m. c.
Population (y compris Lippstadt). 29,848 h.
Finances. Revenu : 228,000 thalers.
Dette. Nulle.
Armée. 576 hommes.
Commerce. Voyez *Zollverein.*
Monnaie. Voyez *Prusse.*
Capitale. Bückebourg (4,000 hab.).
Gouvernement. Représentation des États.
Chef de l'État. Prince *Georges*, né en 1784, succède à son père Philippe-Ernest, le 15 février 1787 ; marié en 1816 à Ida, princesse de Waldeck et Pyrmont. *Héritier.* Son fils Adolphe, né en 1817, marié en 1844 à Hermine, princesse de Waldeck et Pyrmont.

Lubeck.

VILLE LIBRE.

(Confédération germanique.)

Superficie et population. 5.98 m. c. avec 54,166 hab. prot., dont 26,098 dans la ville même.
Finances. Recettes et dépenses en 1856 : 1,091,000 marcs.
Dette (fin 1855). Environ 12,350,000 marcs.
Armée. 940 hommes.
Commerce 1855. Importation : 278,907,818 livres. Bâtiments entrés dans le port de Lubeck : 972; sortis, 958.

Marine marchande. 70 bâtiments, jaugeant 54,246 lasts (de 4,120 livres de Lubeck).

Monnaie. Marc à 16 schellings = 1 fr. 53 c.

Pouvoir exécutif. Sénat de 15 membres et 4 bourgmestres.

Luxembourg.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 46.5 m. c.

Population. 189,480. hab. catholiques.

Finances. Dépenses : 2,918,000 fr.

Capitale. Luxembourg, avec 12,170 hab.

Contingent à l'armée fédérale, avec Limbourg : 2,750 h.

Gouvernement. Représentatif avec une chambre des députés.

Chef de l'État. Le roi des Pays-Bas. — Lieutenant du roi depuis 1850 : le prince Henri des Pays-Bas, frère du roi.

Marino (San-).

RÉPUBLIQUE.

Superficie et population. 1.25 m. c. avec 7,750 hab.

Revenu. 6,000 scudi ; dépenses, 4,000 scudi.

Gouvernement. Républicain avec une chambre dite General-Consiglio-Principe, composée de 60 membres nommés à vie.

Pouvoir exécutif. Au nom du General-Consiglio-Principe, deux capitaines régents, restant chacun six mois en fonctions.

Mecklembourg-Schwérin.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 244.12 m. c.

Population (10 nov. 1855) : 541,091 hab. pour la plupart luthériens.

Finances. Budget de 1853-54 :

Recettes.	3,292,748 thal.
Dépenses	3,430,028 »

Dette. 11 2/5 millions d'écus, dont 500,000 en papier-monnaie.

Armée. État de paix : 2,645 h. et 491 chevaux.
État de guerre : 5,370 h. et 1,075 chevaux.

Commerce. Importation : 3,000,000 thal. Exportation : 3,800,000 thal.

Marine marchande. 357 bâtiments (dont 6 vapeurs et 43 côtiers), jaugeant 39,139 lasts (de 6,000 livres).

Monnaie. Écu à 48 schellings = 3 fr. 75 c.

Capitale. Schwérin (18,000 h.). Ports de mer : Rostock (passé 25,000. h.) et Wismar.

Gouvernement. Chambre d'États, en commun avec Mecklembourg-Strélitz.

Chef de l'État. Grand-duc *Frédéric-François*, né en 1823, succède à son père Paul-Frédéric le 7 mars 1842, marié 1849 à Augusta, princesse de Reuss-Schleiz-Kœstritz. — Fils aîné, héritier du trône : Frédéric-François, né en 1851.

Mecklembourg-Strélitz.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie et population (1851).

Duché de Strélitz	42.7 m. c.	83,276 h. luth.
Principauté de Ratzebourg.	6.7 »	16,352 »
	49.4 m. c.	99,628 h. luth.

Recettes et dépenses annuelles. 970,000 thalers.
Dette. 1,750,000 thalers.
Armée. Contingent fédéral : 718 hommes.
Commerce. Import., 800,000 thal. Export., 900,000 thal.
Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 75 c.
Capitale. Neu-Strélitz avec env. 8,000 hab.
Gouvernement. Voir *Mecklembourg-Schwérin.*
Chef de l'État. Grand-duc *Georges*, né en 1779, succède à son père Charles le 6 novembre 1816, marié en 1817 à Marie, fille de Frédéric, landgrave de Hesse. — Fils aîné, héritier du trône : Frédéric-Guillaume, né en 1819, marié en 1843 à Augusta, princesse de Cambridge, dont il a un fils né en 1848.

Modène.

DUCHÉ.

Superficie. 110 m. c. ou 603,540 hectares, dont 401,073 sont cultivés.
Population (1855). 600,676 h. (diminution de 5,463 sur l'année précédente) dans 72 communes.
Division territoriale. Provinces : Modène, Reggio, Guastalla, Frignano, Garfagnana, Massa-Carrara et Lunigiana.
Finances. En 1851 : revenus, 8,413,622 francs ; dépenses, 8,728,133 fr.
Armée. 3,500 h. ; y compris la réserve, 14,656.
Commerce. La valeur totale des importations et exportations (marbre, bétail, vin) est estimée à environ 22 millions de francs.
Monnaie. Lira à 100 centesimi = 1 fr.

Villes. Modène, capitale avec 31,052 h. ; Reggio, 18,654 h.
Gouvernement. Monarchie pure.
Chef de l'État. Duc *François V*, né en 1819, succède à son père François IV le 21 janvier 1846, marié en 1842 à Aldégonde, sœur du roi de Bavière. — *Héritier présomptif.* Maximilien-Joseph, archiduc d'Autriche, né en 1782, oncle paternel du duc.

Monaco.

PRINCIPAUTÉ PLACÉE SOUS LE PROTECTORAT DE LA SARDAIGNE.

Superficie. 2.5 m. c. géogr.
Population. 6,800 hab.
Capitale. Monaco (1,300 hab.).
Revenu. Environ 100,000 fr.
Souverain. Prince Charles III, né en 1818, succède à son père, le prince Florestan I[er], le 20 juin 1856; marié en 1846 à Antoinette, comtesse de Mérode, dont il a un fils, né en 1848.

Montenegro. — Voy. *Turquie.*

Nassau.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 86.55 m. c.
Population (1855). 431,549 hab. (dont 197,942 catholiques).
Division territoriale. 11 cercles et 28 bailliages.
Finances. Pour 1856, les dépenses ont été évaluées à 4,475,180 florins.
Dette. En 1855 : 8,200,000 fl.
Armée. 6,285 hommes.
Commerce. Voy. *Zollverein.*
Monnaie. Florin à 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Capitale. Wiesbaden avec 14,000 hab.
Gouvernement. Chambre d'États.
Chef de l'État. Duc *Adolphe*, né en 1817, succède à son père Guillaume le 20 août 1839, marié en 1851 en secondes noces à Adélaïde, princesse d'Anhalt-Dessau, dont il a un fils, Guillaume, né en 1852.

Norwége. — Voy. *Suède.*

Oldenbourg.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie, population et division territoriale :

	M. c.	hab.
Duché d'Oldenbourg (7 cercles et 27 bailliages)	98.4	227,934
Principauté de Lubeck (3 baill.).	6.4	22,146
» de Birkenfeld (3 baill.).	9.1	32,034
Seigneurie de Kniphausen.	0.8	3,035
	114.7	285,149

Finances. Budget de 1857 :

Recettes.	1,953,600 thal.
Dépenses	1,955,000 »

Dette. 3,550,000 thal., y compris près de 2 millions pour acquisition des possessions de la famille Bentinck.
Armée. 3,738 hommes.
Commerce. Voy. *Zollverein.* Navigation en 1855 : entrés, 6,956 navires ; sortis, 6,030.
Marine marchande. 578 navires, mesurant 27,466 lasts, avec 2,456 hommes.
Monnaie. Rixdale à 72 gros = 3 fr. 75 c.
Capitale. Oldenbourg, avec 9,400 hab.
Gouvernement. Représentatif.
Souverain. Grand-duc *Pierre*, né en 1827, succède à son

père, le grand-duc Auguste, le 27 février 1853; marié en 1852 à Élisabeth, fille de Joseph, ancien duc régnant de Saxe-Altenbourg, dont il a un fils, Auguste, né en 1852.

Parme.

DUCHÉ.

Superficie. 113 m. c. géogr. ou 616,443 hectares.

Population (1855). 511,969 hab. dans 105 communes.

Provinces. Parme, Borgo-San-Donnino, Plaisance, Val di Taro, Lunigiana de Parme.

Finances en 1856. Recettes. . . . 9,559,952 lires.
Dépenses . . . 9,380,994 »

Dette. 14,400,000 lires. Actif en propriétés de l'État, 20 millions de lires.

Armée (1854). Pied de guerre, 4,072 h.; pied de paix, 2,802 h.

Commerce. — La récolte des vers à soie s'élève à environ 40 mille kilogr., dont il est exporté la moitié. Le blé et le fromage sont exportés à Gênes, les porcs (environ 30 mille) en Lombardie et en Toscane. Le produit des douanes de l'État de Parme, assuré par l'union douanière autrichienne, est de 1,200,000 lires.

Si cette union a été favorable aux produits agricoles, elle n'a fait que nuire à l'industrie.

Monnaie. Lire à 20 soldi (sous) = 1 fr.

Villes principales. Parme (48,938 h.), Plaisance (29,500 h.).

Gouvernement. Monarchie pure.

Souverain. Duc *Robert Ier*, né en 1848, succède à son père Charles III le 27 mars 1854, sous la tutelle de sa mère Louise de Bourbon, fille du duc de Berry, régente de Parme.

Pays-Bas.

ROYAUME.

Superficie et population (31 déc. 1855).
EUROPE. Les provinces suivantes :

	M. c.	hab.
Brabant.	93.3	408,996
Gueldre.	92.7	392,371
Hollande méridion. .	55.2	602,236
» septentrion.	43.1	534,772
Zélande.	31.6	164,787
Utrecht.	25.2	157,112
Frise.	59.5	265,302
Over-Yssel	60.5	231,505
Groningue	41.6	201,448
Drenthe.	48.5	90,578
Duché de Limbourg. .	40.1	212,120
	593.3	3,261,227
Gr.-duché de Luxemb.	46.5	189,480
TOTAL D'EUROPE. .	640.8	3,450,707
ASIE.	28,923 (1)	15,395,000
AMÉRIQUE	2,830	79,818
AFRIQUE	500	100,000

Par cultes, la population des Pays-Bas se divise en 1,834,924 protestants, 1,164,148 catholiques, 58,518 juifs, etc. — Émigration en 1855 : 2079 personnes.
Finances du royaume. Budget de 1856 :

Dépenses	73,433,257 flor.
Recettes.	73,191,068 »

Finances coloniales pour 1854 :

(1) Voir, pour la décomposition de ces chiffres, l'année 1855, p. 347.

A. Indes orientales.

Recettes.	74,092,570 flor.
Dépenses	68,248,558 »
Excédant présumé	5,844,012 (1).

B. Indes occidentales et côte de Guinée.

Dépenses.	1,803,889 flor.
Recettes	1,132,449 »
Déficit	671,440 »

Dette. En 1856 : 1,170,706,430 fl. 70 c. Dépense : 34,289,883 flor.

Armée. En 1856, 1,701 officiers et 58,647 soldats. La force de la garde nationale (*schutterij*) s'élevait en 1852 à 92,776 hommes.

Marine militaire en 1856 : 83 bâtiments armés de 1,628 canons, plus 58 chaloupes canonnières armées de 174 pièces. Force de la marine en service actif : 6,124 h., non compris les marins indigènes de service aux grandes Indes, au nombre de 560. Soldats marins, 2 divisions d'infanterie, 1,693 hommes, dont 938 sont embarqués à bord des vaisseaux et compris dans les 6,124 hommes mentionnés ci-dessus.

Commerce général. En florins.

	Importation.	Exportation.
En 1854.	356,484,519 (2)	808,780,801
» 1855.	342,500,000	314,000,000

Navigation. Année moyenne 1851-1855 :

Entrés . .	6,946 nav.	mesurant	1,158,489	tonnes.
Sortis. . .	4,457 »	»	794,589	»

Commerce de Java en 1854 :

(1) Cet excédant figure en recettes dans le budget du royaume.
(2) Consommation intérieure, 250 millions.

Importations pour compte privé.	fl.	40,300,000
» pour compte du gouvernement.	.	23,500,000 (1)
		63,800,000
Exportations, compte privé.	.	32,600,000
» compte du gouvernement.		64,300,000
		94,900,000

Marine marchande (1855). Bâtiments, 2,230; tonnage, 551,854 tonnes.

Monnaie. Florin à 100 cents = 2 fr. 11 c.

Villes principales. Amsterdam (251,819 h. en 1856). Rotterdam (85,000 h.), la Haye (66,000 h.), Utrecht (45,000 h.), Leyde (38,500 h.), Maestricht (31,000 h.).

Gouvernement. Représentatif à deux chambres.

Souverain. Roi *Guillaume III*, né en 1817, succède à son père Guillaume II le 17 mars 1849, marié en 1839 à la princesse Sophie, fille du roi de Wurtemberg. *Prince héréditaire.* Guillaume, prince d'Orange, né en 1840.

Pologne.

ROYAUME.

(Incorporé à l'empire russe.)

Superficie et population en 1852 : 2,331 m. c. avec 4,812,577 hab., dont 564,031 juifs.

Revenu public en 1844 : 14,775,736 roubles. Recettes de douanes en 1852 : 1,423,549 roubles.

Commerce en 1851 avec la Prusse et l'Autriche :

Importations.	roubles	9,403,792
Exportations.	»	5,389,408

Monnaie. Voy. *Russie.*

Villes principales. Varsovie, capitale, 157,437 h., Lodz, 23,302 h., Lublin, 15,508 h.

Souverain. L'empereur de Russie.

(1) Dans cette somme, 17 millions en argent monnayé.

Pontificat souverain de Rome.

Superficie. 748.4 m. c. (4,143,476 hectares).

Population. 3,124,688 hab., sans compter 10,000 israélites (608,280 familles).

Division du pays. Rome et Comarca, 6 légations (Bologne, Ferrare, Forli, Ravenne, Urbino e Pesaro, Velletri) et 13 délégations. — 3490 communes.

Finances. Budget de 1856. Recettes, 13,624,807 scudi.
Dépenses, 14,302,468 »
Budget de 1857. Recettes, 12,814,441 »
Dépenses, 13,283,950 »

Dette en 1855. 65,006,183 scudi. Dépenses portées au budget de 1855 : 5,087,120 scudi.

Force armée. Effectif réel en 1856 : 14,309 hommes et 1,330 chevaux.

Commerce (1852). Importations, 10,218,426 scudi.
Exportations, 10,474,012 »

Marine marchande. 1,895 bâtiments (dont 210 de haut bord) jaugeant 31,637 tonneaux, 567 plus petits, et 9,711 h. d'équipage.

Monnaie. Scudo romano (à 10 paoli de 10 bajocchi) = 5 fr. 45 4/10 centimes.

Capitale. Rome avec 176,002 (1856). Villes principales : Bologne avec 71,000 hab., Ancône (port de mer) avec 35,000 hab., Pérouse, Ferrare, Ravenne, Macerata.

Gouvernement. Hiérarchie aristocratique.

Chef de l'État. Pape *Pie IX* (Jean-Marie, comte de Mastaï-Ferretti), né en 1792, évêque d'Imola en 1832, cardinal réservé *in petto* en 1839, préconisé en 1840, élu pape, comme successeur de Grégoire XVI, le 16 juin 1846.

Portugal.

ROYAUME.

Superficie.

Continent européen	1,659.37	m. c.
Iles de Madère et Açores. .	337	»
Colonies. Afrique.	24,839	»
» Asie.	73	»
» Océanie et Chine.	1,633	»
TOTAL.	28,541.37	»

Population en 1854.

Continent européen.	3,499,121	hab.
Iles de Madère, etc.	344,998	»
Colonies. Afrique.	1,055,838	»
» Asie.	408,596	»
» Océanie et Chine.	947,887	»
TOTAL.	6,256,440	»

Division du royaume proprement dit : Neuf provinces divisées en 21 districts administrés par des gouverneurs civils.

Finances. Budget de 1856-1857 :

Recettes, 11,941 contos de reis.
Dépenses, 12,296 »

Budget des colonies :	Recettes,	830	contos.
	Dépenses,	935	»

Dette au 30 juin 1855 :	Intérieure,	47,231	»
	Extérieure,	46,083	»
	TOTAL. . .	93,314	contos.

Armée. Effectif au 1er janvier 1856 : Armée active, 19,614 hommes ; corps accessoires (gardes municipales, etc.),

6,328 h. ; réserve, 3,711 h. Dans les colonies, 7,931 h. et une réserve de 20,987 h.

Marine. 43 bâtiments, portant 413 canons. Total des officiers, 216.

Commerce (1853). Importation, 36,346,560 francs.
Exportation, 21,902,862 »

Navigation (1852).

	Entrés.	Sortis.
Bâtiments portugais . . .	5,447	5,777
» étrangers . . .	2,891	3,010

Marine marchande. Bâtiments, 386 (plus 2,500 côtiers) ; tonnage, 3,700 tonneaux.

Monnaie, 1 milreïs à mille reïs = 6 fr. 12 c. ; un conto = 1,000 milreïs ou 6,120 fr.

Villes. Lisbonne, capitale (en 1841, 241,500 hab.), Porto (avec les faubourgs, 80,000 hab.).

Gouvernement. Représentatif à deux chambres.

Souverain. Roi *Dom Pedro V* d'Alcantara, né le 16 septembre 1837, succède à sa mère dona Maria da Gloria le 15 novembre 1853, sous la tutelle de son père le roi-régent dom Fernando, duc de Saxe-Cobourg et Gotha ; majeur, le 16 septembre 1855.

Prusse.

ROYAUME.

(Confédération germanique.)

Superficie. 5,103 m. c.

Population en 1854 : 17,178,091 hab. (1), dont 6,332,293 catholiques et 226,868 israélites.

Division territoriale. (Voir l'*Annuaire* dernier, p. 283.)

(1) Le chiffre officiel pour 1855 porte 17,202,013 hab. Augmentation depuis 1852 : 1.57 p. c.

Ne font point partie de la Confédération germanique les provinces de Prusse orientale, de Prusse occidentale et de Posnanie, ensemble 1,714. 54 m. c. avec 4,008,730 hab.

Finances. Budget arrêté pour 1856 :

Recettes et dépenses. 118,864,071 thalers.

Dette. En 1856. Dettes portant intérêt.	217,009,162 thal.
Ne portant pas intérêt (assignations).	30,842,347 »
Total.	247,851,509 »
Exigence de la dette en 1856. . .	12,944,750 thal.

Armée. Force totale de l'armée sur le pied de paix : ligne, 119,500 h. ; landwehr active, 4,058 ; cadres du train, officiers, 5,541; total : 129,369. Pied de guerre : troupes de campagne 302,881 ; troupes de garnison, 245,007 h.

Marine en 1856. 53 bâtiments de guerre avec 237 canons. Personnel : 1,098 matelots et 112 officiers. Le bataillon de marine compte 490 hommes. Ensemble sur le pied de guerre, environ 3,500 h.

Chemins de fer. Fin 1855, en exploitation 507 1/2 milles, (soit 3,822 kilomètres) avec 850 locomotives, 15,947 waggons et 1,579 personnes employées.

Commerce. Voy. *Zollverein.*

Marine marchande. Au 1er janvier 1855 : 886 navires à voile, jaugeant 281,790 tonneaux, plus 120 bateaux à vapeur, dont 68 pour le Rhin et ses affluents.

Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 75 c.

Villes principales. Berlin, capitale (1855). 454,918; Breslau, 116,350; Cologne avec Deutz, 106,559; Kœnigsberg, 75,587; Dantzig, 61,375; Magdebourg, 54,892; Aix-la-Chapelle, 51,949; Stettin, 48,028; Posen, 38,207; Elberfeld, 51,259; Barmen, 41,319 h.

Gouvernement. Représentatif à deux chambres.

Chef de l'État. Roi *Frédéric-Guillaume IV*, né en 1795, succède à son père Frédéric-Guillaume III le 7 juin 1840, marié en 1823 à Élisabeth, fille du feu roi Maximilien de Bavière. — *Héritier du trône*. Son frère Guillaume, prince de Prusse, né en 1797, marié en 1829 à Augusta, sœur du grand-duc de Saxe-Weimar.

Reuss (branche aînée) ou **Reuss-Greiz**.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie et population. 6.8 m. c. avec 35,159 habitants.
Revenus des caisses des tailles. Environ 58,000 thalers.
Contingent à l'armée fédérale. 223 hommes.
Commerce. Voy. *Zollverein*.
Capitale. Greiz (7,000 hab.).
Gouvernement. Représentatif avec chambre d'États pour les deux branches.
Souverain. Prince *Henri XX*, né en 1794, succède à son frère Henri XIX le 31 octobre 1836, marié en secondes noces en 1839 à Caroline, fille de feu Gustave, landgrave de Hesse-Hombourg. — *Héritier*. Son fils du second lit, prince Henri XXII, né en 1846.

Reuss (branche cadette) ou **Reuss-Schleiz-Lobenstein** et **Ebersdorf**.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie et population. 21.1 m. c. avec 80,203 hab.
Finances. Recettes. . . . . . 249,719 écus de Prusse.
Dépenses . . . . . 247,851 »
Contingent à l'armée fédérale. 522 hommes.
Commerce. Voy. *Zollverein*.
Villes. Gera (13,000 hab.), Schleiz (6,000 hab.).

Gouvernement. Voir Reuss-Greiz.

Souverain. Prince *Henri XLVII,* né en 1789, succède à son frère Henri LXII le 19 juin 1854, marié en 1820 à Adélaïde, princesse de Reuss-Ebersdorf. — *Prince héréditaire.* Prince Henri XIV, né en 1832.

Russie.

EMPIRE.

Superficie et population.	m. c.	hab.
Russie d'Europe.	100,429 (1)	60,122,669
» d'Asie	247,736	5,060,768
» d'Amérique. . . .	27,247	54,000
Total. . . .	375,412	65,237,437 (2).

Population selon les nationalités et selon les cultes. Voir l'*Annuaire* dernier.

Population selon les États. — Voir l'*Annuaire* de 1855.

Division territoriale et administrative du pays. Voir l'*Annuaire* dernier.

Finances. Voici, selon M. de Reden, le dénombrement approximatif des revenus et les dépenses de l'empire en 1852 :

Recettes.

	Roubles d'arg.
Domaines, établissements industriels de l'État, régie, etc.	205,927,000
Impôts directs.	29,395,000
Impôts indirets	33,650,000
Divers.	6,500,000
(3).	275,472,000
Ou fr.	1,101,888,000

(1) Il faut déduire de cette superficie 205 m. c. de la Bessarabie cédés à la Turquie en vertu du traité deParis du 30 mars 1856.

(2) En y ajoutant les montagnards du Caucase, ce chiffre s'élève à près de 66,700,000 h.

(3) Tengoborski évaluait pour 1853 les revenus à 224 millions.

Dépenses.

Maison impériale		10,750,000
Armée	pied de paix	70,895,000
Flotte	pied de paix	26,500,000
Dette		33,500,000
Divers		134,190,000
		275,835,000
	Ou fr.	1,113,340,000

Dette en 1855 (la Pologne et la Finlande non comprises).

I. Constituée :

1.) Dette extérieure à termes.	55,332,000	florins.
2.) Dette intérieure à termes.	131,578,375	rbls d'arg.
3.) Rentes.	221,094,494	»
et	5,170,000	L. st.
Total en roubles. . .	417,746,245	rbls.

II. Papier-monnaie :

1.) Assignats en roubles banco.	252,000
2.) Billets de crédit portant 4.43 p. c. d'intérêt en roubles d'argent. . . .	333,443,008

Total général de la dette réduite en roubles d'argent 751,441,253 (1).

Armée. A. Troupes régulières pour les grandes opérations.

(1) Au 1er janvier 1856, le total général de la dette s'élevait à 1,042,455,179 roubles d'argent. — La dette polonaise était avant la guerre d'environ 215 millions de florins polonais (soit plus de 32 1/4 millions de roubles d'argent).

1. Armée prête à entrer en campagne	486,000 hab.
2. Réserve, 1er ban.	98,000 »
3. Réserve, 2e ban.	115,000 »
TOTAL.	699,000 hab. (1)
	(Avec 1,468 canons.)

B. Troupes régulières pour les besoins locaux :

1. Armée du Caucase, bataillons de ligne, gardes de l'intérieur, bataillons de Finlande, d'Orenbourg et de la Sibérie, environ . . . . . . 198,000 h.
2. Réserve et invalides, environ. . 100,000 »

C. Troupes irrégulières, environ. 127,208 »

Flotte. Avant la guerre, 45 vaisseaux de ligne (dont 27 dans la mer Baltique et 18 dans la mer Noire), 30 frégates), 5 corvettes, 20 bricks et 100 petits navires. La flotte de la mer Noire a été détruite dans le port de Sébastopol, savoir : 18 vaisseaux de ligne, avec 1628 canons, 12 frégates de 52 à 56 canons, 40 voiliers de 10 canons chacun, et 15 vapeurs. D'après le traité de Paris, il n'y a plus que 16 petits vaisseaux de guerre dans la mer Noire.

Commerce. En 1854 : Export. 65,357,681 rbls d'arg. (2).
Import. 70,358,608 »

Arrivages en 1854. Nav. 10,980; tonn. 993,682 lasts.
Départs » » 10,515; » 974,670 »
Revenu des douanes en 1853 : 27,000,000 rbls d'arg.

(1) D'après des données plus récentes, l'armée régulière russe s'élevait en 1854 à plus d'un million d'hommes, savoir :

Gardes,	58,211	Artillerie,	69,500
Infanterie,	686,400	Génie,	78,500
Cavalerie,	155,000	Cosaques,	20,000

(2) En 1856, l'importation s'est élevée à environ 69, l'exportation à environ 55 millions de roubles d'argent.

Marine marchande. Avant la guerre, 1,416 bâtiments jaugeant 86,500 lasts.

Chemins de fer. Trois, de Saint-Pétersbourg à Sarskoje-Selo (3 3/4 lieues allemandes), de Varsovie à Cracovie (4 1/4 lieues) et de Saint-Pétersbourg à Moscou (88 lieues). En construction : cinq sections, ensemble, 382 lieues.

Monnaie. Rouble d'argent à 100 kopecks = 4 fr. 4 c.

Villes principales (ayant au delà de 50,000 âmes) : Saint-Pétersbourg, capitale (532,241); Moscou (373,800), Varsovie (163,304), Odessa (71,392), Riga (57,906), Kronstadt (60,000), Tula (54,626), Kasan (61,101) Wilna (52,286).

Gouvernement. Absolu.

Souverain. Empereur *Alexandre II*, né en 1818, succède à son père Nicolas I[er] le 2 mars 1855, marié en 1841 à Marie, sœur du grand-duc de Hesse-Darmstadt. — *Héritier du trône* (czarowitch) : Nicolas, né en 1843.

Sardaigne.

ROYAUME.

Superficie. Terre ferme. . . 933.40 m. c.
Ile de Sardaigne. 439.15 »

TOTAL. . . . 1,372.55 m. c. (75,311 kil. c.).

Population. 5,020,000 hab.

Division administrative. Quatorze provinces, savoir : 1). Terre ferme : Turin, Gênes, Chambéry, Alexandrie, Coni, Novare, Nice, Annecy, Ivrée, Savone, Verceil. 2). Iles : Cagliari, Nuoro, Sassari.

Finances. Budget de 1856 : Recettes. . 132,527,834 fr.
Dépenses . 139,933,592 »

Budget de 1858 (en projet) :

Recettes ordinaires	. . . . . .	143,713,081	lires.
» extraordinaires	. . .	800,000	»
		144,113,081	lires.
Dépenses ordinaires	. . . . . .	143,120,518	»
» extraordinaires	. . .	4,746,302	»
	Total. . . .	147,860,820	lires.

Dette au 1er janv. 1856. Rentes et intérêts fr. 30,599,482 (1).

Armée. D'après le budget de la guerre pour 1856 : 47,427 h. (dont 3,454 officiers).

Marine. Matériel : 7 frégates, dont 3 à vapeur, 4 corvettes, 3 brigantines, 1 brick, 11 bateaux à vapeur, etc. ; en tout 40 bâtiments et 900 canons. — Personnel : 2,860 h.

Commerce général (1853).	Import. lire	333,942,000	»
	Export. . .	220,630,000	»
Commerce spécial (1853).	Import. . .	188,020,508	»
	Export. . .	95,004,000	»

Commerce (1854)	Général.	Spécial.
Importation,	322,429,890	199,912,351.
Exportation,	214,883,632	109,710,449.

Marine marchande (1856). Bât. : 3,193 ; tonnage : 181,433 tonnes. Personnel : 31,987 capitaines, matelots et ouvriers.

Chemins de fer (1854).	En exécution. .	758	kilomètres.
	En projet. . . .	247	»
	TOTAL. . . .	1,005	kilomètres.

Monnaie. Lira nuova à 100 centesimi = 1 fr.

(1) Représentant un capital de 638,943,632 fr. — Frais de la guerre d'Orient, 54,182,433 francs.

Villes. Turin, capitale (136,849 h.), Gênes (120,000 h.), Alexandrie (36,000 h.).

Gouvernement. Représentatif, un sénat et une chambre des députés.

Chef de l'État. Roi *Victor-Emmanuel II*, né en 1820, succède à son père le roi Charles-Albert († en 1849), par l'abdication de celui-ci, le 3 avril 1849, marié en 1842 à Adélaïde, fille de Rénier, archiduc d'Autriche; veuf le 20 janvier 1855. — *Héritier*. Son fils Humbert, prince de Piémont, né en 1844.

Saxe.

ROYAUME.

(Confédération germanique.)

Superficie. 271.83 m. c.

Population (1855). 2,039,075 hab. protestants.

Division. Quatre cercles : Dresde, Leipsick, Zwickau, Budissin (Bautzen).

Finances. Dépenses et recettes pour chacune des années 1855 à 1857 : 9,040,902 thalers : dépenses extraordinaires pour les trois années : 7,893,550 thalers.

Dette (fin 1855) : 62,236,000 thalers (7 millions de papier-monnaie compris).

Armée. 25,396 h., non compris la réserve.

Commerce. Voy. *Zollverein*.

Monnaie. Thaler à 24 bons gros = 3 fr. 75 c.

Capitale. Dresde, 108,732 h., la garnison comprise. — Ville de Leipsick (1856), 69,986 hab.

Gouvernement. Représentatif à deux chambres.

Chef de l'État. Roi *Jean*, né en 1801, succède à son frère le roi Frédéric-Auguste le 9 août 1854; marié en 1822 à Amélie, fille du feu roi Maximilien de Bavière. — *Prince royal* : Pr. Albert, fils aîné du roi, né en 1828, marié, le 18 juin 1853, à la princesse Caroline de Wasa.

Saxe-Altenbourg.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 24 m. c.
Population. 132,990 hab. protestants.
Finances. (1856-58). Recettes, 742,740 thalers.
Dépenses, 739,804 »
Dette. 1,204,225 thal. (papier-monnaie compris). Capitaux actifs à la fin de 1854 : 1,095,263 thal.
Contingent militaire. 1,474 h., y compris la réserve.
Commerce. Voy. *Zollverein.*
Monnaie. Comme en Prusse.
Capitale. Altenbourg (16,232 hab.).
Gouvernement. Représentatif.
Chef de l'État. Duc *Ernest*, né en 1826, succède à son père George le 3 août 1853, marié en 1853 à la princesse Agnès d'Anhalt-Dessau, dont il a une fille.

Saxe-Cobourg-Gotha.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie et population (fin 1855) :

Cobourg (duché).	10.5 m. c.	44,467 hab.
Gotha (duché)	25.8 »	106,411 »
TOTAL. . . .	36.3 m. c.	150,878 hab.

Finances. Pour Cobourg : Dépenses et recettes annuelles. . . . . 369,143 fl. (1).
Pour Gotha :

(1) Il faut ajouter en recette 55,586 florins, revenu net des domaines pour la période 1855-61.

Recettes annuelles : Caisse du domaine. 511,400 thal.
» de l'État . . 575,600 »
Dépenses annuelles : Caisse du domaine. 373,800 »
» de l'État . . 575,600 »

Dette effective (1853) : 1,201,813 thal., y compris 400,000 thalers de papier-monnaie.

Armée. 1,860 h. de ligne (la réserve de 186 h. comprise).

Commerce. Voy. *Zollverein.*

Monnaie. A Cobourg, florins de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.
A Gotha, thaler de 30 gros = 3 fr. 75 c.

Capitales. Cobourg (9,907 h.), Gotha (15,076 h.).

Gouvernement. Représentatif.

Chef de l'État. Duc *Ernest II*, né en 1818, succède à son père Ernest Ier, le 29 janvier 1844, marié en 1842 à Alexandrine, sœur du grand-duc de Bade. — *Héritier présomptif :* Prince Albert, époux de la reine d'Angleterre, frère du duc.

Saxe-Meiningen.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 45.75 m. c.

Population. En 1856, 165,530 h.

Finances. Recettes. . . . . . 1,632,052 florins.
Dépenses . . . . . 1,619,774 »

Dette. En 1855 : 3,366,794 florins, papier-monnaie non compris.

Armée. Contingent fédéral : 1,442 h.

Commerce. Voy. *Zollverein.*

Monnaie. Florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Capitale. Meiningen, 6,500 habitants.

Gouvernement. Représentatif avec une chambre.

Chef de l'État. Duc *Bernard*, né en 1800, succède à son père le duc George le 24 décembre 1803, sous tutelle

jusqu'en 1821, marié en 1825 à Marie, fille de feu Guillaume II, électeur de Hesse. — *Prince héréditaire.* George, né en 1826, marié en 1851 à Charlotte, fille d'Albert, prince de Prusse; veuf le 30 mars 1855.

Saxe-Weimar-Eisenach.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.

Superficie. 66 m. c.

Population en 1855. 263,755 hab. (dont 10,600 catholiques).

Finances. Période de 1854-1856 :

Recettes annuelles	1,544,239	thal.
Dépenses »	1,550,827	»

Dette en 1855. 5,632,180 thalers. Dépense annuelle : 246,480 écus.

Armée. Contingent fédéral : 2,010 hommes. Dépense : 140,000 écus.

Commerce. Voy. *Zollverein.*

Monnaie. Comme en Prusse.

Capitale. Weimar avec 13,000 habitants.

Gouvernement. Représentatif avec une chambre.

Chef de l'État. Grand-duc *Charles-Alexandre*, né en 1818, succède à son père Charles-Frédéric le 8 juillet 1853, marié en 1842 à Sophie, sœur du roi des Pays-Bas. — *Prince héréditaire.* Son fils Charles-Auguste, né en 1844.

Schwarzbourg-Rudolstadt.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 17.47 m. c.

Population. Fin 1855 : 68,974 habitants.

Finances. Budget pour 1857. Dépenses : 748,461 florins; recettes : 735,020 florins.

Dette. Environ 1 1/2 million de florins, plus 200,000 de papier-monnaie.

Armée. Contingent : 899 hommes (la réserve comprise).

Commerce. Voy. *Zollverein*.

Monnaie. Comme en Prusse, et pour Rudolstadt florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Capitale. Rudolstadt avec 5,500 habitants.

Gouvernement. Représentatif.

Souverain. Prince *Günther*, né en 1793, succède à son père Louis-Frédéric le 28 avril 1807, marié en 1816 à Augusta, princesse d'Anhalt-Dessau, veuf le 12 juin 1854.

Prince héréditaire. Son frère Albert, né en 1798, marié en 1827 à Augusta, princesse de Solms-Braunfels, dont il a une fille et un fils.

Schwarzbourg-Sondershausen.

PRINCIPAUTÉ

(Confédération germanique.)

Superficie. 15.44 m. c.

Population. Fin 1855, 61,452 habitants.

Finances. Budget 1856-1859.

Recettes annuelles.	534,447 thal.
Dépenses »	527,516 »

Dette. En 1854 : 1,310,499 thalers.

Armée. Contingent : 451 hommes.

Commerce. Voy. *Zollverein*.

Monnaie. Comme en Prusse.

Capitale. Sondershausen avec 5,000 habitants.

Gouvernement. Représentatif.

Souverain. Prince *Günther*, né en 1801, succède à son père, par suite d'abdication, en 1835, marié : 1° en 1827,

à Marie, princesse de Schwarzbourg-Rudolstadt; 2° en 1835, à Mathilde, princesse de Hohenlohe-OEhringen ; divorcé depuis 1852. — *Prince héréditaire.* Fils du premier lit, Charles-Günther, né en 1830.

Suède et Norwége.

ROYAUME.

I. — SUÈDE.

Superficie. 8004.75 m. c. (L'île de Saint-Barthélemy, dans les Indes occidentales, 3 m. c.)
Population (fin 1850). 3,482,541 hab. luthériens (1).
Division territoriale. 24 provinces.
Finances. Budget de 1855-1857 :

Recettes annuelles. . . .	14,358,300	écus banco.
Dépenses (2) »	12,876,920	»

Dépenses extraordinaires pour les 3 années : 15,027,917 écus banco. Crédit extraordinaire pour des éventualités et pour construction de chemins de fer, 11 1/3 millions d'écus banco.
Dette. Emprunts de 1852 et 1853, s'élevant à 7,252,941 écus banco, plus 22 1/2 millions de papier-monnaie.
Armée. Elle se compose comme suit :

Vaerfvade (troupes enrôlées) . . .	7,692	hommes.
Milice de Gothland	7,621	»
Troupes d'Indelta (cantonnées). .	33,405	»
Troupes Bevering (de conscription).	95,265	»
TOTAL.	143,983	hommes.

(1) La population s'élevait en 1822 à 2,645,265 âmes ; en 1847, à 3,363,330 âmes.

(2) Une grande partie des troupes de terre, et beaucoup de fonctionnaires de l'ordre civil reçoivent leurs traitements de certaines terres domaniales, dont la valeur ne figure pas dans le budget de l'État.

Flotte. 10 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 4 corvettes, 4 bricks, 9 corvettes à vapeur, etc.

Commerce. En 1854 :

Exportation	52,810,000 écus banco.
Importation	52,437,000 »

Marine marchande. En 1856 : 1,500 bâtiments, mesurant 90,000 lasts (à 2 tonneaux), non compris les navires portant moins de 10 lasts, et ceux non pontés, et 68 bâtiments à vapeur ayant ensemble une force de 3,950 chevaux.

Monnaie. 1 écu banco à 48 schellings = 2 fr. 14 1/2 c.
1 thaler spéciès à 80 schellings = 5 fr. 75 »

Capitale. Stockholm avec 95,950 habitants (1856) (1).

Gouvernement. Monarchie représentative avec une division en 4 curies.

II. — NORWÉGE.

Superficie. 5799.21 m. c.

Population (1855). 1,490,206 hab. luthériens.

Division administrative. 17 bailliages.

Finances. Budget de 1854 à 1857, dépenses et recettes annuelles : 3,556,000 écus en esp., ou 18,427,000 fr.

Dette publique. A la fin de 1853 : 4,720,000 spéciès.

Armée. 23,484 h. (y compris 9,160 h. de landwehr).

Flotte. 3 frégates, 5 corvettes, 4 bombardes, 125 chaloupes canonnières, 5 vapeurs.

Commerce. En 1850 : Importation, 56,948,821 francs.
Exportation, 73,163,900 »

Marine marchande en 1854 : navires, 3,777 ; tonnage, 193,023 lasts de commerce.

Monnaie. Ancien système :

(1) En 1800, 75,500 ; en 1840, 83,630 habitants.

1. Rixdale spéciès = 5 fr. 67 c.
2. » banco = 2 » 12 »
3. » riksgaeld = 1 » 42 »

Nouveau système, introduit par les ordonnances des 31 janvier et 3 février 1855 :

1. La rixdale riksmyn (100 ocre) = 1 fr. 42 c.
2. L'ocre = 1.4 cent.

Capitale. Christiania (38,958 habitants).

Gouvernement. Monarchie démocratique, avec un storthing (assemblée législative).

—

Souverain des deux pays. Roi *Oscar Ier*, né en 1799, succède à son père Charles XIV (Bernadotte) le 8 mars 1844, marié en 1823 à Joséphine, fille d'Eugène Beauharnais, duc de Leuchtenberg.—*Prince royal* : Charles, duc de Scanie, né en 1826, marié en 1850 à Louise, fille du prince Frédéric des Pays-Bas ; depuis 1856, vice-roi de Norwége.

Suisse.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE.

La Confédération suisse se compose de 22 cantons, dont trois, Bâle, Unterwalden et Appenzell, sont sous-divisés en demi-cantons.

(Nous renvoyons à l'année dernière pour l'énumération des cantons et pour l'indication de leur superficie et de leur population respective).

Superficie et population. Environ 730 m. c. avec 2,391,478 h. (1), dont 972,000 catholiques.

Par nationalités, les Suisses se divisent en Allemands

(1) M. de Reden porte le chiffre de la population suisse pour la fin de l'année 1852 à 2,893,742 âmes.

(1.8 million), Français (0.5), Italiens (0.040), Romains (0.045).

Finances fédérales.

Budget de 1857 : Recettes	. . . .	15,686,000 fr.
Dépenses	. . . . . .	15,206,000 »

Dette nationale. Elle était, avant le dernier différend avec la Prusse, calculée pour la fin de 1857 à 661,742 fr. Capitaux actifs : 11,581,258 fr. — Dans la plupart des cantons, l'actif excède de beaucoup la dette.

Armée.	Contingent.	74,095 hommes.
	Réserve	42,660
	Landwehr	46,188
	Total.	162,743

Commerce. Le commerce général est évalué pour 1855 à environ 750 millions.

Monnaie fédérale. 1 franc à 100 rappes.

Pouvoir exécutif fédéral. Ministère fédéral. Président de la Confédération, chef du cabinet pour 1857 : Constant Fornerod, de Vaud.

Pouvoir législatif. a) Conseil national, 1 représentant sur 20,000 hab.; *b*) Conseil des États, 2 représentants par canton.

Ville fédérale. Berne, 34,000 h.

Toscane.

GRAND-DUCHÉ.

Superficie. 402.5 m. c.

Population (1856). 1,779,338 hab., formant 327,718 familles. Diminution sur l'an dernier : 38,128 habitants, soit 2 p. c. — Clergé, 17,437 (dont séculiers, 10,031).

Division administrative. Les préfectures de Florence, de

Lucques, de Pise, de Sienne, d'Arezzo et de Grosseto, plus le gouvernement de Livourne et celui de l'île d'Elbe.

Finances. Dépenses présumées de 1857 : 38,048,500 lires.
Recettes » 38,002,000 »

Dette. Le papier-monnaie compris, près de 100 millions de livres toscanes.

Armée de terre et de mer : 16,487 h.

Commerce (?). Importation, 105,000,000 francs.
Exportation, 82,800,000 »

Marine marchande. Bât., 939; tonnage, 55,631 tonnes.

Gouvernement. Monarchie pure.

Monnaie. 1 lire = 84 centimes.

Villes (1856). Florence, 112,438 hab.; Livourne, 78,875 hab.; Lucques, 23,536 hab.; Pise, 23,755 hab.; Sienne, 22,598 hab.

Chef de l'État. Grand-duc *Léopold II*, archiduc d'Autriche, né en 1797, succède à son père le grand-duc Ferdinand III, le 18 juin 1824, marié : 1. en 1817, à Marie, sœur du roi de Saxe, morte en 1832; 2. en 1833, à Antoinette, sœur du roi des Deux-Siciles. — *Héritier*, fils du deuxième lit : archiduc Ferdinand, né en 1835, marié en 1856 à une fille du roi de Saxe.

Turquie.

EMPIRE.

Superficie : Possessions	d'Europe.	9,571	m. c. géogr.
»	Asie . . .	31,482	»
»	Afrique .	44,958	»
	Total. . . .	86,011	m. c. géogr.

Population en 1844. — I. Europe.

Thrace (Tchirmen), Bulgarie, Moldavie, Valachie, Bosnie et Herzégovine, Roumélie et Thessalie, Albanie, Serbie, Iles,	15,500,500 hab.

II. Asie.

Asie Mineure (Anatolie), Syrie, Arménie et Kourdistan, Arabistan,	16,050,000 hab.

III. Afrique.

Égypte, Nubie, Sennaar, Tripoli, Fez, Tunis,	5,050,000 hab.
Total.	36,600,500 hab.

Ce chiffre se réduit à 26,550,000 hab. si l'on retranche les provinces tributaires. — Pour sa décomposition suivant les races et les cultes, voir l'*Annuaire* 1855, p. 373.

Division administrative.

I. Europe : 15 eyalets ou gouvernements généraux (43 livas ou provinces).
II. Asie : 18 eyalets (78 livas).
III. Afrique : 3 eyalets (17 livas).

Finances. D'après le nouveau projet de loi financière publié vers la fin de 1855, les recettes directes et indirectes rapporteront environ 800 millions de piastres. Les dé-

penses sont divisées en dépenses spéciales pour les différents ministères, et en dépenses générales (pour le ministère des finances: dette, bons du trésor, fonds de réserve).

Dette. Environ 2,150 millions de piastres, y compris environ 200 millions de papier-monnaie.

Armée pendant la dernière guerre :

1.) Armée active (*Nizam*)	105,325	hab.
2.) Réserve (*Redif*).	103,827	»

Flotte en 1853. 70 bâtiments dont 4 vaisseaux de ligne et 10 frégates à voile, montés par 34,000 matelots et 4,000 soldats d'infanterie de marine (1).

Commerce en 1853 (d'après M. Michelsen) (2) :

Importations	1,182,330,000	piastres.
Exportations	1,064,445,000	»

Monnaie. Piastre (*grusp*) à 48 paras = 22 centimes.

Villes. En Europe : Constantinople, 750,000 hab.; Andrinople, 100,000 hab. En Asie : Smyrne, 150,000 hab.; Damas, 120,000 hab.

Souverain absolu. Sultan *Abdul-Medjid-Khan,* né en 1823, succède à son père le sultan Mahmud-Khan II, le 2 juillet 1839, père de 14 enfants, dont l'aîné, Mourad, est né le 21 septembre 1840.

—

États tributaires de la Turquie en Europe :

I. SERBIE (Syrp).

Superficie. 998 m. c.

Population. 1,065,000 h. professant la religion grecque.

Finances. Recettes, 1852-53, 2,309,347 flor. de convention.
Dépenses, » 2,646,795 »

Le budget de 1856-1857 porte en recettes 1,338,230; en dépenses, 1,567,454 florins de convention. Dans les

(1) En 1854, les Turcs perdirent à Sinope : 7 frégates, 2 corvettes, 1 vapeur et 3 petits bâtiments à voiles.

(2) Michelsen, *l'Empire ottoman et ses ressources.*

recettes, la capitation et le foncier figurent pour 894,400 fl.; dans les dépenses, le tribut à la Porte pour 106,153 florins.

Force armée. 2,500 hommes.

Commerce avec l'Autriche :

Exportation,	1852-1853 .	64,592,568	piastres turq.
Importation,	» . .	17,131,254	»

Ville principale. Belgrade, 30,000 hab.

Prince (voïvode). Alexandre Kara Georgiewitch.

II. PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES.

Moldavie (Boghden).

Superficie. 735 m. c., plus 205 m. c. distraits de la Bessarabie, en vertu du traité de Paris du 30 mars 1856.

Population. 1,434,000 hab. (de la religion grecque).

Finances, 1853.	Revenus.	13,235,230	piastres.
	Dépenses	12,456,324	» (1).
Armée.	Troupes régulières	2,280	hab.
	Gardes civiques et des frontières.	12,730	»
	Trabans des villes	934	»
Commerce en 1853.	Importation.	43,655,215	piastres.
	Exportation.	163,465,288	»

Monnaie. 1 piastre = 36 cent.

Capitale. Jassy, 50,000 hab. Port principal : Galatz.

Chef du pouvoir exécutif. Provisoirement sous le titre de caïmacan : le grand Vornik Théodoritza Balsch (2).

Valachie (Eflak).

Superficie. 1,330 m. c.

Population. 2,324,484 hab. (de la religion grecque).

Finances. Budget de 1856.	Revenus,	25,394,095	piast.
	Dépenses,	20,398,767	» (3).

(1) Tribut au sultan : 715,000 piastres.

(2) Il vient de mourir.

(3) Tribut au sultan : 1,400,000 piastres.

Armée.	Troupes régulières......	6,126	h.
	Gardes frontières.......	7,397	»
	Trabans des villes.......	4,677	»
	TOTAL.....	18,200	h.

Monnaie. Voir *Moldavie.*

Capitale. Bucharest (100,000 h.). Port principal : Ibraïla.

Chef du pouvoir exécutif. Provisoirement sous le titre de *caïmacan :* Alexandre Dimitri Ghika.

III. MONTÉNÉGRO.

Le Monténégro, situé entre l'Albanie, la Bosnie et la Dalmatie, forme depuis 157 ans un État particulier, sous l'administration des chefs de la famille Pétrovich-Njegosch, et dont la Turquie revendique vainement la suzeraineté. — *Superficie :* 70 m. c. *Population :* environ 120,000 hab. professant la religion grecque, dont 20,000 en état de porter les armes. — *Prince* : Daniel I Petrovich-Njegosch (né le 25 mai 1826). — Le sénat est composé de 12 membres.

IV. ÉGYPTE, TRIPOLI et TUNIS. Voy. sous AFRIQUE.

Waldeck.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 21.67. m. c.

Population (1855). 58,132 hab. protestants.

Finances. Budget pour 1854-1856.

Recettes annuelles......	363,797	thal.
Dépenses »	373,653	»

Dette au 1er janvier 1854 : 1,520,100 thal.

Armée. Contingent fédéral : 519 h.

Monnaie. Comme en Prusse.
Chef-lieu. Arolsen. 2,300 habitants.
Gouvernement. Représentatif.
Souverain. Prince *George-Victor*, né en 1931, succède à Hélène, princesse de Nassau.

Wurtemberg.

ROYAUME.

(Confédération germanique.)

Superficie. 354.28 m. c. géogr.
Population en 1854. 1,783,967 hab., dont près d'un tiers professe le culte catholique.
Division administrative. Quatre cercles : Neckar, Forêt-Noire, Danube, Jaxt, sous-divisés en 64 bailliages.
Finances. Recettes projetées pour la période financière 1855 à 1858 : 38,155,113 florins ; dépenses projetées pour l'année 1856-1857 : 12,522,435 fl.
Dette (juin 1855). 54,877,472 florins (papier-monnaie compris).
Armée. Pied de guerre : 22,016 hommes ; temps de paix : 9,388 hommes.
Monnaie. Florin à 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.
Capitale. Stuttgart, avec 46,507 habitants (1855).
Gouvernement. Représentatif à deux chambres.
Souverain. Roi *Guillaume Ier*, né en 1781, succède à son père le roi Frédéric Ier, le 30 octobre 1816, marié : 1. en 1816, à Catherine de Russie ; 2. en 1820, à sa cousine germaine Pauline, princesse de Wurtemberg. —Prince royal, du second lit : Charles, né en 1823, marié en 1846 à Olga, fille de feu Nicolas, empereur de Russie.

Zollverein.

L'union commerciale allemande, dite *Zollverein*, comprend depuis le 1er janvier 1854, par suite de l'incorporation de l'ancien *Steuerverein* (Hanovre et Oldenbourg), une superficie de 9,111.32 m. c. et une population de 32,721,094 hab., distribués sur 6,864,300 familles.

Les pays de l'Allemagne qui n'en font pas partie sont : l'Autriche et Lichtenstein, les deux Mecklenbourg, Holstein, Limbourg, les trois villes libres, Brême, Hambourg et Lubeck.

Produit net du Zollverein (valeur en millions de thalers).

1840	19.18
1844	25.12
1848	20.09
1850	20.34
1851	20.59
1852	21.84
1853	19.41
1854	20.60
1855	23.61

Le produit brut de 1855 s'élève à 26,341,050 écus, laquelle somme se répartit comme suit parmi les divers États de l'association.

	Écus de Prusse.
Prusse	16,912,752
Luxembourg	9,721
Bavière	977,947
Saxe royale	2,200,948
Hanovre et Lippe-Schaumbourg	2,394,326
Wurtemberg	326,946
Bade	855,999
Hesse (électorat)	297,997
A reporter. . .	23,976,636

Report. . .	23,976,636
Hesse (grand-duché).	430,382
Thuringe (rayon douanier de la).	347,565
Brunswick	296,166
Oldenbourg.	191,476
Nassau	64,013
Francfort-sur-Mein	844,810
	26,151,048

Recettes du 1er semestre 1856. En écus.

	1855.	1856.
	—	—
Entrée	11,431,617	11,853,756
Sortie	104,344	114,646
Transit.	232,768	106,106
	11,768,729	12,074,508



AMÉRIQUE.

Amérique du Nord (États-Unis de l').

(Confédération de républiques.)

Noms, *superficie* et *population* des 36 États et territoires composant l'Union (1), voir l'*Annuaire* de 1855, p. 380 et suiv.

Les chiffres totaux de 108,713 m. c. géogr. et de 23,351,207 habitants, qui s'y trouvent indiqués, se rapportent à l'année 1850. On y a compris 3,178,055 esclaves, répartis sur 17 États (principalement sur la Virginie, les deux Carolines, la Géorgie, Alabama, Mississipi, Tennessee, Kentucky, la Louisiane). Pour 1855 le chiffre de la population est porté à 27,130,727.

Immigrations (2).	1853	284,239
	1854.	427,833
	1855.	200,877

Immigration depuis le 30 septembre 1843 au 31 décembre 1855, 3,404,871.

(1) Nouveaux territoires, d'après l'Almanach américain de 1856 : Washington, Kansas et Nebraska.

(2) Pour les immigrations précédentes, voir l'*Annuaire* de 1855.

Finances. Dans l'année financière 1854-1855,		Dollars.
les recettes totales ont été de		65,203,930 55
L'excédant de l'année précédente avait été de		20,137,967 50
Somme totale disponible pour le service de 1854-1855		85,341,898 05
Dépenses dans le courant de la même année :		
Services civils et à l'étranger.	24,183,487 43	
Intérieur.	4,126,739 00	
Guerre.	14,773,826 36	
Marine.	13,281,341 01	
Rachat de la dette publique, intérêts et primes	9,844,528 24	
		66,209,922 04
Excédant de l'année, dollars.		19,131,976 01
Pour l'année 1855-1856, les recettes étaient évaluées (le boni du 1er juillet 1855 compris) à doll.		87,050,710 00
Les dépenses à doll.		71,226,846 00
Excédant de l'année . . . . doll. .		15,823,864 00

Dette. La dette, au commencement de l'année 1853, était de 67,340,628 doll.; à la fin de l'année 1855-56, elle était réduite à 30,737,129 dollars.

La dette collective des 36 États se montait au 1er janvier 1854 à 192 millions de doll. en dettes consolidées, et à 44 millions en emprunts spéciaux.

Armée. En 1855, 12,729 h. La milice se composait de 1,923,322 h., dont 49,764 officiers.

Marine. Vaisseaux de ligne à voiles 6 (1 de 120 et 5 de 90 à 100 canons); frégates à voiles 8 (6 de 54 et 2 de 46 canons); frégates à vapeur 10 (ensemble de 248 canons); bricks 4, à 12 canons; corvettes, 12 de 20 et 4 de 16 canons; plus 10 petits vapeurs et 1 schooner de garde douanière, en tout 72 bâtiments armés d'environ 2,290 canons.

Commerce. 1854-1855. Export. 278,241,000 dollars.
Import. 304,562,000 »

Marine marchande. En 1789. Tonnage de 201,562 tonn.
En 1854. » 4,802,902 »
sans compter 676,607 tonnes de la marine à vapeur.

Chemins de fer. En 1856, achevés : 23,242 milles, soit 37,396 kilomètres.

Monnaie. Dollar à 100 cents = 5 fr. 42 c.

Villes principales: New-York, 623,627 hab. (1); Philadelphie (Pensylvanie), 409,353 habitants; Baltimore (Maryland), 210,000 hab.; Boston (Massachussets), 162,629 hab.; la Nouvelle-Orléans (Louisiane), 119,285 hab.; Cincinnati (Ohio), 116,108 hab.; Saint-Louis, 78,000 hab., et Washington, capitale de l'Union, 40,000 hab.

Président de l'Union : *J. Buchanan*, élu pour quatre ans en novembre 1856. — Traitement, 25,000 dollars.

Chambres législatives de l'Union, Sénat de 62 membres (2 pour chaque État) et Congrès de représentants (1 sur 93,423 habitants).

Amérique centrale.

(Républiques centro-américaines.)

I. Guatemala.

Superficie. 3,062 m. c. géographiques.

Population (1852). 970,450 hab.

Finances. Du 1er juin 1851 au 31 décembre 1852 :

Recettes. Environ.	1,202,000	dollars.
Dépenses. »	1,154,000	»
Dette. Intérieure.	800,000	»
» Extérieure.	400,000	»

Armée. 3,200 hommes, plus un corps patriotique et une milice nationale de 12,978 hommes.

Commerce en 1853 :

(1) En 1700, New-York comptait 29,000; en 1820, 123,706; en 1840, 312,710 habitants.

Importations . . . . 873,842 dollars.
Exportations . . . . 599,047 »

Capitale. Guatemala avec 60,000 hab.

Chef de l'État. Président, capitaine général *Raphaël Carrera*, élu le 19 octobre 1851 et proclamé président à vie par une junte nationale, le 21 octobre 1854.

II. San Salvador.

Superficie. 308 m. c. D'après Squier (1), 9,600 milles carrés anglais ou 452 m. c. géogr.

Population. 394,000 hab.

Division territoriale. Six départements : San Miguel, San Vicente, La Paz, Zuscatlon, San Salvador, Sonsonati.

Finances. Recettes, 300,000 piastres (2).

Dette extérieure. Bons en circulation à la fin de 1855, pour 883,695 piastres.

Commerce en 1855 : Importations, 765,324 piastres.
» Exportations, 698,218 »

Ville principale. San Salvador, 30,000 hab.

Chef de l'État. Président élu en 1856 pour 2 ans : *Rafaël Campo.*

III. Honduras.

Superficie. 3,680 m. c. D'autres disent 930 m. c.

Population. Environ 358,000 hab.

Finances. Recettes, 160,000 piastres.

Dette extérieure : 350,000 piastres. Intérieure : inconnue.

Commerce : Imp., 1 million de piastres ; exportation, 3/4 de million.

Capitale. Comayagua, 18,000 hab.

Chef de l'État. Président provisoire : le député *Estrada.*

IV. Nicaragua.

Superficie. 3,200 m. c. D'autres disent 1,677 m. c. Selon le dernier ouvrage de M. Scherzer, 49,000 m. c. anglais (3).

(1) Notes on Central America.
(2) La piastre vaut, comme le dollar, 5 fr. 41 centimes.
(3) Un décret daté du 8 février 1856 prononce l'annexion du terri-

Population. Environ 260,000 hab.
Division : Cinq provinces ou départements.
Finances. Recettes, 105,000 piastres. *Dette*. 800,000 piastres.
Commerce. Imp., 1 million ; exp., 958,500 piastres.
Chef de l'État. Directeur suprême : le général *Rivas*. Général en chef : *Walker*.
Capitale. Léon, 25,000 hab.

V. COSTA-RICA.

Superficie. 746 m. c.
Population. Tout au plus 150,000 hab.
Finances. Revenus en 1853 : 450,000 piastres.
Dette. Néant.
Commerce. Importation en 1855, valeur 700,000 piastres. Exportation de café, environ 90,000 quintaux.
Armée. 5,000 h. de milice, dont 200 font périodiquement le service actif.
Capitale. San-José, 30,000 hab.
Gouvernement. République avec une chambre législative de 12 députés.
Chef de l'État. Président élu pour 6 ans : le général *Juan-Raphaël Mora*, réélu en 1853.

Argentine (Confédération).

(États-Unis de la république de la Plata) (1).

Superficie : 28,270 m. c. géogr.
Population en 1855, 1,100,000 hab.
Dépenses annuelles : environ 2 millions de piastres.
Armée : 5,000 hommes.
Commerce. Imp., 10 millions. Export., 11 millions de piastres.
Siége du gouvernement : Pyrana (Corientes).
Chef de l'État. Directeur de la Confédération : *Don Justo José de Urquiza*, élu le 20 novembre 1853.

toire des Mosquitos y compris le port de San-Juan del Norte (2,346 m. c. géogr. avec une population fixe de 8,000 hab. environ).

(1) Pour les noms des 13 États qui composent la Confédération, voir l'*Annuaire* dernier, p. 314.

Bolivie.

RÉPUBLIQUE.

Superficie. 22,409 m. c.
Population. En 1855 : 2,326,126 hab., dont 1,630,000 blancs.

Finances. En 1850, dépenses, 1,738,744 piastres.
» recettes, 1,976,217 »

Dette. Environ 5,850,000 piastres.
Armée. Environ 15,000 h.
Villes principales. Chuquisakka, capitale, 19,200 hab.; la Paz, 43,000 hab.; Potosi, 30.000 hab.; Cochabamba, 30,400 hab. — Port de mer : Cobija.
Chef du pouvoir exécutif. Président : le général *Cordova* (15 août 1855).

Brésil.

EMPIRE.

(Monarchie constitutionnelle.)

Superficie. 147,624 m. c. géogr.
Population (1856). 7,677,810 hab.

Immigration :	1851.	9,685.
	1852.	6,870.
	1853.	9,645.
	1854.	8,673.

Division. 20 provinces (représentées par 55 sénateurs et 112 représentants). Nous en avons donné les noms l'an dernier.

Finances. Budget proposé pour 1856-57. Rec. 34,000 contos.
Dép. 33,785 »

Dette. En mai 1856, la dette intérieure s'élevait à 8,815,950 livres sterl., la dette extérieure à 5,839,000 livres sterl.
Armée. En 1855 : 22,540 h.

Force maritime. En 1855, armés : 1 frégate, 3 corvettes, 8 bricks, 8 bricks-schooners, 1 patache, 2 schooners, 1 yacht, 3 chaloupes canonnières, 3 transports et 16 vapeurs.

Commerce. 1854-55. Importation et exportation : 31,241 contos (1,075 contos de plus que l'année précédente).

Monnaie. 1 milréis en papier = 2 fr. 85 c.; 1 milréis en argent = 5 fr. 15 c.; 1 conto = 1,000 milréis.

Villes principales. Rio-de-Janeiro, capitale, 260,600 hab., dont 110,000 esclaves; Bahia, 180,000 hab.; Pernambuco, 65,000 hab.

Chef de l'État. Empereur *dom Pedro II*, né en 1825, succède à son père dom Pedro Ier, par suite de l'abdication de celui-ci, le 7 avril 1831; prend les rênes du gouvernement le 23 juillet 1840; marié en 1843 à Thérèse, sœur du roi des Deux-Siciles, dont il a deux filles.

Buenos-Ayres.

ÉTAT INDÉPENDANT.

(Faisant partie avant 1853 de la Confédération argentine.)

Superficie. 5,230 m. c. géogr.

Population. Environ 400,000 âmes.

Finances. Revenus (1854), 45 millions de piastres de papier; dépenses, 50 millions.

Dette. Papier-monnaie : 42 1/2 millions de francs.

Armée. Environ 4,000 hommes.

Flotte. 2 vapeurs, 4 corvettes et 30 autres petits bâtiments.

Commerce (1854). Exportation, 76,500,000 fr. Importation, environ 113 millions.

Monnaie. 20 piastres de papier = 1 peso duro.

Capitale. Buenos-Ayres, 130,000 hab.

Chef de l'État. Gouverneur et capitaine général : *Don Pastor Obligado*, élu le 12 octobre 1853.

Chili.

RÉPUBLIQUE.

Superficie. 6,633 m. c. géogr.
Population (1855). 1,439,120 hab., dont 19,669 étrangers.
Division. 52 départements répartis sur 12 provinces, savoir : Atacama, Coquimbo, Aconcagua, Santiago, Valparaiso, Colchagua, Talca, Maule, Ueble, Concepcion, Valdivia, Chiloë, Arauco.
Finances. En 1854. Recettes, 5,946,216 piastres.
Dépenses, 5,924,300. »
Dette étrangère (1855), 33,517,500 francs.
» intérieure » , 10,898,625 »
Armée régulière : 2,902 h. Garde civique : 53,582 h.
Flotte. 8 bâtiments, portant 98 canons.
Commerce. En 1854. Exportations : 14,444,000 piastres. Importations : 17,188,000 piastres. Exportation de métaux (sans le numéraire) en 1854 : 8,465,018 piastres (1).
Marine marchande. En 1855, 257 navires avec 59,000 tonnes.
Monnaie. 1 peso fuerte à 8 réaux de 4 quartillos = 5 fr. ; 1 dollar ou piastre = 5 fr. 42 c.
Villes principales. Santiago, capitale, 80,000 hab. ; Valparaiso, 40,000 hab. ; Copiapo, 2,000 hab.
Chef du pouvoir exécutif. Président élu pour 5 ans : *don Manuel Montt* (18 septembre 1851).

Costa-Rica (Voy. *Amérique centrale.*)

Cuba. (Voy. *Espagne.*)

Équateur.

RÉPUBLIQUE.

Superficie. Environ 13,421 m. c. géogr.
Population. 665,000 hab. (Espagnols, Indiens, nègres ou mulâtres, 2,000 esclaves).
Division. Trois départements : Guayaquil, Assuay, Équateur.

(1) Exportation en 1845 (le numéraire compris) : 580,418 piastres.

Finances. En 1853 : Recettes, 1,310,583 réaux (1).
Dépenses, 1,278,319 »

Dette. Extérieure : 1,424,579 liv. sterl.
Intérieure : 732,354 réaux.

Force publique. Armée active, 1,000 à 1,200 h., plus la garde nationale.

Commerce. Importations, 1,914,645 piastres.
Exportations, 1,872,843 »

Villes principales. Quito, capitale, 70,000 h.; Riobamba ; ports de mer : Esmerandas et Guayaquil.

Chef du pouvoir exécutif. Président : le général *José Maria Urbina*.

États-Unis de l'Amérique du Nord.

(Voyez *Amérique du Nord*.)

Guatemala. (Voy. *Amérique centrale*.)

Haïti.

EMPIRE.

(Partie ouest de l'île de Saint-Domingue.)

Superficie. 503 m. c. (?).

Population. 930,000 hab. (?).

Finances. Recettes des douanes en 1850 : 4,249,940 fr.; ces recettes constituent presque l'unique revenu. De 1846 à 1849, les dépenses se sont élevées, année moyenne, à 5,421,420 fr., et les recettes à 4,623,880 fr.

Armée. 20 à 30,000 soldats.

Marine. Une dizaine de voiles, surchargées de canons.

Commerce d'exportation. La valeur des exportations d'Haïti peut être évaluée à 25 millions de francs.

Capitale. Port-au-Prince, 28,000 hab.

Chef de l'État. Empereur *Faustin Ier* (Soulouque), couronné le 18 avril 1852.

(1) 9 réaux = 1 piastre d'argent espagnol.

Haïti.

RÉPUBLIQUE.

(Partie est ou espagnole de l'île de Saint-Domingue, constituée en république en 1844.)

Superficie. 882 m. c. géogr.
Population. 300,000 âmes (?).
Armée. Le pays peut mettre sur pied de 6,000 à 7,000 h. parfaitement aguerris.
Marine. 7 ou 8 petits bâtiments.
Capitale. Saint-Domingue, 15,000 hab.
Chef de l'État. Président : le général *Santana*, élu en février 1853. Son mandat expirait en 1856.

Honduras.

(Voy. *Amérique centrale.*)

Mexique (États-Unis du).

RÉPUBLIQUE DICTATORIALE (1).

Superficie : 40,315 m. c. géogr.
Population : 7 1/2 millions d'habitants.

Finances. En 1852 :	Dépenses. . .	11,430,020	piastres.
	Recettes . . .	8,000,000	»
Dette. En 1854 :	Intérieure. . . .	118.000,000	»
	Extérieure. . . .	205,000,000	»

Armée L'organisation projetée porte un total de 94,299 hommes, dont 26,353 en troupes actives.
Marine. 9 petits bâtiments portant ensemble 35 canons.
Commerce en 1851. Importation : 15,331,000 piastres.
Exportation : 19,990,258 »
Monnaie. Piastres à 8 réaux = 5 fr. 41 c.
Villes principales. Mexico, capitale, 220,000 hab.; Guadalaxara, Puebla de los Angeles, Aguas-Calientes, Querejaro, Guanaxuato, San-Luis-de-Potosi, Vera-Cruz, Tampico.

(1) Voir pour les noms des États, l'*Annuaire* précédent, p. 320.

Chef du pouvoir exécutif. Président : le général *Comonlfort* (10 décembre 1855).

Nicaragua (Voy. *Amérique centrale*).

Nouvelle-Grenade.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE

(Composée de huit États souverains.)

Superficie. 24,535 m. c. géogr.
Population en 1853. 2,363,054 hab., dont 450,003 de race blanche caucasienne.
Finances.

	1852-1853.	1853-1854.
Recettes. . . .	22,275,674	19,396,623 réaux.
Dépenses. . . .	28,421,811	27,318,505 »

Les intérêts arriérés de la dette étrangère s'élèvent à 1,248,445 réaux.
Armée. 1,800 h., outre une milice nationale de 6,000 h.
Commerce général. Importations et exportations réunies : environ 25 millions de francs. Sur une exportation de 11 millions, l'or seul absorbe 8 millions.
Monnaie. 1 réal = 50 centimes.
Capitale. Santa-Fé-de-Bogota, 40,000 hab.
Chef du pouvoir exécutif. Vice-président, jusqu'à l'élection régulière, fixée au 20 juillet 1856 : *M. Mallarino.*

Paraguay.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

Superficie. Environ 3,600 m. c.
Population. 1,200,000 habitants.
Revenus de l'État : 3,750,000 francs.
Armée. 8,000 h. Elle peut être portée à 30,000 h.
Commerce. Importations 1854. 860,000 piastres.
Exportations » 776,000 »

Monnaie. Piastre à 8 réaux = 5 fr. 35 c.

Villes. Assomption, 8,000 hab., capitale; Villa-Real, Santiago.

Chef de l'État. Président : *Carlos-Antonio Lopez* (élu en 1844).

Pérou.

RÉPUBLIQUE.

Superficie. 23,941 m. c. géogr.

Population (1852). 2,106,492 habitants.

Division. Onze départements. (Voy. *Annuaire* 1855), plus les deux provinces, dites littorales, de Callao et de Piura.

Finances. Budget (1855). Recettes, 8,995,000 pesos.
Dépenses, 10,452,690 »

Dette (1853) : 47,778,400 pesos, dont 21,500,000 dus à l'Angleterre.

Armée. Environ 7,000 hommes.

Marine (février 1856). 1 frégate de 44 canons, 1 de 34 et 4 vapeurs de 4 à 6 canons.

Commerce en 1853 : Importation, 45,439,470 francs.
Exportation, 84,401,575 »

Marine marchande en 1853, 162 navires d'une capacité totale de 24,232 tonneaux péruviens.

Villes. Lima, Arequipa, Cuzco. — Ports de mer : Callao, Iquiqui.

Chef du pouvoir exécutif. Président : le général *Ramon Castilla* (1855). Le pouvoir lui est actuellement disputé par le général *Vivanco*.

San-Salvador. (Voy. *Amérique centrale*.)

Uruguay ou la Bande orientale.

RÉPUBLIQUE.

Superficie. 4,900 m. c. géogr.

Population. 250,000 habitants.

Division. Neuf départements : Montévidéo, Maldonado, Ca-

nelonnes, San-José, Colonia del Sacramento, Soriano, Paisan du Salto Tacuorembo, Durazno, Cerro-Largo.

Budget pour 1856. Recettes. . . . 2,132,800 pesos (1).
» Dépenses . . . 3,280,745 »

Dette publique en 1853 : 10 millions de piastres.

Commerce. Navires entrés à Montévidéo en 1855 : 625 avec un tonnage de 127,149 tonneaux; sortis, 648 navires.

Capitale. Montévidéo (30,000 hab.).

Chef du pouvoir exécutif. Président : *Gabriel-Antonio Pereira,* élu le 1er mars 1856; son mandat expire en 1860.

Vénézuéla.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

Superficie. 20,097 m. c. géogr.

Population. En 1851, 1,356,000 habitants (parmi lesquels 298,000 blancs, 480,000 de race mixte, 48,000 nègres).

Division administrative : 13 provinces.

Finances (1852-1853). Recettes. . . .	2,705,055	piastres.
Dépenses . . .	8,248,031	»
Déficit	5,542,976	piastres.

Plus 3,548,749 piastres manquant dans les caisses au 1er juillet 1853.

Dette intérieure : 1,903,407 piastres; dette extérieure : 20,962,212 piastres.

Armée. En 1850 : 2,849 hommes de troupes et 143 officiers; plus la milice nationale dans chaque province.

Commerce. 1853-54 : Importation, 22,769,452 piastres.
Exportation, 28,559,216 »

Capitale. Caraccas, 50,000 habitants.

Chef du pouvoir exécutif. Président : général *José-Tadeo Monagas* (élu pour quatre ans le 20 janvier 1855).

(1) Le *peso* à 4 fr. 30 c.



ASIE.

Afghanistan ou Béloutchistan.

Superficie. Environ 30,000 m. c.
Population. Environ 10 millions d'habitants.
Villes principales. Kabul, Kandahar, Hérat, Khelat.
Chef principal. Dost *Mohamed-Khan*.

Arabie.

Superficie. 55,000 m. c.
Population. 8 à 10 millions d'habitants mahométans.
Les parties septentrionales, Hedjas et Sinaï, sont sous la dépendance de la Turquie ; les autres, comme Yémen, Hadramaud, Oman, Mahrah, Hadjar, Nedjed, jouissent de plus ou moins d'indépendance sous des gouvernants appelés Iman, Émir ou Scheik.
Villes principales. Dans Hedjaz : la Mecque, Médine et les ports de mer Djida et Jembo. Dans Yémen, Mokka et Aden. Dans Hadramaud, Keschin; dans Mahrah, Harmin; dans Oman, Rostak et Mascate (voy. plus bas); dans Hadjar ou Lahsk, Lahsa, Katif et Kouait; dans Nedjed (au centre de la Péninsule), Derreiyeh.

Birman ou **Mramma.**

EMPIRE.

Superficie. 13,000 m. c.
Population. Environ 8 millions d'habitants.
Villes. Ava ou Aingwa, capitale; Amarapura, Rangoun, port de mer.
Souverain. Boa (empereur) *Mengdoun.*

Chine ou **Tschang-Kuë.**

EMPIRE.

Superficie de l'empire (la Chine proprement dite, les pays des Mandchoux ou Sching-King, les pays de Sefan, la Mongolie, le Tibet, la Corée, les îles de Hainan, Thaiwan, etc.), 237,000 m. c.
Population. 350 à 400 millions.
Finances. Les revenus publics ont été évalués par Rienzi à 217 millions d'écus de Prusse.
Commerce. Exportation en 1846 par les cinq ports ouverts au commerce européen : 4,698,775 liv. sterl.; importations : 3,196,634 liv. sterl.
Armée, formant la caste des soldats : 266,000 h.; en outre une milice nationale de 667,000 h.
Flotte. Le nombre des jonques militaires est évalué à 1,954.
Villes principales. Pékin, Nankin, Hang-tjeu-fu, Canton. Ports ouverts à l'Angleterre : Schang-hai, Ning-po, Fu-tjeu-fu, Hiamen (Among) et Canton. — Colonie portugaise : Macao.
Souverain. Empereur *I-Tsching* (d'autres disent *Hein-Foung*), né en 1831, fils de Taou-Kouang.

Cochinchine (**Annam** ou **Kiao-Tschin**).

ROYAUME.

Ce pays se compose de l'Annam du Nord ou Tonquin, de l'Annam du Midi ou Kiatschin (Cochinchine), et du pays de Cambodje.

Superficie. D'après Crawfurd : 97,800 m. c.
Population. Selon de Chaigneau : 15 à 20 millions d'hab.
» l'amiral Vannier : 10 millions.
» Crawfurd : 5,194,000 habitants.
Villes. Kê-Schô, Hué, Saigun.
Souverain. Roi (Dschialong) *Tu-Duc*, depuis 1847.

Japon ou Niphon.

EMPIRE.

Superficie. 12 à 13,000 m. c.
Population. Inconnue ; les évaluations balancent entre 15 et 30 millions.
Castes. 1° les princes ; 2° les propriétaires du territoire ; 3° les prêtres ; 4° les militaires ; 5° la bourgeoisie, les fonctionnaires, médecins, etc. ; 6° les négociants et marchands en gros ; 7° les petits commerçants, artisans, artistes ; 8° les paysans et journaliers. Parias : les artisans ou marchands pelletiers.
Souverains. 1° Chef religieux ou mikado : *Kou-syô*, résidant à Miako ; 2° Chef civil et militaire ou dsiogon : *Sa-fu*, résidant à Yeddo.
Port de mer, ouvert au commerce hollandais : Nangasaki.

Mascate (Imanat de).

ÉTAT FÉODAL EN ARABIE (1).

Superficie. 8,000 m. c.
Population. Environ 2 1/2 millions d'âmes.
Revenus. Environ 21 millions de francs.
Armée. Garde de l'iman : 2,500 balutches.
Flotte. 87 navires avec 730 canons.
Capitale. Mascate. Résidence de l'iman : île de Zanzibar.
Souverain. Iman *Sejid-Saïd*, depuis 1804.

(1) Cet État comprend en outre plusieurs parties de la Perse méridionale, et, en Afrique, la côte de Zanzibar.—L'île de Socotora a été vendue aux Anglais en 1835.

Perse ou **Iran.**

ÉTAT DESPOTIQUE.

Superficie. Environ 45,000 m. c.
Population. Environ 8 millions d'habitants (Arméniens, Juifs, Perses, Mahométans).
Division. Dix provinces, savoir : Aderbidjan, Irak-Adjémi, Farsistan, Lauristan, Irak-Arab, Kerman, Vezd, Khoraçan, Mazenderan et Guilan.
Finances. Revenus : 40 à 45 millions de fr., sur lesquels 30 millions à peine rentrent au trésor.
Armée. 70 bataillons de 1,000 h., plus 2,000 h. d'artillerie. La cavalerie, entièrement irrégulière, se compose de levées en masse des hommes valides des tribus nomades en possession d'un cheval.
Commerce. On exporte : céréales, tabacs, soies, châles, étoffes de laine, de coton, de soie.
Monnaie. 1 toman à 10 sachibkiran = 11 fr. 50 c. — Roupie (2 1/2 abazes) = 2 fr. 48 c.
Villes principales. Téhéran, capitale et résidence du schah, 100,000 h.; Ispahan, Tébriz, Asterabad, Meschhed, Schiras, Kermanschah-Kaschan.
Souverain. Schah *Nasser-ed-Dini*, né en 1829, succède à son père Méhémed-Schah en 1848.

Siam (**Thai** ou **Schan**).

ROYAUME.

Ce royaume se compose : 1° de Siam proprement dit; 2° de grandes parties de Laua ; 3° de la partie la plus occidentale de Cambodje ; 4° des États tributaires malais et d'une partie de la presqu'île de Malacca.
Superficie, selon Crawfurd : 11,875 m. c.
Population, » » : 2,805,500 hab.
Revenus annuels, selon le même : 3,144,000 liv. sterl.
Armée. 60,000 hommes.

Capitale. Bangkok, 400,000 hab. (!), la plus grande cité de l'Indo-Chine.

Souverain. Depuis le 16 avril 1851 : *Chan-Phra-Mongkut*.

Turkestan ou **Djagataï.**

A Khanat de Chiwa : 21,000 m. c., 2,500,000 habitants. Khan (souverain) : *Babad Khan*, depuis 1846. Capitale : Chiwa.

B. Khanat de Buchara : 5,600 m. c., 2 1/2 millions d'habitants. Khan : *Nasr Ualla Bahadur Chan*, depuis 1826. Capitale : Buchara.

C. Autres petits États Usbèques : environ 1,600 m. c. avec 1 million d'habitants. Le principal État est Kundus, dont le chef actuel s'appelle *Murada Bey*.

IV

AFRIQUE.

Abyssinie.

Superficie. Environ 17,000 m. c. géogr.
Population. Environ 4 1/2 millions d'habitants (1 million de chrétiens et un demi-million de mahométans).
Division. Royaume de Gondar.
» de Tigré.
» de Choa.
Souverain (Négous) : *Sahlé Salassi.*
Capitale : Ankobar.

Algérie (Voy. *France*).

Égypte (*Misr*).

PACHALIK DE LA TURQUIE (1).

Superficie. 27,167 m. c. (2).
Population. 2,895,500 habitants.

(1) Ce pachalik est héréditaire.
(2) L'Égypte proprement dite n'a que 8,372 m. c. géogr.

Division. 1° La basse Égypte ou Bahari. Villes : le Caire (240,000 h.) et Alexandrie (45,000 h.).
2° La moyenne Égypte ou Wastani.
3° La haute Égypte ou Saïd.
4° La Nubie ou Beled-es-Sudan (Sennaar, Take, Kordofan, Fazokl).

Finances 1853. Recettes, 765,000; dépenses, 760,000 bourses (à 125 francs). Tribut à la Porte 60,000 bourses.

Armée. 24,000 hommes.

Flotte. 7 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 4 corvettes, etc.

Commerce en 1855. Importation, 214,125,250 piastres (1).
Exportation, 459,082,357 » (2).

Entrés et sortis en 1855 : 4,449 navires, mesurant 715,216 tonnes.

Vali ou vice-roi : *Saïd-Pacha*, fils de Méhémed-Ali, né en 1822, succède à son neveu Abbas-Pacha, le 14 juillet 1854.

Libéria.

RÉPUBLIQUE DE NÈGRES ÉMANCIPÉS.

Superficie. A l'extrémité nord de la côte de Guinée sur un espace d'environ 600 kilomètres.

Population. En 1854, 12,000 hommes noirs ou de couleur, venus pour la plupart d'Amérique, et 140,000 à 150,000 indigènes.

Commerce. Les exportations actuelles s'élèvent à environ 1 million de dollars (5 millions de francs) par an.

Président. M. *Joseph Jenkins Roberts.*

Capitale. Monroe.

Malagasch ou Madagascar.

Cette île, d'une *superficie* de 11 à 12,000 m. c., est principalement habitée par quatre tribus : les Huwas, les Sakalawas,

(1) Dans ce chiffre l'Angleterre figure pour 90 1/2 millions, l'Autriche pour 19, la France pour 17, la Belgique pour 804,243 piastres.

(2) Vers la Belgique, 338,810 piastres.

les Betsileos et les Betammenas. Le pouvoir est depuis 1852 entre les mains du roi *Rakoton-Radama*, fils de la reine *Ranawalo-Manjoka* († 1852).

Capitale. Tanarivo ou Emirne, 25,000 habitants.

Maroc (Moghrib-ul-Aksa).

EMPIRE.

(Assemblage de tribus arabes et berbères.)

Superficie. 10,800 m. c. géogr. (dont 6,200 en terrain labourable).

Population. Environ 8 millions d'habitants.

Division. Cinq provinces : Maroc, Fez, Sous, Darah et Tafilet.

Armée. Troupes régulières (caste militaire), autrefois de 32,000 hommes, aujourd'hui réduites de près de deux tiers. Garde du corps du sultan : 2,000 nègres.

Force maritime. 180 navires avec 400 canons.

Commerce. Le mouvement général des importations et des exportations a été évalué en 1848 à 15,046,976 francs. En 1853, les importations par Mogador ont atteint le chiffre de 4,984,000 fr. (1), et les exportations (2) celui de 5,608,000 fr. Les trois quarts de ces chiffres concernent la Grande-Bretagne.

Monnaie. Mitzkal de 10 onces à 4 musunes = 4 fr.

Capitale. Fez et Maroc. Principal port de mer : Mogador.

Chef suprême de l'État. Sultan *Muley-Abd-er-Rahman*, succède à son oncle Muley-Soliman, le 28 novembre 1822. Il porte le titre d'*Émir al moslemín* (émir des musulmans) et de *Califa el Haligai* (vicaire de Dieu).

(1) Dans ce chiffre les tissus de coton figurent pour 3,200,000 fr.

(2) Huiles 2,127,000 fr.; amandes, 1,347,000 fr.; laines, 666,000 fr.; peaux brutes, 282,000 fr.

Soudan ou Nigritie.

(Comprend un grand nombre de royaumes indépendants.)

Superficie. 30,000 m. c.
Population. Environ 10 millions d'habitants.
Ville principale : Tombouctou sur le Niger.

Tripoli (Tarablousi-Gharb).

ÉTAT TRIBUTAIRE DE LA TURQUIE.

Superficie. 5,000 m. c.
Population. Environ 1 million d'habitants.
Capitale. Tripoli (Tarablous), 25,000 habitants.
Armée. 3,000 hommes.
Chef de l'État. *Moustafa-Nouri* pacha, vizir.

Tunis.

RÉGENCE.

Superficie. 3,710 m. c. géogr.
Population. 950,000 hab. (dont 160,000 juifs).
Revenus publics. Environ 7 1/2 millions de francs.
Armée. Troupes régulières, environ 12,000 hommes.
Flotte. 20 navires avec 130 bouches à feu.
Capitale. Tunis, avec 150,000 hab.
Chef de l'État. Bey *Moudour*, pacha (1).

(1) Le régent ne reconnait plus la suzeraineté ottomane.



AUSTRALIE.

Iles Sandwich.

Ces îles sont au nombre de 12, dont 7 habitées, savoir : Hawaii, Woahu, Maui, Atuai, Molokai, Lanai et Kahulawa.

Superficie. 312 m. c.

Population. Environ 118,000 hab. professant, pour la moitié, la religion chrétienne.

Finances. Revenus des îles en 1846 : 90,110 dollars.

Dette. 30,000 dollars.

Commerce. Importations en 1846 : 598,382 dollars.
Exportations » 763,951 »

Force militaire. Sauf une garde de 80 hommes, il n'y a pas d'armée permanente.

Flotte. 200 bâtiments, dont 1 frégate et 1 brick.

Résidence du roi : Honolulu sur Woahu, 9,000 hab.

Chef de l'État. Roi *Kaméhaméha IV*, succède à son père *Kaméhaméha III*, le 15 octobre 1854, marié en 1856 à miss Rooker.

Iles de la Société.

La plus considérable, O'Tahiti, renferme, sur une étendue de 20 1/2 m. c. géogr., environ 10,000 hab. professant la religion chrétienne.

Chef du gouvernement. Reine *Pomaré*, sœur du roi Pŏmaré III (1).

Résidence. Papaïti.

(1) Elle a abdiqué en mai 1852 en faveur de ses enfants.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE SECTION.

Renseignements statistiques sur la Belgique.

I. ÉTENDUE SUPERFICIELLE. — Nombre des maisons et ses rapports avec la population, dans les différentes provinces. . . . . Pages 5
II. DIVISION ADMINISTRATIVE. — Superficie, état de la population, et proportion d'accroissement ou de décroissement de la population depuis 1846 dans les quarante arrondissements du royaume. 9
III. POPULATION. — Mouvement de 1855, comparé à celui des années précédentes. — *Observations générales* 13
Naissances. — Nombre des naissances, décomposition de ce nombre par lieu de séjour (ville ou campagne), par province, par sexe, et par état civil (enfants légitimes ou illégitimes). — Mort-nés 16
Décès. — Décomposition du nombre des décès par province, par lieu de séjour, par sexe, par état civil et par âge. — Excédant des naissances sur les décès dans les diverses provinces. 26
Mariages. — Nombre des mariages; décomposition de ce nombre par lieu de séjour, par province et par état civil. — Divorces 34
État de la population au 31 *décembre* 1855. — Progression respective de l'accroissement constaté dans les villes et dans les communes rurales, ainsi que dans les différentes provinces . . . 40

Résumé des éléments du mouvement de la population en 1855 . . 44
Densité de la population au 31 *décembre* 1855. 46
IV. COMPOSITION DES ASSEMBLÉES REPRÉSENTATIVES. — Électeurs et éligibles. — Pouvoir législatif. — Conseils provinciaux et communaux. 47
V. ENSEIGNEMENT PUBLIC. — Enseignement primaire. — Enseignement moyen (athénées et écoles moyennes). — Enseignement supérieur (universités de l'État, universités libres, diplômes conférés en 1856). — Enseignement spécial (militaire, maritime, vétérinaire, agricole, horticole, artistique). 52
VI. BIENFAISANCE PUBLIQUE — Bureaux de bienfaisance.—Fondations hospitalières. — Caisses de prévoyance. — Caisse générale de retraite.. 68
VII. JUSTICE ET PRISONS. — Tableau des jurés (1856).—Affaires traitées devant les Cours d'assises en 1855.— Dénombrement des accusés par âge, par origine et domicile, par état civil, par sexe, par degré d'instruction, par état ou profession. — Mouvement d'affaires des tribunaux correctionnels, des tribunaux de simple police et des conseils de prud'hommes en 1855. — Notariat eu 1855. — Mouvement de la population des prisons centrales en 1855. — Écoles de réforme 75
VIII. RÉGIME SANITAIRE. — Nombre des médecins et des vétérinaires 86
IX. ARMÉE. — Composition de l'armée sur le pied de paix . . . 87
X. FINANCES DE L'ÉTAT ET DES PROVINCES. — Situation financière au 1er septembre 1856. — Résumé des recettes et dépenses générales des exercices 1830 à 1856. — Budget de l'État pour 1857. — Dépenses. — Recettes. — Décomposition de la dette nationale. — Produit des principaux impôts de 1843 à 1855. — Budgets des provinces et de leurs chefs-lieux. 91
XI. AGRICULTURE. — Étendue des cultures en 1853. — Produit moyen par hectare en 1856, comparé à celui des années précédentes. — Produit de la récolte en 1855. — Importation et exportation des principales denrées alimentaires depuis 1850. — Mercuriales du froment et du seigle depuis 1851 (pour 1855 et 1856 par mois). — Importation et exportation du bétail. 103
XII. INDUSTRIE. — Industrie lainière de 1852 à 1855. — Industrie houillère en 1855 (Hainaut, Liége et Namur).—Mines métalliques. — Industrie sidérurgique, du zinc, des verreries et armurière. 109
XIII. COMMERCE ET NAVIGATION. — Mouvement du commerce avec les pays étrangers en 1855.—Mouvement du port d'Anvers.

— Émigrants embarqués à Anvers depuis 1843. — Marine marchande. — Banques publiques 121
XIV. CHEMINS DE FER. — Chemins de fer de l'État. — Télégraphes. — Chemins de fer concédés. 140
XV. DÉTAILS STATISTIQUES SUR BRUXELLES 148

DEUXIÈME SECTION.

Partie historique.

I. CHRONIQUE BELGE DE L'ANNÉE 1856 152
II. NÉCROLOGIE BELGE. — 1856. 189
III. LE CONGRÈS NATIONAL. — Relevés statistiques, 1.) Préliminaires, 2.) Tableau des élections au Congrès, par ordre alphabétique des districts, 3.) Liste nominative et alphabétique des personnes qui ont siégé au Congrès, accompagnée de courtes indications biographiques. 206

TROISIÈME SECTION.

Renseignements statistiques sur tous les États constitués du monde.

I. EUROPE. — Anhalt-Dessau-Cœthen. — Anhalt-Bernbourg. — Autriche. — Bade. — Bavière. — Belgique. — Brême. — Brunswick. — Danemark. — Deux-Siciles. — Espagne. — France. — Francfort. — Germanique (Confédération). — Grande-Bretagne. — Grèce. — Hambourg. — Hanovre. — Hesse (électorat). — Hesse (grand-duché). — Hesse-Hombourg. — Hollande. — Holstein et Lauenbourg. — Iles Ioniennes (États-Unis des). — Liechtenstein. — Limbourg. — Lippe-Detmold. — Lippe-Schaumbourg. — Lubeck. — Luxembourg. — Marino (San-). — Mecklenbourg-Schwérin. — Mecklenbourg-Strélitz. — Modène. — Monaco. — Monténégro. — Nassau. — Oldenbourg. — Parme. — Pays-Bas. — Pologne. — Pontificat souverain de Rome. — Portugal. — Prusse. — Reuss (branche aînée) ou Reuss-Greiz. — Reuss' (branche cadette) ou Reuss-Schleiz-Lobenstein et Ebersdorf. — Russie. — Sardaigne. — Saxe. — Saxe-Altenbourg. — Saxe-Cobourg-Gotha. — Saxe-Meiningen. — Saxe-Weimar-Eisenach. — Schwarzbourg-Rudolstadt. — Schwarz-

bourg-Sondershausen. — Suède et Norwége. — Suisse. — Toscane. — Turquie. — Waldeck. — Wurtemberg. — Zollverein 1
II. AMÉRIQUE. — Amérique du Nord. — Amérique centrale (Guatemala, San-Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa-Rica).— Argentine (Confédération). — Bolivie. — Buenos-Ayres.— Brésil. — Chili. — Cuba. — Équateur. — Haïti (empire). — Haïti (république). — Mexicains (États-Unis). — Nouvelle-Grenade. — Paraguay. — Pérou. — Uruguay ou la Bande orientale. — Vénézuéla 69
III. ASIE. — Afghanistan ou Beloutchistan. — Arabie. — Birman ou Mranma. — Chine ou Tschang-Koë. — Cochinchine (Annam ou Kiao-Tschin). — Japon ou Niphon. — Mascate (Imanat de). — Perse ou Iran. — Siam (Thai ou Schan). — Turkestan ou Djagatai. 84
IV. AFRIQUE. — Abyssinie (États de l'). — Égypte. — Liberia. — Malagasch ou Madagascar. — Maroc (Moghrib-ul-Aksa). — Soudan. — Tripoli. — Tunis 88
V. AUSTRALIE. — Iles Sandwich. — Iles de la Société. 93

FIN DE LA TABLE.



